



IN THE CUSTODY OF THE









LETTRES

DE

QUELQUES JUIFS PORTUGAIS,

ALLEMANDS ET POLONOIS,

A M. DE VOLTAIRE.

TOME PREMIER.

Digitized by the Internet Archive in 2010 with funding from University of Ottawa

The Property

LETTRES

DE

QUELQUES JUIFS PORTUGAIS, ALLEMANDS ET POLONOIS,

A M. DE VOLTAIRE.

Avec un petit Commentaire extrait d'un plus grand.

QUATRIEME EDITION,

Revue, corrigée & confidérablement augmentées





A PARIS;

Chez Moutaro, Libraire de la REINE, de Madame, & de Madame la Comtesse de Hurepoix, à S. Ambroise.

M. DCC. LXXVI.

The state of the s

Avec Approbation, & Privilege du Roi.

Living Trains the DALA DOR ME TADAMS 224.5 PAITE IN THE TOTAL

21:1:1

7 3/1578 of



ÉPITRE

DÉDICATOIRE

DES ÉDITEURS,

AM. DE VOLTAIRE.

Monsieur,

Les desirs du Public & les nôtres vont donc être ensin satisfaits! Vous donnez une nouvelle Edition de vos Euvres. Publiée sous vos yeux & par vos soins, elle sera authentique & complette: toutes les vraies productions du plus beau génie du siecle s'y trouveront réunies; & l'on pourra désormais les distinguer surement de cette foule d'écrits surtifs, qu'on ose vous at-

tribuer; enfans malheureux supposéspar l'envie, ou jugés par leur propre pere indignes de porter son nom.

C'est un monument durable, que vous érigez à votre gloire & à l'instruction de la postérité: vous n'y voulez rien laisser qui puisse ternir l'une, ou tromper l'autre Dans cette vue, vous les retouchez encore, ces immortels Ouvrages, & vous y remettez la main, probablement, pour la derniere sois.

Pourrions nous souhaiter une occasion plus favorable de vous présenter la Collection, que nous avons faite, de quelques Brochures qui les concernent? Ce sont des Lettres, des Réflexions, un Commentaire, &c. de quelques uns de nos freres Portugais & Allemands, sur divers endroits de vos Ecrits. Daignez, Monsieur, les recevoir & y jetter les yeux. Occupé actuellement à préparer la nouvelle Edition, qu'on nous annonce, vous pourrez les parcourir avec quelque utilité & peutétre même avec quelque satisfaction. Car

si l'on y releve dans ce que vous avez écrit sur l'Histoire des Juiss & sur leurs Livres sacrés, des inadvertences & des méprises, des contradictions & des inconséquences, des assertions fausses, des imputations calomnieuses, &c. les éloges l'emportent toujours sur la critique.

Ces Juiss ne sont pas des aggresseurs téméraires, qui bravent vos ressentimens & vous provoquent de gaieté de cœur. Membres d'une Nation, que vous avez tant de sois outragée, & que vous ne cessez de poursuivre avec un acharnement, dont nous ignorons la cause (1), ils se bornent à une désense que vous avez rendue nécessaire; & ne repoussent vos traits, qu'en respectant la main qui les lance. Admirateurs passionnés de vos Ecrits, ils désireroient qu'on y trouvât par-tout cette exactitude, cette haute persection que vous êtes capable d'y mettre; & ils ont cru

⁽¹⁾ Nous ignorons la cause. Il ne paroît pourtant pas difficile de s'en douter. Chret.

viij ÉPITRE, &c.

vous obliger en vous indiquant les endroits, qui leur ont paru s'en éloigner.

C'est dans cet esprit qu'ils ont écrit leurs observations; & c'est uniquement par ces motifs, que nous les avons recueillies & que nous vous les offrons.

Nous sommes avec les plus parfaits sentimens d'estime & de vénération,

MONSIEUR,

Vos très-humbles & trèsobéissans serviteurs, JOSEPH LOPEZ, ISAAC MONTENERO, BENJA-MIN GROOT, &c. Juiss des environs à'Utrecht.

A Paris, le

P. S. Nous n'avons pu obtenir la permission de publier ce Recueil, qu'à condition qu'un Chrétien y mettroit les notes qu'il jugeroit à propos. Nous y avons consenti, sans adopter ce qu'il y pourra dire, & sans en répondre; nous aurons soin de distinguer les nôtres & celles de nos Auteurs d'avec les siennes, par les mots abrégés, Chret. Aut. Edit.



AVERTISSEMENT.

On a publié, il y a quelques années, De la pre-fous le nom de Lettres Juives, un Ouvrage, dont les Chrétiens ont cru avoir tion. lieu de se plaindre. Aucun des enfans de Jacob ne les ayant avouées, aucun n'ayant été convaincu de les avoir écrites; c'est une preuve, que les prétendus Juifs, Auteurs de ces Lettres, font autant de personnages supposés, & que toute leur correspondance étoit imaginaire. Qui de nous auroit l'imprudence de déclamer contre ceux qui nous tolerent, & de jetter du ridicule sur leurs opinions, leurs cérémonies & leurs usages? On ne trouvera ici rien de pareil.

Justifier notre Nation accusée par un Ecrivain célebre; faire connoître à cet Ecrivain quelques-unes des erreurs qui lui sont échappées en parlant de nos faints Livres, & l'engager à les réformer dans fa nouvelle édition; c'est tout ce qu'on se propose dans ce Recueil, qui ne doit point déplaire aux Chrétiens. Nous croyons, au contraire, que plu-

De la pre-

sieurs d'entr'eux pourront y apprendre avec plaisir quelques particularités intéressantes sur un Peuple, qui, dépositaire des Oracles divins sur lesquels leur soi est établie, ne peut leur être indissérent.

Pendant l'impression de ce Recueil, on a publié deux excellens Ecrits; dans l'un, on désend nos Livres saints contre la Philosophie de l'Histoire; dans l'autre, on répond aux principaux articles du Dictionnaire Philosophique. Nous croyons que l'Auteur qu'on y combat ne peut se dispenser d'y répondre: son silence seroit un aveu de sa désaite. Ces deux Ouvrages ne sont point de nature à être résutés par des plaisanteries: s'ils nous sussent parvenus plutôt, nous aurions laissé l'illustre Ecrivain entre les mains de ces deux sayans Chrétiens, plus instruites & plus aguerries que les nôtres.

De la troisie.neEdition. En vain nous avons invité M. de Voltaire d'entrer en lice & de se mesurer avec des Athletes si dignes de lui. Il a cru plus sage de se rabattre sur des Adversaires moins redoutables. C'est à nos Auteurs qu'il a jugé à propos de répondre; & il l'a fait, avec le ton de supériorité que donnent la fortune & les talens.

Mais le mécontentement & le mépris qu'il a témoigné de ces Lettres, n'en ont

AVERTISSEMENT.

pas empêché le prompt débit. Trois Editions ont été enlevées, sans compter une contrefaction à Liége, une à Rouen, &c. & c'est aujourd'hui la quatrieme Edition, que nous offrons au Public, d'un porté sur cet Ouvrage hardi, mal-honnête, bon seulement pour des Critiques sans goût, & qui ne vaut rien du tout pour les honnêtes gens un peu instruits. Tel est l'arrêt qu'a prononcé M. de Voltaire, Juge éclairé, mais partie. Aussi son jugement a-t-il éprouvé quelque contradiction.

Ce Recueil, qui n'a pas eu l'avantage

de lui plaire, n'a pas déplu au Public, & la plûpart des Ecrivains périodiques en ont parlé favorablement. Dès qu'il parut, feu M. Bonamy s'empressa d'en rendre compte dans le Journal de Verdun, & il le fit en des termes, qui durent flatter nos Auteurs. Il les nomme » des Juifs " favans & polis, & leur Ouvrage, un " excellent & savant Recueil de Lettres. " En attendant, ajoute-t-il, que nous en-» trions dans quelque détail, nous ne

" pouvons trop exhorter à le lire «.

L'Auteur de l'Année Littéraire n'en parla pas moins avantageusement. » Ces " Lettres, dit-il, ont été réellement " écrites par des Juifs, dont l'objet est de » justifier leur Nation accusée par M. de

Jugement Ouvrage, par

Jugemens

» Voltaire, & de relever plusieurs er-» reurs qui lui sont échappées en parlant » des Livres faints ». Il en donne ensuite l'Extrait, & il le termine en ces mots. » Ces Lettres, dit-il, méritent d'être » lues : elles contiennent beaucoup de re-» cherches, d'érudition, d'esprit. On ne » peut trop exhorter les Auteurs à con-» tinuer leur Commentaire sur une partie » des Ecrits de M. de Voltaire: on pourra » le réunir à celui qui se prépare sur » l'autre partie de ses Ecrits, qui est déja » bien avancé, où on releve les erreurs, " les fausses citations, les fausses dates a dont il a surchargé le Roman qu'il nous » a donné sur l'Histoire, & dans lequel » on n'oublie pas les autres productions » littéraires de ce grand homme «.

Le jugement porté sur ces Lettres dans le Journal des Savans; est encore plus honorable à nos Auteurs. On y donne de leur Ouvrage un Extrait extrêmement bien fait; il commence en ces termes: "Si tous les Ouvrages polémiques étoient "écrits dans le goût de celui-ci, ils fe- roient plus d'honneur à leurs Auteurs "& seroient mieux accueillis du Public ". On expose ensuite les dissérentes matieres traitées par nos Juiss dans leurs Lettres, & on donne une nouvelle force à leurs

taisons, par la clarté, la précision avec laquelle on les rapporte. On finit en disant : » nous desirerions pouvoir présenter la » plûpart des autres objets que discurent » les Auteurs, & montrer avec quelle » énergie, quelle folidité, quelle évi-» dence ils dévoilent les erreurs, les me-» prises, les variations & les contradic-» tions de leur Adversaire. Les observa-» tions mêlées qui terminent cet Ouvrage, » sont annoncées comme l'Extrait d'un » plus grand Commentaire. Veut-on faire » entendre qu'on se propose de publier » des discussions plus étendues? En ce » cas on doit exhorter les Auteurs à con-» server toujours le ton de politesse & » d'honnêteté qui regne dans cet Ou-» vrage, écrit d'ailleurs d'une maniere » ingénieuse & intéressante.... Il est per-» mis aux Juifs calomniés de repousser » une injure à laquelle le nom seul de » celui qu'on en dit Auteur, est capable » de donner du poids. On sait assez com-» bien les erreurs, les faures, les méprises » des hommes célebres sont contagieuses; » à moins que par leur singularité, ou » par leur multiplicité, elles ne devien-» nent enfin sans conséquence. Ce dernier trait est énergique, il dit plus que toutes toutes les Lettres, le Commentaire, &c.

Nous pourrions citer encore un grand nombre d'autres Ecrivains périodiques, François & Etrangers, qui se sont exprimés à peu-près de même, sur nos Aut eurs & sur leurs Lettres. Mais ce détail, quoiqu'il pût être curieux & même de quelque utilité, deviendroit trop long. Que le Lecteur nous permette seulement d'y ajouter le jugement des savans Anglois, Auteurs du Monthly-Review. » Ces " Lettres, disent-ils, sont écrites avec » plus d'honnêteré, de politesse & de » modération (decency, politeness and » temper) qu'on n'en trouve d'ordinaire » dans les Ecrits de controverse; elles » prouvent le savoir, la candeur & le » sens droit de leurs Auteurs. Ils traitent " M. de Voltaire avec un grand respect : » mais ils n'en relevent pas moins une » foule de méprises, de contradictions, » d'infidélités dans ce qu'il a avancé sur » les Juifs & sur les Ecrits de l'ancien » Testament; en un mot, nos Hébreux » s'y défendent avec beaucoup d'habileté, » & discutent divers points relatifs à » l'Histoire sacrée, avec beaucoup d'éru-» dition & de jugement «.

Si nous rapportons tous ces témoi-Tourquoi on gnagnes honorables à nos Auteurs, ce n'est ni pour recommander leur Ouvrage,

a rapporté ces différens jugemens.

ni pour flatter leur vanité. De tous ces éloges, ils ne sont touchés que de ceux qu'on a faits de leur honnêteté & de leur modération; ils ne regardent tout le reste, que comme un encouragement qu'on a bien voulu donner à des Etrangers, qui s'essayent à écrire dans une langue, qui n'est point la leur, sur des objets intéressans, contre un Adversaire si supérieur, & de tous côtés si redoutable.

Ce n'est pas non plus pour les consoler par ces louanges de la maniere toute opposée dont M. de Voltaire a parlé d'eux. Aux yeux du savant, du prosond & impartial Ecrivain, nos Auteurs font de francs ignorans, des imbécilles, des emportés, &c. C'est ainsi qu'il les traite dans sa tolérance extrême, lui qui déclare " qu'ayant pu se tromper sur bien des " choses, qu'on n'a ni le temps ni le " moyen d'éclaircir, il faut, sans dissi-» culté, qu'il se rétracte de toutes les » erreurs où il sera tombé, & qu'il re-" mercie ceux qui l'en avertiront, quel-» qu'aigreur qu'ils puissent mettre dans » leur zele «. On fait comme il a remercié, & comme il remercie, toutes les fois que l'occasion s'en présente, out même fans qu'elle s'en présente, un grand nombre de Gens de Lettres, qui lui ont rendu ce service. Touché apparemment, de l'honnêteté de nos Auteurs, il ne les a pas encore traités comme il a fait de tant d'autres. Il s'est borné aux petits traits d'humeur qu'on vient de voir : nos Juiss les lui pardonnent volontiers & bien sincerement. Ils n'ignorent pas combien il est sensible à la contradiction; & ils aiment à croire son cœur honnête, lors même que sa bouillante. & impétueuse imagination l'emporte audelà des bornes, qu'il se prescriroit dans

des momens plus calmes.

Mais il étoit bon qu'on sût, que nos. Auteurs ne sont pas les seuls, qui apperçoivent des inconséquences, des contradictions, des erreurs, des insidélités, &c. dans les Ecrits de ce Grand homme; que beaucoup d'autres y en voient autant qu'eux & plus qu'eux. Il étoit bon que les savans Etrangers, que nous avons vus plus d'une sois gémir sur les travers des Beaux-esprits François, apprissent que la séduction du Philosophisme n'a pas tellement gagné dans la Nation, qu'il ne s'y trouve encore un grand nombre de gens de Lettres, qui se sont honneur de penser autrement & de dire librement seur pensée; & que malgré les efforts de quelques: Ecrivains, pour ériger M. de Voltaire

AVERTISSEMEN.T. xvij

en Tyran de la littérature, il est encore des Juges qui ofent honorer de leurs suffrages les Ecrits, où l'on combat ses

erreurs en respectant ses talens.

Nous ne dissimulerons pas, que, Reproches depuis la troisieme Edition de cet Qu- contradictoi-res faits, aux vrage, deux Ecrivains périodiques n'en Auteurs. ont pas jugé tout-à-fait comme ceux que nous venons de citer. Ils s'accordent tous deux à parler des Lettres & de leurs Auteurs de la maniere la plus obligeante: mais ils leur reprochent, l'un (l'Ency-clopédique) d'avoir été trop amers, l'autre (l'Ecclésiastique) d'avoir été trop doux : reproches contradictoires dont l'un détruit l'autre; & qui tous deux prouvent que nos Juifs se sont tenus dans le plus juste milieu.

Le premier de ces reproches, quoi-Reproche que tempéré par des éloges flatteurs, trop aurers. affligeroit sensiblement nos Auteurs, s'ils pouvoient croire l'avoir mérité: mais, après tous les ménagemens & les égards dont ils ont usé, ils ne peuvent le regarder que comme l'effet d'un attachement tendre & d'une reconnoissance vive du Périodique pour l'Ecrivain célebre à qui il a, dit-on, diverses obligations. Nous lui représenterons seulement, que s'il est beau d'être reconnoissant, il est nécessaire

Reponfe.

zviij AVERTISSEMENT.

d'être juste; & que ce n'est pas l'être toutà-fait, que de donner de légeres plaisanteries pour des personnalités, & quelques ironies douces pour des sarcasmes amers. Il y a quelque différence entre de petites piquures d'épingle & des coups d'estramaçon; le sel des cannes d'Amétique n'est pas le sublimé corrosis.

Reproche d'avoir été trop doux. Réponse.

L'autre reproche mériteroit d'être difcuté plus au long : il paroît effectivement plus fondé : plusieurs savans, François & Etrangers, Catholiques-Romains & Protestans, l'avoient fait à nos Juifs de vive-voix, & par écrit, avant l'Ecrivain périodique dont nous parlons. En souhaitant dans l'extrait qu'il fait des Lettres, que les Auteurs y eussent pris un ton plus ferme, il donne tout-à-la-fois la leçon & le modele. » Cet Ouvrage, dit-il, » dont on a fort loué la premiere Edition, » mérite un accueil distingué de la part » de toutes les personnes qui respectent » les divines Ecritures. Il contient une » excellente réfuration des difficultés pué-» riles, des sarcasmes indécens, des blas-» phêmes révoltans, par lesquels M. de » Voltsire ne cesse d'attaquer nos saints » Livres, dans un tas de Brochures qui » renaissent tous les jours, où il ne fait » que se copier lui-même, après avoir

» copié les autres, & qui auroient pu » être févérement flétries, sans intéresser » la tolérance philosophique que ce trop » fameux Ecrivain ne cesse de prêcher, » mais que personne ne connut moins » que lui dans la pratique, &c. &c. » Avec tous les ménagemens possibles » dans le ton & la maniere, rien n'est » plus capable, pour le fond des choses, » d'écraser l'amour-propre de ce Litté-» rateur orgueilleux:....On y verra à " chaque page, 1°. un Controversiste de " mauvaise foi, qui renouvelle éternelle-" ment des difficultés cent fois résolues, » non-seulèment sans montrer l'insuffi-» sance des réponses qu'on y a données, » mais sans daigner même en faire men-» tion: 29. Un Auteur très-superficiel, » qui, en affectant la plus vaste érudition, » est réduit à ne faire que copier les Tin-» dal , les Bolingbrocke , &c. ou même » des Commentateurs qu'il injurie en » s'en servant. ... 3°. Un Ecrivain sans " jugement, qui, entraîné par une ima-» gination bouillante, écrit au hazard, » se contredit à chaque page, loue & » blâme une même chose ... 4°. Un " homme ridiculement vain, qui fait » montre des plus vastes connoissances, » & qui est convaincu de l'ignorance la

» plus complette fur tous points. Igno-» rance des Langues: il traduit le Latin » comme un Ecolier qui l'entend mé-» diocrement; il parle d'Hébreu comme » ne le sachant pas même lire; il fait de » grands éloges de la Langue Grecque, » & il l'écrit vingt fois comme un homme » qui ne l'a jamais entendue. Forcé de » rendre un passage d'Hérodote, il le » traduit sur une mauvaise version La-» tine qui fourmille de contre-sens. Igno-» rance des Auteurs & des Ouvrages; il » transforme un Poëme en homme; il » atttribue le Livre de la Sagesse à un » Payen qui vivoit dans le second siecle » de l'ere Chrétienne, & qu'il confond » avec un Juif du même nom. Ignorance » de l'Histoire; il ne fait que brouiller » les regnes, les événemens, les temps, » les lieux, & il prouve de plus en plus, » que ce n'est pas sans raison que ses » Partisans même le regardent, sur cet » article, comme un homme sans con-» féquence. Ignorance des Arts sur les-maniformes des connoissances des plus approfondies. Ignorance des musages & des coutumes des différens » peuples, &cc.

Après divers autres traits, que nous épargnerons à M. de Voltaire & à ses

Admirateurs, le Critique vient au reproche qu'il fait à nos Juifs. » En ap-» plaudissant, dit-il, aux éloges que la » modération des Auteurs des Lettres " a reçus, & qu'elle mérite, nous croyons » cependant devoir observer qu'ils la » portent quelquesois trop loin, & sur » des matières, où les personnes les plus » délicates leur auroient certainement » permis un peu plus de force & de » chaleur. Sans doute l'humanité, capable » de faillir, mérite des égards, & l'on » ne peut trop user de ménagemens en-» vers un homme qui ne tombe dans » l'erreur que par fragilité. Mais la mau-» vaise foi poussée à l'excès, l'intention » de tromper évidemment marquée, les » blasphêmes vomis de sang-froid, &, " pour ainsi dire, à plaisir, doivent ex-» citer l'indignation de l'homme le plus » patient, & la maniere de les repousser » doit être assortie à l'impression qu'une " si odieuse dépravation fait nécessaire-» ment sur toute ame honnête. Ainsi, » quand nos Auteurs se seroient élevés » avec plus d'énergie, contre un forcené » qui ose accuser Abraham d'avoir cher-» ché à faire un honteux trafic de la beauté » de son épouse, qui ose tourner les » Prophètes en ridicule, & les travestir » de la maniere la plus bassement indé» cente, &c. &c. on leur en auroit su
» bon gré; & s'ils ont encore à repousser
» les traits impies de cet Ecrivain sans
» Religion, après avoir donné à la po» litesse au-delà de ce qu'elle pouvoit
» exiger, on leur permettra de donner
» quelque chose à leur zele & à leur
» juste vénération pour les Livres saints,
» qu'ils désendent si avantageusement «.

L'Ecrivain finit par préférer au ton qu'ont pris nos Juifs, la touche ferme & vigoureuse du Supplément à la Philosophie, » Ouvrage accablant contre M. de Voltaire, qui l'a bien senti, puisqu'il y a » opposé une Réponse pleine d'injures

» atroces «.

Nous souscrivons, avec plaisir, aux éloges que l'Ecrivain donne au Supplément. L'Ouvrage a été utile à nos Auteurs; ils se sont un devoir de le reconnoître; & ils regardent, depuis longtemps, la maniere dont M. de Voltaire y a répondu, comme une des plus grandes injustices, que cet homme célebre ait à se reprocher.

Quant au reproche que l'Ecrivain périodique fait à nos Juifs, ou plutôt au conseis qu'il leur donne, il est accompagné de tant de politesse & d'honnêteté, que loin de s'en

plaindre, ils ne doiventque l'en remercier. Son zele est louable, & ses raisons, qui ne seront probablement pas goûtées de M. de Voltaire & de ses Partisans, ne manquent ni de justesse, ni de solidité. Mais nous le prions de considérer, que s'il est permis, s'il est aisé à des Chrétiens, dans des pays Chrétiens, de s'abandonner à l'ar-deur de leur zele, des Juifs opprimés, proscrits, livrés au mépris & à la haine des peuples, ne sauroient être trop cir-conspects. Leur convenoit - il d'irriter contre leur malheureuse Nation, un ennemi, que le crédit & les talens rendent si redoutable? Déja même, malgré cette honnêteté, cette politesse & tous ces éloges, qu'on leur a reprochés comme excessifs & fastidieux, M.de Voltaire s'emporte, & ses Partisans murmurent : qu'e t-ce été, si nos Juiss avoient eu moins de modération?

Sans doute, il est des faussetés qu'il faut repousser avec force: M. de Voltaire n'en disconviendra pas; il le dit lui - même. Mais, en écrivant, chacun doit consulter son goût & sa tournure d'esprit. Peut - être ce ton devéhémence, auquel on exhorte nos Auteurs, étoit-il au-dessus de leurs forces; comme il est opposé à leur caractere & à leur façon de penser. La critique la plus

douce paroît toujours si amere! il est si dur d'êrre obligé de dire à quelqu'un qu'il a tort & mille fois tort, de le lui prouver, de l'en convaincre, au point qu'il ne puisse se le dissimuler à lui-même! qu'est-il besoin d'ajouter la vivacité à la démonstration? Le ton de véhémence n'est pas celui qui mene le plus directement au succès : on donne volontiers sa confiance à l'Ecrivain impartial, qui ne montre ni passion, ni humeur; on se met en garde contre celui qui s'échauffe. Et c'est, peut-être, autant à leurs déclamations indécentes & à leur style fougueux, qu'à l'absurdité de leurs systèmes, que nos prétendus Sages doivent le décri général où leurs Ecrits commencent à tomber. Laissons - leur l'emportement & les injures; ce sont les raisons deceux qui ont tort: les Défenseurs de la vérité doivent être calmes comme elle. Enfin pourquoi s'emporteroit-on si fort contre M. de Voltaire, ou contre la petite troupe qui combat sous ces drapeaux? Une demi-douzaine de grands Enfans ont formé le projet de renverser un édifice religieux, que, depuis quatre mille ans, les injures du temps & les efforts des hommes n'ont pu ébranler. Les pierres dont il est bâti, la solidité de leur assierre,

les métaux & le ciment indestructible qui les lient, tout lui promet une éternelle durée. Mille volées de boulets de canon ne pourroient y faire breche: & ces Enfans s'imaginent, qu'ils vont l'abattre avec des boules de neige. Encore, comment s'y prennent-ils? L'édifice est à droite, & se dressant sur leurs pieds, ils lancent, d'un air menaçant, leurs boules de neige à gauche. La plupart leur retombent sur la tête; & tout le fruit qu'ils tirent de leurs efforts, c'est de s'éclabousser les uns les autres. En vérité, il y a là plus à les plaindre qu'à s'emporter contre eux, plus à rire qu'à s'indigner.

La contrariété des reproches faits à nos Auteurs, prouve bien qu'il est difficile de ontenter tous les Lecteurs: l'un aime l'amer, l'autre aime le doux: comment

satisfaire des goûts si opposés (1)?

⁽¹⁾ Si opposés. Pendant l'impression, on nous a adressé deux petits Traités manuscrits anonymes, en nous exhortant à les joindre aux Lettres, &c. L'un est intitulé: Apologie pour les Juiss Portugais & Allemands, où, par la comparaison de ce qu'ont écrit contre M. de Voltaire des Chrétiens François, Anglois, Genevois, &c. on prouve que les Juiss Fortugais & Allemands ont été les plus modérés de ses Adversaires. L'autre a pour titre; L'Art de résuter poliment, tiré des

xxvi AVERTISSEMENT.

De la nouvelle Edition.

Disons un mot de cette quatrieme Edition. Outre diverses réponses éclaircies & fortifiées, on y trouvera des additions faites aux articles Fonte, Circoncision, Langues, Salomon, &c. une Lettre sur la croyance de la permanence des ames chez les anciens Hébreux, & sur-tout plusieurs Lettres nouvelles sur la Législation Mosaïque. Ce que nos Auteurs en avoient dit, ayant fait souhaiter à différentes personnes qu'ils développassent leurs idées sur cet objet, ils ont cru devoir se rendre à ces desirs; & les loix religieuses étant assez connues, ils se sont particulierement attachés aux loix politiques & civiles. La comparaison qu'ils en font avec celles des autres peuples, prouvera à tout Lecteur équitable, que même à ne regarder Moyse que comme un Législateur humain, on doit le mettre au-dessus des plus grands hommes que l'antiquité ait produit en ce genre. Qu'on

Ecrits de M. de Voltaire. Les Auteurs peuvent les publier, s'ils le jugent à propos. Pour nous, nous déclarons que nous n'en ferons point usage: nos Juiss nous en sauroient certainement trèsmauvais gré: ils estiment, ils aiment l'ilustre Ecrivain qu'ils combattent; leur objet, non plus que le notre, n'est pas de le chagriner, mais de le ramener, s'il est possible, à des sentimens plus vrais. Edit.

AVERTISSEMENT. xxvij

ne conclue pourtant pas des justes éloges qu'ils donnent aux loix de Moyse, qu'ils veulent engager tous les peuples à les adopter dans leurs codes. Les loix les plus sages, dit très-bien M. de Montesquieu, sont celles qui sont tellement adaptées aux circonstances du climat, du caractere d'un peuple &c., qu'elles ne peuvent être aisément transportées à d'autres. C'est moins les loix parriculieres, que l'esprit général de la politique & de la Législation Mosaïque, qu'on peut imiter avec avantage: esprit de sagesse, d'équité, d'humanité, de douceur, trèsopposé aux idées injustes qu'en voudroit donner M. de Voltaire.

En offrant au Public cette nouvelle supplément Edition, on n'a pas eu dessein de rendre inutile la précédente. Pour éviter de nouveaux frais aux personnes qui l'ont acquise, on se propose d'y ajouter incessamment un troisieme volume in-octavo, où se trouveront réunies toutes les corrections & augmentations de quelque importance faites dans celle-ci.

à l'Edition précédente.



ERRATA.

Quelques fautes essentielles s'étant glisfées dans l'impression, on prie le Lecteur de jetter les yeux sur les Errata, avant de passer à l'Ouvrage même.

PAGE 143, lig. 8, avant Moyse, que ce Législateur, lis. avant Moyse; que ce Législateur.

Page 166, lig.-5, qu'en a donné, lis. qu'en a donnés.

Page 313, lig. 2, preuve de la tolérance, lif. preuve de tolérance.

Page 332, lig. 7, nous en fournira assez de preuves, lis. nous en fournira seule un assez grand nombre.

Page ; 57, lig. 9, Lauriot, lif. Loriot.

Page 373 , lig. 4 , fausse dans la généralité , lif. dans sa généralité.

Page 405, lig. 3, se laissa-t-il pousser au pied du mur, lis. se laissa-t-il.

Tome II. Page 459, lig. 7, Khakham, Khakhamim, lif. Khakam, Khakamim.

Page 461, lig. 24, à la différence de la prononciation & à des formes que chaque peuple avoit donné, lif. à la différence de la prononciation & des formes que chaque peuple avoit données.



LETTRES

DE

QUELQUES JUIFS

PORTUGAIS,

A vec des Résexions critiques sur le premier Chapitre du VII. Tome (1) des Œuvres de M. de Voltaire au sujet des Juis.

LETTRE PREMIERE.

De M. Guasco, Juif Portugais de Londres, à M. Sweet-mind, Chanoine de Winchester. Occasion & sujet des Lettres, &c. de quelques Juis Portugais.

Vous desirez, Monsieur, de savoir ce qui a donné naissance aux Lettres & aux

dition faite à Geneve en 1756. Edit.

Tome I.

Réflexions suivantes; il est juste de vous satisfaire.

L'intérêt divise quelquesois ceux mêmes que le sang, la Religion, & des malheurs communs devroient unir. Il survint, il y a huit ou dix ans, un dissérend entre les Juiss Portugais établis à Bordeaux & quelques Juiss d'autres Nations. Ceux-ci prétendoient saire corps avec les Portugais, & partager avec eux les privileges dont ils jouissent dans cette Ville depuis plus de deux siecles.

Dans ces circonstances, les Portugais recoururent à l'Auteur (1), & le prierent de joindre ses sollicitations à celles de leur Agent à Paris (2): il le sit avec zele; il écrivit à M. le Maréchal Duc de R. & il en reçut une réponse aussi flatteuse pour lui, que satisfaisante pour la Nation

Portugaise (3).

M. Percire, connu par l'art de faire parler les

sourds de naissance. Edit.

⁽¹⁾ A l'Auteur. Les Réflexions critiques & les Lettres qui y sont relatives, ont pour Auteur M. Pinto, Juif Portugais, très-estimé par sa politesse & ses talens. On a de lui un Essai sur le Luxe, imprimé à Yverdon en 1764, un Traité sur le Commerce, &c. Edit.

⁽³⁾ La Nation Portugaise On nomme ainsi

Ce ne fut pas la seule obligation que les Portugais lui eurent. Cette contestation ayant donné lieu de résléchir sur les préjugés désavantageux & injustes, qu'on a contre les Juiss en général, & sur l'ignorance, où l'on est communément en France de la distinction; qu'on doit mettre entre les Juiss Portugais & Espagnols, & ceux des autres Nations; on crut qu'il étoit nécessaire, que quelqu'un se chargeât d'écrire une courte Apologie des Juiss en général, & d'y faire sentir la dissérence qu'il y a entre les uns & les autres. On y engagea l'Auteur, & il y consentit.

Le premier Chapitre du septieme tome des Œuvres de M. de Voltaire, étoit ce qu'il y avoit de plus fort à leur désavantage. Le poids que cet illustre Ecrivain donne par son autorité à ses préjugés, étoit capable d'écraser cette Nation (1),

les Juiss Portugais & Espagnols: ils sont établis en France, & y jouissent, depuis 1550, des mêmes privileges que les autres Sujets du Roi, en vertu de Lettres-Parentes renouvellées de regne en regne. Aut.

⁽¹⁾ D'écraser cette Nation. Est-ce sérieusement qu'on craint que les écrits de M. de Voltaire n'écrasent la Nation Juive? De vaines

en fournissant, dans la suite, des armes à la calomnie. Persuadé que ce n'a jamais été ni pu être l'intention de M. de Voltaire, & que ce grand homme verroit lui-même, avec plaisir, qu'on prévint des maux, qu'il n'avoit pas prévus, ou auxquels il n'avoit pas fait assez d'attention, l'Auteur Juif s'est déterminé à combattre se imputations. Vous savez avec quels égards il l'a fait, & avec quel succès.

Voilà, Monsieur, quelle a été l'occasion & quel est le sujet des Lettres, &c. que vous voulez relire. Ces connoissances préliminaires pourront servir, en esset, comme vous l'avez pensé, à répandre quelque lumiere sur les Réslexions critiques. On comprendra mieux par quels motifs, dans une Apologie de la Nation Juive, on éleve si fort les Juiss Portugais & Espagnols au-dessus des Allemands & Polonois.

Nous souhaitons beaucoup, que tous les Chrétiens lisent cet Ecrit avec les sentimens de modération & d'impartialité que nous vous connoissons: ils pourront y prendre des idées moins désavorables

déclamations opéreroient-elles ce que tant de secles d'oppression n'ont pu opérer? Edit.

de la Nation Juive; ou s'ils nous condamnent, ils le feront sans nous hair. Que le Philosophisme déclame; que, sous le masque de la Tolérance & de l'humanité, il insulte & calomnie un peuple malheureux, le Chrétien ne doit connoître ni l'emportement, ni la haine.

Nous sommes, avec respect, &c.

LETTRE II(1).

De l'Auteur des Réflexions critiques à M. Per... Agent de la Nation Portugaise de Bordeaux, en les lui envoyant.

La Lettre qu'à votre confidération; Monsieur, j'ai écrite à M. le Maréchal Duc de ... en faveur de la Nation Portugaise établie à Bordeaux, m'attire, de votre part, des remercimens & des éloges que j'aurois à peine mérités, quand je me serois acquitté de tout ce que vous & cette Nation avez lieu d'attendre de mon zele pour ses intérêts. Ils doivent

⁽¹⁾ Cette Lettre & les Réflexions suivantes, ont été imprimées à Amsterdam en 1762. Edit.

m'être chers à plus d'un titre, tant par l'origine commune de nos ancêtres, qui ont habité plusieurs siecles en Espagne & en Portugal, que par les sentimens qui m'attachent à notre plus ancienne Patrie, & à cette antique Religion (1), mere de toutes les autres, & aussi universellement qu'injustement méprisée par ceux qui lui doivent du respect & de la vénération. Les services signalés que j'ai eu le bonheur de rendre à la Nation Portugaise établie à Amsterdam, & dont j'espere qu'elle jouira long-temps, ne sont qu'un motif de plus pour m'engager à donner à mes Freres établis ailleurs, les preuves de bonne volonté qu'ils ont droit d'attendre de moi. Mais je regrette que vous m'ayez employé dans deux occasions, où il paroît que les intérêts de nos Portugais se croisent, pour ainsi dire, avec ceux des Juifs des autres Nations: mon cœur en souffre, & je vois que le vôtre n'en est pas moins touché, quoique la raison &

⁽¹⁾ Cette antique Religion. Les Chrétiens qui regardent le culte Juif actuel comme superstitieux & vain, respectent sincerement l'ancienne Religion Juive, mere de la leur: il n'y a parmi eux que les Athées & les Déistes qui la méprisent. Chret.

la saine politique autorisent vos démarches. Caligula fouhaitoit que le Peuple Romain n'eût qu'une tête, pour avoir le barbare plaisir de l'abattre d'un seul coup. Que ne faisoit-il le même souhait, pour que le bonheur d'un seul devînt celui de tout un peuple! Tel seroit notre vœu, si la chose étoit possible. Le bonheur que nous acquérons aux dépens d'autrui, est un malheur déguisé; c'est un poison qui n'est un remede que pour des malades; mais malheureusement on est souvent réduit à l'empirisme, en Politique comme en Médecine. Il paroît que c'est un malheur attaché à l'humanité, au moins depuis qu'on s'est partagé en plusieurs Corps de société séparés & distincts, que les intérêts des uns soient souvent opposés aux intérêts des autres. Nous devons donc défendre les droits des Portugais, quand ils feroient préjudiciables aux Allemands & aux Avignonois, en même temps que nous fouhaitons, vous & moi, leur faire oublier, s'il étoit possible, par les plus grands services, les petits désagrémens que la désense légitime & nécessaire des privileges des Portugais, nous a forcés de leur occasionner, en distinguant quelquefois notre cause de la leur.

Je vous envoie, Monsieur, mes Ré-

flexions sur ce que M. de Voltaire a écri contre les Juiss. Vous en trouverez que demanderoient une plus longue discussion, pour être mises dans tout leur jour: mais comme mon intention n'est point de m'attaquer à M. de Voltaire, je me borne à présenter à cet illustre Auteur de nouveaux matériaux, que personne ne peut mieux mettre en œuvre que lui, & que son amour pour la vérité le pressera d'employer dans une nouvelle Edition (1). Vous savez, Monsieur, que je suis son plus grand admirateur: je croirois avoir un reproche à me faire (2), s'il y avoir quelqu'un en Europe qui eût plus lu, plus étudié que moi ses Ouvrages, que je regarde comme une Bibliotheque Encyclopédique (3); & je lui rends dès au-

(2) Un reproche à me faire, &c. Comment M. de Voltaire peut-il hair si violemment un peuple, parmi lequel il a des Partisans si zélés? Chret.

⁽¹⁾ Nouvelle Edition Cette nouvelle Edition fe prépare: c'est pour M. de Voltaire une be le occasion de remplir ses engagemens, & de rendre gloire à la vérité qu'il aime. Edit.

⁽³⁾ Bibliotheque Encyclopédique. Nous ne sa vons si cet éloge est digne de M. de Voltaire: ju squ'ici il n'a été donné à personne de parler de tout, & d'en parler bien. La sphere de l'es-

jourd'hui, parmi mes Concitoyens, la justice complette que la postérité lui rendra un jour. Odere incolumem (1) post genitis carum. Son intention ne peut être de donner cours à la calomnie : il terrassera ce monstre dès qu'il le connoîtra. Je suis persuadé que mes Réslexions, s'il daigne les lire, ne lui déplairont point; & loin de me savoir mauvais gré, je me statte qu'elles m'attireront son estime. Vous connoissez celle que j'ai pour vous, & que je suis & serai sans sin & sans fard, &c.

prit humain a des bornes: au delà de ces limites, il perd toujours en profondeur ce qu'il

gagne en superficie. Edit.

(1) Odere incolumem, &c. Nous ignorons si M. de Voltaire a des ennemis: mais nous sentons qu'on peut le résuter sans le hair, & même en l'admirant. La postérité chérira sans doute une partie de ses Ouvrages; nous souhaitons bien sincerement qu'elle n'ait aucun reproche à lui faire sur l'autre. Edit.



RÉFLEXIONS CRITIQUES (1)

Sur le premier Chapitre du VII Tome des Œuvres de M. de Voltaire, &c.

De la calomnie, & de ses suites sunestes. Le tous les vices, le plus préjudiciable à la Société; de tous les torts, le plus irréparable; de tous les crimes, le plus noir, c'est assurément la calomnie. Les dommages, qu'en ressentent ceux qui en sont les objets & les victimes, se multiplient à l'infini : c'est une vérité dont tout le monde convient, & que M. de Voltaire a mise dans tout son jour dans plusieurs endroits de ses Ouvrages. Il est également vrai, que plus une accusation est grave, plus les preuves doivent êrre évidentes. Ces principes sont incontestables, lors même qu'il s'agit d'accu'er le moindre individu d'une Société, le dernier des hommes: à plus forte raison, la circonspection doit être plus grande,

Les accufations graves demandent des preuves évidentes.

Sur-tout lorfqu'elles

⁽¹⁾ On s'est permis de tetrancher de ces Réflexions quelques endroits, qui ont paru moins né essaires. Mais on a été attentif à conserver tous les éloges que l'Auteur donne à M. de Voltaire, Edit.

orsqu'il est question de tout un peuple: sont faites & plus on généralise une accusation qui Nation ui impute des crimes, plus on doit être tiele. en état de la prouver.

Mais y en a t-il, dont on puisse accu-, Incertitude

des jugemens

ser un peuple en général? Une Nation en corps peut-elle être complice d'un crime? Pourroit-on, avec justice, imputer à toute la Nation Angloise le supplice de Charles I ? ou à tous les François du temps de Charles IX , le massacre de la Saint Barthelemi? Toute proposition universelle est suspecte & sujette à l'erreur; sur-tout quand on parle du caractere général d'une Nation, dont les nuances sont toujours très-variées, selon l'état, le rang, le tempérament & la profession de chacun. Chaque Province d'un même Etat est aussi différente d'une autre Province, que chacune d'elles l'est de la Ville capitale, celle-ci de la Cour, où chaque famille a encore une teinte particuliere, dont les individus qui la composent sont distingués par des caracteres divers. Si dans une forêt, il n'y a pas deux feuilles qui se ressemblent; si dans le monde entier, il n'y a pas deux visages parfaitement uniformes, ni deux hommes dont toutes les idées soient les mêmes, comment prétend-on faire d'un

seul trait le portrait moral de tout un peuple? Il en est de la moralité d'une Nation, comme de celle de l'homme, dont elle n'est qu'une collection. La nature varie dans l'individu, felon les accidens physiques, qui alterent son tempérament, & dans les peuples, selon les accidens politiques qui changent leur constitution. Les Nations ont leur clairobscur: elles ont des momens brillans, où leurs vertus se développent dans un meilleur jour, & d'autres, où elles paroissent avec moins d'éclat; mais jamais elles ne sont tout-à-fair vicienses, ni toutà-fait vertueuses, encore ne restent-elles jamais long-temps dans un même état; l'instabilité est l'apanage de l'humanité.

Qu'il est plus difficile de juger de la Nation Juive, que de soute autre.

Si cela est vrai à l'égard de tous les peuples en général, il l'est encore davantage à l'égard des Juiss en particulier, Dispersés parmi tant de Nations dissérentes, ils ont pris, pour ainsi dire, dans chaque pays, après un certain temps, le caractère des Habitans. Un Juis de Londres ressemble aussi peu à un Juis de Constantinople, que celui-ci à un Mandarin de la Chine. Un Juis Portugais de Bordeaux & un Juis Allemand de Metz, paroissent deux êtres absolument dissérens. Il n'est donc pas possible de parser

des mœurs des Juifs en général, sans entrer dans un grand détail & dans des distinctions particulieres. Le Juif est un Caméléon, qui prend par-tout les couleurs des différens climats qu'il habite, des différens peuples qu'il fréquente & des différentes formes de gouvernement, fous lesquelles il vit.

Cependant M. de Voltaire les a tous amalgamés en bloc, & en a fait un portrait aussi affreux que peu ressemblant. Voici comment il s'exprime à leur sujet.

Les Religions Chrétienne & Musulmane, dit d'abord M. de Voltaire, reconnoissent la Juive pour leur mere; & par une contradiction singuliere, elles ont à la fois pour cette mere du respect & de l'horreur (1). Il pouvoit encore ajouter ce

Affreux portrait que M. de Voltaire fait de la Nation Juive.

Il y a de même plus d'esprit que de vérité dans le mot de M. de Montesquieu. Le fanatisme ignorant & intéressé de quelques Chré-

⁽¹⁾ Par une contradiction singuliere, &c. L'ancienne Religion Juive étoit fainte & vénérable; c'étoit le culte que Dieu même avoit prescrit: mais ce culte, selon les Oracles divins, devoit être abrogé, ses sacrifices abolis, ses Ministres rejettés. La Religion Juive actuelle est aux yeux des Chrétiens & des Musulmans, ce culte réprouvé. Qui est la contradiction qu'en rejettant l'une, ils soient pleins de respect pour l'autre?

que M. de Montesquieu dit quelque part; que c'est une mere qui a engendré deux filles qui l'ont accablée de mille plaies.

Mais pourquoi M. de Voltaire, fait pour éclairer l'Univers, grossit-il le nuage des préjugés populaires qu'on entasse sur les Sectateurs de cette Religion, à la honte de l'humanité? Comment ce grand homme, en dépit de son esprit & de son cœur, au mépris de la raison & de la vérité, a-t-il pu se laisser aller à une pa-reille distraction? Car quel terme plus doux puis-je employer, en voyant l'ennemi des préjugés abandonner sa plume à l'aveugle prévention, organe le plus commun de ce monstre qu'il a toujours combattu, je veux dire la calomnie; furtout en le voyant terminer ce Chapitre si peu digne de lui, par ces horribles mots: Enfin vous ne trouverez en eux (dans les Juiss) qu'un peuple ignorant & barbare, qui joint depuis long-temps la plus in-

tiens a pu accabler la Nation Juive de mille plaies. Mais le fanatisme de quelques Chrétiens n'est pas la Religion Chrétienne. Le vrai Christianisme n'est ni destructeur, ni inhumain. La Religion Mahométane s'est annoncée le ser & le seu à la main. La Religion des Chrétiens n'a pour armes que la persuasion & les biensaits, le désintéressement & la patience. Chret.

digne avarice à la plus détestable superstition & à la plus horrible haine pour tous les peuples qui les tolerent & les enrichissent Il ne faut, ajoute-t-il comme pour leur faire grace, il ne faut pourtant pas les brûler.

Je dirai modestement à M. de Voltaire, qu'un grand nombre de ceux qu'il taire, qu'un grand nombre de ceux qu'il traite si cruellement, voudroient plutôt être brûlés, que de mériter ces imputations heureusement gratuites. Il ne seroit peut-être pas dissicile de prouver, que les Juiss ne sont ni plus ignorans, ni plus barbares, ni plus superstitieux que les autres peuples, & que les gens riches, parmi eux, sont plus sujets à la prodigalité qu'à l'avarice; ce qui n'est pas si commun ailleurs que chez eux. Mais il n'est pas besoin d'autres preuves que la notoriété publique, pour savoir qu'ils adoptent tellement l'esprit patriotique des Nations chez lesquelles ils se tique des Nations chez lesquelles ils se sont établis, qu'ils le poussent plus loin que les Nationaux mêmes. Les Juiss sont jaloux à l'excès de la gloire de tous les peuples, qui les admettent & qu'ils en-richissent (1). Pour peu que M. de Vol-

⁽¹⁾ Qu'ils enrichissent. Ce ne seroit peutêtre pas une question indigne de l'examen des

taire veuille se donner le temps d'examiner cet objet en révision (car c'est à son Tribunal que j'en appelle) il trouvera qu'il doit une réparation aux Juiss, à la vérité, à son siecle, & sur tout à la postérité qui attestera son autorité (1), pour sévir, & pour écraser un peuple déja trop malheureux.

Des Juifs Portugais.

Différence & féparation remarquable de ces Juifs d'avec les autres.

Si M. de Voltaire eut consulté, dans cette occasion, cette justesse de raisonnement, dont il fait profession, il auroit commencé par distinguer des autres Juiss les Espagnols & Portugais, qui jamais ne se sont consondus ni incorporés avec la soule des autres ensans de Jacob. Il auroit dû faire sentir cette grande dissérence. Je sais qu'elle est peu connue en France, généralement parlant, & que cela a fait tort, dans plus d'une occasion, à la Nation Portugaise de Bordeaux.

Politiques, de savoir si les Juiss enrichissent les pays où on les admet, ou s'ils ne sont que s'y enrichir; ou si, comme nous le croyons, ils sont en même temps l'un & l'autre. Chret.

⁽¹⁾ Qui attestera son autorité, &c. M. de Voltaire auroit, sans doute, désavoué ces imputations, s'il en eût prévu de telles suires. Quoi qu'il en soit, nous ne croyons pas ces imputations sort à craindre pour la Nation Juive: le Public saura les apprécier. Edit.

Mais M. de Voltaire ne peut ignorer la délicatesse scrupuleuse des Juits Portugais & Espagnols à ne point se mêler par mariage, alliance ou autrement, avec les Juifs des autres Nations. Il a été en Hollande, & fait que leurs Synagogues sont séparées, & qu'avec la même Religion & les mêmes articles de Foi, leurs cérémonies ne se ressemblent souvent pas. Les mœurs des Juifs Portugais sont toutes dissérentes des autres Juifs. Les premiers ne portent point de barbe, & n'affectent aucune singularité dans leur habillement; les aisés, parmi eux, poussent la recherche, l'élégance & le faste en ce genre, aussi loin que les autres Nations de l'Europe, dont ils ne different que par le culte. Leur divorce avec leurs autres freres, est à tel point, que si un Juif Portugais, en Hollande & en Angleterre, épousoit une Juive Allemande, il perdroit aussi-tôt ses prérogatives ; il ne seroit plus reconnu pour membre de leur Synagogue; il feroit exclus de tous les bénéfices ecclésiastiques & civils; il feroit séparé entierement du corps de la Nation (1); il ne pourroit même être encette distins-

⁽¹⁾ Du corps de la Nation, &c. Quel schisme! Chrez.

terré parmi les Portugais ses freres. L'idée, où ils sont assez généralement, d'être issus de la Tribu de Juda, dont ils tiennent

Leurs mœurs.

de la Tribu de Juda, dont ils tiennent que les principales familles furent envoyées en Espagne du temps de la captivité de Babylone, ne peut que les porter à ces distinctions, & contribuer à cette élévation de sentimens qu'on remarque en eux, & que leurs freres mêmes des autres Nations paroissent reconnoître (1).

C'est par cette saine politique qu'ils ont conservé des mœurs pures & ont acquis une considération, qui, même aux yeux des Nations chrétiennes, les ont fait distinguer des autres Juiss. Ils ne méritent donc pas les épithetes, que M. de Voltaire leur prodigue. Ceux de Hollande y ont apporté de grandes richesses à la sin du quinzieme siecle, &, avec des mœurs irréprochables, y ont beaucoup augmenté le commerce de la République. Leur Synagogue paroissoit une Assemblée de Sénateurs; & quand des Seigneurs étrangers Allemands y entroient, ils y

⁽¹⁾ Paroissent reconoître. On reconnoîtra aisément la vérité de ce qu'a dit l'Auteur, que son discours apologétique pour les Juifs en gé-néral, est panégyrique de la Nation Portugaise. Edit.

cherchoient les Juifs, sans pouvoir se persuader, que ceux qu'ils voyoient fussent la même Nation, qu'ils avoient connue en Allemagne. Ils ont encore été plus utiles à la Hollande, au commencement du dix-septieme siecle, que les réfugiés François ne l'ont été vers la fin. Ceux-ci, après la révocation de l'Edit de Nantes, y apporterent beaucoup d'industrie & peu de richesses (1): les Portugais, avec de grandes richesses, ont apporté en Hollande le commerce d'Espagne, & ils ont favorisé l'industrie de tous les autres. Leurs descendans ont été plus dupes que frippons, souvent la victime des usuriers, rarement, peut-être jamais usuriers euxmêmes. A peine pourroit-on citer quelque exemple d'un Juif Portugais supplicié à Amiterdam ou à la Haye, dans le cours de deux siecles. On auroit de la peine à trouver dans les Annales du genre humain, un corps de Nation aussi nombreux que celui des Juifs Portugais & Espagnols établis en Hollande & en An-

⁽¹⁾ Peu de richesses. Ce fait est certain, quoiqu'il soit un peu contraire aux idées que M. de Voltaire se fait des sommes immenses d'or & d'argent, que les Protestans emporterent de France. Edit.

Quels vices on peut leur reprocher. gleterre, où il se soit commis moins de crimes punissables par les loix; j'en atteste tous les Chrétiens instruits de ces pays-là. Les vices qu'on peut leur reprocher, sont d'une nature non-seulement dissérente, mais toute opposée à ceux que M. de Voltaire leur impute. Le luxe, la prodigalité, la passion des semmes, la vanité, le mépris du travail & du commerce, que quelques-uns n'ont que trop négligé, ent été cause de leur décadence. Une certaine gravité orgueilleuse, & une sierté noble fait le caractere distinctif de cette Nation. Mais ces vices, je le répete, n'ont rien de commun avec les reproches que leur fait M. de Voltaire.

Descendons à quelques exemples particuliers. Le Baron de Belmonte n'a-t-il pas été employé par la Cour de Madrid, en qualité de son Résident en Hollande, au grand contentement des deux Puissances? D. Alvaro Nunès d'Acosta, ainsi que son pere, n'ont-ils pas servi la Cour de Lisbonne, avec autant de dignité que de sidélité? Les Suassos, les Texeira, les Nunès, les Prados, les Ximenès, les Pereira, & beaucoup d'autres, n'ont-ils pas mérité la considération de ceux qui les ont connus? Machado étoit un des

favoris du Roi Guillaume : ce Monarque reconnoissoit, qu'il avoit rendu de grands services à ses armées en Flandres. Le Baron d'Aguilard, Trésorier de la Reine de Hongrie, est encore regretté à Vienne. M. Gradis est estimé à la Cour de France. Je ne finirois pas, si je voulois faire une liste complette de tous ceux qu'on pourroit nommer avec éloges, & dont on ne reconnoît pas les mœurs au portrait qu'en fait M. de Voltaire. Ceux qui connoissent les Juifs Portugais de France, de Hollande & d'Angleterre, savent que loin d'avoir, comme dit M. de Voltaire, une haine invincible pour tous les peuples qui les tolerent, ils se croient au contraire tellement identifiés avec ces mêmes peuples, qu'ils se considerent comme en faisant partie. Leur origine Espagnole & Portugaise est devenue une pure dis-cipline ecclésiastique, que la critique la plus sévere pourroit accuser d'orgueil & de vanité, mais nullement d'avarice ni de superstition.

Voilà un tableau fidele des Juiss Portugais & Espagnols. On peut s'en former une idée encore plus avantageuse pour eux, & en même temps plus exacte, plus juste, si l'on fait attention, qu'ils ont plus d'obstacles à surmonter, que toute autre

Nation, pour avoir une conduite irréprochable. Ils font privés d'une infinité de ressources, que ceux des autres Religions, ont pour gagner leur vie: leurs besoins sont plus multipliés & plus presfans; & par conséquent leurs vertus rencontrent plus d'entraves, & leurs vices plus d'amorces. Si la nécessité n'a point de loix; si là où il y a plus de nécessité, les loix sont moins observées, à moins que les mœurs n'y suppléent, il faut convenir que les Juiss Portugais, transplantés en Hollande, ont plus de mœurs que les autres Nations. Ils le prouvent par une conduite louable, & qui ne s'est point démentie pendant plus de deux siecles.

Des Juifs Allemands & Polonois,&c. Disons un mot des Juis Allemands & Polonois, &c. (1) Est-il étonnant,

⁽¹⁾ Allemands & Polonois, &c. Il y a à Amsterdam & à Londres un grand nombre de Juis Allemands, qui sont les plus honnêtes gens du monde, & qui sont le commerce avec toute la probité imaginable. Ils ne sont pas comptables de la conduite de cette multitude de Polonois & d'Allemands, que la misere chasse de leur pays, & que la piété de leurs Confreres sait recevoir parmi eux. Il y a eu dans les Cours d'Allemagne des Juiss très-distingués. M. Boas est considéré & aimé à la Haye par les personnes de la premiere condition. Aut.

que, privés de tous les avantages de la Société, multipliant par les loix de la Nature & de la Religion, méprisés & humiliés de tous côtés, souvent persécutés, toujours insultés (1), la Nature avilie & dégradée en eux, paroisse n'avoir plus de commerce qu'avec le besoin? Ce besoin se faisant sentir avec tyrannie, inspire à ceux, qui en sont les martyrs, tous les moyens de s'y soustraire ou de les diminuer. Le mépris, dont on les accable, étouffe en eux le germe de la vertu & de l'honneur. La honte est nulle où le mépris injuste précede le crime: c'est en applanir la route, que de couvrir d'opprobre ceux qui ne s'en sont pas rendus coupables. Est-ce l'être (2) que de rester constamment attachés à une Religion, regardée autrefois comme facrée par ceux mêmes, qui la condamnent ac-

⁽¹⁾ Souvent persécutés, toujours insultés. Nous en avons été plus d'une fois témoins, & nous en avons été touchés: Homo sum, humani nihil à me alienum puto. Chret.

⁽²⁾ Est - ce l'être, &c. Les Chrétiens le croient. Mais en croyant les Juiss dans un aveuglement coupable, ils ne s'estiment pas en droit de les outrager, ils les plaignent. Tels sont du moins les sentimens de ceux qu'anime le véritable esprit du Christianisme. Chret.

tuellement. On peut les plaindre, s'ils font dans l'erreur; mais il feroit injuste de ne pas admirer (1) la constance, le courage, la bonne soi, le désintéressement avec lesquels ils sacrissent tant d'avantages temporels (2). Resuseroit-on des louanges à un sils qui renonceroit à une riche succession, parce qu'il croiroit, peut-être abusivement, ne pouvoir en prendre possession sans contrevenir à la volonté de son pere, par l'acte qu'on exige de lui? Une délicatesse aussi louable, aussi noble, aussi unique, mériteroit-elle, de la part de ses cadets qui en jouissent, des mépris, des insultes, des outrages (3)?

(1) De ne pas admirer, &c. On peut admirer cette constance & en condamner l'objet. Chret.

(3) Des insultes, des outrages. Quand les Chrétiens font éprouver ces traitemens aux Juiss, précisément comme Juiss, quels sentimens les animent? Ce ne sont pas ceux des premiers Peres de leur Eglise, ceux de leurs Conciles, de leurs Apôtres, & sur-tout ceux

⁽²⁾ Tant d'avantages temporels. Il nous semble qu'un Juif, qui sacrifie généreusement tous ces avantages à une Religion qu'il croit vraie, sût-cè par erreur, vaut bien un Philosophe indissérent sur toute Religion. Cette indissérence coûte peu; elle n'exige aucun sacrifice, & ne gêne ni l'orgueil de l'esprit, ni les penchans du cœur. Edit.

Ce n'est pas tout de ne pas brûler les gens: on brûle avec la plume; & ce feu est d'autant plus cruel, que son effet passe aux générations futures. Que doit-on attendre du vulgaire aveugle & féroce, quand il s'agit de sévir contre une Nation déja si malheureuse, si ces horribles préjugés se trouvent autorisés par le plus grand génie du siecle le plus éclairé? Qu'il consulte son cœur & sa raison, & je suis persuadé qu'il emploiera tout son esprit pour réparer cette faute : il démontrera d'une façon victorieuse, que ce n'est pas à cette ancienne Religion Ce qui caus divine & sacrée, qu'on doit attribuer la bassesse des sentimens de certains Tudesques & Polonois. C'est la nécessité, c'est la persécution, ce sont les accidens, qui les rendent tels que ceux, qui, professant une autre Religion, se trouvent dans les mêmes circonstances. Si parmi

leurs vices.

de J. C. leur Chef & leur modele. O mon Pere; s'écrioit-il en expirant, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font; paroles pleines d'une grandeur d'ame, d'un héroïsme, que les Juifs nême n'ont pu s'empêcher d'admirer. Aussi l'est-ce pas l'esprit de la Religion Chrétienne, que nous avons à craindre : l'envie, l'avarice, a fausse policique, &c. couvertes du mantean le la Religion, voilà nos vrais ennemis. Edita Tome I.

Ces vices comparés à ceux des autres peuples.

ces malheureux, il en est qui ont rogné la monnoie, ils ne sont pas les seuls; ils ne font pas même le plus grand nombre des coupables en ce genre. S'ils sont Fripiers, c'est un métier comme un autre, utile à la société, & autorisé dans toutes les Religions : c'étoit celui du pere de Moliere. Mais M. de Voltaire, qui pese dans la balance de la raison & de l'équité les crimes des Nations; qui met dans un bassin le régicide national & judiciaire des Anglois, dans l'autre les attentats réitérés contre la vie d'un grand Roi, par des fanatiques particuliers, & ce massacre horrible d'une partie de la Nation exécuté par l'autre, sous les yeux & par les ordres de son Roi: qu'il pese donc aussi tous les maux, que les pauvres Juiss Allemands ont sait depuis dix siecles; supposant, ce qui n'est pas prouvé, qu'ils aient plus rogné la mon-noie, & plus friponné dans leur trafic, que les gueux des autres Religions. Qu'à tous leurs petits escamotages & autres fripponneries, il oppose les maux, que les illustres ambitieux & tant d'autres especes de tyrans font sans cesse à la Société, à l'ombre de leurs lambris dorés; les crimes secrets & publics, que leurs richesses pallient, cachent & dérobent

à la justice même la plus sévere, parce que les apparences sont sauvées & interceptées par l'éclat, qui environne les coupables. Qu'il considere les forfaits de ceux qui sont punis de notoriété publique; qu'il pese, qu'il calcule, qu'il compare, & qu'il prononce. Se peut-il que ce soit M. de Voltaire, qui donne cours aux calomnies ténébreuses, dont on a chargé un peuple qui mérite un autre sort? Que n'emploie-t-il ses talens à détruire un préjugé qui déshonore l'humanité?

Il me semble qu'il a encore hazardé d'autres assertions moins importantes dans le même Chapitre. La prétendue ignorance qu'il attribue aux Juis, n'est rien moins que prouvée (1). Ils ont eu, ils ont encore parmi eux des Savans (2), dans

Ignorance reprochée aux Juifs.

Ils ont est & ont encore des Savans.

⁽¹⁾ Rien moins que prouvée. Atistote, cité par Clearque, dit que du temps qu'il étoit en Asse, il reçut visite d'un Juis si savant & d'une étudition si prosonde, qu'au prix de lui les Grecs paroissoient des ignorans & des bêtes. Voy. la Rép. des Hébreux, par Basnage, p. 19 de l'édit. de Hollande, in-8°. Aut.

⁽²⁾ Ils ont encore parmi eux des Savans, &c. Nous n'en doutons point: nous souhairerions seulement, que ces Savans voulussent bien s'occuper un peu plus de la défense de leurs Livres sacrés, contre tant d'Ecrivains qui les attaquent tous les jours; & qu'ils ne laissassent

Beauté de leur langue : leurs Ecrivains. les pays où ils sont tranquilles. Leur tactique ne paroît pas avoir été si méprisable: leur langage a de grandes beautés; & si M. de Voltaire, dans l'immensité de ses connoissances, avoit mis la Langue hébraïque (1), il auroit été frappé des beautés poétiques dont elle est susceptible. Ce qui en transpire dans des Ouvrages imités d'après de soibles traductions, en fait soi: témoins les Odes sublimes de Rousseau, les traits admirables d'Athalie. M. de Voltaire lui-même n'a-t-il pas trouvé dans la même mine, de quoi parer des pieces d'un genre différent? Isaïe est plein de traits de seu, qui prouvent que les arts, les sciences,

pas toujours aux Chrétiens le soin de combattre pour eux. Des Ouvrages de ce genre, dégagés de toutes les idées Rabbiniques, qui sont passées de mode même parmi eux, ne pourroient que leur faire honneur, & être utiles au Public. Chret.

⁽¹⁾ Avoit mis la Langue hébraïque, &c. L'Auteur ne pouvoit reprocher plus poliment à M. de Voltaire, l'ignorance de la Langue sainte. On verra par la suite, si ce reproche est fondé. En attendant, nous nous contenterons d'observer ici, que ses partisans l'ont souvent prôné comme un très-grand Hébraïsant, & qu'il a lui-même parlé cent sois d'Hébreu, comme s'il en étoit fort instruit. Edit.

ont consus.

le goût régnoient à la Cour de Juda. Il ne seroit pas difficile de prouver, qu'après la captivité & la dispersion de la Nation Juive, il y a eu des Savans parmi eux, tant chez les Arabes qu'en Espagne, où ils étoient Médecins & Intendans do-mestiques des Rois. Maimonide étoit versé dans routes les sciences de son siecle.

Ce peuple, continue M. de Voltaire, ne sut renommé par aucun art. Il est difficile de pénétrer dans l'obscurité d'une antiquité si reculée: mais en dépit du voile, que les Grecs ont jetté sur tout ce qui les a précédés, pour s'arroger l'invention de tous les arts & de toutes les sciences, il est clair que les Juiss les ont devancés en plusieurs, ne sût-ce que dans l'art de la gravure en pierres fines (1). On en pourroit dire autant de plusieurs arts différens, & le soupçonner de quelques autres; l'on ne peut nier du moins, qu'on ne trouve dans l'alphabet Hébreu l'origine de l'alphabet Grec, qui a servi de modele pour la nomenclature à celui des Latins

⁽¹⁾ En pierres fines. L'Exode en fournit la preuve, Ch. XXII, \v. 9. Et accipies duos lapides Onychinos, & sculpes in eis nomina filiorum Ifrael. Aut.

Leurs fciences. Histoire Naturelle & Géométrie.

. Les Juifs ne furent jamais, poursuit M. de Voltaire, ni Physiciens, ni Géometres, ni Astronomes. Je laisse là la Physique, où aucun peuple ancien n'a fait de progrès. L'Histoire Naturelle, écrite par Salomon, a précédé de plusieurs siecles celles d'Aristote & de Pline. Il feroit difficile à Salomon comme Monarque, il lui seroit difficile comme Philosophe, d'avoir inséré dans ses Ouvrages plus de frivolités que ces deux Savans. Salomon a écrit depuis le cedre jusqu'à l'hysope, cela suffit. Ne trouve-t-on pas des traces de Géométrie dans la description du Tabernacle, & plus encore dans celle du Temple de Salomon & de celui dont Ezéchiel donne le plan. Quant à l'Astronomie, je suis étonné que M. de Voltaire ignore, que les Juifs ont été, de tous les peuples anciens, ceux qui ont le mieux connu le rapport du cours du soleil & de la lune, l'art des intercalations, & toutes les connoissances astronomiques, par lesquelles ils ont prévenu dans leur calendrier l'embarras & la confusion auxquels les Grecs & les Romains ont été sujets. Depuis que Moyse a institué la Pâque, il y a environ trois mille ans (car les Juifs datent de loin,) il ne s'est jamais fait de changement dans

Leur Astro-

leur calendrier: cette remarque est digne d'attention (1). De-là l'opinion de leurs Rabbins, que cette connoissance supérieure astronomique fut révélée à Moyse, & qu'elle a été de tous temps un secret pour les autres Nations : il est certain au moins que Moyse avoit apporté d'Egypte des lumieres supérieures à celles de son siecle en cette partie. L'Ouvrage de M. Pluche, qui n'est pas assez estimé (2), parce que nos Savans ne le font gueres en Hébreu, développe les germes des connoissances que les Grecs ont puisées chez les Juiss ou chez les Phéniciens, dont ils étoient originaires & voisins. Leur berceau a été celui des arts & des sciences, qu'ils ont ensuite cultivées avec moins de soin.

étoit point Philosophe. Chret.

⁽¹⁾ Digne d'attention, Hactenus computus unni judaïci, quo nihil accuratius nihil perfectius in eo genere; ut nostris cinditoribus Cyclorum paschalium & Epactarum per illos melius danc artem discere liceat aut tacere. Joseph. Scaliger. Liv. VIII. Aut.

⁽²⁾ Qui n'est pas assez estimé. L'Apologiste suif rend ici plus de justice à M. Pluche, que le fait M. de Voltaire. Celui-ci en parle avec un tou de dédain & de mépris, qui fait peu l'honneur à sa critique, & qui paroît annoncer quelque ressentiment. On sait que M. Pluche

L'alphabet des Grecs dérive de celui des Hébreux. Mais je passe à démontrer, que la fi-gure & la nomenclature de l'alphabet ont été originairement dues aux Hébreux ou aux Phéniciens; car c'est la même Langue & point un jargon. Le Pænulus, ou le Carthaginois de Plaute, le prouve assez, ainsi que plusieurs autres traits de l'antiquité; mais sur-tout les noms & les sigures des lettres de l'alphabet. Personne n'ignore que les caracteres A, B, C, D, ne soient une corruption desl'ettres grecques, Alpha, Beta, Gamma, Delta; & il est clair que celles-ci dérivent d'Aleph, Beth, Ghimel, Daleth des Hébreux. On en voit la preuve & la démonstration, en ce que chaque nom de lettre de l'alphabet Hébreu annonce la figure, que cette lettre présente aux yeux, & tient de la premiere origine de l'écriture hyéroglyphique, qui parloit aux yeux par des affiches ou images, plutôt que par des caracteres de fantaisse. Je n'en citerai que quelques-uns des plus sanches. sensibles. Le Beth, , , par exemple, signisie case, maison, & c'est la figure de cette lettre. Le Ghimel ou Gamel, 1, signisse chameau, & la lettre représente le cou de cet animal. Le Daleth, 7, veut dire porte, & le contour du caractere le désigne. Le Vau, 1, exprime une cosomne, & c'est ce que cette lettre préfente à la vue. Le Zain, i, annonce un
sabre ou cimeterre, tel qu'on le voit sur
le papier. Le sin ou schin, w, signifie des
dents, & cette lettre représente un peigne
ou trident. Le Gnain, œil; le Phé,
bouche, ressemblent assez à ces images.
En voilà assez pour indiquer de combien
de preuves on peut enrichir le système
de M. Pluche: peut-être donnerai-je un
jour une collection plus ample sur cette
matière.

M. de Voltaire, dans le même Chapitre, semble encore reprocher aux Juiss la maniere, dont ils exterminerent quelques peuplades du Chanaan, & paroît attribuer à ce procédé la haine que leur portent les autres Nations. M. de Voltaire entend, sans doute, l'origine de l'ancienne haine des Nations. Mais cette haine ne peut avoir lieu, que de la part des peuples conquis à l'égard de leurs conquérans; & je ne me persuade pas qu'elle ait été plus grande contre les Juiss; que contre les autres peuples. D'abord les Juiss ne sont reprochables d'aucun excès; puisque c'est l'Oracle divin qui avoit prononcé la destruction de ces peuples, dont les crimes étoiers au comble, le que les series étoiers au comble, le que le series étoiers au comble y le que le series étoiers au comble y le que le series étoiers au comble y le que le même le pare le le pare le le pare le pare le contre les autres peuples de le contre les autres peuples de le leurs peuples de contre les autres peuples de la part de le l

Cruautés reprochées aux Juits.

lls ne faifoient qu'obéir aux orres de Dieur rourse les Cartanjeus, Es. Leur modération dans les autres guerres.

Les guerres chez tous les anciens peuples plus meurrrieres, & pour quoi.

pression de l'Ecriture, devoit les vomir & les expulser. Mais ce qui réfute l'accusation sans avoir recours à l'autorité, c'est que leur Législateur, dans son Code sacré, ordonne que dans toute autre guerre, on ait de grands ménagemens, jusqu'à épargner les arbres, qu'il désend d'abattre, ainsi que de commencer les hostilités avant d'avoir proposé la paix. Les droits de la nature & des gens étoient, en paix comme en guerre, obfervés chez les Juifs comme chez tous les autres peuples de ces contrées. Le manifeste ou la déclaration de guerre de Jephté contre les Ammonites, est motivé d'un style, qui peut servir de modele à tous les siecles. L'oracle divin reproche aux Juiss leur trop grande pitié vis-à-vis les Nations proscrites. A tout prendre, & à contempler l'Histoire des Juiss comme l'Histoire de tout autre peuple, on trouvera que les uns & les autres se sont conduits à-peu-près de même. Dans ces temps reculés, le célibat étoit rare, la polygamie presque univerfelle : la navigation n'étoit pas assez étendue, pour nuire à la propagation, nu pour mener des colonies dans les plages lointaines. Dès qu'un peuple se trouvoit trop serré dans son pays a il se jettoit

sur un autre, & tâchoit de s'établir : la force & la violence employées par la nécessité, étoient les seuls droits que l'on connût. Quel autre droit Virgile prête-t-il à Enée avec ses Dieux fugitifs, quand il détrôna Turnus, ravit Lavinie, & s'établit en Italie? Dépouillons son Histoire des prestiges enchanteurs de la poésie, & voyons ce qui en reste. Romulus ne traita pas autrement les Villages, qui bordoient le Tibre, que Moyse ceux d'Arnon & de Jaboc.

Un homme peut ne pas ressembler à Tous les nommes au fout les hommes d'un fout les certain pays ressemblent toujours beau-mêmes. coup aux autres hommes d'un autre pays, & plus encore à ceux du même. C'est la fermentation des passions, qui sont partout les mêmes, qui produit nos actions; & leurs différentes combinations dépendent des circonstances. Ces circonstances, quoique variées, se répetent perpétuellement: l'uniformité est dans le fond, la variété dans la forme. L'intérêt, l'ambition, la vanité, l'amour de la gloire le goût universel des plaisirs, dominent toujours le genre humain. La vertu fait quelques efforts, antôt victorieuse, souvent vaincue, toujours combattue; sarement peut-elle s'établir un empire

stable & solide sur les débris des vices dont le nombre est si prodigieux. La dissérence des climats peut seule causer quelque altération physique, qui soit sensible, sur l'organisation universelle d'un peuple pris en bloc, & influer sur la morale. Les animaux, les fruits de la terre nous prouvent la force du climat. Ce que M. l'Abbé du Bos & M. de Montesquieu ont dit là dessus, est sans replique, si on le restreint dans de justes bornes: mais les causes morales peuvent enchaîner pour un temps le pouvoir des causes physiques. De ces causes, l'éducation est la plus puissante; mais elle nechangera jamais entierement le fond efsentiel du caractere: la forme seule paroîtra changée. L'éducation développe des qualités qu'elle ne donne pas : les circonstances & le tempérament décident de la vertu, qui gît dans le fond du cœur, & forme le système moral d'un peuple. Ne faifons donc pas une exception absurde d'une vérité éternelle, pour jetter du ridicule sur les Juiss, & pour lesrendre haissables.

Raifonnement de M. de Montefquiou, en inveur des Julis. Ne pourroient-ils pas dire à toute la Chrétienté à-peu-près ce que M. de Montesquieu met dans la bouche d'une jeune Juiva, répondant au Triband de l'In-

quisition? Il n'y a qu'un mot à changer: Vous nous méprifez, vous nous haif-» fez (1), nous qui croyons les choses » que vous croyez, parce que nous ne » croyons pas tout ce que vous croyez. » Nous suivons une Religion que vous » savez vous-mêmes avoir été autrefois » chérie de Dieu. Nous pensons que Dieu " l'aime encore; & parce que vous pensez " qu'il ne l'aime plus, vous méprisez ceux » qui sont dans cette erreur si pardon-» nable, de croire que Dieu aime encore » ce qu'il a aimé autrefois. Si le Ciel » vous a assez aimés pour vous faire voir » la vérité, il vous a fair une grande " grace. Mais est-ce aux enfans qui ont » en l'héritage de leur pere, de hair ceux y qui ne l'ont pas eu "? La Religion-Juive, dit le même Auteur, est un vieux tronc qui a produit deux branches, qui donc cette source sacrée, & qu'on plaigne, si l'on veut, mais qu'on admire la constance de ceux qui font des sacrifices aussi grands à cette ancienne loi. Les Patriarches, les Prêtres, les anciens Juiss

⁽¹⁾ Vous nous haissez, &c. Encore une sois. La Religion des Chréciens n'enseigne à mépriser vièller que les erreuss. Chret

saureaux: les Juiss modernes sacrissent fur l'autel de la foi des victimes bien plus estimables; l'amour-propre, encens précieux & qui coûte si cher à la vanité; les charges, les emplois, moyens les plus courts & les plus efficaces pour amasser des richesses pour acquérir de la considération dans le monde. Les Philosophes (car il y en a parmi eux, n'en déplaise à M. de Voltaire) ne veulent pas, par délicatesse de sentimens, faire trafic de la Religion (1): ils respectent assez la Divinité pour adorer en fecret ses décrets: ils ne sont pas moins dignes de louanges (2), d'avoir la fermeté de rester, par grandeur d'ame, dans une Religion qu'on proscrit, qu'on méprise. M. de Voltaire a déja commencé l'apo-

M. de Voltaire fait l'apológie des Iuifs.

logie (3) de cette Nation, mais d'un ton

⁽¹⁾ Trafic de la Religion Les Chrétiens n'invitent point les Juiss à faire trafic de la Religion, mais à ouvrir les yeux à la lumiere. Chret.

⁽¹⁾ Dignes de louanges. Ceux qui regardent la fermeté des Juifs comme obstination, ne peuvent que les plaindre & les excuser. Chrer.

⁽³⁾ Commencé leur Apologie, &c. C'est une fingularité assez remarquable, que M. de Voltaire, ennemi déclaré des Juiss en route rens

peu convenable à la matiere (1). J'espere qu'il voudra bien la faire plus sérieusement. C'est à lui qu'il appartient (2) d'achever de déraciner le préjugé qu'il a justifier ceux déja combattu, & qui entretient si injustement la haine des Chrétiens contre les la mort de J. Juifs qu'on accufe du supplice de Jesus- leurs peres. Christ. Il ne fut condamné à mort juridiquement que par les Romains, qui feuls avoient alors sur les Juiss le droit

Il tente de: d'à présent de la mort de J.

contre, cherche si mal-à propos à les justifier dans celle-ci. Chret.

(1) D'un ton peu convenable à la matiere. Voyez dans les Nouveaux Mélanges, Tome III, le Sermon du prétendu Rabbin Akib, où cet Auteur Chrétien tombe également sur les Chrétiens & sur les Juifs. Edit.

Si le ton convient peu, les raisonnemens qu'il emploie font encore pires; tout ce qu'il dit à ce sujet ne peut que faire pitié aux Lecteurs instruits, & indigner les Chrétiens. Chret.

(2) C'est à lui qu'il appartient, &c. C'est de tous les Chrériens le seul à qui nous puissions

avoir cette obligation. Edit.

Les Editeurs se trompent. Un autre encore a entrepris de justifier leurs Peres, & n'a pas craint de prononcer avec eux le reus est mortis, Il ose dire que tout homme qui s'éleve contre la Religion de son pays mérite la mort; & il ne cesse de déclamer contre la Religion de son pays. L'imprudent ! Qu'est-ce donc qui le rasfure ? Chret.

de vie & de mort, selon les Chrétiens. Hérode même étoit Gentil; c'est Pilate qui y eut la plus grande part (1). Le supplice de la croix étoit inconnu aux Juiss, selon M. de Voltaire. Et quand les violences & les cruautés dont on accuse leurs ancêtres, seroient avérées (2), & en accordant que les anciens Juiss aient non-seulement approuvé, mais même demandé, pressé & sollicité cette condamnation, M. de Voltaire prouve (3) qu'il

(1) La plus grande part. C'est assurément se dissimuler les faits, ou les déguiser. Chret.

(2) Seroient avérées. Peut on douter qu'elles ne le soient ¿L'Auteur des Réflexions, & M. de Voltaire ont-ils oublié ces horribles cris : Tolle, crucisige... sanguis ejus super nos & super filios nostros? Chret.

(3) M. de Voltaire prouve, &c. M. de Voltaire l'a voulu prouver: mais il s'en faut bien que ces preuves soient solides, & que tout le

monde les ait jugées telles.

On sent d'abord la différence qu'il y a entre les Romains modernes & les Juiss. Ceux-ci, aveuglés par les préjugés héréditaires de leur Nation, loin de détester le crime de leurs peres, l'approuvent, le défendent & y consentent autant qu'il est en eux. Leur seule excuse est celle, que Jesus-Christ mourant apportoit en leur savent & que l'Apôtre a répétée, l'ignorance. Si cognativissifient crisin, nur prant Dominium gioria cour

A aussi injuste d'en rendre responsables es descendans, qu'il seroit absurde de i'en prendre aux Romains d'aujourd'hui, parce que les premiers Romains enle-verent les Sabines, & dépouillerent les Samnites. Au surplus, suivant les principes de la Religion Chrétienne, la Pafsion étoit nécessaire (1) pour le salut du genre humain; &, selon les Chrétiens, le décret de la Providence devoit être rempli. Un Prédicateur a dit, que, si Pilate n'avoit pas heureusement dit quod scripsi, scripsi, le monde ne seroit pas encore sauvé. Que les Chrétiens cessent done de persécuter & de mépriser ceux, qui, comme hommes, font leurs freres, & qui, comme Juifs, sont leurs peres : ce sont les propres paroles de M. de Voltaire (1); c'est à lui de mettre ces vérités dans tout leur jour.

eifixissent. Ce mot dit plus pour les Juiss, que tous les raisonnemens de M. de Voltaire. Chret.

⁽¹⁾ La Passion étoit nécessaire, &c. La nécessité de la mort de Jesus Christ ne justifie point ceux, qui en ont été les Auteurs. Chret.

⁽²⁾ Les propres paroles de M. de Voltaire. Si M. de Voltaire suit ses principes, s'il tient les Juiss pour ses freres, comme hommes, & pour ses peres, comme Juiss, il saut avouer que ce grand homme traite durement sa famille. Chros.

Des haines nationales.

La Religion n'en est pas la source., mais les intétêts particuliers,

En les conciliant, on éteindroit les haines des Nations.

L'Auteur fe propose d'y travailler.

Rien ne seroit plus digne de sa plume, que de chercher à étouffer les haines nationales quelconques : en venir à bout, seroit le plus grand service qu'on pût rendre au genre humain. Je me suis dir fouvent, que les hommes seroient heureux, s'il n'y avoit parmi eux qu'une Religion: mais, faifant ensuite attention aux intérêts particuliers, même parmi ceux dont le culte est uniforme, j'ai reconnu que les malheurs de l'humanité prenoient leur source dans l'humanité même. Carthage & Rome ne se haissoient pas, parce que leur culte étoit différent, mais parce que leurs intérêts étoient divers. Je ne citerai pas l'antipathie des Nations modernes; mais je crois que, si tous les grands hommes de l'Europe travailloient de concert à chercher les moyens de cencilier les intérêts divers des Nations, on trouveroit qu'ils sont moins opposés qu'on ne pense, & que le système de l'Abbé de Saint-Pierre pourroit devenir quelque chose de plus que le rêve d'un homme de bien. J'ai dans l'esprit le germe consus de ce système, qui demande du temps & de la contemplation pour le développer. Un Ecrivain célèbre (1)

⁽¹⁾ Un Ecrivain célebre, &c. Jean-Jacques.

DE QUELQUES JUIFS. m a depuis peu fait une ébauche: les premieres efquilles sont tonjours in-

formes; mais on peut les perfectionner wec le temps: il n'en seroit pas de mieux employé ni plus utilement pour l'humanité. J'exhorte ceux dont les lumieres sont plus étendues que les miennes, d'y songer sérieusement, & sur-tout de ne pas oublier les Juifs.

LETTRE III.

De l'Auteur des Réflexions, à M. de Voltaire, en les lui envoyant en manuscrit.

Si j'avois à m'adresser à un autre qu'à vous, Monsieur, je serois très-embarrassé. Il s'agit de vous faire parvenir une Critique d'un endroit de vos immortels Ouvrages; moi qui les admire le plus,

Rousseau: voyez son projet de paix perpétuelle, & dans les Nouveaux Mêlanges, troisieme partie, les plaisanteries de M. de Voltaire sur cet Ecrit, dont l'intention du moins est louable. Edit.

moi qui ne suis fait que pour les lire en silence, pour les étudier & pour me taire. Mais, comme je respecte encore plus l'Auteur que je n'admire ses Ouvrages, je le crois assez grand homme pour me pardonner cette Critique, en saveur de la vérité, qui lui est si chere, & qui ne lui est peut-être échappée que dans cette seule occasion (1). J'espere au moins, qu'il me trouvera d'autant plus excusable, que j'agis en saveur d'une Nation entiere, à qui j'appartiens, & à qui je dois cette apologie.

J'ai eu l'honneur, Monsieur, de vous voir en Hollande, lorsque j'étois bien jeune. Depuis ce temps-là, je me suis instruit dans vos Ouvrages, qui ont de tout temps fait mes délices. Ils m'ont enseigné à vous combattre; ils ont fait plus, ils m'ont inspiré le courage de vous en faire

l'aven.

Je suis au-delà de toute expression, avec des sentimens remplis d'estime & de vénération, &c.

⁽¹⁾ Que dans cette seule occasion. Compliment: M. de Voltaire ne disconvient pas qu'elle lui est échappée en plus d'une rencontre. Edit.

LETTRE IV.

Réponse de M. de Voltaire, à l'Auteur, des Réslexions critiques.

Aux Délices par Geneve, 21 Juillet 1762?

Monsieur, sont vous vous plaignez; Monsieur, sont violentes & injustes. Il y a parmi vous des hommes très-instruits & très-respectables; votre Lettre men convainc assez. J'aurai soin de faire un carton dans la nouvelle Edition (1). Quand on a un tort, il faut le réparer; & j'ai en tort d'attribuer à toute une Nation les vices de plusieurs Particuliers.

Je vous dirai avec la même franchise; que bien des gens ne peuvent souffrir ni vos loix, ni vos livres (2), ni vos supers-

⁽¹⁾ Un carton dans la nouvelle Edition. Il nous paroît qu'il seroit mieux de mettre un carton dans l'édition précédente, & de faire une correction dans la nouvelle. Edit.

⁽²⁾ Ni vos loix, ni vos livres. Ces loix & ces livres (au moins ceux qui font la base de la Religion) sont respectés par toute la Chré-tienté. Aut.

titions. Ils disent que votre Nation s'est fait de tout temps beaucoup de mal à elle-même, & en a fait au genre humain (1). Si vous êtes Philosophe, comme vous paroissez l'être, vous penserez comme ces Messieurs (2), mais vous ne le direz pas. La superstition est le plus abominable sléau de la terre. C'est elle, qui, de tout temps, a fait égorger tant de Juiss & tant de Chrétiens. C'est elle, qui vous envoie encore au bûcher chez des peuples d'ailleurs estimables (3). Il y a des aspects

Où est le peuple, quelle est la Nation, quelle est l'Histoire à laquelle on ne puisse souvent appliquer ces beaux vers d'un Poëte médiocre

(Stace)?

Excidat illa dies ævo, nec postera credant Sæcula: nos certe taceamus, & obruta multa Nocte tegi nostra patiamur crimina gentis. Aut.

(2) Vous penserez comme ces Messieurs. Je n'ai pas l'honneur de penser comme ces Mes-

sieurs. Aur.

⁽¹⁾ Beaucoup de mal au genre humain. La Nation Juive peut avoir quelquesois sait, comme les autres, béaucoup de mal à ellemême: mais je ne sache pas qu'elle en ait beaucoup sait au genre humain. J'en excepte les Nations que l'Oracle divin avoit proscrites.

⁽³⁾ D'ailleurs estimables. J'avoue que la superstition a, de tout temps, été la cause de grands maux. Aut.

sous lesquels la nature humaine est la nature infernale : mais les honnêtes gens, en passant par la grêve où l'on roue, ordonnent à leur cocher d'aller vîte, & vont se distraire à l'Opéra, du spectacle affreux qu'ils ont vu sur le chemin.

Je pourrois disputer avec vous (1) sur les sciences que vous attribuez aux anciens Juifs, & vous montrer qu'ils n'en savoient pas plus que les François du temps de Chilpéric. Je pourrois vous faire convenir, que le jargon d'une petite Province, mêlé de Caldéen, de Phénicien & d'Arabe, étoit une langue aussi indigente & aussi rude que notre ancien Gaulois. Mais je vous fâcherois peut-être (2), & vous me paroissez trop galant homme pour que je veuille vous déplaire. Restez

⁽¹⁾ Disputer avec vous. Je ne suis pas fait pour disputer avec M. de Voltaire. Ce seroit un nain qui attaqueroit un géant : mais quand le géant joindroit encore l'adresse à la force, le nain pourroit peut-être n'avoir pas tort. Aut.

⁽²⁾ Je vous fâcherois peut-être. Je ne me fâche jamais avec mes maîtres: mais leur autorité ne m'en impose jamais; leurs raisons seules peuvent me convaincre. J'aurois d'ailleurs mauvaile grace de me fâcher après toutes les politesses dont m'honore M. de Voltaire, & après le généreux début de Lettre. Aut.

Juif (1) puisque vous l'êtes. Vous n'égorgerez point quarante-deux mille hommes pour n'avoir pas bien prononcé Schib-boleth, ni vingt-quatre mille hommes, pour avoir couché avec des Madianites (2). Mais soyez Philosophe, c'est tout ce que je peux vous souhaiter de mieux dans cette courte vie.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec tous les sentimens qui vous sont dûs, &c.

> V***, Chrétien, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi très-Chrétien.

(1) Reftez Juif, &c. C'est un conseil que je

n'ai pas de peine à suivre. Aut.

Voyez sur ce sujet les Lettres de quelques LETTRE

⁽²⁾ Madianites. M. de Voltaire paroît vouloir seulement s'égayer à la fin de cette Lettre. Il n'ignore pas que le massacre des Ephraimites n'a point été fait à cause de la prononciation du mot Schibboleth, mais parce que cette prononciation déceloit le parti combattu par l'autre. Les horreurs des guerres civiles sont toujours plus affreuses que celles des autres guerres; & quant au massacre au sujet des Madianites, il n'a pas été seulement pour avoir couché avec elles, mais pour l'idolâtrie à laquelle les Israélites s'étoient abandonnés par la séduction de ces semmes. Aut.

LETTRE V.

De Joseph d'Acosta, Juif de Londres, au Révérend Docteur Johnson , Pasteur de Chepstow en Montmouth - Shire, contenant quelques jugemens sur les Réflexions critiques, & sur M. de Voltaire.

Vous me demandez, Monsieur, ce qu'on pense ici des Réflexions, que je vous ai fait tenir il y a quelque tems. Il paroît qu'elles ont bien pris, comme vous l'aviez prévu, même parmi les Chrétiens. Deux Ecrivains périodiques en ont déja rendu compte, & ils en portent l'un & l'autre un jugement avantageux.

L'Auteur du Monthly review parle de notre Apologiste comme d'un Avocat habile, d'un Ecrivain ingénieux & poli. Il lui reproche seulement, & avec quelque vivacité, d'avoir mis une distinc-

luifs Allemands. Si M. de Voltaire n'a plus pour s'égayer, que la triste ressource de ces nauvaises & froides plaisanteries, il est à laindre. Edit.

tion trop grande entre les Juiss Portugais & les Allemands, & d'avoir voulu faire retomber sur ceux-ci les reproches que M. de Voltaire fait à toute la Nation.

Reproche de partialité qu'il fait à l'Auteur.

" Il y a, dit-il, quelque chose de trop » partial & de trop odieux dans ces dif-" tinctions, quelque justes qu'elles puis-" fent être, pour qu'on puisse honorer » l'Auteur du titre de Défenseur du » peuple Juif en général. Si M. de Vol-» taire reconnoît lui-même avoir eu tort » d'imputer à toute une Nation les vices " de plusieurs particuliers; l'Apologiste » est, à beaucoup d'égards, tout aussi » coupable, d'avoir voulu secouer le " coupable, d'avoir voulu fecouer le fardeau des épaules de son propre parti (les Portugais & les Espagnols,) pour en charger les Germains & les Polonois. Que les premiers, ajoute-t-il, aient été jusqu'à présent plus ri-ches; qu'ils aient eu une meilleure édu-cation; qu'ils aient été admis sur un pied plus distingué parmi le beau monde, c'est ce qui est très-certain; mais jusqu'à quel point cet avantage doit-il être attribué aux causes que notre Auteur établit? c'est ce que je n'entreprendrai point de décider. » n'entreprendrai point de décider. La persuasion où ils sont assez géné-» ralement, & de temps immémorial, » qu'ils descendent des principales fa-» milles emmenées en Babylone, & » qu'ils tiennent que Nabuchodonosor » relégua en Espagne, contribue, sans » doute, à leur inspirer cette attention » scrupuleuse à se distinguer de leurs » autres freres. Mais il est plus probable » que la différence qu'il y a entre eux, » vient de ce que les Juifs d'Espagne & » de Portugal y ont été de tout temps, » foit sous les Califes, soit sous les » Princes Chrétiens, fort à leur aise, & » fort considérés, tant par leur savoir » dans les arts & les sciences (1), que par » leur intelligence dans le commerce & » dans les affaires; tandis que les autres » Juifs, dispersés dans toute l'étendue » des deux Émpires d'Orient & d'Oc-» cident, ont toujours vécu depuis Cons-» tantin-le-Grand en Asie & en Grece, » & depuis Charlemagne en Occident, » dans l'oppression & dans la misere, » réputés esclaves, & traités inhumaine-» ment comme tels. Et quel autre sort » éprouvent-ils encore aujourd'hui, même » en Europe, dans la Pologne, en pres-

⁽¹⁾ Dans les arts & les sciences, &c. On ne peut contester aux Juiss l'avantage d'avoir eu alors paimieux des hommes très-éclairés. Chret.

L'Apologiste répond à ce reproche. » que toute l'Allemagne, à Venise, & » jusques dans tous les Etats du Pape (1)?

L'Apologiste a été très-sensible à cette accusation de partialité: il vient d'y répondre, & sa réponse, qu'on a rendue publique, a paru très-satisfaisante. Il sait remarquer, que si cette distinction, ou plutôt cette séparation des Juiss Portugais d'avec les autres Juiss, est odieuse, il n'en est point responsable; qu'il n'est, en cette partie, qu'Historien, & Historien sidele; & qu'après tout, cette Législation dont il n'est pas l'Auteur, a produit jusqu'à présent les plus heureux essets.

Il justifie ses intentions, & prouve, par le sond, la marche & le texte même de ses Réslexions, que, s'il rend aux Portugais la justice qu'il leur devoit, de les

⁽¹⁾ Dans tous les Etats du Pape. Nous devons cette justice aux Chess de la Religion Chrétienne Catholique, qu'il n'y a point de pays au monde où le sang Juis ait moins coulé, où les loix de l'humanité aient été plus respectées à l'égard de notre Nation, que dans les Etats des Pontises Romains. Si nous n'y jouissons point par-tout de la liberté & des privileges, que nous avons en d'autres pays, du moins nous n'y souffrons pas, nous n'y avons jamais soufsert les persécutions & les barbaries, que nous avons tant de sois éprouvées ailleurs. Edit.

distinguer de tous leurs freres, il embrasse néanmoins dans son Apologie tous les Juiss anciens & modernes; & que, loin d'être coupable d'avoir accablé les Allemands & les Polonois des calomnies dont on chargeoit la Nation, il a plaidé leur cause, non-seulement avec impartialité, mais avec chaleur & avec zele.

"Voilà, dit-il, après une courte analyse des Réslexions, "voilà comme j'ai
" désendu les Juiss en général, & résuté
" les jugemens téméraires, qu'on a sou" vent faits contr'eux. Si j'étois Auteur
" de prosession, j'aurois cité cent preuves
" en saveur de ma cause; j'aurois fait
" sentir, que de tout temps les plus grands
" hommes se sont grossierement trompés
" fur le compte de ceux qui prosessoient
" une Religion tolérée, très-dissérente
" de la dominante. Les premiers Chré" tiens avoient assurément des mœurs
" austères; les vertus morales étoient
" pratiquées par eux au suprême degré
" (1); ils ne pouvoient certainement être
" ni intolérans, ni persécuteurs. Cepen-

Juif, fait l'éloge de sa droiture. Il est des Ecrivains Chrétiens qui ont montré moins L'impartialité. Chret.

» dant Tacite (1) parle d'eux en termes » aussi indécens, qu'ils sont faux & ca-» lonnieux. Pline, ami & contemporain » de Tacite, les traite avec plus de mo-» dération, en reconnoissant la pureté » de leurs mœurs. Le télescope de ces » deux anciens Observateurs étoit dissé-» rent : chaque esprit a le sien; mais il » paroît qu'on ne considere les objets » que de prosil, & qu'on se contente » d'en appercevoir la surface, sans se » soucier d'en approfondir l'intérieur, » dès qu'ils regardent les gens qui pro-» fessent une Religion dissérente de celle » qu'on a adoptée. Combien de Plines & » de Tacites modernes, qui ont envisagé » la Nation Juive de profil ou en pers-» pective, & en ont fait un portrait de
» pure fantaisse «! "

Jugement de l'Auteur de la Bibliotheque, &c.

L'Auteur de la Bibliotheque des Sciences & des Arts, traite encore plus favorablement l'Apologie: la critique en est moins sévere, & les éloges en sont plus grands.

» Cette piece, dit-il, est composée avec » beaucoup d'art & d'esprit; elle est » écrite avec politesse; & malgré le pen

⁽¹⁾ Cependant Tacite, &c. Voyez annal. XV. 44. Aut.

" d'espace que l'Auteur y a pris pour dé-" fendre sa Nation en bien des lieux très-" indignement opprimée, l'ingénieux " Apologiste a su y renfermer une mul-" titude d'objets intéressans «.

Mais, soit que ce Savant l'ait lue avec quelque distraction, soit qu'il en ait jugé par quelques expressions isolées, il lui fait, avec moins d'amertume pourtant, le même reproche que le critique An-

glois

» Le spirituel Israélite, dit il, fait les
» plus beaux éloges de ses freres les Por» tugais, & livre un peu les Juiss Po» lonois & Allemands, à l'exception d'un
» petit nombre, pour gens en qui la
» nature avilie & dégradée, paroît n'a» voir plus de commerce qu' avec le besoin;
» expression sine & d'une énergie tran» chante, sons la plume d'un Juis le
» plus poli qui ait samais entrepris l'apo» logie de la Nation.

» Il faut pourtant avouer, ajoute-t-il, » en parlant de M. de Voltaire, que le » célebre Auteur de l'Histoire Générale des mœurs & de l'esprit des Nations, » avoit oublié ce ton d'himanité & de » support, qui sait li souvent un des plus » riches ornemens de ses Ouvrages, dans ce qu'il avoit dit sans modifica-

Jugement de la l'Auteur de la Bibliotheque, fur ce que Mo de Voltaire se dit des Juisse · » tion, que c'est un peuple ignorant & » barbare, qui joint depuis long-temps la » plus indigne avarice à la plus détessable » superstition, & à la plus horrible haine » pour tous les peuples qui les tolerent & » qui les enrichissent, mais qu'il ne faut » pourtant pas les brûler.

» En général, continue le Critique, » M. de Voltaire s'est montré peu instruit » de ce qui concerne la Nation Juive an-» cienne & moderne; mais quoi qu'il en " soit, il ne pouvoit être mécontent " d'une réponse, où à peine se permet-» on une seule fois de le relever, sans mis lui témoigner des égards & une admiration, qui l'élevent au-dessus de tous » les Ecrivains, comme le premier génie de notre siecle. Aussi l'Auteur en a-t-il - » reçu ; entr'autres, cette déclaration n pleine de candeur. Les lignes dont vous n vous plaignez , Monsieur, font vio-» lentes & injustes, &c. C'est là parler en in galant homme sign and

a en Il finit par un trait, que je ne dois point omettre, & que vous lirez, sans doute, avec plaisir. Nous ne doutons pas, dit-» il , que M. de Voltaire, en donnant ne pense à édi-» fier les Chrétiens sur d'autres traits, » qui lui sont échappés concernant cette Nation malheureuse. Tout le monde ne pense pas comme l'Apologiste, que cet homme célebre ait bien prouvé, qu'il est aussi injuste de rendre les Juiss modernes responsables du supplice du Sauveur, qu'il seroit absurde de s'en prendre aux Romains d'aujourd'hui, parce que les premiers Romains en leverent les Sabines & dépouillerent les Samnites «.

Voilà, Monsieur, les jugemens qu'on a portés sur l'Ouvrage de notre Apologiste. Vous voyez qu'ils sont assez conformes à ce que vous en aviez pensé vous-même, & qu'à l'exception du reproche de partialité, qu'il ne méritoit assurément pas, ces jugemens lui font honneur. Nous espérons que son écrit sera de quelque utilité auprès des Gouvernemens, non-seulement aux Juiss Portugais & Espagnols, mais à tous les Juifs en général; & qu'il contribuera à déraciner, ou du moins à affoiblir l'antipathie & la haine, qu'entretiennent contre nous dans le cœur des peuples l'intérêt particulier & la fausse politique, plutôt que les vues droites & pures d'un Christianisme éclairé. C'est parce que le vôtre l'est, Monsieur, qu'en condamnant les crimes des particuliers, & ce que

vous appellez les erreurs religieuses de la Nation, vous en plaignez les malheurs. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous sommes persuadés, que nous trouverons toujours plus de support & d'humanité dans les vrais Chrétiens, que dans la plupart des Déistes, malgré toute leur

prétendue Tolérance universelle.

Vous vous attendez, sans doute, avec l'Auteur de la Bibliotheque, & tout le Public, que M. de Voltaire ne tardera pas de rétracter, ou du moins d'adoucir ce qu'il a avancé contre nous. Vous ne soupconnez pas qu'après l'aveu généreux qu'il a fait de ses torts, & la parole, qu'il a donnée si positivement de les réparer, il ne soit dans la résolution de faire mettre le carton qu'il annonce. Les nouvelles brochures, que je vous envoie, vous feront juger s'il s'y dispose (1).

⁽¹⁾ S'il s'y dispose. Ces Brochures étoient le Traité de la Tolérance, le Sermon du Rabbin Akib, les Questions de Zapata, le Distionnaire Philosophique, &c. &c. On sait de quelle manière les Juiss y sont traités. Depuis l'engagement qu'avoit pris M. de Voltaire, il n'est presque rien sorti de sa plume où il n'ait parlé d'eux sur le même ton. C'est ainsi que l'illustre Auteur a réparé ses torts & tenu sa parole. Edit,

DE QUELQUES JUIFS.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur & Révérend Docteur,

Votre tres-humble, &c.

P. S. Vous avez dû recevoir le Précis des Argumens contre les Matérialistes, par l'Auteur des Lettres précédentes, M. Pinto, Juif Portugais d'Amsterdam, & les Ouvrages de Jacob Hirschel, l'un de nos plus favans Rabbins modernes. J'y joindrai incessamment les Dialogues Philosophiques, le Phédon, la Dissertation sur l'évidence en fait de Sciences Métaphysiques, &c. de M. Mosès Mindelson, Juif de Berlin, avec une Lettre curieuse de ce Juif, vrai Philosophe, au célebre M. Lavater. Vous y verrez un homme fortement persuadé de sa Religion, mais sagement tolérant, également éloigné du fanatisme & de la licence, de la persécution & de l'impiété. Vous l'y verrez déclarer que, quoique Juif, il ne croiroit pas pouvoir, sans une témérité condamnable, combattre directement le Christianisme, chez des peuples où il est devenu la base du système de leur morale & de leur vie sociale, & où, loin de détruire la religion naturelle & ses loix, il contribue au bien, & inspire la sagesse, la vertu, l'humanité, &c. Cette retenue

d'un Juif contrastera singulierement à ves yeux avec l'audace téméraire de tant de Chrétiens, qu'on voit tous les jours attaquer, sans ménagement & sans pudeur, le Christianisme, Religion dominante de leur patrie. Le Juis n'oseroit le combattre, parce qu'il le voit lié avec la morale des peuples chez lesquels il vit; & des Chrétiens, des Sages l'attaquent, pour renverser en même temps les sondemens de la religion naturelle, des mœurs, de la sociabilité, des loix, des Gouvernemens, &c. Quels Chrétiens & quels Sages!





LETTRES

DE

QUELQUES JUIFS

ALLEMANDS & POLONOIS,

A M. DE VOLTAIRE,

PREMIERE PARTIE.

Observations sur une Note insérée dans le Traité de la Tolérance, contre l'autenticité des Livres de Moyse.

LETTRE PREMIERE,

Occasion & dessein de ces Lettres.

Les François, Monsieur, ne sont pas les seuls qui vous admirent. Il est parmi les Juis Allemands & Polonois, une Tome I. société d'amis, qui font dépuis long-temps de l'étude de vos Ouvrages leur plus

agreable occupation.

Nous les lisons, ces chef-d'œuvres de Littérature & de Philosophie, assidûment & toujours avec un nouveau plaisir. L'immense étendue de vos connoissances, les ressources inépuisables d'une imagination pleine de saillies & de gaieré, ce coloris brillant & ce style enchanteur, qui vous élevent sans contredit au-dessus de tous les Ecrivains de votre siecle, ne sont pas tout ce qui nous y charme. Nous y voyons avec plus de satisfaction encore cette horreur de la persécution, & ces grands principes de bienveillance universelle, qui les caractérisent, Nous osions même quelquefois nous promettre, que ces sentimens gravés, sans doute, dans votre cœur autant qu'en vos Ecrits, vous daigneriez enfin les étendre jusqu'à nous; & que nous ne serions pas, de tous les peuples du monde, le seul pour qui votre Philosophie n'auroit jamais d'entrailles.

Toujours flattés de cette espérance, nous avons parcouru d'abord votre Traité de la Tolérance, avec l'empressement, que-le titre seul devoit inspirer à des hommes d'une Religion, qui n'est nulle part la dominante, & qu'on ne tolere

qu'à peine dans la plûpart des Etats. Quelle a été notre surprise, lorsque dans un Ecrit, qui n'annonce que des vues de douceur & d'humanité, que le dessein de resserrer de plus en plus les liens de bienveillance, qui devroient unir tous les hommes, nous vous avons vu traiter encore notre nation, nos livres sacrés, & tout ce qui nous est cher, d'une maniere si opposée au caractere d'équité & de modération dont vous vous parèz? Autions-nous cru devoir trouver tant de prévention & tant de haine contre un peuple malheureux, dans l'Ouvrage d'un Philosophe conciliateur & ami du genre humain!

Nous avons été frappés sur-tout d'une longue Note insérée à l'art. XII, dans laquelle vous rassemblez les principales objections de quelques Ecrivains modernes contre le Pentateuque; & où vous livrez, par l'imputation la plus odieuse, la mémoire de nos peres à l'exécration de tous les peuples.

Ces objets nous touchent de trop près, Monsieur, & nous intéressent trop vivement, pour que nous puissions nous dispenser de rompre enfin le silence. La défense devient nécessaire, quand les attaques sont si vives & si multipliées. Il

A ij

est temps qu'à l'exemple des Chrétiens & animés du même zele, nous élevions aussi nos foibles voix pour la défense de nos ancêtres & des livres faints qu'ils nous ont transmis; & que nous tâchions, autant que la médiocrité de nos talens pourra nous le permettre, de réfuter des critiques auxquelles votre nom & les noms illustres, que vous citez, ne seroient que trop capables de donner du poids. C'est dans cette vue que, mettant à part tout préjugé, nous allons discuter avec vous successivement tout ce que vous avancez dans cette prétendue note utile (1). Nous le ferons d'autant plus volontiers, qu'en y répondant nous répondrons en même temps à plusieurs autres Ecrits, où les mêmes raisonnemens ont été, depuis quelque temps, si souvent & si fastidieusement répétés.

Vous faites profession, Monsieur, d'aimer la vérité. Nous l'aimons aussi, & nous croyons la défendre. Serions-nous assez heureux pour vous la faire connoître? Nous tâcherons du moins de ne rien dire qui n'y soit conforme; comme nous dé-

⁽¹⁾ Note utile. On verra dans les Lettres suivantes de quelle utilité sont ces notes, & quelle sorte de richesses elles ajoutent au texte. Edit.

savouons d'avance tout ce qui pourroit nous échapper malgré nous d'amer ou de trop peu mesuré (1). Nous savons qu'une des loix de ce code que vous méprisez, nous ordonne d'honorer la face du vieillard (2); & qu'on doit respecter la supériorité des talens, lors même qu'on ne peut s'empêcher d'en condamner l'abus.

Vous ne trouverez dans nos Lettres ni le goût ni la délicatesse ordinaires aux Ecrivains de votre nation. Il n'est pas possible que des Juis Allemands établis chez les Bataves n'aient quelquesois le

⁽¹⁾ Peu mesuré. Quelques-unes des Lettres suivantes ont paru à Amsterdam en 1765. Nous ignorions alors, quel étoit le véritable Auteur du Traité de la Tolérance & des notes qui l'accompagnent. M. de Voltaire a tant de sois désavoué les Ouvrages qu'on lui avoit le plus généralement attribués; il emprunte tant de noms; il se montre sous tant de sormes, Juif, Chrétien, Aumônier, Rabbin, Bachelier, Docteur, oncle, neveu, &c. qu'on peut aisément s'y tromper. Quo teneam vultus mutantem Protea nodo? Aut.

⁽²⁾ Face du vieillard. Voy. Lévit. XIX. Tu honoreras la face du vieillard, & tu te leveras devant la tête chauve. Loi sage imitée par les Spartiates nos freres, & nos anciens alliés, mais trop oubliée dans les législations modernes. Edit.

style dur & l'expression tudesque. Mais au désaut des graces & de l'élégance Françoise, nous aurons du moins la sincérité Germanique. Lisez-nous avec autant d'indulgence, que nous sommes avec vérité, Monsieur,

Vos très-humbles, &c.



LETTRE II.

Note insérée dans le Traité de la Tolérance. Ordre qu'on se propose de suivre en la résutant.

Le n'est que trop d'Ecrivains, Monsieur, qui, pour attaquer ou pour se désendre avec plus d'avantage, citent faux sans scrupule, alterent les textes ou leur donnent des sens qu'ils n'ont point, & prêtent aux Auteurs des raisonnemens qu'ils ne firent jamais. Loin de nous ces odieuses pratiques, foible & honteuse ressource des causes désespérées, & capable de décrier les meilleures. C'est pour en écarter jusqu'au plus léger soupçon, qu'avant d'aller plus loin, nous croyons devoir transcrire ici en entier la Note que nous nous proposons d'abord de résuter. La voici, telle qu'on la lit dans toutes les éditions de votre Traité que nous avons pu voir.

» Plusieurs Ecrivains, dites-vous, con-» cluent témérairement de ce passage (1)

⁽¹⁾ Concluent de ce passage, &. Ce passage est le verset 8 du Chapitre XII. du Deutéro-

» que le Chapitre concernant le veau » d'or (qui n'est autre que le Dieu Apis) » a été ajouté aux Livres de Moyse, ainsi » que plusieurs autres Chapitres.

» Aben-Ezra fut le premier qui crut » prouver que le Pentateuque avoit été

» rédigé du temps des Rois.

» Volaston, Colins, Tindal, Shafts-» buri, Bolinbroke & beaucoup d'au-» tres (1), ont allégué que l'art de gra-

nome. Quana vous serez dans la terre de Canaan, dit Moyle, vous ne ferez pas comme nous faisons aujourd'hui, où chacun fait ce

qui lui semble bon.

Il ne nous paroît pas facile d'appercevoir, que ce passage ait un rapport dire à l'adoration du veau d'or, & que la conclusion de ces Ecrivains soit sort juste. M. de Voltaire pourroit donc avoir plus de raison peut-être qu'il ne pense, de la juger téméraire. C'est pourtant ce qui amene ce tas d'objections qu'il avoit ramassées, & qu'il coud comme il peut à son texte, sans s'embarrasser si elles ont ou non du rapport à son sujet. Edit.

(1) Beaucoup d'autres, &c. L'Auteur auroit bien fait de les nommer; il auroit évité à ses Lecteurs l'embarras de les deviner. Citer d'une maniere si vague, c'est dire au Lecteur: cherche si tu veux, & trouve si tu peux. Nous avions imaginé que ces autres Ecrivains pouvoient être Spinosa, Hobbes, la Pereyre. (On sait combien ces autorités sont graves.) Mais peut-

être nous sommes-nous trompés.

ver ses pensées sur la pierre polie, sur » la brique, sur le plomb ou sur le bois, » étoir alors la seule maniere d'écrire. Ils » difent, que du temps de Moyse les » Caldéens & les Egyptiens n'écrivoient » pas autrement; qu'on ne pouvoit alors » graver que d'une maniere très-abrégée » & en hiérogliphes la substance des » choses qu'on vouloit transmettre à la » postérité, & non pas des histoires dé-» taillées; qu'il n'étoit pas possible de » graver de gros livres dans un défert où » l'on changeoit si souvent de demeure, » où l'on n'avoit personne qui pût ni » fournir des vêtemens, ni les tailler, ni » même raccommoder les sandales, & » où Dieu fût obligé de faire un miracle » de quarante années, pour conserver » les vêtemens & les chaussures de son » peuple. Ils disent qu'il n'est pas vrai-» semblable qu'il y eut tant de graveurs » de caracteres, lorsqu'on manquoir des » arts les plus nécessaires & qu'on ne » pouvoit même faire du pain; & si on » leur dit, que les colonnes du Taber-» nacle étoient d'airain, & les chapiteaux » d'argent massif, ils répondent que l'or-» dre en a été donné dans le désert ; mais » qu'il ne fut exécuté que dans des temps » plus heureux.

" Ils ne peuvent concevoir que ce » peuple pauvre ait demandé un veau d'or: » massif, pour l'adorer au pied de la » montagne même où Dieu parloit à » Moyse, au milieu des foudres & des » éclairs que ce peuple voyoit, & au » bruit de la trompette céleste qu'il en-» tendoit. Ils s'étonnent, que la veille du » jour même où Moyse descendit de la » montagne, tout ce peuple se soit » adressé au frere de Moyse, pour avoir » ce veau d'or massif. Comment Aaron » le jetta-t-il en fonte en un seul jour? » comment ensuite Moyse le réduisit-il » en poudre? Ils disent qu'il est impos-» sible à tout Artiste de faire en moins » de trois mois une statue d'or; & que » pour la réduire en poudre qu'on puisse » avaler, l'art de la Chimie la plus sa-» vante ne sussit pas ; ainsi la prévarica-» tion d'Aaron & l'opération de Moyse » auroient été deux miracles.

» auroient été deux miracles.

» L'humanité, la bonté de cœur qui
» les trompe, les empêchent de croire
» que Moyse ait fait égorger ving-trois
» mille personnes pour expier ce péché:
» ils n'imaginent pas que vingt-trois mille
» hommes se soient ainsi laissés massacrer
» par des Lévites, à moins d'un troi» sieme miracle. Enfin ils trouvent étrange

qu'Aaron, le plus coupable de tous, » ait été récompensé du crime dont les » autres étoient si horriblement punis, » & qu'il ait été fait Grand-Prêtre, tan-» dis que les cadavres de vingt-trois mille » de ses freres sanglans, étoient entassés » au pied de l'autel où il alloit sacrisier. » Îls font les mêmes difficultés sur les » vingt-quatre mille Israelites massacrés » par l'ordre de Moyse, pour expier la » faute d'un seul qu'on avoit surpris avec » une fille Madianite. On voit tant de » Rois Juifs, & sur-tout Salomon, épou-» ser impunément des étrangeres, que » ces critiques ne peuvent admettre que » l'alliance d'une Madianite ait été un si » grand crime. Ruth étoit Moabite, » quoique sa famille fût originaire de " Bethléem; la fainte Ecriture l'appelle » toujours Ruth la Moabite: cependant » elle alla se mettre dans le lit de Boos » par le conseil de sa mere; elle en reçut " six boisseaux d'orge, l'épousa ensuite, » & fut l'ayeule de David. Raab étoit » non-seulement éttangere, mais une » femme publique ; la Vulgate ne lui » donne d'autre titre que celui de Mere-» trix: elle épousa Salmon; & c'est en-» core de ce Salmon que David descend. » On regarde même Raab comme la fi» gure de l'Eglife Chrétienne; c'est le » fentiment de plusieurs Peres, & sur-» tout d'Origene dans sa septieme ho-» mélie sur Josué.

"Bethfabé, femme d'Urie, de laquelle "David eut Salomon, étoit Ethéenne. Si "vous remontez plus haut, le Patriarche "Juda époufa une Cananéenne: fes en-"fans eurent pour femme Thamar, de "la race d'Aram: cette femme avec la-"quelle Juda commit un inceste, fans le "favoir, n'étoit pas de la race d'Ifraël.

» Ainsi notre Seigneur Jesus-Christ. » daigne s'incarner dans une famille, dont. » cinq étrangeres étoient la tige, pour. » faire voir que les nations étrangeres au-

» roient part à son héritage.

" Le Rabin Aben-Ezra fut, comme on l'a dit, le premier qui osa prétendre, que le Pentateuque avoit été rédigé long-temps après Moyse. Il se sonde suit plusieurs passages: Le Cananéen étoit alors dans ce pays. I.a montagne de Moria, appellée la montagne de Dieu. Le lit de Og, Roi de Basan, se voit encore en Rabath, & il appella tout ce pays de Basan, les villages de Jaïr jusqu'aujourd'hui: il ne s'est jamais vu de Prophete en Israël comme Moyse. Ce sont ici les Rois qui ont

" régné en Edom, avant qu'aucun Roi " regnât sur Israël. Il prétend que ces " passages où il est parlé de choses arri-" vées après Moyse, ne peuvent être de " Moyse. On répond à ces objections, " que ces passages sont des notes ajoutées " long-temps après par les Copistes.

" Newton, de qui d'ailleurs on ne " doit prononcer le nom qu'avec respect; " mais qui a pu se tromper parce qu'il » étoit homme, attribue dans son intro-» duction à ses Commentaires sur Daniel " & sur Saint Jean, les livres de Moyse, " de Josué & des Juges, à des Ecrivains » facrés très-postérieurs. Il se fonde sur " le chap. 36 de la Genèse, sur quatre " chap. des Juges, 17, 18, 19, 21; " sur Samuel, chap. 8. sur les Chro-" niques, chap. 2, sur le livre de Ruth, » chap. 4. En effet, si dans le chap. 36 » de la Genèse il est parlé des Rois, s'il » en est fait mention dans les livres des " Juges, si dans le livre de Ruth il est » parlé de David, il semble que tous ces » livres aient été rédigés du temps des » Rois. C'est aussi le sentiment de quel-» ques Théologiens, à la tête desquels » est le fameux le Clerc. Mais cette opi-» nion n'a qu'un petit nombre de Secta-» teurs, dont la curiosité sonde ces aby» mes. Cette curiosité sans doute, n'est » pas au rang des devoirs de l'homme,

» Lorsque les savans & les ignorans, les » Princes & les Bergers paroîtront après » cette courte vie, devant le Maître de » l'éternité, chacun de nous voudra alors » avoir été juste, humain, compatissant, » généreux; nul ne se vantera d'avoir su » précisément en quelle année le Pen-» tateuque sut écrit, & d'avoir démêlé » le texte des notes qui étoient en usage » chez les Scribes. Dieu ne nous deman-» dera pas, si nous avons pris parti pour » les Massoretes contre le Talmud, si » nous n'avons jamais pris un caph pour » un beth, un yod pour un vaü, un da-» leth pour un res: certes il nous jugera. » fur nos actions, & non fur l'intelligence » de la langue Hébraïque. Nous nous en » tenons fermement à la décision de l'E-» glise, selon le devoir raisonnable d'un » fidele. » Finissons cette Note par un passage » du Lévitique, livre composé après » l'adoration du veau d'or. Il ordonne » aux Juifs de ne plus adorer les velus, n les boucs avec lesquels même ils ont » commis des abominations infâmes. On » ne fait si cet étrange culte venoit d'E-

» gypte, patrie de la superstition & du

5 fortilege; mais on croit que la cou-» tume de nos prétendus forciers d'aller , au sabbat, d'y adorer un bouc, & de » s'abandonner avec lui à des turpitudes » inconcevables, dont l'idée fait horreur, » est venue des anciens Juifs : en effet, » ce furent eux qui enseignerent dans une » partie de l'Europe la sorcellerie. Quel » peuple! une si étrange infamie sembloit » mériter un châtiment pareil à celui que » le veau d'or leur attira; & pourtant » le Législateur se contente de leur faire » une simple défense. On ne rapporte ce » fait que pour faire connoître la nation-» Juive; il faut que la bestialité ait été » commune chez elle, puisqu'elle est la » feule nation connue, chez qui les loix » aient été forcées de prohiber un crime, » qui n'a été foupçonné ailleurs par aucun » Législateur.

» Il est à croire que dans les satigues » & dans la pénurie que les Juiss avoient » essuyées dans les déserts de Pharan, » d'Oreb & de Cades-Barné, l'espece » séminine, plus soible que l'autre, avoit » succombé. Il faut bien qu'en esset les » Juiss manquassent de silles, puisqu'il » leur est toujours ordonné, quand ils » s'emparent d'un bourg ou d'un village, » soit à gauche, soit à droite du lac As» phaltide, de tuer tout, excepté les » filles nubiles.

» Les Arabes, qui habitent encore une partie de ces déferts, stipulent toujours dans les traités qu'ils font avec les caravannes, qu'on leur donnera des filles nubiles. Il est vraisemblable que les jeunes gens, dans ces pays affreux, pousserent la dépravation de la nature humaine, jusqu'à s'accoupler avec des chevres, comme on le dit de quelques bergers de la Calabre.

"" Il reste maintenant à savoir si ces accouplemens avoient produit des mons"" tres, & s'il y a quelque fondement aux anciens contes des Satyres, des Faunes, des Centaures & des Minotaures; l'Histoire le dit; la Physique ne nous a pas encore instruits sur cet article monstrueux «.

Vous voyez, Monsieur, que nous n'avons pas dessein d'affoiblir vos difficultés; nous les rapportons en entier & dans vos propres termes. Quand on ne cherche que la vérité, on n'a point recours à l'artifice.

Pour mettre quelque ordre dans nos réponses, nous considérerons d'abord sur quelles raisons les Critiques que vous cirez prétendent, selon vous, qu'il étoit impossible à Moyse d'écrire le Pentateuque (1). A quoi nous ajouterons quelques réflexions sur divers endroits de vos autres ouvrages, où vous nous paroissez contredire vos Ecrivains & vous contredire vous-même au sujet des caracteres & des matieres qu'on employoit pour écrire du

temps du Législateur Juif.

Nous passerons de-là aux faits qu'ils attaquent, & nous examinerons si l'adoration du veau d'or, la construction du Tabernacle près du Mont Sinai, & le massacre des 24000 hommes séduits par les femmes Moabites, ne peuvent être regardés que comme des récits absurdes

ajoutés aux Livres de Moyse.

Nous verrons, en troisieme lieu, ce qu'on doit penser des autorités dont vous vous appuyez; & s'il est bien vrai que tous les Savans que vous nommez, aient soutenu les opinions & fait les raisonnemens que vous leur attribuez (2).

(2) Que vous leur attribuez. Dieu nous pré-Jerve de soupçonner la sincérité de M. de Vol-

⁽¹⁾ Le Pentateuque. M. de Voltaire dit, dans son texte de la Tolérance, qu'il est très-inutile de réfuter ceux qui pensent que le Pentateuque ne fut pas écrit par Moyse. Mais s'il est inutile de les réfuter, quelle utilité pouvoit-il y avoir à remplir sa Note de leurs objections? Montrer les difficultés, & cacher les réponses, est-ce agir de bonne foi ? Aut.

Voilà, Monsieur, ce que nous nous proposons d'exécuter, & le plan que nous avons dessein de suivre dans cette premiere partie de nos Lettres. Pesez nos raisons, & si vous les trouvez solides, comme nous l'espérons, réformez, dans votre nouvelle édition, ce qui vous est échappé dans les précédentes de moins exact sur ces dissérens objets. Donnez au Public cette preuve, que vous aimez la vérité, & que, comme vous le protestez, vous la présérez à tout.

Nous fommes, avec le respect & l'admiration que vos talens méritent, &c.



taire! Nous croyons seulement qu'en compilant ces objections, il a pu consondre avec d'autres les noms des Ecrivains qu'il copioit. Aut.

LETTRE HI.

S'il étoit impossible à Moyse d'écrire le Rentateuque. Examen des raisons alléguées dans la Note (1).

Monsieur, Tindal, & les autres Ecrivains que vous citez dans votre Note, se fussent bornés à dire que cet ouvrage, tel que nous l'avons, n'est pas tout entier de Moyse; qu'on y remarque quelques endroits, qui paroissent y avoir été ajoutés par des mains plus récentes; ou même que ces livres ne furent rédigés qu'après ce Législateur, par d'autres Ecrivains inspirés, sur des traditions constantes & des mémoires authentiques: ils n'auroient avancé, que ce qu'ont cru quel-

pas ici de prouver que Moyse est l'Auteur du Pentateuque; assez d'autres l'ont fait, & de la maniere la plus convaincante. Voyez ce qu'ont dit sur ce sujet Abadie, Dupin, &c. On suppose ce fait démontré; & l'on se borne à répondre aux difficultés proposées dans la Note, Aut.

ques Savans, tant Juiss que Chrétiens, sans qu'on ait cessé pour cela de les regarder comme orthodoxes dans notre Synagogue, ni dans votre Eglise (1).

Mais vos Ecrivains (2), Monsieur, ne s'en tiennent pas là. Ces hardis Critiques prétendent prouver, non-seulement que

(1) Ni dans votre Eglise. Que Moyse air écrit le Pentateuque, c'est un fait établi sur tant & de si solides preuves, qu'on n'en peut raisonnablement douter. Ce n'est pourtant pas un article de soi. Ainsi l'Auteur célebre du sameux Dictionnaire Philosophique se trompe, quand il dit (article Moyse) que l'Eglise a décidé que ce Livre est de ce Législateur. Ce savant Chrétien est mal instruit sur cet article de sa Religion. Seroit-ce à des Juiss à le lui apprendre?

Que le Pentateuque ait été écrit par Moyse tel que nous l'avons, ou que les Prophetes postérieurs y aient inséré de courtes notes, &c. ce sont des questions de pure critique, qui n'intéressent point le sonds de la Religion. Les sait sur lesquels porte la vérité de la Révélation, tirés de Mémoires authentiques, appuyés d'une Tradition qui remonte à l'origine du peuple Juif, gravés en caracteres inessaçables dans leurs usages civils, & dans leurs pratiques religieuses, n'en séroient pas moins incontestables. Aut.

(2) Vos Ecrivains. On verra par la suite quels sont les Ecrivains, dont M. de Voltaire peut réclamer l'autorité. Edit.

Moyse n'est pas l'Auteur du Pentateuque, mais qu'il lui étoit impossible de l'écrire dans les circonstances où il se trouvoit.

La nature des matieres sur lesquelles on gravoit alors l'écriture, les caracteres qu'on employoit pour écrire, ensin la pénurie où étoient les Hébreux dans le désert; voilà, Monsieur, les trois raisons qu'ils alleguent: voyons si elles ont en effet quelque solidité.

§. I.

Si la nature des matieres sur lesquelles on gravoit l'écriture du temps de Moyse, pouvoit l'empêcher d'écrire le Pentateuque.

L'art de graver ses pensées sur la pierre polie, sur la brique, sur le plomb ou sur le bois, étoit alors, disent ces Critiques, la seule maniere d'écrire; & du temps de Moyse les Egyptiens & les Caldéens n'écrivoient pas autrement. Donc Moyse n'a pu écrire les cinq Livres qu'on lui attribue.

Appellez-vous cela, Monsieur, un raisonnement solide? Nous n'y voyons, pour nous, qu'une conséquence mal déduire d'un principe très incompi

duite d'un principe très-incertain.

Principe très-incertain: en effet, quelle

preuve ces Critiques en pourroient-ils produire? Ont-ils de ces anciens temps des Mémoires fecrets qu'ils aient lus; & que tous les Sayans aient ignorés?

L'art de graver ses pensées sur la pierre, sur le bois, &c. étoit alors la seule maniere d'écrire.... Est-ce donc qu'on ignoroit ou qu'on négligeoit l'art de les peindre? Quoi! on avoit inventé, pour graver ses pensées, des instrumens de cuivre ou d'acier, quoique pour forger le fer ou pour y suppléer, il fallut, selon vous (1), tant de hazards heureux tant d'industrie, tant de siècles, qu'on a peine à concevoir comment les hommes ont pu en venir à bout; & on n'avoit pas rrouvé pour les peindre, les couleurs que la nature nous met par - tout fous les mains! Il reste, dites-vous, des momies Egyptiennes de quatre mille ans (2). Vos Ecrivains sont-ils sûrs qu'aucune de celles, qu'on trouve ceintes de bandes de toile

(2) Quatre mille ans. Voyez ibid. art. des

MONUMENS Egyptiens. Edit.

⁽¹⁾ Selon vous. Voyez Phil. de l'Hist. art. CALDÉENS. Et le savant Auteur croit qu'on a gravé l'écriture sur la pierre & sur les métaux, avant de la crayonner & de la peindre! & c'est sur ce principe qu'il établit qu'il étoit impossible d'écrise le Pentateuque! Edit.

chargées d'hieroglyphes peints, n'est de

ces temps-là?

Vous dites qu'un enfant, & l'enfant le moins industrieux, ne pouvant se faire entendre, imaginera de dessiner avec un charbon l'objet qu'il desire; que de là à trouver des couleurs plus stables, il n'y a qu'un pas (1). Et ce pas, les Caldéens ne l'auront pas fait! Ce peuple, selon vous, si ancien & si éclairé (2),

(1) Il n'y a qu'un pas. Voyez Phil. de l'Hist. article de la Langue des Egyptiens & de leurs

symboles. Edit.

(2) Si ancien & si éclairé. Dans la Phil. de l'Hist. art. Caldéens, M. de Voltaire s'attache à prouver, que ce peuple étoit d'une antiquité qui remonte au-delà du déluge: peu s'en faut qu'il n'adopte le calcul des 470,000 ans qu'ils se donnoient. Mais n'est-il pas clair, que plus il recule l'origine des Caldéens & l'antiquité des peuples voisins, moins il est probable que ces anciens peuples n'eussent pas encore inventé de peindre l'écsiture du temps de Moyse?

L'illustre Auteur, pour donner une haute idée des connoissances & de l'ancienneté des Chinois, dit dans le même Ouvrage, que les Chinois écrivoient sur des tablettes de bambou, quand les Caldéens n'écrivoient encore que sur la brique. S'imagine-t-il donc que les Caldéens sachant écrire sur la brique, n'écrivoient jamais sur autre chose, ou qu'il soit plus facile d'écrire sur la brique, que sur des tagblettes de bambou avec la pointe d'un os ou de quelque bois dur? Edit,

qui calculoit les éclipses dès le temps du déluge, n'avoit pu imaginer, depuis ce temps-là jusqu'à Moyse, ce que les Chinois, les Mexicains ont trouvé dès les premiers temps de leur Empire, ce que les Sauvages de l'Amérique ont connu, & ce qui viendroit à l'esprit de l'enfant

le moins industrieux.

Supposé même qu'on ne sût point encore employer les couleurs pour écrire,
ou qu'on n'en sît point usage, sur quelle
autorité se fondent ces Critiques, pour
restreindre à la pierre, au bois & aux
métaux les matieres sur lesquelles on
gravoit l'écriture? D'où savent-ils que
dans l'Egypte on ne la gravoit pas sur
l'écorce de certains arbres, sur les seuilles
du palmier, &c. comme on l'a pratiqué
longtemps aux sudes & à la Chine?

Mais c'est trop peu de dire, que leur principe est incertain, j'ajoute que le contraire n'est pas douteux; & ce n'est pas moi, c'est le savant Comte de Caylus

qui va vous l'apprendre.

» Il n'est pas douteux, dit-il (1), que » l'écriture une fois trouvée, n'ait été » employée sur tout ce qui pouvoit la

⁽¹⁾ Dit-il, &c. Voyez les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres. Aut.

[»] recevoir «,

ment sur la pierre, sur les métaux & sur le bois, qu'on écrivoit dès les premiers temps; c'étoit sur tout ce qui pouvoit recevoir l'écriture. Voilà ce que dicte la raison éclairée par la connoissance des arts, & ce qu'aucun homme de bon sens ne niera, si quelqu'intérêt secret ne le

porte à soutenir le contraire.

"Les matieres, ajoute l'illustre Academicien, ont varié selon les temps & selon les pays. On peut dire cependant, qu'on aura préféré pour une chose si nécessaire, ce qu'il y avoit de plus commun & de plus facile à transporter «. Tous les peuples l'auront préséré sans doute. Mais par un travers d'esporti inconcevable dans toute autre nation, es Egyptiens & les Caldéens, précisément du temps de Moyse, auront fait out le contraire. Ces peuples sages autont choisi de présérence des matieres si ares, si dures, & de si difficile transport, que l'on ne conçoit pas qu'on ait ou y écrire un ouvrage d'une médiocre tendue!

Que dis-je! Quand votre principe seoit aussi vrai qu'il est faux; quand il seoit incontestable que, du temps de Moyse, graver ses pensées sur la pierre Tome I polie, sur la brique, sur le plomb ou sur le bois, étoit la seule maniere d'écrire, s'en suivroit-il qu'il n'a pu écrire le Pentateuque? Nous convenons qu'il eût été dissicile de le graver sur la pierre polie ou sur la brique cuite. Mais quelle impossibilité métaphysique, physique ou morale y avoit-il qu'il le gravât sur la brique molle; ou si la brique lui paroissoit peu commode, sur le plomb, & au défaut du plomb, sur le bois?

Ainsi conséquence mal déduite; prineipe non-seulement douteux, mais faux: est-ce là, Monsieur, une maniere de raisonner fort concluante? est-ce bien ainsi que raisonnoient les Aben-Ezra, les le

Clerc & les Newton?

S. II.

Si les caracteres qu'on employoit du temps de Moyse, purent l'empêcher d'écrire le Pentateuque.

Du temps de Moyse, disent encore ces savans Critiques, on n'écrivoit qu'en hiéroglyphes. Or en employant ces caracteres, on ne pouvoit écrire que la substance des choses, que l'on vouloit transmettre à la postérité, & non pas des histoires suivies & détaillées.

Mais d'abord, est-il bien certain, que lu temps de Moyse on n'écrivoit qu'en niéroglyphes? La singularité d'une opition n'est pas un titre, qui dispense d'en pporter des preuves: où sont celles de vos Ecrivains?

Nous en avons au contraire, &, ce emble, d'assez bonnes, que dès-lors les caracteres alphabétiques étoient connus. Telles sont entr'autres la nouveauté de cotre sentiment & l'ancienneté du nôtre, orte de possession qui ne doit pas céder des conjectures vagues & à des asserions dénuées de preuves; l'improbabité, sur-tout dans votre système, que Moyse qui, de votre aveu, écrivit du noins ses principales loix & les événemens les plus intéressans de l'histoire de con peuple, l'ait fait en caracteres hiérophiques, composés pour la plupart de igures d'hommes & d'animaux, lui qui, elon vous, désendoit d'en sculpter auque (1), & qui, selon d'autres Savans,

⁽¹⁾ Défendoit d'en sculpter aucune. Voyez

M. de Voltaire va encore plus loin dans un nutre endroit: il assure en termes exprès, qu'il étoit défendu par le second article de la loi des Hébreux d'écrire en hiéroglyphes. Il faut donc, ou que Moyse n'ait point écrit même ses prin-

ne pouvoit ignorer que l'abus de ces caracteres avoit été une des fources de l'idolâtrie Egyptienne; enfin le peu de vraisemblance qu'il y a, qu'à ces caracteres employés par le Législateur, & consacrés par Dieu même, on en eût substitué d'autres si disférens, sans qu'il fut resté, dans nos écritures ni dans notre tradition, la plus légere trace d'un chan-

gement si remarquable.

A ces preuves, qui nous sont particulieres, joignez le témoignage de l'Histoire même profane. Elle nous apprend, que presque tous les peuples ont regardé l'invention des lettres comme de la plus haute antiquité; que les Assyriens, les Caldéens les croyoient aussi anciennes que leur Empire; que les Egyptiens prétendoient que leur Thot ou quelqu'un de ses ensans en avoit été l'inventeur, eux, dit le célebre Warburton (1), qui

(1) Warburton, &c. Ce Savant prétend que les hiéroglyphes Egyptiens ne devinrent sacrés qu'après l'invention des lettres, & qu'ils étoient sacrés dès le temps de Josephe. Edit,

cipales loix, ce qui est contraire non-seulement à tous les témoignages de l'antiquiré tant sacrée que prosane, mais aux aveux mêmes de M. de Voltaire; ou qu'il les ait écrites en lettres alphabétiques, ce qui contredit formellement l'opinion des Savans cités dans la Note. Edit.

n'attribuoient à leurs Dieux l'invention d'aucune chose, dont l'origine leur sût connue; que ce peuple, dans toutes les sciences duquel Moyse sut instruit, avoit un alphabet politique & un sacerdotal, dès le temps de ses anciens Rois; que Cecrops & Cadmus, qu'on croit, l'un antérieur au Législateur Juif, l'autre son contemporain, porterent dès-lors la connoissance des caracteres alphabétiques dans la Grece, &c.

Toutes ces traditions sur l'ancienneté des lettres, traditions si anciennes elles-mêmes, si répandues, qui s'accordent si bien avec nos faints livres, avoient sans doute quelque fondement, & méritent quelque créance, sinon dans les détails, au moins pour le fonds. L'incertitude même & la variété des opinions sur cette découverte, & la difficulté, ou plutôt l'impossibilité, malgré toutes les recherches des Savans, d'en assigner l'époque,

annoncent qu'elle remonte incontestablement à des temps très-reculés. Ces raifons, Monsieur, ne sont-elles point assez plausibles, sur-tout contre une assertion destituée de preuves?

Il n'est donc pas certain, que du temps de Moyse on n'écrivoit qu'en hiéroglyphes. Nous allons voir qu'il ne l'est pas

davantage, qu'en employant ces carac-teres il n'auroit pu écrire le Pentateuque. Commençons par observer, que les caracteres de l'écriture représentative & hiéroglyphique éprouverent successive-ment divers changemens. D'abord on peignit grossiérement les objets tels qu'on les voyoit dans la nature, & ce sui là probablement la premiere écriture des probablement la premiere écriture des anciens peuples Egyptiens, Caldéens, Chinois, &c. c'est même encore aujourd'hui celle de quelques nations de l'A-mérique. Dans la suite on ne peignit plus ces objets en entier, on se contenta de tracer le contour de quelques-unes de leurs principales parties. Enfin on se borna aux lignes les plus nécessaires, pour les désigner. Telle est encore l'écriture des Chinois, felon quelques Savans; & telle paroît avoir été celle de la plupart des peuples anciens, jusqu'à ce que, par un heureux effort de génie, on eût imaginé de dessiner, non plus les objets, mais les signes des pensées, c'est-à-dire, les mots qui nous les rappellent.

Supposons maintenant, ce que vos Critiques n'ont point prouvé, que Moyse n'ait effectivement connu que les carac-teres hiéroglyphiques de la premiere espece, lui étoit-il impossible, en les employant, d'écrire une histoire telle que celle du Pentateuque; histoire abrégée & bornée au nécessaire? Les Mexicains ne connoissoient que la premiere écriture représentative: ils avoient pourtant leur Histoire (1), depuis leur entrée dans le pays, jusqu'au temps où les Européens vinrent en faire la conquête; & cette Histoire renfermoit leurs loix, les réglemens de leur police, les détails de leur gouvernement, &c. Pourquoi le Législateur des Hébreux n'auroit-il pu en écrire une semblable avec les mêmes caracteres?

Que s'il n'étoit pas impossible d'avoir des Histoires suivies & d'un certain détail, avec la premiere écriture représentative, à plus forte raison ne l'étoit-il pas dans la seconde, & moins encore dans la troisieme; c'est-à-dire, dans l'hiéroglyphique courant. Les Chinois n'ont-ils pas des Histoires suivies & détaillées? Leur écriture n'est pourtant, comme

⁽¹⁾ Ils avoient pourtant leur Histoire, &c. On conserve encore des fragmens de ces Histoires. Mais la plupart de ces précieux monumens furent détruits par les Conquérans Espagnols, qui les prenoient pour des livres de magie. Voyez les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres. Aut.

nous venons de le dire, que cette troifieme maniere hiéroglyphique, ou du moins elle en approche beaucoup (1). Or quelles preuves ont vos Critiques, que Moyse n'a pas connu la seconde, ou même la troisieme maniere d'écrire en hiéroglyphes?

Donc, même en supposant que du temps de Moyse on ne connoissoit point encore les caracteres alphabétiques, il ne lui auroit pas été impossible d'écrire le

Pentateuque.

En un mot, Monsieur, de quelque caractère & de quelque matiere qu'on se servit alors pour écrire, de votre aveu (2), chacun des peuples de la Palestine avoit déja son Histoire, lorsque les Juiss entrerent dans le pays. Pourquoi donc Moyse n'auroit-il pu écrire la sienne en quarante ans?

⁽¹⁾ En approche beaucoup. Voy. ibid. un savant Mémoire de M. de Guignes, sur l'écriture Chinoise. Id.

⁽²⁾ De votre aveu. Voy. Défense de mon Oncle. Aut.

S. III.

Si l'état, où les Israélites se trouvoient dans le désert, pouvoit empêcher Moyse d'écrire le Pentateuque.

Le voici, disent vos grands Critiques, c'est qu'il étoit impossible de graver de gros livres dans un désert, où tout man-

quoit, &c.

Oui, de gros livres, de ces livres de douze ou quinze volumes in-folio qu'on voit dans vos bibliothéques, l'Encyclopédie, par exemple, ou tel autre ouvrage de cette étendue. Mais en comparaison, Monsieur, le Pentateuque est un petit livre.

Que dis-je, le Pentateuque? Il en faut peut-être retrancher d'abord toute la Genese: car vous n'êtes pas sûr, que Moyse ne l'avoit pas écrite avant de sortir de l'Egypte. Au moins n'y faut-il pas comprendre le Deuteronome, qui ne sut point écrit dans le désert.

Vous dites quelque part (1), que Josué

⁽¹⁾ Vous dites quelque part, &c. On ne raisonne ici que d'après les aveux de M. de Voltaire; car au fond il est probable, que par les paroles de la Loi, que Josué sit graver sur

le fit graver sur la pierre. Or le Deuteronome est bien la cinquieme partie du Pentateuque. Pourquoi Moyse n'auroit-il pu faire graver le reste de même? Il ne s'agissoit que d'y mettre quatre sois plus

de temps.

Mais, diront vos Ecrivains, c'est précisément l'embarras. Comment trouver ce temps dans un désert où l'on changeoit si souvent de demeure? Pas si souvent, Monsieur: on connoît à peu-près ces changemens; il s'en faut bien qu'ils aient été aussi fréquens, que vous paroissez le croire. La route des Israëlites est marquée dans les livres de Moyse: donnons-leur, si vous voulez, dix ans pour la faire, c'est beaucoup, & trop assurément (1); il restera pourtant encore trente ans de séjour. Croyez-vous qu'en trente ans ils n'auroient pu graver, même sur la pierre,

(1) Trop assurément. Les dissérentes marches des Israélites dans le désert, ne donnent gueres qu'un total de quatre cent cinquante lieues, qu'ils purent faire, sans doute, en moins de

dix ans, sans aller fort vîte. Aut.

la pierre, il faut entendre non le Deuteronome en entier, mais seulement les deux chapitres des bénédictions & des malédictions; ou même les dix Commandemens. Quelque part. Voy. Lettre d'un Quaker. Aut.

trois ou quatre livres aussi courts que ceux de la loi?

Mais comment trouver tant de Graveurs dans un désert, où l'on n'avoit personne qui pût fournir des vêtemens, ni les tailler, ni même raccommoder les sandales, où l'on manquoit des arts les plus nécessaires, où l'on n'avoit pas même de

quoi faire du pain?

Tant de Graveurs, Monsieur! En falloit-il donc tant? Et n'étoit-ce pas assez d'une douzaine pour graver en trente ans, même fur la pierre & en hiéroglyphes, trois ou quatre livres du Pentateuque? Que s'ils ne furent gravés que fur le bois, comme vos Ecrivains conviennent qu'ils purent l'être, & en caracteres alphabétiques, comme il y a toute apparence, jugez combien il aura fallu moins de temps & de Graveurs.

Dans un désert où l'on manquoit des arts les plus nécessaires, où l'on n'avoit pas même de quoi faire du pain (1). Mais

⁽¹⁾ Faire du pain. Admirez la justesse de ce raisonnement. « Les Israélites dans le désert, » faute de pain, vivoient de manne; donc ils » avoient perdu l'art de la boulangerie. Ils » manquoient de cuirs & d'étosses; donc ils » n'avoient ni Cordonniers, ni Tailleurs; donc » ils avoient perdu leurs Grayeurs & l'art de la

pourquoi n'en pouvoit-on pas faire? Etoitce parce qu'on avoit perdu l'art de la Boulangerie, & qu'on n'avoit point de Boulangers? Point du tout: c'est qu'on n'avoit point de farine. Il en est de même des autres arts, dont vous parlez. Ce n'étoit ni de Cordonniers ni de Tailleurs, mais de cuirs & d'étoffes qu'on manquoit, supposé pourtant qu'on en manquât. Les matieres avoient été employées: mais les arts & les Ouvriers restoient. Pourquoi ne seroit-il donc plus resté de Graveurs, Artistes si nécessaires, sur-tout dans votre hypothèse. Il y a d'autant moins lieu de le croire, qu'on ne manquoit apparemment ni de bois ni de pierres pour graver, quoiqu'on pût manquer d'étoffes pour faire des habits, & de cuirs pour raccommoder les sandales.

pentateuque. Moyse n'est pas l'Auteur du Pentateuque. N'est - ce pas là raisonner très-philosophiquement! Si je disois, les Hébreux qui n'avoient pas de Boulangers dans le désert, n'avoient probablement pas non plus de Cuisiniers: donc quand il tomba des cailles dans leur camp, elles y tomberent toutes roties, ou ils les mangerent toutes crues; donc ils ont sait cuire Agag, & mangé de la chair humaine: ce seroit une soible imitation de cette rare Dialectique, Aut.

D'ailleurs, si Moyse n'avoit plus de Graveurs, comment Josué fit-il pour en trouver? Croyez-vous qu'il en ait fait venir des Royaumes d'Og & de Sehon, ou qu'il ait envoyé les Israëlites apprendre à graver dans les villes d'Haï & de Jéricho?

Remarquons enfin que la loi, ou du moins la plus grande partie de la loi fur écrite près du mont Sinai, où Dieu la donnant à Moyse par partie, lui recommandoit à chaque fois d'aller écrire ce qu'il venoit de lui ordonner. Or les Israëlites arriverent au mont Sinaï quarantehuit jours après leur fortie de l'Egypte. Est-il probable qu'ils aient perdu en si peu de temps, tous leurs Graveurs? Et par quelle raison faites-vous tomber de préférence, la mortalité sur ces Artistes? Quoi! il n'en sera pas resté du moins un ou deux, qui pendant le féjour du peuple Hébreu au pied de cette montagne, auroient pu former des Eleves? Non; Maîtres & Eleves, il faut que tout meure. Oh! Monsieur, avouez qu'il est dur d'être obligé de tuer tant de gens, pour se tirer d'embarras. Croyez-moi, laissons-les vivre; & convenons, que les Ifraëlites, dans le défert, n'avoient perdu ni tous les arts, ni tous les Artistes; cela

est beaucoup plus naturel & plus dans l'ordre commun des choses.

Moyse ne manqua donc pas de Graveurs de caracteres dans le désert; il n'y manqua ni de pierres, ni de bois, ni de temps pour graver. Donc même dans les fausses hypothèses de vos Ecrivains, le séjour des Hébreux dans le désert, n'étoit point un obstacle qui pût l'empêcher d'écrire le Pentateuque.

Ainsi, Monsieur, aucune des raisons alléguées par vos Critiques ne prouve l'impossibilité, qu'ils prétendoient démontrer. Cette impossibilité est une chimere, leurs principes de fausses suppositions, & leurs raisonnemens de purs

paralogismes.

Qu'on trouve de pareils raisonnemens dans Collins (1), dans Tindal, on n'en est point surpris: le caractere de ces Ecrivains est connu. Mais, qu'un homme tel que vous, Monsieur, n'ait pas dédaigné de les transcrire, que vous vous soyez

⁽¹⁾ Dans Collins, dans Tindal, &c. Nous ne les attribuons à ces Critiques, que sur l'autorité de M. de Voltaire, qui se trompe quelquesois. Il se pourroit bien qu'il les eût empruntées de quesques autres Ecrivains moins instruits encore, & moins de bonne soi. Aut.

abaissé à coudre ces vils lambeaux à votre texte, que vous les présentiez de sang froid à vos Lecteurs comme des observations utiles, voilà ce que nous aurons toujours de la peine à comprendre.

Nous prenons à votre gloire, Monfieur, le plus vif intérêt: nous ne croyons pas que les raisonnemens que nous venons de réfuter, soit que vous en soyez l'Auteur, ou seulement le Copiste, puisfent jamais en rehausser l'éclat. Il nous femble qu'il seroit à propos de les retrancher de votre nouvelle Edition.

Nous fommes avec respect, &c.



LETTRE IV.

Où l'on recherche, quels peuvent être les fentimens particuliers de l'illustre Auteur sur les caracteres & les matieres, qu'on employoit pour écrire du temps de Moyse. Variations & contradictions du docte Ecrivain sur ces deux objets.

Tel est l'homme en effet, il va du blanc au noir,

2) Et condamne au matin ses sentimens du soir.

L'ART avec lequel votre Note est écrite, Monsieur, & le ton d'intérêt qu'on y remarque, nous avoient fait croire qu'aucun des sentimens, que vous y exposez & que vous attribuez aux plus savans Critiques, ne vous étoit indissérent. Nous nous étions persuadés sur-tout, que vous adoptiez leurs idées sur les caracteres & les matieres, dont on faisoit usage pour écrire du temps de notre Législateur. Mais comme notre Lettre sinissoit, on nous a remis cinq ou six nouvelles brochures, dans lesquelles vous parlez encoré des caracteres & des matieres qu'on employoit pour écrire du

temps de Moyse. Nous les avons lues aussitôt, & nous les avons comparées entr'elles & avec vos autres ouvrages, dans l'espérance d'y trouver de nouvelles lumieres, ou d'y apprendre du moins quels peuvent être vos sentimens particuliers

sur ces deux objets.

Nous fommes-nous trompés, Monfieur? Tout ce qui nous a paru réfulter de cette comparaison, c'est que vous n'avez là-dessus, comme sur bien d'autres choses, ni principes sixes, ni sentiment arrêté; & que d'accord avec vos Ecrivains dans quelques endroits, vous les contredites dans d'autres, & vous vous contredites vous-même de la maniere la plus formelle, passant sans cesse d'une opinion à l'autre, selon que le caprice ou le préjugé du moment vous emporte (1). C'est ce que nous allons vous faire voir dans cette Lettre.

⁽¹⁾ Vous emporte. N'est ce pas plutôt selon le besoin? Il paroît en esset, que M. de Voltaire, ind sférent au sond sur toutes les opinions, change de principes comme les Corsaires changent de pavillon, selon l'ennemi auquel ils veulent échapper ou qu'ils veulent surprendre. Cette manœuvre peut être utile; mais est-elle savante? Est-ce là chercher la vérité & non la dispute? Edit.

- S. I.

Ses contradictions au sujet des caracteres qu'on employoit pour écrire du temps de Moyse.

On a vu plus haut, que vous faites dire à vos Ecrivains dans votre Note, que du temps de Moyse on ne connoissoit point l'écriture alphabétique; qu'on n'écrivoit qu'en hiéroglyphes; que les Caldéens, les Phéniciens, les Egyptiens n'écrivoient pas autrement. Vous dites vous-même dans votre Philosophie de l'Histoire, que les Caldéens instruits, selon vous, avant les Phéniciens & les Egyptiens, graverent long-temps leurs observations & leurs loix en hiéroglyphes, & qu'ils ne connurent les caracteres alphabétiques que très-tard.

Et voici ce qu'on lit dans votre Diatribe de M. l'Abbé Bazin sur Sancho-

niaton.

» Sanchoniaton vivoit à-peu-près dans » le temps, où nous plaçons les dernieres » années de Moyse. Cet Auteur Phé-» nicien avoue en propres termes, qu'il » a tiré une partie de son Histoire des

" Ecrits de Thot, qui florissoit 800 ans

» avant lui. Cet aveu, auquel on ne fait

pas assez d'attention, est un des plus curieux témoignages que l'antiquité nous ait transmis. Il prouve, qu'il y avoit déja 800 ans qu'on avoit des liber vres écrits avec le secours de l'alphabet (1); que les nations pouvoient s'entendre les unes les autres par ce sentendre les unes les autres par ce sentendre leurs ouvrages. Les Caldéens, les Syriens, les Phéniciens, les Egyptiens, les Indiens, les Persans devoient néposer les liter ce commerce ensemble, liter ce commerce «.

Quoi! Monsieur, du temps de Moyse on ne connoissoit point les lettres alphabétiques; on n'écrivoit qu'en hiéroglyphes; les Phéniciens, les Egyptiens n'écrivoient pas autrement: & le Phénicien Sanchoniaton, contemporain de Moyse, s'il ne lui étoit pas antérieur, écrivoit en lettres

⁽¹⁾ Avec le secours de l'alphabet. L'aveu de Sanchoniaton ne prouve point du tout ce que M. de Voltaire en conclut. Pour que Sanchoniaton ait tiré une partie de son histoire des livres de Thot, il n'étoit pas nécessaire que ces livres sussent écrits en caracteres alphabétiques. Sanchoniaton pouvoit entendre l'écriture hiéroglyphique, ou se la faire expliquer par les Prêtres d'Egypte. Edit.

alphabétiques! 800 ans avant lui on avoit en Egypte des livres écrits avec le secours de l'alphabet! & dès-lors les nations pouvoient s'entendre & commercer entr'elles par ce secours? Y a-t-il con-

tradiction plus formelle?

Mais en voici qui ne le sont pas moins. Vous dites dans votre Philosophie de l'Histoire, (art. Phéniciens) que tout ce qui nous reste de monumens antiques nous avertit que Sanchoniaton vivoit àpeu-près du temps de Moyse: & vous ajoutez un peu plus bas, que son livre, écrit, s'il faut vous en croire, en lettres alphabétiques, est d'une antiquité prodigieuse. Voilà donc ces caracteres alphabétiques dont l'invention, selon vous, fut très-tardive, même chez les peuples les plus anciennement instruits; les voilà, dis-je, d'une prodigieuse antiquité: & le Législateur, assez récent de la nation Juive, selon vous, très-récente étoit, selon vous, contemporain d'un Auteur prodigieusement ancien. Sont-ce là, Monsieur, des assertions, qu'on puisse aisément concilier entr'elles?

S. II.

Qu'il contredit encore ses Ecrivains, & qu'il se contredit lui même au sujet des matieres, dont on faisoit usage pour écrire du temps de Moyse.

Vous ne vous accordez pas mieux avec vos Ecrivains & avec vous-même, en parlant des matieres qu'on employoir pour écrire du temps du Législateur Juis. Vous assurez dans votre Philosophie de l'Histoire, qu'avant les hiéroglyphes on veignoit grossiérement ce qu'on vouloit faire entendre. On favoit donc faire usage des couleurs; on s'en servoit; &, selon vos Ecrivains, du temps de Moyse, c'est-à-dire, selon eux, dans le temps des hiéroglyphes, on ne s'en servoit pas: graver ses pensées sur la pierre, sur le plomb & sur le bois, étoit la seule manière d'écrire.

Ce n'est pas tout, selon vos Critiques on écrivoit sur la pierre, sur la brique, sur les métaux & sur le bois. Vous dites de même, (Philosophie de l'Histoire), que les Caldéens gravoient leurs observations sur la brique, & que les Egyptiens gravoient l'écriture sur le marbre & sur le bois. Ainsi, à vous en croire,

& à en croire vos Critiques, la pierre n'étoit pas la seule matiere sur laquelle on écrivoit alors.

Mais, à vous en croire, dans vos Lettres d'un Quaker à l'Evêque Georges & ailleurs, on n'écrivoit alors que sur la pierre. Assurément (1) ces contradictions sont palpables.

S. III.

Réflexions sur l'opinion du Quaker; qu'elle est absurde.

Arrêtons-nous, Monsieur, un moment sur cette singuliere prétention du Quaker, interprête de vos sentimens.

">Tu ne devrois pas ignorer, dit-il à l'Evêque (2) avec le ton le plus dog-

(1) Ces contradictions sont palpables. Qu'importe? si les contradictions déplaisent à quelques Lecteurs, elles sont très utiles à quelques Ecrivains. Ils en retirent au moins cet avantage, qu'il faut qu'ils aient raison, soit quand ils nient, soit quand ils affirment. Aut.

(2) A l'Evêque, &c. Nous ne connoissons ce Prélat que par ses écrits; mais nous croyons que le Quaker, malgré tout le fastueux étalage de son érudition Angloise, pourroit aller à son école sur plus d'une matiere, & prendre de ses leçons avec quelque profit. Edit.

matique, qu'on n'écrivoit alors que sur

» la pierre (1).

Tu ne devrois pas ignorer! On peut l'ignorer assurément sans manquer à aucun devoir. Une opinion absurde n'est pas une connoissance qu'on soit dans l'obligation d'acquérir.

On n'écrivoit que sur la pierre! J'aimerois autant dire qu'on ne tailloit que le granite, & qu'on ne bâtissoit que des pyramides. Les arts commencent-ils par ce qu'ils ont de plus difficile? Est-ce là,

Monsieur, leur marche ordinaire?

Mais écoutons le Primitif, & voyons quelles sont ses preuves. On n'écrivoit, dit-il, que sur la pierre, puisqu'il est dit

⁽¹⁾ Que sur la pierre. M. de Voltaire assure de même dans un autre endroit (défense de mon oncle) que le Vedam, selon lui, l'un des trois plus anciens livres du monde, étoit écrit sur la pierre, & en caracteres hiérogly. phiques. On doit apparemment en dire autant du livre de Job, que plusieurs Savans, dit-il, ont cru, avec raison, antérieur à Moyse de sept générations. Mais, outre que des livres écrits sur la pierre seront toujours des choses un peu difficiles à persuader & à croire, n'y a-t-il pas quelque inconséquence à admettre des livres écrits sur la pierre, & à nier que Moyse ait pu, en plus de trente ans, faire écrire le Pentateuque sur la pierre? Aut.

dans Josué, qu'il écrivit sur des pierres le Deuteronome. Fort bien : si l'on dissoit : » Le traité fait il y a quelques années, entre les Russes & les Chinois, » sur les frontieres des deux Empires, y » fut écrit sur la pierre; donc il y a » quelques années, les Russes n'écrimoient que sur la pierre, & les Chinois » n'avoient ni encre ni papier « : trouveriez-vous, Monsieur, ce raisonnement fort juste? C'est pourtant ainsi que votre Quaker raisonne: il conclut brusquement du particulier au général; conclusion de Poète ou de Trembleur (1).

De ce que l'Ecriture remarque que le Décalogue & , selon lui , le Deuteronome , surent écrits sur la pierre , il infere qu'on n'écrivoit que sur la pierre. Il
auroit dû , en inférer précisément tout le
contraire. En esset, l'Ecriture auroit-elle
observé que le Décalogue & le Deuteronome , ou plutôt une partie du Deuteronome , furent écrits sur la pierre , si
l'on n'écrivoit pas autrement ? Et pourquoi étant si souvent question d'écrire

⁽¹⁾ De Poëte ou de Trembleur. Il y a des Poëtes qui raisonnent juste, & des Trembleurs pleins de sens, matieres de Religion mises à part. Edit.

dans le Pentateuque, n'est-il parlé d'écrire sur la pierre que dans ces deux occasions? Ensin quand Josué sit écrire, selon le Quaker, le Deuteronome sur la pierre par ses Graveurs, il faut dire qu'il eut la patience de le leur dicter de vive voix, ce qui n'est pas croyable, ou qu'il le leur donna écrit sur une autre matiere, autrement c'eût été un double emploi (1). Donc on n'écrivoit pas seulement sur la pierre.

Si du temps de Moyse on n'écrivoit que sur la pierre, la ville de Cariat-Sepher (dont, par parenthèse, il vous plast de faire un pays) devoit être un peau magasin de pierres, pour peu que es Cananéens écrivissent! car c'étoit, elon vous, le dépôt de leurs archives à l'entrée des Hébreux dans la Palestine. Et les livres de compte des Négocians de Fyr, qui sans doute écrivoient beau-soup (2), étoient de gros tas de pierres;

(2) Ecrivoient beaucoup. En effet, dit très-

⁽¹⁾ Double emploi. Il est clair, que les Ouriers devoient avoir sous les yeux des modeles e ce qu'on vouloit qu'ils gravassent, sur-tout il s'agissoit de graver des livres ou quelque uvrage d'une certaine étendue; & il n'est pas noins clair que ces modeles n'étoient pas gravés ir la pierre. Edit.

& les feuillets du livre de Sanchoniaton étoient autant de pierres polies; & quand les Rois d'Egypte remettoient à leurs Couriers ces lettres d'Etat, qui donnerent naissance au caractere épistolique, c'étoit de pierres qu'ils les chargeoient; & c'étoit des pierres que les Prêtres Egyptiens portoient, lorsqu'ils promenoient en procession dans leurs villes les livres nombreux de leur Thot! Votre Quaker dévore toutes ces absurdités. En vérité, Monsieur, y pense-t-il, ou se joue-t-il de la simplicité de ses Lecteurs?

Il est vrai pourtant qu'on écrivoit alors sur la pierre : mais qu'y écrivoit-on? C'étoit, dit le sayant Comte de Caylus,

bien M. de Voltaire (défense de mon oncle)

in si l'on cultivoit alors les sciences dans la

petite ville de Dabir, combien devoientelles être en honneur dans Sidon & dans
Tyr, qui étoient appellés le pays des livres,
le pays des archives? » Aut.

Nous savions que la ville de Dabir s'appelloit la ville des livres, la ville des archives : mais nous ignorions qu'on eut donné aux villes de Tyr & de Sidon le nom de pays des livres, pays des archives. C'est une anecdote que ce savant Citique veut bien nous apprendre : nous lui en faisons nos sinceres remercimens ; nous souhaiterions seulement, qu'il eût daigné nous dire d'où il l'a tirée. Edit.

les monumens publics. Destinés à résister aux injures de l'air & à la durée des temps, ils étoient gravés alors, comme aujourd'hui, sur la pierre & sur l'airain. Mais tout le reste, on l'écrivoit alors, comme aujourd'hui, sur tout ce qui peut recevoir l'écriture.

Vous trouverez peut-être, que nous nous sommes trop appésantis sur une opinion, dont l'absurdité saute aux yeux. Nous aurions supprimé tout ce que nous venons d'en dire, si nous ne l'eussions trouvée que dans la Lettre d'un Quaker. Mais on en voit des traces jusques dans un de vos plus sérieux Ecrits (1), où vous faites dire à d'illustres Savans, que les Histoires & les Loix, de Moyse & de Josué, auroient été gravées sur la pierre, se ne effet elles avoient existé (2). On la

⁽¹⁾ Plus sérieux Ecrits. Voyez Phil. de 'Hist. art. Moyse. Aut.

⁽²⁾ Si elles avoient existé. C'est ainsi que M. de Voltaire, dans la Philosophie de l'Hist. Itt. MOYSE, fait raisonner Aben-Ezra, Numez, Maimonide, le doste le Clerc, Midleton, is Savans connus sous le nom de Théologiens le Hollande, & même le grand Newton. Mais e raisonnement n'est point d'eux: le Philophe auroit pu se dispenser de leur en faire les onneurs. Pourquoi faire dire à de grands ommes une ineptie? Aut.

retrouve encore dans d'autres brochures; & elle vient de reparoître tout récemment dans un Ecrivain d'ailleurs instruit : tant l'erreur la plus invraisemblable, accréditée par un nom célebre, est prompte à se répandre! C'est ce qui nous a décidé à en parler avec plus d'érendue que nous n'avions d'abord dessein de le faire.

On peut encore observer ici, comme dans la Note, qu'il distingue soigneusement le doste le Clerc d'avec les Savans connus sous le nom de Théologiens de Hollande. L'illustre Ecrivain oublie-t-il que le Clerc avec un, ou tout au plus deux de ses amis, surent les Auteurs du Livre intitulé: Sentimens de quelques Théologiens de Hollande? ou bien, auroit-il voulu persuader à ses Lecteurs, que ces Théologiens formoient une compagnie nombreuse de Savans, dont le Clerc n'étoit pas, & qu'il faut par conséquent le compter à part? Ce seroit une maniere assez commode de multiplier les autorités, mais que tout le monde apparemment n'approuveroit pas.

Dolus an virtus, quis in hoste requirat? C'est, à ce qu'il paroît, la maxime de quelques Ecrivains modernes; mais si elle est quelquesois utile, elle n'est jamais honnête; & les avantages qu'elle peut procurer, ne sont pas de

durée, Edit.

S. IV.

Sur le reproche d'inconséquence & de contradiction, qu'il fait à l'Auteur d'Emile.

Revenons. Vous riez des inconséquences, des contradictions du pauvre Jean-Jacques; & il faut avouer qu'elles sont un peu fréquentes. Mais le pauvre Jean-Jacques n'auroit-il pas à son tour quelque droit de rire des vôtres; & si ce petit bon homme s'avisoit de les relever, ne pourroit-il pas amuser le Public à vos dépens (1)? Prenez-y garde, Monsieur, Loripedem rectus derideat, Æthiopem albus.

Non, vous n'avez pas droit de reprocher des inconséquences & des contradictions à personne, après toutes celles

⁽¹⁾ A vos dépens. Notre dessein n'est pas ici de jetter la division dans le camp ennemi: elle n'y est que trop, au grand scandale de la Philosophie. Si pourtant le Citoyen de Geneve alloit par hasard se mettre à faire la revue de quelques-unes des brochures du savant Critique, ce seroit, sans doute, un adversaire plus redoutable, que de malheureux Juifs, qu'on croit pouvoir négliger ou fouler aux pieds sans crainte. Aut.

qu'on vient de voir, & tant d'autres, qu'on remarque à tout instant dans vos

ouvrages.

Ces contradictions sans nombre, ces variations continuelles annoncent-elles un Ecrivain instruit des matieres qu'il traite; un homme vrai, qui n'avance rien qu'après s'en être assuré; un guide éclaire & de bonne foi, auquel on puisse s'abandonner sans réserve? ou un esprit superficiel, qui, n'ayant rien approfondi, tourne à tous les vents de l'opinion; qui, indifférent sur le vrai comme sur le faux, ne tient à rien qu'au desir de se distinguer du reste des hommes, en combattant des faits qu'ils réverent, & qui dans ce dess'ans qu'ils reverent, ce qui dans ce dessein compile sans choix les objections, non-seulement les plus absurdes, mais les plus contradictoires; comme s'il se faisoit un jeu d'essayer jusqu'où peut aller la crédulité du public, & la confiance aveugle de ses prosélytes en tout ce qu'il lui plaît d'avancer? Voilà, Monsieur, les jugemens, que nous craignons pour vos Écrits, & que nous fouhaitons que vous préveniez, en y mettant, sur les objets dont nous venons de parler & dont nous parlerons par la suite, plus de vérité & plus d'accord.

Nous formmes, avec les fentimens les plus sinceres & les plus respectueux, &c.

LETTRE V.

Où l'on répond aux objections rapportées, dans la Note contre l'Histoire de l'adoration du Veau d'or.

Après avoir inutilement opposé au sentiment commun des Juiss & des Chrétiens, qui croient Moyse Auteur du Pentateuque, l'impossibilité où vous prétendez qu'il étoit de l'écrire, vous passez, Monsieur, de cette objection générale & extrinseque, à des dissicultés particulieres, que vous tirez du fonds même de l'Ouvrage. Vous vous attachez à quelques-uns des faits qui y sont rapportés, & vous les représentez, d'après vos Ecrivains, comme faux, impossibles & absurdes.

Ici, Monsieur, la question change: elle devient tout autrement intéressante, & il eût été bon d'en avertir vos Lecteurs. Que Moyse ait pu écrire le Pentateuque, ou qu'il ne l'ait pas pu, qu'il l'ait écrit tel que nous l'avons, ou que les Scribes publics & les Prophetes y aient fait quelques légeres additions, &c.

ce ne sont là que des points de critique sur lesquels chacun peut, au risque de se tromper, embrasser à son choix l'opinion qu'il juge la plus probable. Mais si plusieurs des principaux faits racontés dans ces livres, sont évidemment incroyables & faux, l'ouvrage n'est digne ni de Moyse ni d'aucun Evrivain dirigé par l'esprit de Dieu. Prouver cette sausser l'autenticité & l'inspiration de ces livres respectés pendant tant de siecles. Tel est apparemment le but que se proposent vos Ecrivains, lorsque tournant les saits à leur maniere, & en altérant à leur gré les circonstances, ils cherchent à leur donner un air d'invraisemblance & d'absurdité, qui puisse révolter les Lecteurs.

L'adoration du veau d'or est un de ceux qu'ils ont le plus vivement attaqués. Ce fait leur paroît impossible en luimême, inconcevable dans ses circonstances, plein d'injustice & de barbarie dans ses suites; d'où ils concluent, que tout ce chapitre a été ajouté aux livres de Moyse, ainsi que plusieurs autres.

Nous allons exposer leurs difficultés & tâcher d'y répondre. Nous nous permettrons d'en changer l'ordre, mais nous

n'en dissimulerons aucune.

§. I.

S'il est impossible à la Chymie la plus savante de réduire l'or en poudre qu'on puisse avaler.

Si l'on en croit ces Ecrivains, il est impossible de réduire l'or en poudre qu'on puisse avaler, & l'art de la plus savante Chymie (1) n'y sussit pas.

Remarquons encore comme le Dictionnaire s'accorde avec la Tolérance. Dans l'un, ce n'est qu'à la Chymie ordinaire; dans l'autre, c'est à la Chymie la plus savante que cette opération étoit impossible. Edit,

⁽¹⁾ La plus savante Chymie. Dans le Dictionnaire Philosophique, art. Moyse, on dit seulement que cette opération étoit impossible à la Chymie ordinaire non encore inventée. Nous ne savons pas précisément jusqu'où peut aller ce que l'Auteur juge à propos d'appeller la Chymie ordinaire. Mais nous savons que dèslors les Egyptiens exploitoient des mines d'or & d'argent, qu'ils connoissoient la manipulation très-difficile de l'étain, qu'ils avoient l'art de purifier ces métaux, qu'ils embaumoient les corps avec des préparations chymiques, qui les ont conservés jusqu'à nos jours, &c. & qu'ainsi une Chymie, ou du moins des opérations chymiques affez savantes, étoient déja inventées.

Sont-ils bien sûrs de ce qu'ils avancent? ou s'ils n'en ont point de certitude, comment décident-ils avec tant de hardiesse?

Je ne citerai point ici nos Chymistes. Vous n'ignorez pas que les Hébreux ont depuis long-temps des connoissances en ce genre, & que plus d'une fois de grands Rois n'ont pas dédaigné de se servir des descendans d'Abraham, pour la fonte de leurs métaux. Non: c'est par vos Chrétiens mêmes que nous voulons confondre

ces baptisés incrédules.

Sthal étoit Chrétien, & un Chymiste du premier ordre: il n'a pourtant pas raisonné comme eux. Il n'a pas dit: Je ne sais comment cette dissolution peut s'opérer; donc elle est impossible; donc le Législateur Juis nous a fait un conte absurde, ou ce conte a été ajouté à ses livres, ainsi que plusieurs autres. Plus habile & moins présomptueux, il a jugé qu'un Auteur ancien, & le plus ancien que nous connoissions, un Auteur regardé comme inspiré depuis tant de siecles, & par tant de peuples, méritoit bien qu'on ne le condamnât point sans quelque examen; & qu'avant de prononcer, comme vos Critiques, d'un ton décisis & tranchant, cette prétendue impossibilité, il convenoit de s'en assurer & de la conse

tater par diverses expériences. Qu'est-il arrivé? Que ses recherches l'ont conduit à un moyen très-simple d'exécuter sans peine ce que vous croyez impossible sans miracle. Lisez, Monsieur, dans ses Opuscules, sa dissertation sur ce sujer, vous y verrez » que le sel de tartre mêlé » au sousre, dissout l'or au point de le » réduire en une poudre qu'on peut » avaler «.

Nous pourrions vous renvoyer encore aux Mémoires de votre Académie des Sciences: mais vous ne les lifez pas, sans doute, vous, Monsieur, qui prétendez que dans ces quatre-vingt volumes, il n'y a que de vains systèmes, & pas une chose utile (1). Jettez du moins un coup d'œil sur l'Ouvrage intitulé: Origine des Loix, des Sciences & des Arts, ou sur le nouveau Cours de Chymie d'un de vos plus savans Médecins; vous y trouverez que » le Natron, maniere connue dans l'Orient, & sur-tout

⁽¹⁾ Pas une chose utile. Voyez seconde suite des Mêlanges, édit. de Gen. pag. 304; & remarquez que rien n'est plus opposé à l'esprit de systèmes que l'esprit de cette Académie. Une de ses premieres maximes est de n'en adopter aucun. Aut.

» près du Nil, produit le même effet; » que Moyse connoissoit parfaitement » bien toute la force de son opération (1); » & qu'il ne pouvoit mieux punir l'in-» sidélité des Israélites qu'en leur faisant » boire cette poudre, parce que l'or » rendu potable par ce procédé, est d'un

» goût détestable.

Cette possibilité de rendre l'or potable a été répétée cent sois, depuis Sthal & Senac, dans les ouvrages & dans les leçons de vos plus célebres Chymistes, d'un Baron, d'un Macquer, &c. Tous sont d'accord sur ce point. Nous n'avons actuellement sous les yeux, que la nouvelle Edition de la Chymie de le Fevre. Il l'enseigne comme tous les autres, & il ajoute » que rien n'est plus » certain, & qu'on ne peut plus avoir » là-dessus le moindre doute (2).

(2) Le moindre doute. Aben-Ezra avoit déja

⁽¹⁾ De son opération. Moyse avoit été instruit dans toutes les sciences des Egyptiens. Or l'art de sondre les métaux & de les purisser sur connu de ce peuple dès le temps de ses premiers Rois. C'est ce qu'assurent plusieurs Historiens ancsens, Diodore de Sicile, Agatarchides, &c. Il paroît que ce sur des Egyptiens que les Grecs apprirent à travailler les métaux. Aut.

Qu'en pensez-vous, Monsieur? Le témoignage de ces habiles gens ne vaut-il pas bien celui de vos Critiques? Et de quoi s'avisent aussi ces Incirconcis? Ils ne Ĵavent pas de Chymie, & ils se mêlent d'en parler; ils auroient pu s'épargner ce ridicule.

Mais vous, Monsieur, quand vous transcriviez cette futile objection, ignoriez-vous que le dernier Chymiste seroit en état de la réfuter? La Chymie n'est pas votre fort : on le voit bien. » Aussi » la bile de Rouelle (1) s'échauffe, ses » yeux s'allument, & son dépit éclate, » lorsqu'il lit, par hazard, ce que vous

soupçonné que c'étoit par un procédé chymique, que Moyse avoit rendu l'or potable. Quelque temps après Aben-Ezra, un autre Rabin écrivit qu'il avoit été lui-même témoin d'une semblable opération; mais on en avoit douté jusqu'à Sthal. Voyez à quoi il sett qu'on fasse des découvertes, puisque tant d'années après, on nous répete encore les vieilles erreurs. Aut.

⁽¹⁾ De Rouelle. Cet homme célebre, mort depuis la seconde édition de ces Lettres, jouissoit de la réputation très-méritée de premier Chymiste de France. On nous assure que les endroits où il est question de Chymie, ne sont pas ceux qu'il admiroit dans les Ecrits de M. de Voltaire, Chret.

» en dites en quelques endroits de vos » Ouvrages (1) «. Faites des vers, Monfieur, embouchez la Trompette Epique; disputez le prix aux Euripide & aux Sophocle; mais laissez là l'art des Pott & des Margraff.

Voilà donc la principale objection de vos Ecrivains, celle qu'ils avançoient avec le plus de confiance, pleinement détruite:

passons à une autre.

S. II.

S'il falloit un miracle ou trois mois de travail pour jetter en fonte le veau d'or.

Ces doctes Critiques foutiennent encore, qu'il étoit impossible sans miracle, de jetter en fonte le veau d'or en moins de trois mois. Ils se trompent encore, ou ils veulent tromper.

Ils s'imaginent apparemment que ce

⁽¹⁾ Vos Ouvrages. Quoi qu'en ait dit M. de Voltaire, il est certain que le passage marqué par des guillemets, ne se trouvoit point dans l'édition publiée à Paris, chez Laurent Prault, avec Approbation & Privilége. Mais puisque l'illustre Ecrivain l'a cité, & qu'il n'en paroît pas mécontent, nous avons cru pouvoir le remettre dans celle-ci. Aut.

veau d'or étoit un colosse. Mais, Monsieur, vous n'avez point oublié, que dans l'idée de nos peres, il étoit destiné à être porté à la tête de leur armée. Faites-nous, disoient-ils, des Dieux qui nous précedent. Vous pouvez bien penser que dans ce dessein, il n'étoit pas nécessaire, que cette statue sût aussi péfante que le cheval d'Henri IV, ou que le Laocoon de Marly. Ces Critiques auront vu, sans doute, le veau d'or représenté dans quelque tableau d'après le caprice du Peintre, & ils auront conclu de la peinture à l'original. Mais la conclusion n'est pas juste. Vous le savez, Monsieur; les Peintres ne sont pas toujours des autorités sûres, non plus que les Poëtes.

Quelques-uns de vos Chrétiens ont écrit, que ce veau d'or étoit un corps humain surmonté d'une tête de veau, dans le goût de ces Anubis à tête de chien, qu'on montre dans les cabinets des curieux, ou de ces Chérubins à tête de veau, dont vous parlez quelque part. Vous voulez, Monsieur, que cette Idole ait été un Apis, à la bonne heure. Mais croyez-vous que pour jetter en fonte un Anubis ou Apis portatif & grossiérement travaillé, comme tous les ouvrages des Egyptiens, les Maîtres de nos peres dans les arts (1), il eût fallu nécessairement un miracle?

Nous ne dirons pas que nos ancêtres ont peut-être eu quelque procédé que nous ne connoissons pas, qui pouvoit accélérer l'opération: cette conjecture pour-

⁽¹⁾ Les Maîtres de nos peres dans les arts, &c. Maîtres ignorans & sans goût, selon cet Ecrivain. Car c'est maintenant sa manie de vouloir que les Egyptiens aient été le peuple le plus méprisable, après nous pourtant, qu'il y ait jamais eu sur la terre. Les Egyptiens, dit-il, peuple en tout méprisable, quoi qu'en disent les admirateurs des pyramides; comme si les pyramides étoient les seuls monumens qui aient valu aux Egyptiens l'admiration de la postérité, & qu'on n'eut jamais rien dit de leurs autres édifices, de leurs Temples, de leurs Palais, de tant d'autres ouvrages aussi utiles que superbes. L'illustre Ecrivain a-t-il oublié ces belles & larges chaussées, ces levées nombreuses d'où les villes dominant sur les flots, ne voyoient dans les inondations du fleuve, que la fertilité du pays; ces vastes lacs, réservoirs immenses des eaux, sans lesquelles les terres eussent été stériles; ces canaux, qui, distribuant les mêmes eaux de toutes parts, facilitoient le commerce & entretenoient l'abondance, &c? Ne connoîtil des Egyptiens que leurs pyramides? Mais le déclam neur Boffnet avoit vanté l'Egypte, & n'avoit rien dit de la Chine; il falloit bien vanter la Chine, & rabaisser l'Egypte. Edit.

ant, après ce que nous venons de dire, ne paroîtroit pas sans fondement. Entrez seulement, Monsieur, chez le premier Fondeur: je vous réponds, que si vous lui fournissez les matieres dont il pourroit voir besoin, que vous le pressiez & que vous le payiez bien, il vous fera un pareil ouvrage en moins d'une femaine. Nous l'avons pas cherché long-temps, & nous n avons trouvé deux, qui ne deman-loient que trois jours. Il y a déja loin de rois jours à trois mois; & nous ne douons pas que si vous cherchez bien, vous ourrez en trouver qui le feront encore lus promptement.

S. III.

di Aaron jetta le veau d'or en fonte en un seul jour.

Dans le dessein de rendre le miracle lus nécessaire, ou l'absurdité du préendu conte plus palpable, ces Critiques vancent, que le peuple s'adressa au frere le Moyse, pour avoir le veau d'or, la eille du jour même où celui-ci descendit 'e la montagne, & qu'Aaron le jetta en onte en un seul jour.

Mais où ces Ecrivains ont-ils pris ces

particularités? Dans leur imagination sans doute: car ce n'est certainement par dans l'Ecriture. Le jour où le peuple de manda cette Idole, n'y est fixé en aucur endroit, non plus que le temps qu'Aaron mit à la faire.

S'il est donc naturellement impossible comme ils le prétendent, que le veat d'or ait été jetté en fonte en un seul jour si c'est un fait absurde ou inexplicable sans miracle, ce qui revient au même selon eux; ce fait, ce n'est pas Moyse, c'est eux-mêmes qui l'avancent. De que front l'attribuent-ils à l'Ecrivain sacré, qui n'en dit rien? Il est aisé de trouver des absurdités dans un Auteur, quand on lui fait dire tout ce qu'on veut, & qu'on lui impute sans scrupule les idées bisarres qu'on enfante soi-même.

Ainsi, Monsieur, trois jours & peutêtre moins suffisoient pour jetter en sonte le veau d'or; & il n'est dit nulle part qu'Aaron n'y en mit qu'un. Jugez, si l'objection de vos Critiques est solide.

S. IV.

'il étoit impossible aux Juifs de fournir assez d'or pour faire cette statue.

Collins, Tindal, Bolingbroke, &c. ne nçoivent pas (1) que les Juifs, qui

(1) Ne conçoivent pas, &c. Eh! qu'importe l'ils conçoivent ou qu'ils ne conçoivent pas? s ne concevoient pas non plus, que l'art de Chymie la plus savante peut dissoudre l'or au int de le rendre potable. Cependant on vient voir que rien n'est plus certain. Ils n'imanent pas, ils ne conçoivent pas, &c. Quels incipes de raisonnement! il n'est point de urce plus féconde en paralogismes & en usses conséquences. C'est de tels antécédens te le peuple ignorant conclut, que les rours passe-passe sont des opérations de magie, que tous les Joueurs de gobelets sont des rciers. Tous les raisonnemens de ce genre uvent se réduire au syllogisme suivant. « Moi, ignorant ou bel esprit (car il n'importe) qui ne connois ni les forces de la nature, ni les ressources de l'industrie, qui n'ai qu'une teinture légere des arts & de leurs procédés, qui n'ai étudié que superficiellement l'Histoire des anciens peuples, leurs langues & leurs usages, je renferme dans mon étroite & foible conception toutes les idées de l'être & du possible. Or je ne conçois pas que telle chose soit ou puisse être. Donc, &c. » La

n'avoient pas de quoi raccommoder leur fandales, aient demandé un veau d'o

massif.

Ce dernier mot, sur lequel ils ap puient avec complaisance, & que vou répétez avec affectation, ne peut plu nous en imposer. Tout massif qu'a pi être le veau d'or, nous venons de voi qu'il étoit portatif, & que par conséquen il ne pouvoit être d'un poids fort considérable.

Mais enfin, direz-vous, comment le. Juifs ont ils pu fournir assez d'or pour

faire même un veau d'or portatif!

Comment! l'Exode va vous l'apprendre: ce fut, dit l'Ecrivain sacré, en remettant entre les mains d'Aaron les boucles & les pendans d'oreilles d'or de leurs femmes, de leurs fils & de leurs filles.

Supposons, Monsieur, que sur les deux millions d'ames à quoi montoit le peuple Hébreu, selon vos propres calculs, il n'y ait eu que cent cinquante mille, tant femmes, que filles & garcons, qui aient porté des pendans d'oreilles d'or; & n'estimons chaque paire de boucles &

réponse est, que cette proposition je renferme, &c. qui rarement exprimée est toujours sousentendue, n'est ni modeste, ni vraie. Aut.

pendans qu'à un gros: vous voyez que suis bien éloigné de porter les choses p haut. Croyez-vous, Monsieur, que et cinquante mille gros d'or ne suffient pas pour faire un veau d'or porif?

Que répondront à cela vos Savans? eront-ils que les femmes & les enfans s' Hébreux aient été dans l'usage de rter des boucles & pendans d'oreilles or? Mais outre que l'Ecrivain sacré us l'assure, dès le temps d'Abraham connoissoit cette sorte d'ornement dans Palestine & les pays voisins; c'étoit la utume des Ismaélites d'en porter, ème en allant au combat (1); encore à ésent les Arabes, leurs descendans & bitans des mêmes déserts, en sont une leurs plus ordinaires parures: ensin sage en étoit commun parmi les Egypens. Pour quelle raison les Hébreux n'en

⁽¹⁾ En allant au combat. Il est rapporté au apitre VIII. du livre des Juges, que les aélites ayant fait présent à Gédéon de tous bijoux de cette sorte, qu'ils avoient enlevés Madianites vaincus, les boucles & pendans reilles seuls se trouverent monter à dix-sept its sicles d'or, c'est-à-dire, selon quelques tivains, à plus de deux mille sinq cents iis. Aut.

auroient-ils point eus? Vous croyez peut être qu'ils avoient laissé ces bijoux e Egypte, ou que l'or de leurs pendan d'oreilles s'étoit usé dans l'espace de troi mois, comme les semelles de leur sandales!

Mais, dites-vous, les Juifs étoient upeuple pauvre. Nous ne tarderons pas vous faire voir, qu'il s'en falloit bien qu'ils le fussent, du moins, au point que vous le supposez. Mais je veux qu'il l'aient été; falloit-il qu'ils sussent for riches, pour qu'il se trouvât, sur plus de deux millions d'ames, cent cinquant mille personnes, qui eussent un bijour d'un gros d'or? Que savez-vous mêmes si la plupart de ces pendans d'oreilles ne faisoient pas partie des effets précieux qu'ils avoient empruntés de leurs anciens Maîtres?

Concluons, Monsieur, que cette difficulté ne vaut pas mieux que les précédentes (1).

⁽¹⁾ Précédentes. Comment tirer une difficulté solide de la quantité d'or qui devoit entrer dans une statue dont on ignore les proportions? Edit.

§. V.

ur les vingt-trois mille hommes, que ces Critiques prétendent avoir été égorgés, pour avoir adoré le veau d'or.

L'humanité, dites-vous, la bonté de sur, qui trompe ces Ecrivains, les appêche de croire que Moyse ait fait orger vingt-trois mille hommes pour pier ce péché. Ils n'imaginent pas que ngt-trois mille hommes se soient ainst issé égorger par des Lévites, à moins un autre miracle.

Vos Savans ne croient donc pas, qu'il ait eu vingt-trois mille hommes tués uns cette rencontre? ni nous non plus, lonsieur. Mais les raisonnemens de ces ritiques ne nous en paroissent pas meilirs. Examinons-les un peu, s'il vous aît.

L'humanité, la bonté de cœur les emechent de croire, &c. Vous dites que tte bonté de cœur les trompe; vous purriez bien avoir raison. Car enfin, ce est pas sur les foibles pensées des homes que Dieu regle ses jugemens & ses ingeances. A ne raisonner même que plitiquement, savent-ils jusqu'à quel pint il étoit nécessaire que la sévérité

fût portée, pour maintenir cette mu titude indocile dans la foumission au Le gislateur & dans l'attachement au culte partie principale & base de toute la le gislation! L'humanité, la bonté de cœur n'est pas la seule vertu que doit avoir! Chef d'un grand peuple: il faut encoi de la fermeté, de la sévérité, sur-tou lorsque les prévaricateurs sont nombreux & la prévarication énorme: or celle c ces Hébreux étoit telle, que tout à l'heur vos Ecrivains ne pouvoient la concevoir.

Vingt trois mille hommes égorgés pa des Lévites! A les entendre, ces granc Critiques, on diroit que ces Lévites n'é toient qu'une poignée de Prêtres timide Mais dans le texte c'est toute autre chose ces Lévites ne sont rien moins que tou les enfans de Lévi, c'est-à-dire, la Trib de Lévi toute entiere, Tribu qui n'étoit comme vous le savez, ni la moins guer riere (1) des douze, ni apparemmen

⁽¹⁾ La moins guerriere des douze. Accoutumés à tout confondre & à juger de tout pa le petit cercle d'objets qui les environne, ce savans Ecrivains se représentent nos Lévite d'alors comme les Prêtres de leur Religion c'est encore une méprise. 1°. Dans le temp dont il est ici question, les Lévites n'avoien point encore été consacrés au ministère de

a moins attachée à Moyse (1). Supposons nême qu'une partie de cette Tribu se soit rendue coupable de la prévarication générale, & ne mettons qu'à douze, ou même qu'à dix mille combattans ceux des Lévites qui s'armerent contre les prévaricateurs. Est-il impossible que dix à douze mille hommes en tuent vingt-trois nille? & falloit-il un miracle, pour que ces dix à douze mille hommes en armes, unimés par les ordres du Législateur, &

'Autel; ils portoient les armes comme tous les utres Israélites. Cette observation n'auroit as dû échapper du moins à M. de Voltaire.

^{2°.} Depuis même la consécration des Léites au saint ministere, on les vit souvent,
uoiqu'exempts du service militaire, combattre
ans nos armées. Phinées, petit-fils d'Aaron,
e se distingua pas moins par son courage que
ar son zele: il se trouva à la bataille, &
ielques-uns croient qu'il commandoit les
ébreux lorsqu'ils désirent les Madianites. Le
cêtre Banaias étoit un des braves de David,
Général des armées de Salomon. On connoît
s exploits des Machabées; & dans les derers temps, l'Historien Josephe étoit tout-àfois Prêtre, & l'un des plus habiles Capitaines
la nation. Edit.

⁽¹⁾ La moins attachée à Moyse. Moyse étoit la Tribu de Lévi: c'étoit donc pour cette ribu une raison particuliere d'attachement à ce ses. Edit.

par le zele de la Religion, fissent ce massacre parmi un peuple surpris & désarmé, que devoient décourager le remords de son crime & la crainte du châtiment? Combien l'Histoire ne nou offre-t-elle pas de faits plus étonnans (1)

Ce passage sussit encore pour répondre à cet qui, s'imaginant comme l'Auteur de la Ph losophie de l'Histoire, que ce massacre sut sa saistination, croient pouvoir en tirer u sujet de reproche contre Moyse. Il est évider que cette exécution ne tomba que sur cet qui étoient actuellement occupés au culte s

⁽¹⁾ Faits plus étonnans. On y voit de poignées d'hommes tailler en pieces des mil liers d'ennemis rangés en bataille. Ici, a contraire, ce sont plusieurs milliers d'homme armés, qui fondent sur une multitude san armes, & toute occupée de la fête profan qu'elle célébroit : circonstance remarquable dont la suite du récit de Moyse, & un text précis, ne permettent pas de douter. Le voir tel qu'on le lit dans la Traduction de vos plu célebres Hébraïsans (Le P. Houbigant. « Moyse, dit il, ayant vu que le peuple éto » livré à la folle joie de la fête ordonnée p: 30 Aaron, & qu'il étoit aisé de les tailler e n pieces, si on les attaquoit, se tint debout à ⇒ porte du camp, & s'écria: Si quelqu'un e so au Seigneur, qu'il se joigne à moi; & tou 20 les enfans de Lévi se rassemblerent autour d 30 lui, & il leur dit, &c. » Exode, chap. XXXII 33 7. 25.

ne personne ne révoque en doute? Les isonnemens de vos Ecrivains ne sont onc que de foibles argumens, même

ontre votre Vulgate.

Que s'ils ne prouvent rien contr'elle, ue prouveront-ils contre les anciennes ersions, même Latines, contre les verons Grecque, Arabe, Syriaque, Calngt-trois mille hommes à trois mille? ue prouvent-ils sur-tout contre le texte ébreu (1)? Selon ce texte, le seul qui us intéresse & que nous défendions, n'y eut qu'environ trois mille hommes és. Est-ce la faute de l'Ecrivain sacré, vos interprêtes ont mis vingt au lieu inviron?

Or ce nombre ainsi réduit, que demnent, & cette impossibilité, que gt-trois mille hommes aient été égorpar des Lévites, & la nécessité d'un

lole, & par conséquent sur les prévaricateurs. ncer le contraire, c'est évidemment en-lre mal le texte, ou calomnier grosserement le égislateur. Aut.

Contre le texte Hébreu. Ce texte s'ace en ce point avec le texte Samaritain. Le nt Philon ne compte de même qu'environ mille hommes tués, éis reisxixious, dit-il.

miracle pour le comprendre, & toutes les vaines déclamations de vos Critiques: Avant de les répéter, Monsieur, ces déclamations fondées sur la Vulgate, n'auroit-il pas fallu vous assurer si le texte y est exactement traduit? Rien n'étoit plufacile pour un savant Hébraïsant commune.

Restent toujours, direz-vous peut-être trois mille hommes tués: n'est-ce rien?

Voilà enfin, Monsieur, une objection qui peut paroître raisonnable. Si nous n nous trompons pourtant, cette difficult se réduit à savoir, si quand les coupable sont au nombre de trois mille, Die peut les punir. Si vous le niez, tâche d'en donner la preuve, nous vous pre mettons d'y répondre.

§. V I.

Si c'est un fait absolument inconcevable que les Hébreux aient demandé le vea d'or pour l'adorer, au pied du mon Sinaï.

Vos Ecrivains, Monsieur, ne con çoivent pas que les Juifs aient demana un veau d'or pour l'adorer, au pied de l montagne où Dieu parloit à Moyse; a milieu des foudres & des éclairs que ce peuple voyoit, & au son de la trompette

céleste qu'il entendoit.

Mais d'abord, où ces Critiques ontils vu, que l'appareil éclatant & terrible dans lequel Dieu jugea à propos de se montrer à son peuple, ait duré pendant les quarante jours que le Législateur resta sur la montagne? Il est bien dit que, quand il y monta, elle étoit couverte d'un nuage épais, & que la gloire du Seigneur, qui paroissoit au sommet, étoit comme un feu ardent; mais que les foudres & les éclairs, que le son de la trompette, que le nuage même, & le feu qui en sortoit, aient continué jusqu'au retour de Moyse, c'est ce qu'on ne voit ni dans l'Exode, ni dans aucun de nos livres.

2°. Tandis que vous aggravez le crime de nos Peres, en appuyant sur des cir-constances ou fausses, ou du moins doueuses (1), pourquoi en taire une que

D iii

⁽¹⁾ Douteuses. Elles sont regardées comme telles par plusieurs savans Chrétiens, & enr'autres par le fameux le Clerc. Selon lui, tout e grand spectacle étoit cessé : le nuage même ne se voyoit plus, sinon peut-être sur quelque lauteur : cùm non cerneretur , dit-il , ampliùs

l'Auteur sacré rapporte, & qui méritoit

bien d'être remarquée.

Oui, Monsieur, nos Peres étoient au pied de la montagne où Dieu parloit à Moyse. Mais depuis long-temps, ils ignoroient, disoient-ils, ce que Moyse étoit devenu. Ils l'avoient vu auparavant monter plusieurs fois sur cette montagne & en redescendre, pour leur rapporter les ordres du Seigneur. Cette fois-ci, au contraire, il n'avoit point reparu depuis plus d'un mois. Surpris d'une si longue absence, & ne sachant ce qui lui étoit arrivé, ils perdirent toute espérance de le revoir; & se crurent, au milieu de ces déserts, sans chef, sans législation & sans culte. Est-il inconcevable, qu'en de pareilles conjonêtures ces hommes grofsiers, livrés à eux-mêmes, & se regardant comme abandonnés de leur Dieu, qu'ils

nubes, nisi fortè in aliquo montis jugo. Mais quand toutes ces circonstances seroient vraies, qu'en pourroit-on conclure? Ne sait-on pas que les hommes s'habituent, se familiarisent avec les objets, qui leur avoient paru d'abord les plus extraordinaires & les plus redoutables? Le préjugé qui raisonne mal, la grossiereté qui ne raisonne point, & l'incrédulité qui dispute & chicane sur tout, pouvoient produire cet effet. Edit.

n'entendoient plus, se soient fait un de ces Dieux visibles, que tant d'autres

peuples adoroient.

3°. Qui fait même si dans leur intention, les honneurs qu'ils rendirent à ce simulacre, n'étoient pas relatifs au Dieu leur libérateur, & si tout leur crime ne sut pas de l'adorer contre ses désenses, sous une image corporelle? c'est à quoi il y a toute apparence: de savans hommes l'ont pensé, & le texte porte assez clairement à le croire. O Israël, s'écrie ce peuple insensé à la vue de l'Idole, voilà ton Dieu, qui t'a tiré de l'Egypte. Et Aaron, leur annonçant la Fête qu'ils devoient célébrer, leur dit: Ce sera demain la solemnité de Jehovah.

4°. Quoi qu'il en soit, Monsieur, tappellez - vous ce qu'étoient alors les Hébreux, d'où ils sortoient, & quelles idées on avoit de l'idolâtrie. Ils quittoient l'Egypte, où ce culte étoit dominant; ils le voyoient répandu de toutes parts; c'étoit la Religion des Etats les plus florissans & des Nations réputées les plus sages. Ce culte si extravagant à nos yeux, en imposoit par des dehors brillans: l'autorité publique le soutenoit, & l'usage en cachoit la démence. Vous dites vous-même, & vous le répétez en Div

tant d'endroits, que les Hébreux étoient un peuple barbare, stupide, superstitieux. Faut-il tant d'efforts, pour concevoir que des hommes de ce caractere, entraînés par l'exemple de tous les peuples voisins, aient cedé dans cette rencontre à leur penchant pour un culte accrédité, qui flattoit leur goût par la pompe des cérémonies & par la joie des Fêtes, & qu'ils rapportoient probablement à Jehovah leur Dieu? Ignorez-vous quel est, particulierement sur des ames grossieres, l'ascendant des préjugés, la force de la coutume, & l'empire des sens (1)? Accordez-vous donc avec vous-même, Monsieur; avouez que nos Peres n'étoient pas tels que vous les représentez, ou convenez qu'ils étoient

⁽¹⁾ L'empire des sens. Nous ne concevons pas la stupidité des Israélites, adorant le simulacre qu'ils venoient de jetter en fonte. Mais concevons-nous mieux que les Egyptiens, ce peuple si sage, ces Romains si magnanimes, ces Grecs si polis & si éclairés sur tout autre objet, se soient livrés à un culte aussi insensé? Entraînés par la force de l'exemple & de l'habitude, nos Peres ont adoré quelquefois les Idoles des Nations. Mais si l'idolatrie est bannie de presque tout l'Univers, si elle ne peut plus être regardée que comme une extravagance inconcevable, à qui le doit-on? Ne sont-ce pas nos Peres qui ont rétabli & conservé le vrai culte, que tous les autres peuples avoient abandonné? Edit.

rès-capables d'idolâtrer, dans de paeilles circonstances, même au pied du nont Sinaï.

S. VII.

De la prévarication d'Aaron & de son élévation au sacerdoce.

Enfin ces Critiques trouvent étrange, ju' Aaron, le plus coupable de tous, ait été récompensé du crime dont les autres toient si horriblement punis; & qu'il ait ité fait Grand-Prêtre, tandis que les cadavres de vingt-trois mille de ses freres Sanglans, étoient entassés au pied de

l'Autel, où il alloit sacrifier.

La prévarication d'Aaron fut griéve odieuse, sans doute; mais de grace, Critiques fameux, Bolinbroke, Tindal, Collins, &c. considérez en quelles circonstances il se trouve. D'un côté il ignore, comme les autres Israélites, si son frere n'a pas disparu pour toujours; & si Dieu, qui se tait, daignera encore parler à son peuple. De l'autre côté, on le presse, on exige impérieusement. Leve-toi, lui dit-on, fais-nous des Dieux. Envain il a tâché de calmer les esprits, & de les retenir dans le devoir: il connoît leurs caracteres emportés &

violens. Philosophes sublimes, vos ames intrépides & supérieures à la crainte des dangers, n'en auroient point été ébranlées peut-être: mais une ame soible pouvoir en être abattue sans miracle. Tous les cœurs ne sont pas revêtus du courage inébranlable que donne la Philosophie.

Il devoit mourir pli tôt, dites - vous ailleurs (1). Il le devoit; qui en doute? Mais fait-on toujours ce qu'on devroit faire? Et prétendons-nous qu'il fut in-

nocent?

Aaron, le plus coupable de tous. Qui vous l'a dir? Avez-vous lu dans son cœur? Savez-vous si la crainte de la violence, le déplaisir d'y céder, l'amertume de ses regrets ne l'ont pas rendu plus digne

d'être épargné?

Il prévarique, mais le repentir suit de près le crime. La sincérité de sa douleur & les prieres de son frere désarment le Seigneur, prêt à l'exterminer avec les coupables : il obtient son pardon, & quelque temps après, il est élevé au Sacerdoce. Voilà ce que vos Ecrivains appellent être récompense du crime. Avouez, Monsieur, que si cette expres-

⁽¹⁾ Dites-vous ailleurs. Voy. Philosophie de l'Histoire. Aut.

ion a le mérite de l'énergie, elle n'a

pas tout-à-fait celui de la justesse.

Tandis que les cadavres de vingt-trois mille de Jes freres sanglans, &c. Quelle description, Monsieur! On reconnoît votre pinceau tragique: le tableau est touchant; mais est-il vrai? Au fond, vous saviez aussi bien que nous qu'il n'y eut pas vingt trois mille hommes tués. Quel plaisir trouvez-vous à donner pour vrai ce que vous savez intérieurement être faux, ou du moins douteux?

Et quand vous peigniez ces cadavres signoriez-vous qu'il y avoit plusieurs mois que cette sanglante execution s'étoit faite? Il est vrai qu'en rapprochant ces objets éloignés, la scêne en devient plus touchante: mais moins de pathétique, Monsieur, & plus d'exactitude : la Critique n'a pas tous les droits de la Poésie.

L'élévation d'Aaron au Sacerdoce après sa prévarication, n'a donc rien d'étrange. Pour la condamner, comme font vos Ecrivains, il faudroit prouver que Dieu n'est pas le maître de punir ceux qui péchent, & de pardonner à ceux qui se repentent. Prétendez-vous lui en-

lever ce droit?

S. VIII.

Que le récit de l'adoration du veau d'or & de la prévarication d'Aaron n'a pu être ajouté aux livres de Moyse.

Finissons par une réflexion qui doit frapper tout Lecteur impartial: c'est qu'il est moralement impossible, que ces deux faits aient été ajoutés aux livres de Moyse. Qui, par exemple, y auroit inséré la prévarication d'Aaron? Un Ecrivain, qui n'auroit pas été de l'ordre Sacerdotal? Mais les Prêtres, dépositaires de ces livres sacrés, l'auroient-ils souffert? Un Prêtre? Quoi! Les Prêtres auroient falssisé les archives de la Religion, pour se deshonorer gratuitement euxmêmes, en deshonorant leur Chef & leur Pere?

Il en est de même de l'adoration du veau d'or. Si c'est un fait apocryphe, ajouté aux livres de Moyse, quand, par qui, comment l'a-t-il été? Quel étrange intérêt a pu exciter le faussaire à slétrir ainsi ses ancêtres & sa nation? Comment n'a-t-il pas été découvert? ou s'il l'a été, comment n'a-t-on pas crié de toutes parts à l'imposture? Par quelle incompréhensible insensibilité, ce peuple si attaché à

es écritures, a-t-il souffert qu'on en alérât la vérité, pour y inférer, non plus es merveilles opérées en sa faveur, mais es faits calomnieux, si honteux pour les eres, & si humilians pour les enfans? Comment ces faits ont-ils été transmis ans contradiction de bouche en bouche? Comment ont-ils passé du Pentateuque ans les autres livres facrés (1), & jusues dans les cantiques religieux de la ation (2)? Concevez-vous cela, Mon-

((2) Cantiques religieux de la nation. Nous ons dans l'un des pseaumes le détail des évarications du peuple Hébreu. L'adoration veau d'or n'y est point oubliée. Ils se sont it, dit le Psalmiste, un veau en Horeb, & ils ut adoré le métal qu'ils avoient sculpté. Ils ont angé leur gloire en la ressemblance d'un veau u paît l'herbe. L'Auteur de la Philosophie de Histoire affirme pourtant qu'aucun Prophete

⁽¹⁾ Livres sacrés, &c. » C'est ce culte Egyptien, dit M. Freret, que Moyse désigne dans le cantique qu'il composa peu de temps avant sa mort. Ils ont irrité le Seigneur, disoit-il, en sacrifiant à des Dieux que leurs peres n'avoient point adorés. C'est ce même culte que le Prophete Ezéchiel leur reproche, comme le plus ancien crime de la nation Juive & la corruption de sa jeunesse «. Il dit ême expressément, chap. xx, que les Héeux, dans le désert, adorerent les Dieux de nte de l'Egypte. Edit.

sieur? Vos Ecrivains le conçoivent-ils? J'admire ces Critiques. L'authenticité des livres de Moyse leur paroît suspecte, parce qu'on y trouve l'adoration du veau d'or & la prévarication d'Aaron. Mais c'est précisément parce que ces faits y font rapportes, que tout homme impartial en conclura que ces livres n'ont jamais souffert d'altération essentielle. Loin de les altérer pour y inférer des faits de cette nature, ç'auroit été infailliblement les premiers qu'on en auroit esfacés (1). Plus cette double prévarication est odieuse, plus il est inconcevable qu'un faussaire air pu la supposer, les Prêtres le fouffrir, & le peuple la croire.

Ainsi, pour reprendre en peu de mots tout ce que nous avons dit sur cette maniere, qu'on suppose à nos Peres quelque

n'a parlé de l'Histoire, du veau d'or. Est - ce qu'il ne met pas le Psalmiste au rang des Prophetes? Voilà un Chrétien bien instruit de sa Religion! Aut.

⁽¹⁾ Qu'on en auroit effacés. On en peut juger par le parti qu'a pris l'Historien Josephe. Il ne nie pas le fait; mais dans la crainte de deshonorer par ce récit aux yeux des incirconcis, le premier de nos Pontises & toute la nation, il n'a pas balancé à le supprimer de son Histoire. Aut.

87

connoissance de Chymie, qu'on ne se fasse point de fausses idées des proportions du veau d'or, ou de la perfection du travail, qu'on se rappelle le caractère les Israélites & les cir onstances où ils se rouvoient, sur-tout qu'on s'en tienne au exte de l'Ecriture, qu'on n'y ajoute & qu'on n'y change rien, & toutes ces obections prétendues redoutables tombetont d'elles-mêmes.

Voyez, Monsieur, s'il étoit difficile l'y répondre; & convenez que vous mépriferiez bien vos Lecteurs, si vous les ugiez capables de s'en laisser éblouir. Avez-vous cru que les noms fameux que ous citez leur en imposeroient? J'ignore ur ce point les dispositions de vos Chréiens; mais les Hébreux, avant de croire, pesent les autorités & lisent les textes.

Nous fommes, &c.



LETTRE VI.

On répond à une autre objection fur l'aidoration du veau d'or & la prévarication d'Aaron.

N'EST-IL pas singulier, Monsieur, que des Ecrivains qui calomnient si souvent nos Peres, & leur imputent sans scrupule comme sans fondement des horreurs dont la pensée sait frémir, se refusent opiniâtrément à la croyance d'un crime trop réel, que le plus ancien de nos livres rapporte, & que tous nos monumens attestent?

En parcourant quelques nouvelles brochures, nous venons d'y rencontrer encore une objection contre l'adoration du veau d'or & la prévarication d'Aaron. Elle est tirée des miracles éclatans dont les Hébreux avoient été tant de fois les témoins, & Aaron, le coopérateur avec son frere.

Cette objection, la seule peut-être qu'on puisse opposer avec quelque vraisemblance à ces deux faits, & qui s'étendroit à toutes les prévarications rapportées dans le Pentateuque, nous a paru

ériter qu'on y répondît avec quelque tail: & c'est ce que nous entreprenons ins cette Lettre. Il est humiliant pour senfans, de revenir encore à prouver crime de leurs peres: mais tout cédera uns nos cœurs à l'amour de la vérité; toi qu'il puisse nous en coûter, nous intinuerons de lui rendre ce triste immage.

Est-il possible, dit-on, est-il conceble qu'Aaron & les Hébreux, après us les miracles signalés dont ils venoient être, les uns les témoins, l'autre même coopérateur, aient prostitué leur encens

une vaine Idole?

Il faut avouer que cette infidélité, mme tant d'autres, dont nos peres se nt rendus coupables, a de quoi surendre, & qu'elle suppose dans ce peut une indocilité d'esprit & une dureté cœur peu commune. Aussi les livres Moyse sont-ils pleins des viss & amers proches, qu'il ne cessoit de leur en re. Mais sur quoi ces brochuraires la gardent-ils comme impossible?

Ils jugent sans doute de nos peres par x-mêmes. Mais d'abord ils se font tort: sont des hommes polis, des esprits airés; & les Hébreux étoient des igno-

ns & des barbares.

D'ailleurs peuvent-ils bien répondre de leur propre cœur? Ont-ils exactement calculé tous les obstacles, qu'y pourroient mettre à l'efficacité des miracles la fragilité naturelle à l'homme, l'emportement des passions, l'aveuglément des préjugés les égaremens d'une orgueilleuse Philosophie, qui dispute sur tout, & veu tout soumettre à ses foibles lumières?

Pourquoi la vue de quelques miracle opéreroit-elle sur eux ce que n'operen point toutes les merveilles, dont ils son chaque jour les témoins; le grand spec tacle de la nature, plus frappant aux yeur des sages, & plus imposant pour eux qui la mer entr'ouverte, l'eau coulant du sein des rochers, & le Sinaï retentissant di son de la trompette & du bruit des tonnerres? Qu'ils rentrent en eux-mêmes, & qu'ils se demandent si leurs desirs furent toujours purs & leurs actions innocentes. Quoi ! pleins des idées sublimes de la sainteré de la loi naturelle & de l'obéissance due au Légissateur suprême, qui la leur intime au fond du cœur; témoins de ses œuvres, & ne respirant que par ses bienfaits, ils osent enfreindre ses ordres; & ils ne comprennent pas que les Hébreux aient pu les violer après tant de miracles! L'un n'est pas plus inconcevable que autre : c'est des deux parts un aveugle-

nent égal.

Non, Monsieur, ni les miracles les lus frappans, ni les plus éclatantes mereilles de la nature ne fixent l'homme variablement dans le bien. Tout dépend es dispositions de ceux qui en sont speciteurs. Tandis que les ames droites reonnoissent dans les uns & dans-les autres doigt du Tout-Puissant, & les traits videns de sa fagesse & de sa bonté; ombien d'esprits faux & présomptueux 'y veulent voir que charlatanisme & suercherie, hafard aveugle, cu combiaisons nécessaires! Combien d'autres rossiers & distraits, esclaves de l'habiide & des passions, ne les regardent u'avec une stupide indifférence, sans en len conclure pour le réglement de leur ie; ou contredisent tous les jours par ur conduite les conséquences qu'ils en voient tirées!

Enfin des Ecrivains qui regardent les niracles comme autant d'absurdités, & ui en nient, non-seulement l'existence, nais la possibilité, ne nous paroissent pas ort capables de décider de leur pouvoir re le cœur des hommes. Aussi ces grands oposans à la révélation sont-ils peu accord entr'eux sur ce sujet. Si quel-

ques-uns se persuadent que les miracles auroient une sorce irrésistible, d'autres en jugent tout disséremment. Redresse les boiteux, dit l'un de ces Critiques, sais parler les muets, ressuscite les morts; je n'en serai point ébranlé (1) «. Voilà certainement un homme bien persuadé qu'on peut tenir contre les miracles, & qui probablement n'y céderoit pas. Quelle preuve a-t-on, que parmi les Hébreux il n'y avoit point de têtes organisées comme celle de ce Philosophe, qui tout en raisonnant mal, se seroient crues, comme lui, plus sûres de leur raisonnement que de leurs yeux?

Les prodiges opérés pour nos peres & sous leurs yeux-, en rendant leurs prévarications plus criminelles, ne les rendoient donc ni impossibles ni inconcevables. Les miracles, non plus que les merveilles de la nature, ne subjuguent point la volonté; & pour en avoir vu, ou même en avoir fait, on ne cesse pas d'être homme, c'est-à-dire, foible & pécheur. Faut-il

⁽¹⁾ Ebranlé. Remarquez la belle harmonie qui regne entre ces Messieurs. On ne résisteroit point aux miracles, dit l'un; je n'en serois point ébranlé, dit l'autre: c'est ainsi que s'accordent ces Sages. Edit.

DE QUELQUES Juifs.

ue des Juis soient obligés de rappeller es principes à des Chrétiens? Seroit-ce nous à leur apprendre que Dieu peut ommuniquer sa puissance aux hommes ; ans leur ôter leur fragilité?

Nous sommes, Monsieur, &c.



LETTRE VII.

S'il est incroyable que les Israélites, auprès du mont Sinaï, aient pu fournir
aux dépenses de la construction du
Tabernacle & dès autres Ouvrages
décrits dans l'Exode.

Comment croire, Monsieur, que la gravure de caracteres & tous les arts, même ceux de premiere nécessité, aient manqué à nos peres dès leur arrivée au mont Sinaï, si, comme il est rapporté dans l'Exode, le Tabernacle & les autres Ouvrages destinés au culte furent alors exécutés? Cette dissiculté se présente si naturellement à l'esprit, que vos Ecrivains n'ont pu s'empêcher de se la faire, & d'essayer de la résoudre. Nous allons voir d'abord de quelle maniere ils se la proposent: nous examinerons ensuite ce qu'ils y répondent; & s'il est aussi incroyable qu'ils le prétendent, que les Israélires aient été alors en état de fournir aux dépenses de tous ces ouvrages.

§. I.

ue l'objection, que se font ces Critiques, porte à faux de la maniere qu'ils se la proposent. Leur méprise au sujet des colonnes du Tabernacle.

Vous dites, Monsieur, que se l'on specte à ces Ecrivains, que les colonnes a Tabernacle étoient d'airain & les chateaux d'argent massif, ils répondent, &c. Qu'ils se rassurent, Monsieur: personne leur objectera que les colonnes du abernacle étoient d'airain. Pourquoi en une raison toute simple; c'est qu'elles en étoient pas. Non, Monsieur, les slomes du Tabernacle n'étoient pas airain. Si vos Critiques le croient, ils trompent: elles étoient de bois de etim (1). Lisez le texte ou telle version

⁽¹⁾ Bois de Setim. Ce bois de Setim ou ittim, étoit probablement une espece d'aucia, qui croît communément en Egypte & uns les déserts de l'Arabie. Il est d'un beau oir, & ressemble assez à l'ébene. Voyez hévenot. Aut.

Ces arbres, selon Saint Jérôme, ressemloient à l'épine blanche par la couleur & par s seuilles: ils devenoient si gros, qu'on en issoit des arbres de pressoir. Edit.

qu'il vous plaira, vous pourrez vous en convaincre. Il en est de même de leurs chapiteaux: ils n'étoient pas, comme le disent vos Ecrivains, d'argent massif; ils étoient de bois de Sétim, revêtu d'or.

Il est vrai qu'il y avoit encore, non dans le Tabernacle, Monsieur, mais, ce qui n'est pas la même chose, dans le parvis, soixante colonnes (1) destinées à porter les rideaux qui en fermoient l'enceinte. Si c'est de celles-ci que vous vouliez parler, d'abord il falloit vous expliquer plus clairement; & en second lieu, ces soixante colonnes mêmes n'étoient pas plus d'airain que les précédentes.

J'avoue que votre Vulgate semble donner à entendre qu'elles en étoient : mais si elle le dit, elle a tort (2); ce

feroit

⁽¹⁾ Soixante colonnes, &c. On en comptoit cinquante-six dans le pourtour du parvis, & quatre à l'entrée. Aut.

⁽²⁾ Elle a tort. On a pu remarquer par ce que nous avons déja dit, (& l'on aura plus d'une fois l'occasion de faire la même remarque) qu'une des adresses de M. de Voltaire est d'attribuer au texte les fautes des versions, & au texte & aux versions les bévues des Commentateurs. Mais quand on est de bonne foi, a-t-on recours à ces petits moyens? Edit.

eroit une de ces fautes, dont vous savez

ue cette version n'est pas exempte, de

aveu même de vos Docteurs.

En effet, outre qu'il n'est nullement robable que Moyse eût voulu charger es Israélites, dans leurs marches, du poids de tant de colonnes d'airain; on eut remarquer qu'il n'en est fait aucune dention dans le dénombrement général es ouvrages de ce métal (1). Les auroitoubliées si elles en avoient été?

Aussi le texte Hébreu ne dit-il passi elles en fussent: vos plus habiles interprêtes sont sur ce point d'accord avec sont sont sur ce point d'accord avec sont sur ce de la companie de la consultat de la companie de l

Quant aux chapiteaux, que vous faites argent massif, ce n'étoit pas, Monur, des chapiteaux d'ordre Dorique, aique ou Corinthien. Moyse construisit bablement son Tabernacle (2) & ses

¹⁾ Ouvrages de ce métal. Voy. Exod. chap. XVIII, y. 24, &c. Aut.

²⁾ Son Tabernacle. Voyez les Commenes de le Clerc sur l'Exode; Spencer, &c. Aut.

Tome I.

colonnes dans le goût Egyptien, auque lui & ses Hébreux étoient accoutumés Or les Egyptiens n'étoient point alors du moins selon vous, de si savans Ar chitectes: ils ne connurent les beautés la richesse de l'architecture, que du temp des Ptolemées (1), & il y a un peu loi

(1) Du temps des Ptolemées. Avant cet époque, les Egyptiens, selon M. de Voltaire n'étoient, malgré ces Palais & ces Temps dont on a parlé avec tant d'enthousiasme, que méprisables Maçons. Lorsqu'on a voulu fai admirer à ce grand homme ces monumens yantés, il a levé les épaules de pitié.

Cependant la plupart des Ecrivains ancie & modernes les plus instruits, & les Voyaget les plus éclairés, en considérant ces monumen au lieu de lever les épaules de pitié, ont é frappés d'admiration; & nous connoissons e core d'habiles Architectes, qui parlent av éloge de l'architecture Egyptienne, que M. Voltaire méprise. Tant les goûts varient! ta

les jugemens sont opposés!

Apparemment, sans parler d'Hérodote, Diodore de Sicile, les Strabon, les Tacite, 8 parmi les anciens; les Rollin & les Bossiparmi les modernes; les Belon, les Thevenc les Charles Lebruyn, &c. & tout récemment Consul Maillet, le Docteur Pocock, le Capitai Norden, &c. tous ces Ecrivains, ces Voy geurs, ces Artistes & tant d'autres, étoient centhousiastes : M. de Voltaire seul a vu choses dans le vrai! Aut.

des Prolemées à Moyse. Ajoutez que ces chapiteaux n'étoient point destinés à foutenir de vastes édifices, de superbes portiques, des entablemens, des frontons, &c. ils ne devoient porter que des crochets & des rideaux: il n'étoit donc pas, nécessaire qu'ils fussent si solides. Ainsi, on pourroit absolument concevoir que ces chapiteaux n'auroient pas coûté de grosses sommes, même en les sup-

posant avec vous d'argent massif.

Mais le vrai, Monsieur, c'est qu'ils i'en étoient pas. En effet il est marqué lans l'Exode (1) qu'on employa aux chapiteaux & autres ornemens de ces coonnes, dix-sept cent soixante & quinze icles d'argent, c'est-à-dire, moins de leux mille écus. Vous voyez bien que ette somme n'auroit pas suffi pour faire n argent massif soixante beaux chapiteaux recs, avec leurs abaques, leurs volutes u leurs feuilles d'acanthe. Mais ce pouoit être assez pour couvrir le haut de es colonnes de lames d'argent, & les écorer de quelques cercles ou filets du

⁽¹⁾ Marqué dans l'Exode. V. ch. XXXVIII. l paroît que ces 1775 sicles furent, sinon la eule, du moins la principale somme employée ces ornemens. Edit.

même métal; & c'est à quoi vos Ecrivains auroient dû réduire ces chapiteaux d'argent massif, qu'ils imaginent & qui les embarrassent. Ils se seroient conformés en cela, non-seulement aux plus savans Commentateurs & aux meilleures versions, mais au texte original, qui marque expressément & plus d'une fois, que les chapiteaux de ces colonnes furent couverts d'argent, & qui ne dit nulle part qu'ils sieux été d'argent massif.

part qu'ils aient été d'argent massif.
L'objection de ces Critiques porte donc à faux, de la maniere dont ils se la proposent, & elle donne lieu de croire.

qu'avant d'écrire sur cette matiere ils ne s'en étoient pas fort sérieusement occupés. Ce n'étoient point ces colonnes qu'ils devoient s'objecter, c'étoit le Tabernacle & tout ce-qui en dépendoit

bernacle & tout ce-qui en dépendoit l'arche & la table des parfums revêtues d'or, le chandelier à sept branches, le Propitiatoire & les Chérubins d'or très-

Propitiatoire & les Chérubins d'or trèspur; c'étoient les pierres précieuses, les laines teintes des plus belles couleurs;

&c. en un mot, tous les magnifiques ouvrages que Moyse décrit, & qui nous donnent une si haute idée du progrès des arts dans un siecle où la Grece étoit en-

core barbare. Voilà, Monsieur, de quoi ils auroient dû parler, s'ils eussent été

e meilleure foi ou plus instruits; & ce ui prouve beaucoup mieux que leurs rétendues colonnes d'airain & leurs hapiteaux d'argent massif, que nos eres, au pied du mont Sinai, n'avoient as perdu tous les arts & tous leurs Artistes; & qu'il s'en falloit bien qu'ils ussent réduits à l'indigence où vous les upposez.

S. 14.

Fausse réponse de ces Ecrivains: que les Ouvrages, dont parle Moyse, furent faits dans le désert & non renvoyés à d'autres temps.

Vos Critiques, dites-vous, répondent ue ces ouvrages out pu être ordonnés ans le désert, mais qu'ils ne furent xécutés que dans des temps plus heureux. Que veulent-ils dire, Monsieur? préndent-ils seulement qu'une partie de 25 ouvrages ne sut pas exécutée dans le ésert? Soit: l'autre du moins y auroit é faite. Mais ne voyent-ils pas que cet reu seul détruiroit tout ce qu'ils avant? Comment les Israélites auroient-s pu faire même une partie de ces ouages, s'ils avoient manqué de tout & ils eussent perdu tous les arts?

Diront-ils qu'aucun de ces ouvrages ne fut fait dans le désert, & qu'on les ne fut fait dans le délett, & qu'on les remit tous à des temps plus heureux. Mais, 1° non-seulement le Pentateuque, mais toutes les Ecritures, toute l'Histoire des Juiss, en supposent au moins une partie faite dans le désert. 2°. Pourquoi l'Ecriture auroit-elle parlé si au long de ces ouvrages sous une époque où ils n'eurent pas lieu, & n'en auroit-elle rier dit au temps où ils furent faits? 3°. S'ils ne le furent point alors, où placez-vous ne le furent point alors, où placez-vous ces temps heureux dont vous parlez? Sous Moyse, sous les Juges, sous les Rois i Ce sont-là des questions où vous seriez plus embarrassé que personne, vous, Monsieur, qui croyez que les Juiss, malheureux dans le désert, surent encore plus malheureux fous leurs Juges : que nos plus grands Rois, David avec toutes ses richesses, & Salomon dans toute sa gloire, voulant ériger un Temple superbe au Dieu de leurs peres, ne purent bâtir qu'une grange de village; & que le temps le plus heureux de la nation fut lorsqu'un Juif devint Fermier-Général de Ptolomée Epiphane. Faudroit-il re-culer jusques-là la construction du Tabernacle, de l'Arche, & tous les ouvrages magnifiques qui en dépendoient? Voyez, Monsieur, à quoi vous vous réduisez. Mais ne nous en tenons point à de simples conjectures. Ouvrons l'Exode (1), & nous y verrons non-seulement Moyse recevoir dans le plus grand détail l'ordre de faire tous ces ouvrages, mais l'exé-cution de cet ordre, rapportée dans un pareil détail (2). Nous y verrons ce sage Législateur exhorter nos peres à consacrer au Seigneur dans cette occasion ce qu'ils avoient de plus précieux, choisir les plus habiles Artistes, donner les desseins, présider au travail, recevoir les riches dons qu'on lui offre à l'envi & avec tant d'empressement, qu'il est obligé de défendre d'en apporter davantage. Nous y verrons que quand l'ouvrage est fini, Dien lui ordonne de dresser le Tabernacle, d'y poser l'arche, le chandelier d'or, &c. & que ces ordres s'exécutent le premier mois de la seconde année, depuis la fortie d'Egypte. Nous trouverons enfin que toute la suite du Pentateuque & toutes nos Ecritures annoncent que dès-lors l'arche étoit faite ainsi

⁽¹⁾ Ouvrons l'Exode. Voyez chap. XXVI, XXVII & XXVIII.

⁽²⁾ Dans un pareil détail. Voyez chapitres XXXVI, XXXVII, XXXVIII & XXXIX.

que le Tabernacle & tous les ustensiles nécessaires au culte. Et vos Critiques viennent nous dire froidement, que ces ouvrages ne furent exécutés que dans des temps prétendus plus heureux, qu'ils imaginent, sans pouvoir les désigner. A qui doit-on en croire de préférence, à un récit aussi détaillé, aussi positif, ou à des assertions vagues & dont vous ne produisez aucune preuve?

S. III.

Si les Hébreux, en arrivant au mont Sinaï, étoient un peuple pauvre, à qui tout manquoit.

-Mais, disent vos Critiques, les Hébreux dans le désert étoient un peuple pauvre, à qui tout manquoit. Est-il croyable qu'ils y aient pu faire tous ces

magnifiques ouvrages?

Ne prenons point le change, que ces Ecrivains voudroient adroitement nous donner. Que nos peres, après avoir erré trente ou quarante ans dans le désert, eussent été hors d'état de fournir aux frais de tant de magnificence, c'est ce qui seroit arrivé dans le cours ordinaire des choses: mais ce n'est pas de quoi il

DE QUELQUES JUIFS. 105 agit. La question est de savoir, s'ils le fuent en arrivant au Sinai, c'est-à-dire, trois u quatre mois après leur sortie d'Egypte. Or ce peuple venoit d'habiter, penant deux cents ans, le canton le plus ertile de ce riche & florissant pays. griculteurs intelligens, artisans laboteux, négocians actifs, ils y avoient oui long-temps de la faveur des Sou-erains & de la protection du Gouver-ement. L'oppression même, que leur nultiplication prodigieuse & leurs prosérités leur avoient attirée, ne les avoit oint empêchés d'exercer, dans les mo-nens de relâche, le commerce & les rts (1), & de vivre dans une sorte d'aondance qu'ils regretterent trop sou-ent (2). Ils avoient enfin quitté l'Egypte:

⁽¹⁾ D'exercer le commerce & les arts, &c. ls les exerçoient, sans doute, puisque Moyse rouva parmi les Hébreux des Ouvriers en ois, des Fondeurs, des Orfévres, des Graeurs en pierres fines, &c. Edit.

⁽²⁾ Trop souvent. » Nous étions assis, difoient-ils, en regrettant l'Egypte, auprès des marmites pleines de viandes; nous mangions du pain tant que nous voulions..... Nous nous rappellons les poissons que nous man-• gions pour rien en Egypte : les concombres, les melons, &c. nous reviennent à l'esprit, « Exode, 16, ½. 3. nomb. 11, ½. 5. E v

mais comment? Après avoir eu le temps de vendre ce qu'ils ne pouvoient transporter, en emmenant leurs troupeaux & leurs bêtes de charge, & en emportant librement tout ce qu'ils avoient de précieux. A leurs propres effets ils avoient joint ceux de leurs oppresseurs, dont ils avoient emprunté quantité de vases d'or, de bijoux, d'étosses de prix, &c. qu'ils enleverent. En un mot, ils étoient partis, selon la promesse faite par le Seigneur à Abraham, & réitérée depuis à Moyse, avec de grands biens (1), ou, comme parle le Psalmiste, avec or & argent (2). Etoit-ce là, Monsieur, un peuple pauvre?

XXV, y. 14. Exod. chap. III, y. 21. Id.

⁽²⁾ Avec or & argent. Voyez Psal. 104. Et eduxit eos cum argento & auro, &c. Id. Remarquez, que dans le récit de Moyse tous les faits sont liés les uns aux autres, la promesse faite à Abraham, & renouvellée à Moyse, le long séjour des Israélites dans un pays si riche, la bénédiction du Ciel répandue sur leurs travaux, les sséaux qui frappent l'Egypte & lui sont desirer le départ des Hébreux, &c. tout se tient. Edit.

S. IV.

S'il est incroyable, que les Hébreux en arrivant au mont Sinai, aient pu faire les frais des divers ouvrages mentionnés dans l'Exode.

Lorsque l'Ecriture fait le détail des différentes sommes employées à la conftruction du Tabernacle, & des ouvrages qui en dépendoient, elle ne compte point par sols & par livres; mais par talens & par sicles. " Tout l'or, dit-elle, fut de » vingt-neuf talens & de sept cens trente " sicles. L'argent de cent talens & dix-sept » cens soixante & quinze sicles; & l'airain " de soixante & dix talens & deux mille » quatre cent sicles.

Pour prouver que le peuple Hébreu n'étoit pas en état de fournir ces sommes, il faudroit donc, avant tout, savoir avec quelque certitude à-peu-près à quoi elles peuvent monter : car quelle difficulté raisonnable peuton faire sur ces talens & ces sicles, si l'on en ignore la valeur? Or vous le savez, Monsieur, c'est surquoi les plus habiles Critiques ne sont point du tout d'accord. Les incertitudes & les variations des Savans sur ces évaluations,

suffiroit donc déja pour vous répondre. Mais nous allons plus loin, Monsieur: nous prétendons, qu'en évaluant même ces talens & ces sicles au plus haut, il n'est point incroyable que les Hébreux aient pu faire cette dépense. Quelques Critiques, tant Juiss que Chrétiens, pensent, & cela sur des raisons qui ne Sont nullement à mépriser, qu'il s'agit ici de petits talens, de talens de compte (1), & non de talens de poids & de grands talens : en conféquence ils les estiment à deux ou trois millions en tout. D'autres, avec un de vos plus habiles Commentateurs, & avec un de vos Ecrivains les plus versés dans cette matiere (2), les font monter à cinq. Les favans Cumberland & Bernard les mettent plus haut: mais, dans leurs calculs même, elles ne passeroient pas sept. Trouvez-vous que ce foit encore trop peu? portons-les à huit, à neuf même, si vous voulez. Assurément, estimer le Tabernacle & tout ce qui en dépendoit

⁽¹⁾ Petits talens, talens de compte, &c. Voy. les Réponses critiques du savant M. Bullet. Aut.

de Rouen, & Dom Calmet, Id.

neuf millions, ce n'est pas mettre les

ioses au-dessous de leur valeur!

Or on compte ordinairement, & vous répétez souvent vous-même, que nos cres sortirent de l'Egypte au nombre e plus de deux millions (1), sans y comtendre les étrangers qui les accompanerent dans leur retraite. De ce nomte, laissons tous les étrangers, & plus e dix-sept cent mille ames, supposons ulement que trois cent mille Israélites ent consacré à Dieu dans cette rentitre, le cinquieme de leurs biens, (il y a rien là, que la ferveur de leur zele, la joie de leur délivrance ne purent ur inspirer) & ne leur donnons à chant l'un portant l'autre, que cent cinquient livres, dont soixante-quinze pour qui leur appartenoit, & soixante-

⁽¹⁾ Plus de deux millions, &c. Il paroît que de Voltaire & ses Ecrivains n'ont pas de leul bien fixe sur le nombre des Israélites, i sortirent d'Egypte. Ils en comptent tantôt viron deux millions, tantôt deux millions plus; quelquesois même ils vont jusqu'à ès de trois millions, augmentant ou dimiant selon le besoin présent. Ces variations uvent avoir leur commodité; mais un million plus ou de moins, sur deux ou trois, n'est urtant pas une bagatelle, Edit,

quinze pour ce qu'ils avoient enlevé au Egyptiens (1): ces suppositions n'ont certainement rien d'exorbitant. Or si voi multipliez 300,000, par 150, vous au rez un total de 45,000,000. Prenez cinquieme, Monsieur, & vous aure justement neuf millions, c'est-à-dire, au tant ou plus qu'il ne falloit pour faire. Tabernacle & tous les ouvrages décri par Moyse.

§. V.

Réfutation de ce qu'on pourroit object, contre les calculs précédens.

Que trouverez-vous à redire, Mon fieur, dans les calculs précédens? Re jettez-vous ces évaluations de Calmet & de Pelletier, parce qu'ils étoient l'u Moine, & tous deux François? Mai voilà des Ecrivains qui ne sont ni Fran

⁽¹⁾ Enlevé aux Egyptiens. On auroit pur ajouter les dépouilles de ces oppresseurs, re jettées par les slots sur le rivage de la me rouge, où se trouvoient les Israélites, & celle qu'ils purent enlever aux Amalécites, après la victoire qu'ils remporterent sur eux. L'Historier Josephe sait monter fort haut les unes & les autres. Edit.

DE QUELQUES JUIFS. 111

ois ni Moines: ce sont deux Anglois ju'on vous oppose.

C'étoient de bonnes gens, dites-vous (1), que ce Bernard & ce Cumberland (2).

(2) Cumberland. Richard Cumberland, Doceur de l'Université de Cambridge, Evêque de eterboroug, se distingua de même par une aste érudition. Il possédoit tous les Auteurs trecs & Latins, la Philosophie, les Mathénathiques & toutes leurs parties, &c. La reherche des origines des anciens peuples, & étude du texte & des anciennes versions de Ecriture sainte dans les langues originales, irent long-temps ses principales études. On it qu'il apprit le Copte à l'âge de 83 ans. Il laissé deux savans Traités, l'un sur les Loix aturelles, l'autre sur les poids & les mesures es Hébreux. Quand on voit certains beaux sprits, avec leur érudition légere, traiter se

⁽¹⁾ Dites-vous, &c. Voy. Dict. Phil. Berard, Anglois, né dans la Province de Vorester, fut un des hommes les plus instruits ans toutes les parties des Belles-Lettres. Il avoit le Grec, l'Hébreu, presque toutes les angues Orientales, les Mathématiques, l'Astonomie: il étoit versé dans la connoissance e l'antiquité, de la critique, &c. On a de li divers ouvrages, & entr'autres un excellent traité sur les poids & mesures des Orientaux: se trouve dans le Commentaire du Docteur ocock sur le Prophete Osée. Mais l'Auteur y fait depuis de grandes augmentations, & l'a ublié séparément. Edit.

D'accord, Monsieur: mais ces bonnes gens étoient d'habiles gens, des savans d'un mérite distingué: ils connoissoient l'antiquité, ils avoient approfondi la question qu'ils traitent, & sur laquelle vos Ecrivains n'ont probablement, que

très-superficiellement réfléchi.

Quoi qu'il en soit des évaluations de ces savans, nous ne nous y sommes pas bornés, nous y avons ajouté deux millions au moins, & nous sommes sûrs qu'on ne manqueroit pas d'Ouvriers, qui se chargeroient volontiers pour neuf millions de faire tous les ouvrages mentionnés dans l'Exode, pourvu qu'on s'en tînt à la description qu'en fait Moyse, & qu'on ne changeât point, comme sont vos Critiques, le bois en airain, & les ornemens légers d'argent en argent massif. Vous croirez peut-être que c'est mettre

Vous croirez peut-être que c'est mettre trop haut ce que nos peres enleverent aux Egyptiens, que de l'estimer à foixante-quinze livres pour chacun de nos trois cent mille Israélites, pris sur plus

cavalierement des hommes de ce mérite, on a quelque raison d'en être choqué. Au reste, les Anglois ne doivent point s'étonner de voir leurs savans Compatriores traités de la sorte; tous les savans François l'ont été de mêmes Edit.

DE QUELQUES JUIFS. 113 deux millions d'arnes, dont ce peuple pit composé. Mais, Monsieur, pour up de bijoux d'or, beaucoup de riches offes & de fines toiles? Pensez-vous e nos Hébreux dans cette rencontre nt rien négligé auprès des Egyptiens, ur en obtenir cette espece de dédom-igement de leurs travaux; ou que les yptiens les regardant, après tant de odiges, comme un peuple spécialement otégé du ciel, les redoutant, souhait leur départ (1), & se flattant peutre de leur retour, ne se soient pas emessés de leur prêter ce qu'ils demanient; Dieu sur-tout y ayant disposé urs cœurs, & donné pour cet esset

Aimeriez-vous mieux dire, que c'est pp de supposer, que sur plus de deux silions d'hommes, il s'en soit trouvé sis cent mille, qui aient possédé, l'un rtant l'autre, chacun la valeur de 19t-cinq écus. Mais prenez, Monsieur,

⁽¹⁾ Souhaitant leur départ. Latata est Egypin profectione eorum, dit le Psalmiste. Aut. (2) Grace à son peuple. Petierunt ab Egyps vasa aurea.... vestemque plurimam. Donus autem dedit gratiam ut commodarent eis, od, Id,

dans tel Etat que vous voudrez, dar ceux mêmes où nous sommes le moir savorablement traités, plus de deux mi lions de Juiss de toute condition, Labor reurs, Pâtres, Artisans, Commerçans &c. qu'ils aient le temps de vendre qu'ils ne pourroient emporter, & qu'il partent librement & avec tous leu essets: je mets en fait que de quelque Etat que vous les tiriez, dans quelque pays que vous les meniez, il s'en trouvera encore au bout de trois mois plu de trois cent mille, possédant la valet de soixante-quinze livres l'un portai l'autre (1). Vous imaginez-vous que ne

Citons seulement l'exemple des Juiss d'Es pagne. Après plusieurs persécutions cruelles qui se succéderent les unes aux autres en asse peu de temps, ils surent chassés de ces Royau

⁽¹⁾ L'un portant l'autre. On en peut jugpar ce qui est arrivé plus d'une sois à la natic Juive dans les derniers siécles. Bannis, quo qu'en moindre nombre, de divers Etats, dérangement du commerce & des sinances occasionné par leur sortie, obligeoit biente de les rappeller; preuve non équivoque, qu'in'en avoient pas enlevé des sommes médiocres Par quelle fatalité cette nation, qui a toujour emporté tant d'argent des pays qu'ellequittés, ne seroit-elle sortie pauvre que d l'Egypte?

cêtres aient eu moins d'industrie & activité que leurs descendans; ou qu'à senfans près, qu'on ne noie pas, nous

es par l'Edit de Ferdinand & d'Isabelle. On : leur donna que quatre mois pour se préirer à leur départ : on leur retira même, dit de Voltaire, la permission qu'on leur avoit abord accordée, d'emporter leur or & leurs erreries, & ils furent obligés de les échanger intre des marchandises. Cependant tous les rivains assurent qu'ils en enleverent des mmes prodigieuses. Mariana, Panégyriste ilé de Ferdinand & d'Isabelle, & qui n'avoit ur conséquent aucun intérêt de grossir ces mmes, convient qu'elles étoient immenses. n'a pu dissimuler, que les Politiques repronerent à Ferdinand d'avoir fait une faute condérable, & porté un coup funeste à ses Etats ar cette expulsion, qui enrichit les pays voias. Magno utique earum provinciarum comendio ad quas copiarum ac pecunia magnam artem, aurum, argentum, gemmas, vestemque retiosam secum detulere. Il ne sortit pourtant Espagne que cent soixante-dix mille familles, elon quelques Ecrivains Espagnols, & cent ingt mille, selon les Juiss. L'Essai sur l'Hispire Générale les réduit encore à un moindre ombre. Si l'on en croit l'Auteur, ils ne monoient qu'à trente mille familles : il est appaemment mieux informé. Or, qu'est-ce que rente mille familles comparées à un peuple le plus de deux millions d'ames?

On dira peut-être que l'Espagne étoit alors dus riche que l'Egypte ne le sut du temps de foyons beaucoup plus ménagés qu'eu dans les pays où l'on nous fouffre, not à qui l'on vend si cherement, presqu par-tout, le peu d'air mal sain qu'o

nous laisse respirer.

Mais sans parler ni de nous, ni de no peres, quel est le peuple de deux o trois millions d'ames, habitant un pay fertile & policé, parmi lequel on n pourroit trouver trois cent mille hom mes, possédant la valeur de soixante quinze livres chacun, ou, ce qui revien au même, en état de fournir dans un occasion intéressante, & dans un trans port de zele, quinze francs par tête? er pourriez-vous nommer un seul? Où est donc l'impossibilité, que nos peres aient fait alors ce que pourroit faire en de semblables conjectures tout autre peuple aussi nombreux?

nos peres, & que les Egyptiens ne connoissoient point les mines du Pérou. Non ; mais ils en avoient chez eux. Diodore de Sicile; Agatarchides & d'autres anciens nous l'assurent; & il paroît que ces mines furent exploitées long-temps avant l'usage commun du fer, par consequent dans des temps très-reculés; car Strabon rapporte qu'on les r'ouvrit lorsqu'il étoit en Egypte, & qu'on y trouva les outils d'airain dont les auciens Ouvriers s'étoient servis dans leur travail. Edit.

§. V I.

surces des erreurs de ces Ecrivains sur cette matiere.

Ce qui vous trompe, Monsieur, ainsi ie vos Ecrivains, ce sont d'abord vos lontaires & faux préjugés sur l'état des ébreux en Egypte. Nous venons de le indre d'après l'Ecriture, c'est-à-dire, après les seuls monumens qui puissent ous en instruire. Il vous plast au cond'exagérer à l'excès leur misere.

On ne peut nier, qu'assujettis aux ois de ce pays, ils n'y aient vécu quelus un joug dur & tyrannique. Mais, prenant trop à la lettre les termes de rvitude, de captivité, d'esclavage, ous vous représentez nos peres en gypte, comme des esclaves qui tra-ulloient à la chaîne, comme les raeurs de vos Galeres, ou les Negres vos Colonies; vous vous trompez, Ionsieur, vous devriez mieux connoître valeur des Tropes (1).

⁽¹⁾ La valeur des Tropes. Ces termes fiirés & énergiques de captivité, d'esclavage,

C'est en second lieu que, confondamal-à-propos les temps, vous vous figurez les Israélites, arrivant au moi Sinai, tels que, sans une providence paticuliere, ils auroient été au bout quarante ans passés dans ces déserts. Ne feroit-il pas plus raisonnable de distingue ces deux époques, & de mettre quelque dissérence entre l'une & l'autre?

Il est vrai qu'avant même d'arriver a Sinaï, ce peuple se trouva sans pain à sans eau. Mais que prouvent ces disette passageres? Ne concevez-vous pas, qu'o peur, sur-tout dans des déserts horribles avoir de l'or, de l'argent, & manque de pain; des pierreries, & des étosse précieuses, & manquer d'eau? De riche caravannes, dans les mêmes lieux, or

&c. sont encore employés par les Juiss, pou exprimer leur état actuel dans les différente contrées de l'Europe, en Italie, en Pologne &c. même en Hollande, où ils sont nombreu & riches, & en Angleterre, où ils se sont vû sur le point d'être naturalisés.

Le savant Critique pouvoit se rappeller encore que de son aveu, nos peres, quoique captifs & esclaves à Babylone, s'y enrichirent. L'idée de pauvreté & d'indigence n'est donc pas nécessairement attachée à l'état que nous ap-

pellons esclavage, &c. Edit.

DE QUELQUES JUIFS. 119

prouvé plus d'une fois le même fort: est-on avisé d'en conclure, qu'elles oient pauvres, dans l'indigence, & l'elles manquoient de tout, parce l'elles manquoient d'eau?

C'est enfin, que vous ne vous faites soune idée juste de cette grande émiation d'un peuple immense, actif, inıstrieux, sortant d'un pays riche & rtile: émigration annoncée long-temps paravant, à laquelle par conféquent ils voient eu le temps de se préparer. Que e millions de plus vos Protestans ausient enlevés, s'ils eussent été de même tévenus de leur sortie, qu'ils eussent sus quitté la France, & qu'ils l'eussent uittée librement, sous un même chef, : avec toutes leurs familles & tous leurs ffets! Quoi! Monsieur, vous prétendez ue ces Réformés, sans comparaison noins nombreux que nos peres, longemps perfécutés comme eux & contraints e fuir à la hâte, emporterent de leur itolérante patrie tant de millions (1), &

⁽¹⁾ Tant de millions, &c. Dans le Postriptum du Traité de la Tolérance, M. de Voltaire fait dire au Comte d'Avaux, qu'un eul homme avoit offert de découvrir plus de ingt millions, qu'ils faisoient sortir de France.

vous croyez que les Hébreux étoient pauvres en quittant l'Egypte? Est-ce ave les yeux de l'impartialité, que vous ave vu tant de richesses d'un côté, & tar d'indigence de l'autre?

Cette indigence extrême, Monsieur cette pénurie où vous supposez le peupl Juis au pied du mont Sinai, n'est don ni certaine, ni même vraisemblable. C'et une prétention qui n'est appuyée d'au cune preuve, & que démentent des texte formels de l'Ecriture. A en juger par ce textes auxquels vous n'avez rien de raissonnable à opposer, les Israélites devoient être en état de fournir, & au-delà, a toutes les dépenses de la construction du Tabernacle: cette construction n'étoit donc point impossible. Or ce fait possible en lui-même, se trouve consigné dans le plus ancien & le plus respecté de leurs livres; supposé dans tous les autres, lié avec tous les événemens qui suivent

Jugez du reste par cette offre; & voyez si le savant Critique auroit bonne grace, après cela, de contester sur les quarante-cinq millions que nous donnons aux Israélites, en y comprenant leurs propres biens & les dépouilles qu'ils ensevoient aux Egyptiens. Edit.

qui précedent, soutenu enfin par la adition la plus constante; de vaines onjectures ne suffisent pas pour en ébrant la certitude.

Nous fommes, &c.



LETTRE VIII.

Sur les vingt-quatre mille Ifraélite. prétendus massacrés à l'occasion de femmes Moabites & du culte de Béel phegor.

Nous venons de voir, Monsieur, vo doctes & judicieux Critiques, représenter la punition des adorateurs du veau d'or comme aussi excessive dans sa rigueur qu'impraticable dans son exécution & pour mieux prouver l'un & l'autre ajouter tout d'un coup, contre le cri di texte & le témoignage des meilleure versions, vingt mille hommes aux troi mille qui périrent dans cette rencontre.

C'est avec le même esprit de candeur & d'impartialité, qu'ils se récrient encore sur les vingt-quatre mille Israélites massacrés, disent-ils, à l'occasion de femmes Moabites & du culte de Béel phegor. A les entendre, ces Ecrivains amis du vrai, ces vingt-quatre mille hommes surent si horriblement traité pour expier la faute d'un seul, & pou une faute qui, après tout, n'étoit pa

n si grand crime. Deux propositions 'où ils inferent, que ce fait est inroyable, & que le récit qu'on en lit ans le Pentateuque ne peut être de Moyse.

Nous allons les examiner, Monsieur: ar ce que nous en dirons, on pourra ager du dégré de constance, que métent ces Critiques & leurs semblables, prs même qu'ils parlent du ton le plus

suré.

§. I.

il est vrai, que ces vingt-quatre mille hommes furent massacrés, pour expier la faute d'un seul.

Tindal, dites-vous, Collins, &c. qui peuvent concevoir, que Moyse ait fait orger vingt-trois mille Israélites, pour oir adoré le veau d'or, font les mêmes fficultés sur les vingt-quatre mille autres assacrés par son ordre, pour expier la ute d'un seul, surpris avec une fille oabite (1).

cette fille) n'étoit point Moabite; elle it Madianite, & fille d'un des Rois du Prs. C'est une légere méprise, que M. de Vol-

Aux mêmes difficultés, nous pourrions opposer les mêmes réponses. Voyezles plus haut, Monsieur; si nous ne nous trompons, elles sont satisfaisantes.

Mais est-il bien sûr, que ces vingtquatre mille hommes aient été innocens, qu'ils aient été massacrés, & qu'ils l'aient été par l'ordre de Moyse, pour expier la faute d'un seul? Ces assertions sont débitées avec consiance. Pour nous assurer si elles sont vraies, consultons le livre des Nombres où ce fait est raconté.

Voici ce qu'on y lit chap. xxv.

En ce temps là Ifraël étoit campé en Sittim, & le peuple s'abandonna à la fornication avec les filles de Moab, qui les inviterent à leurs facrifices. Ils en mangerent & adorerent leurs Dieux; & le peuple fut initié à Béelphegor. Et la colere de l'Eternel s'enflamma contre Ifraël, & l'Eternel dit à Moyse: Prends avec toi les Princes du peuple, & pends les (coupables) à des potencés à la face du foleil, afin que ma colere se détourne de dessus Ifraël. Et Moyse dit aux

taire a eu l'attention de corriger dans une autre édition, où il épargne cette petite erreul à ses Ecrivains: il auroit pu leur en épargnes beaucoup d'autres. Edit.

Juges d'Israël: Que chacun fasse mourir ses proches (ceux de son district) qui ont été initiés à Béelphegor. Et voilà qu'un des enfans d'Israel entra, en présence de ses freres, chez une prostituée du spays de Madian, à la vue de Moyse & de toute l'assemblée, qui pleuroient devant les portes du Tabernacle. Ce que Phinées, fiis d'Eléazar, fils d'Aaron ayant vu, il se leva du milieu de la multitude, & ayantpris un poignard, il entra après l'Israélite dans le lieu de débauche; & il les verça tous deux, l'homme & la femme. dans les parties de la génération; & la plaie cessa de dessus Israël. Or il y en eut vingt-quatre mille, qui moururent de cette plaie. Et l'Eternel parla à Moyse, & lui dit: Phinées a détourné ma colere de dessus les enfans d'Israel, parce qu'il 1 été animé de zele au milieu d'eux; s je n'ai point consumé les enfans l'Israël par mon ardeur, &c.

Si vos Critiques eussent pris la peine de lire ce passage avec quelque attenion, auroient-ils pu écrire, & vous, Monsieur, répérer en tant d'endroits, que ces vingt-quatre mille hommes iniocens furent massacrés par l'ordre de eur barbare conducteur? On y voit au contraire évidemment, que Moyse ne

fait qu'exécuter lui-même les ordres du Seigneur. Pour obéir à ces ordres, il donne des Juges aux coupables. Quel rapport, Monsieur, entre les procédures de ces Tribunaux, & l'ordre d'un maf-facre? Et cette colere de l'Eternel, qui s'enflamme contre son peuple, cette plaie qu'il leur envoye, & que Moyse & l'assemblée veulent détourner par leurs gémissemens & par le châtiment des coupables, la cessation de cette plaie que le zele de Phinées arrête, tout celà n'annonce-t-il pas un fléau épidémique plutôt qu'un massacre? Les termes Hebreux dont se sert ici Moyse, comme ceux qu'employe le Psalmiste, en rapportant le même fait dans un de ses cantiques, loin de contredire ce sens, ne font que l'établir; & tout l'ensemble du passage le confirme. L'Historien Joseph n'y a pas vu autre chose. Où vos Ecrivains ont-ils donc trouvé, & où avezvous trouvé vous-même, que ces vingtquatre mille hommes furent massacrés par l'ordre de Moyse?

C'est avec moins de fondement en-

C'est avec moins de fondement encore, que vous prétendez avec vos Critiques, que ces vingt-quatre mille hommes innocens furent punis, pour expier la faute d'un seul. Non, Monsieur, ambri ne fut pas seul coupable. Il est air, par le passage que nous venons de ter, que le peuple, c'est-à-dire un rand nombre d'Israélites, le furent omme lui. Séduits par ces étrangeres, s fe livrent avec elles à un commerce npur : l'idolâtrie en est bientôt le triste uit, & c'est par ce double crime qu'ils ritent l'Eternel, & qu'ils s'attirent l'arrêt leur condamnation. Aussi les exécuons judiciaires & le fléau épidémique mmencent-ils avant même que Zambri t entré chez la Madianite. Si ces vingttatre mille hommes eussent été punis our cette faute, la punition auroit-elle é ordonnée & exécutée, avant que la ute eût été commise? Leur mort sut nc la peine de leurs propres crimes, non l'expiation de la faute d'un seul. lais on vouloit peindre Moyse comme barbare, qui massacre sans raison des illiers d'innocens : il falloit bien justier ces coupables.

C'est ainsi que vos Critiques, pour ésenter les faits sous un aspect odieux, s alterent & les dénaturent : le secret : admirable! Et vous, Monsieur, vous pétez, sans scrupule, ces grossieres

lusserés!

S. II.

Si Zambri & ces vingt-quatre mille hommes Israélites n'étoient que légèrement coupables.

Mais, dites-vous, si Zambri & ces vingt-quatre mille Israelites n'étoient pas tout-à-fait innocens, du moins ils n'étoient pas fort coupables. On voit tant de Rois Juifs, & sur-tout Salomon, épouser impunement des semmes étrangeres, que ces Critiques ne peuvent admettre, que l'alliance avec une Moabite ait été un

si grand crime.

Ainsi les dissolutions de ces Hébreux avec les semmes de Moab & de Madian, le culte impur de Béelphegor, qui en sut la suite; l'insolente débauche de Zambri entrant chez la Madianite, au mépris de la loi, du Législateur, & de tout le peuple assemblé, qui prosternés & sondant en larmes aux portes du Tabernacle, tâchoient de sléchir le Seigneur & d'appaiser sa colere; toutes ces prévarications, l'impiété, le libertinage, la révolte contre l'autorité publique, sont réduites par ces Ecrivains, à une alliance avec une Moabite. Avouez, Monsieur,

DE QUELQUES JUIFS. 129 que la qualification est douce & la dénomination honnête. On reconnoît la

bonté de cœur de ces Critiques.

Tant de Rois Juifs épouserent impunément des femmes étrangeres! Eh bien, qu'en peut-on conclure en faveur des Israélites fornicateurs & adulteres? Estce la même chose, de prendre une épouse, ou de s'abandonner à des prostituées?

Tant de Rois! Que ne les nommoientils? Non, Monsieur, le nombre n'en est pas aussi grand que ces Ecrivains pa-roissent le croire. Il est peu de ces sem-mes étrangeres, idolâtres & persévérant dans l'idolâtrie, qui soient entrées dans les familles de nos Rois, sans y apporter wec elles le désordre & les malheurs. Et quand vos Critiques citent Salomon, ls comptent apparemment pour rien 'affoiblissement de son autorité dans ses vieux jours, les révoltes de ses sujets, & e Royaume d'Ifraël enlevé pour toujours i son fils & à sa postérité.

Mais quand même quelques-uns de nos Rois auroient épousé impunément les femmes idolâtres, une action cesseelle d'être criminelle, parce qu'elle i'est pas toujours punie d'une maniere clatante? Quels forfaits ne justifieroiton point par cette maniere de raisonner!

Âux exemples de ces deux Rois Juifs, qui ne prouvent rien, vos Ecrivains, toujours judicieux, joignent celui de Boos, qui prouve encore moins. Voyons

quel tour ils lui donnent.

Ruth, disent-ils, étoit Moabite, quoique sa famille sût originaire de Beth-léem. La sainte Ecriture l'appelle toujours Ruth la Moabite Cependant elle alla se mettre dans le lit de Boos par le conseil de sa mere: elle l'épousa ensuite, su fut ayeule de David.

Oui, Ruth étoit Moabite: mais la sainte Ecriture, qui l'appelle toujours Ruth la Moabite, ne dit nulle part que sa famille sût originaire de Bethléem. Ce n'étoit pas la sienne, Monsieur, c'étoit celle de son mari: vos Critiques

ne seront-ils jamais exacts?

Cependant par le conseil de sa mere, &c. Il falloit dire de sa belle-mere: car Ruth n'étoit pas fille, mais bru de Noëmi. Vous auriez bien dû, en transcrivant les raisonnemens de vos Ecrivains, y corriger ces petites erreurs.

Elle-alla se mettre dans le lit de Boos. Non pas dedans, mais au pied: cette différence que vous pourrez trouver legere, peut paroître à d'autres mériter

d'être remarquée.

DE QUELQUES JUIFS. 131

Le conseil de Noëmi & la démarche de Ruth ont paru sans doute à vos Savans un trait qui, sous leur main, pouvoit devenir amusant; & c'est là plus que toute autre chose, ce qui nous a valu la citation assez déplacée de l'histoire de Boos. Ce trait, il est vrai, n'est pas dans nos mœurs modernes: mais au ond, est-il aussi plaisant que ces Ecrivains l'ont cru?

Pour en juger, Monsieur, rappellons-10us que Noëmi, en donnant ce conseil l sa bru, connoissoit la probité de son vieux parent, la vertu de la jeune veuve, & ses justes prétentions à la main & aux grands biens de Boos. N'oublions pas ur-tout, que Ruth ne vivoit pas au dixnuitieme siécle, ni dans la rue saint Honoré; mais dans un temps & dans un rays où il n'étoit pas besoin de trois sublications de bans pour rendre un nariage légitime; où le consentement les Parties, sur-tout dans le cas dont il 'agit, suffisoit, sans qu'aucune cérénonie publique eut précédé; enfin, où me veuve sans enfans étoit en droit l'exiger du plus proche parent de son nari, qu'il l'épousât, de le conduire en as de refus, devant les Juges, de l'y léchausser & de le renvoyer pieds nuds,

après lui avoir craché au visage en présence de tous les assistans. Tout ceci supposé, Monsieur, l'histoire de Ruth peutelle apprêter à rire à d'autres qu'à des

libertins ignorans? Boos l'épousa ensuite, &c. Outre que Boos put se croire dispensé de la loi qui défendoit d'épouser des femmes êtrangeres, par celle qui ordonnoit au plus proche parent d'épouser la veuve d'un parent mort sans enfans; Ruth avoit quitté la religion de son pays, pour embrasser celle de nos peres. Or la loi, qui désendoit les mariages avec les étrangeres, ne regardoit que celles qui, reftant attachées au culte des Idoles, pouvoient y engager leurs maris: c'est le sentiment de nos Docteurs. Boos en épousant Ruth, n'alloit donc point contre la loi ? Quel rapport y a-t-il entre la con-duite de ce vieillard & l'idolâtrie, les adulteres, &c. des vingt-quatre mille hommes que vos Critiques veulent juftifier?

Rahab, ajoutent-ils, étoit non-seulement étrangere, mais une semme publique. La Vulgate ne lui donne d'autre titre que celui de Meretrix. Cependant elle épousa Salmon, Prince de Juda.

Le titre de Meretrix, que la Vulgate

DE QUELQUES JUIFS. 133

nne à Rahab, Monsieur, n'empêche s que de savans hommes, même Chréns, n'aient soutenu, qu'elle n'étoit pas nme publique. Le mot Hébreu & le ot Grec, qui répondent au mot Latin, mportent pas nécessairement cette ée (1). Quoi qu'il en soit, Rahab s'étit convertie: elle avoit quitté le culte s Idoles, & adoroit le Dieu d'Israël (2). nsi elle n'étoit plus dans le cas de la fense.

Bethsabé n'y étoit pas davantage. Vos

(1) N'emportent pas nécessairement cette idée. mot Zonah, dit Kimchi, signisse hôtesse ou nme publique, selon qu'on le dérive de nah, paillarder, ou de Zoun, nourrir. Junius sait voir, que le mot Grec mogen est sufpit le de ces deux sens: & le paraphraste nathan, qui vivoit avant J. C. a traduit le pt Hébreu par le mot Caldaïque Poundaha, qui signisse hôtesse, & ne sousse aucune nivoque. Chret.

(2) Le Dieu d'Israël. Un des Apôtres du nistianisme assure que Rahab sut justifiée par œuvres. Rahab Meretrix nonne ex operibus discata est. M. de Voltaire, dans sa Phil. de list. se contente de dire, « qu'apparemment elle mena depuis une conduite plus honnête, puisqu'elle sut ayeule de David, & même

du Sauveur du monde ». Cet apparemment

in Chrétien méritoit bien d'être remarqué r des Juiss. Edit. Ecrivains prétendent qu'elle étoit étrai gere. Cela se pourroit, quoique l'Ecritui ne le dise pas : elle nous apprend seul ment que son mari étoit Ethéen. Ma les Ethéens d'alors n'étoient peut-être qu'els Hébreux établis dans le pays d'Ethéu moins Urie, quoiqu'Ethéen, servo dans les armées de David, il adoroit Dieu de son Prince, & Bethsabé su voit comme lui la loi d'Israël.

Si vous remontez plus haut, diser encore ces Critiques, le Patriarche Jua épousa une Cananéenne.... Ses enfaneurent pour semme Thamar, de la rac d'Aram. Cette semme avec laquelle Jud commit un inceste sans le savoir, n'éto.

pas de la race d'Israël.

En remontant si haut, Monsieur, o pourroit remonter à un temps où la loi qui défendoit les mariages avec les sem mes étrangeres, n'existoit point encore Supposez même qu'elle existât du temp du Patriarche Juda, tout ce qu'on et pourroit conclure, ce seroit que ce Patriarche auroit commis une faute griéve en y contrevenant. Mais de ce que Juda se enfans, Salomon, &c. se seroiem rendus coupables, s'ensuivroit-il que ces 24,000 hommes étoient innocens?

Au reste, quoique ces exemples no

went rien, il faut pourtant convenir ls ne sont point placés ici en pure e, ni peut-être sans dessein. Ils servent nener deux réflexions, l'une, que la femme publique, est la figure de zlise Chrétienne; l'autre, que Jesus na naître de cinq étrangeres, l'une stueuse, d'autres prostituées, aduls, &c. Réflexions pieuses, dont nous erons les Chrétiens s'édifier : ce n'est doute que dans cette vue que vous wez faites ou rapportées! Tous sommes, avec la plus sincere &

lus haute estime, &c.



LETTRE IX.

Où l'on examine ce qu'ont pensé sur Pentateuque les Savans cités dans Note.

Quand on veut attaquer des opinio communément reçues, & qu'on n'a p de fortes raisons à y opposer, c'est u ressource que de savoir s'étayer adroit ment d'autorités imposantes. A l'omb de quelques noms illustres, on risque moins de se compromettre, & l'on proît combattre avec plus d'avantage du moins pendant un temps & aux yeu de certains Lecteurs.

Telles ont sans doute été vos vues Monsieur, en citant dans votre Not cette longue suite d'Auteurs célebres auxquels vous attrribuez les raisonnemer que vous y faites, & dont vous ne vou

donnez que pour le copiste.

Nous n'oserions assurer que vous n'ave jamais lu les ouvrages de ces Savans mais nous ne craignons, pas de le dire ou vous avez mal connu les sentimens d la plupart d'entr'eux, ou vous les dé isez; vous n'en parlez pas du moins ec toute l'exactitude, qu'on auroit droit uttendre d'un Ecrivain tel que vous. est ce que nous nous proposons de us prouver, Monsieur, & ce que us ne pourrez vous empêcher de contre vous-même, de l'exposé sidele que us allons en faire.

§. I.

ntimens de Wollaston, nommé mal-àpropos dans la Note Volaston & Vholaston.

A la maniere seule dont vous estropiez nom de ce Savant, on pouvoit juger 'il vous étoit peu connu. De tous les rivains dont vous parlez, c'étoit celui i méritoit le moins d'entrer dans votre e. Nous avions lu plus d'une fois son vrage sur la Religion naturelle, le il qu'il ait eu le temps de donner au blic, & nous ne nous rappellions pas avoir rien vu de tout ce que vous lui tes dire. Dans l'incertitude si c'étoit bli de notre part ou erreur de la rre, nous venons de le relire encore in bout à l'autre: nous pouvons vous irrer qu'il ne s'y trouve aucun des

raisonnemens qu'on lit dans votre Note & qu'il n'y est pas même dit un seu mot des questions que vous agitez su

le Pentateuque.

A quoi pensiez-vous donc, Monsieur quand vous mettiez ce docte & vertueu: Anglois au rang des Critiques, qui trou vent dans les saints livres des contradictions & des absurdités, & que vou le confondiez avec les Bolingbroke, le Tindal & les Collins? Seroit-ce que le titre seul de l'ouvrage de Wollaston vou auroit jetté dans l'erreur où donneren quelques - uns de ses compatriotes i Dorsque l'Ebauche de la Religion na-» turelle parut, dit l'Auteur de la Bi-

» bliotheque Angloise, la cabale liber

» tine crut d'abord que c'étoit un ou-» vrage en sa faveur : on triomphoir » déja. Mais, ajoute-t-il, la joie sut de

» courte durée, & la lecture du livre ne

» tarda pas à défabufer le Public.

Bolingbroke & ses partisans connoissoient mieux que vous cet Ecrivain, Monsieur : aussi , quoiqu'ils n'aient pu s'empêcher de rendre justice à l'étendue de ses lumieres, il a été plus d'une sois l'objet de leurs censures les plus ameres, preuve non équivoque, qu'il n'a tenu aucune des opinions qui leur étoient cheres DE QUELQUES JUIFS. 139 D'est donc déja un nom célebre à e cer de votre catalogue (1): il faut en e cer de même Aben-Ezra.

S. II.

Sentimens d'Aben-Ezra.

Aben-Ezra, dites-vous, fut le premier que crut prouver & qui osa prétendre que le l'entateuque avoit été rédigé du temps d'Rois.

l'est vrai que, malgré le préjugé trèscandu de son temps parmi nos Docces, que tout le Pentateuque, jusqu'à amoindre syllabe, avoit été écrit par sysse, ce savant Critique crut y rerequer quelques endroits qui ne lui possissient pas pouvoir être attribués au lat Législateur. Il les jugeoit d'une un plus récente, & probablement du

A effacer de votre catalogue. Nous renquons, que dans les Nouveaux Mélanges,
or des Ecrivains qui ont eu le malheur d'écrire
ore la Religion, on compte encote parmi
Wollaston, qu'on y nomme Voolaston.
ustre Auteur ne prendra-t-il pas ensin la
ce de parcourir le traité de Wollaston? Un
or d'œil rapide sur cet Ouvrage & sur la
l'ace suffiroit pour le détromper. Edit.

remps des Rois. Mais, qu'il en ait conque ces livres ne furent écrits ni rédiqu'alors, c'est ce que vous auriez de peine à prouver. Croire que quelqu passages du Pentateuque y furent inse du temps des Rois, ou fixer à ce époque la rédaction de tout l'ouvrage ce n'est pas tout-à-fait la même chose

Pour attribuer à ce Savant une opini si fausse, il faudroit, non de vaines co jectures, mais des textes clairs & form tirés de ses ouvrages. Si vous en co noissez de tels, Monsieur, nous vous

vitons à les produire.

En attendant que vous jugiez à prop de le faire, on peut apprendre du sava P. Simon ce qu'on doit penser de cé imputation & de quelle source vo l'avez tirée. » Spinosa, dit-il, en impose à Aben-Ezra, en assurant, que ce Rate » n'a point cru que Moyse sût l'Aute » du Pentateuque. Ce qu'il rapporte » ce Rabin, (& il en rapporte précis » ment les mêmes passages que vous » prouve seulement qu'on a inséré que

» ques additions à certains actes, qu' » ne peut nier être de Moyfe, ou » moins avoir été écrits de son temps

» par son ordre. Le même Spinosa si » encore paroître davantage son ign

v rance, &c.

Au reste, si d'après ce que vous dites Aben-Ezra, on s'imaginoit, qu'il ait osse le comme les Critiques rédules que vous citez, on se feroit bien fausses idées de ses sentimens, nattachement à la Religion de ses res, la considération dont il a joui dans l'Synagogue pendant sa vie, & le resta qu'on y conserve encore pour sa timoire, sont de sûrs garants de son c'hodoxie.

Ajoutons que d'habiles Critiques ont t voir, que la plupart des passages mes que vous citez d'après Aben-Ezra, qu'il croyoit postérieurs à Moyse, uvent être de la main de ce Législateur. en donnent des preuves satisfaisantes, con peut voir dans leurs ouvrages (1). bus nous contenterons de rapporter en u de mots ce qu'en dit un des Ecrims mêmes, dont vous reclamez l'autrité, le docte, le fameux le Clerc.

Aben-Ezra, dites-vous, se sonde sur susseurs passages. » Le Cananéen étoit

⁽¹⁾ Dans leurs ouvrages. Voyez Abbadie; Pin, les Discours que l'Evêque Kidder a mis la tête de ses notes sur le Pentateuque, & ens lequel il traite solidement ce sujet, & el

" dans ce pays. La montagne de Mori " appellée la montagne de Dieu (1); " lit d'Og, Roi de Bazan, se voit ence " en Rabath. Et il appella tout ce pa " de Bazan, les villes de Jaïr jusqu'a " jourd'hui, Il ne s'est jamais vu de Pi " phete en Israël comme Moyse «. prétend que ces passages où il est pa de choses arrivées après Moyse, peuvent être de Moyse.

Ainsi raisonnoit Aben-Ezra. Mais fameux le Clerc nie, que dans la plart de ces passages, il s'agisse de cho arrivées après Moyse. » Il soutient, q » le premier qu'on a traduit mal-à-prop par le Cananéen étoit alors dans » pays, peut & doit se traduire par » Cananéen étoit dès-lors dans le pay.

de Voltaire rend assez mal la pensée d'Abe Ezra. Cette montagne ne sut point nommé à cause du sacrifice d'Abraham, montagne Dieu, nom commun à toutes les hautes mo tagnes dans la langue sainte: elle sut appellée non comme dit M. de Voltaire, Moria, ma comme porte le texte, Moriah, c'est-à-dire l'Eternel y pourvoira: dénomination tirée de parole remarquable d'Abraham à son fils. Toi jours occupé d'une soule d'objets, l'illust Ecrivain n'a pas le temps de donner son a tention à ces menus détails. Edit.

DE QUELQUES JUIFS. 143

re qui étoit vrai, même du temps d'Abraham, & leve par conséquent toute la difficulté (1); que le nom de Moriah, l'Eternel y pourvoira, donné à la montagne où ce Patriarche mena son fils pour l'immoler, a pu être en usage peu après ce sacrifice, & longtemps avant Moyse, que ce Législateur, écrivant probablement plusieurs mois après la défaite d'Og, a pu dire, que l'on conservoit encore son lit de fer en Rabath; & que les expressions qui récondent aux mots encore & jusqu'aujourd'hui, s'employent quelquefois par les anciens Ecrivains, facrés & pro-fanes, lors même qu'il n'est question que d'un temps peu éloigné; qu'ainsi il r'y a rien dans ces passages que Moyse l'ait pu écrire «.

Toute la difficulté. M. Freret l'entend de me Il dit, » que dès-lors, dès le temps l'Abraham, les Cananéens avoient chasse es anciens habitans du pays, & s'y étoient tablis à leur place. Voyez les Mémoires l'Açadémie des Inscriptions. Quand, après solutions si claires, on revient encore à poser ces objections surannées, ne donnen pas lieu de croire, ou qu'on est peu instit, ou qu'on n'agit pas tout-à-fait de bonne chret.

Quant à celui où il est parlé des Rod'Edom & d'Israël, & à un petit nomb d'autres, il convient qu'ils paroisse ajoutés au texte (1). Mais il prétence que ces légeres additions faites par les Prophetes postérieurs à Moyse, doivent pas empêcher qu'on ne le responsant puisqu'il y a d'ailleurs tant de preuve qu'ils sont de lui; de même qu'on ne soient de Josephe, quoiqu'il se trouve quelques passages insérés per des mains plus récentes (2). L'opinis

⁽¹⁾ Ajoutés au texte. D'autres Savans c prouvé, que le mot Hébreu, qu'on a traduit p Roi, peut l'être par Chef, Commandant, & & qu'il a même été appliqué à quelques-uns nos Juges. Voyez Abbadie. Cet excellent Ec vain a discuté & résolu cette objection, maniere à ne laisser aucun lieu à la réplique il est étonnant que M. de Voltaire ait prendre sur lui de la reproduire. Edit.

que le Clerc avoit en vue les trois fame passages concernant Saint Jean-Baptiste, Jest Christ & Saint Jacques. Mais sans parler ces trois textes, dont plusieurs savans Christens ont soutenu l'autenticité, il s'en trou quelques autres qui ont été indubitableme ajoutés à Josephe: tel est entr'autres celui, q. M. l'Abbé Mignot fait remarquer dans un d'Abbe

DE QUELQUES Juifs. 145 Aben-Ezra, qui se bornoit à regarder s textes en question comme postérieurs

3 savans Mémoires. C'est une parenthese, où faussaire fait dire à Josephe, Pharissen, pré-Ement tout le contraire de ce que pensoient Pharisiens. Voyez les Mémoires de l'Acamie des Inscriptions.

On trouve de ces légeres additions dans sique tous les Ecrivains de l'antiquité, sans on se croye pour cela en droit de nier, 'ils soient les Auteurs des ouvrages, qu'on

ir attribue communément.

Puisque nous avons l'avantage de parler à homme de Lettres, qui peut prendre quelque isir à ces sortes de remarques, nous citerons deux exemples de ces additions, auxquelles Critiques paroissent avoir fait peu d'attion.

Le premier est de Tite-Live. Dans le livre en°. 40, au milieu du discours d'Appius itre les Tribuns, on lit: De indignitate is dictum est (etenim dignitas ad homines tinet.) Quid de religionibus....loquar? nous semble, que cette parenthese, peu ne de Tite-Live, ne peut être, qu'une se tidicule & plate, qui a passé de la marge is le texte. Supprimons-la donc, & lisons: indignitate satis dictum est : quid de relinibus loquar?

de, où le Poëte, après avoir raconté la rt de Nisus & d'Euriale, décrit l'assaut donné camp Troyen par les Rutules. On lit dans

à Moyse, cette opinion, dis-je, très différente de celle que vous lui attribuez

Quin ipsa arrectis, visu miserabile! in hastis Prasigunt capita & multo clamore sequuntur, Euriali & Nis; quantâ mox cade pianda! At tuba terribili sonitu, &c.

Ces derniers mots, quantâ mox cade pianda font, dit-on, une addition du P. Vanieres. O vient de les faire reparoître dans une éditio de Virgile, donnée à Rome, avec une tra duction nouvelle en vers Italiens par un habil Jésuite. Mais l'ingénieux Traducteur & so savant Confrere n'auroient-ils pas montré plu de goût, si au lieu de faire cette addition a texte, ils en avoient retranché les mots Euriai & Nist? car, quoique ces mots se trouver dans les meilleures éditions, il nous paroi clair, qu'ils ne sont point de Virgile, mais d quelque Glossateur, qui les avoit mis à l marge. Lisez

Quin ipsa arrectis, visu miserabile! in hastis Prasigunt capita, & multo clamore sequuntur. At tuba terribili sonitu procul ære canoro Increpuit, &c.

Nous croyons cette marche tout autremen digne de ce grand Poëte. Revenons,

La plupart des additions faites au Pentateuque, sont de même des parentheses ou notes explicatives; avec cette différence, que ceur qui firent ces additions utiles pour l'intelligence du texte, avoient caractere & autorité pour les faire. Aut. oit donc mal fondée & fausse, même i jugement du docte le Clerc.

S. III.

Sentimens de le Clerc.

Après ce que nous venons de rapporter ce Critique célebre, s'attendroit-on à ous voir le placer, non-seulement au ang, mais à la tête des Savans, qui étendent, que le Pentateuque ne sur digé que du temps des Rois? C'est ourtant ce que vous faites dans votre ote & dans quelques autres endroits de

s ouvrages.

Nous ne dissimulerons pas, que le lerc soutint d'abord cette opinion; mais nous devons cet aveu à la vérité, ne i deviez-vous pas aussi d'apprendre à se Lecteurs, qu'il en changea depuis, qu'il embrassa hautement, dans un âge us mûr, le sentiment qu'il avoit d'abord mbattu dans sa jeunesse. Voyez, Monquer, la Dissertation qu'il a mise à la te de son Commentaire sur la Genese. On-seulement il y répond aux dissicultés Aben-Ezra, comme nous venons de le pporter; il y résout encore celles, qu'il voit proposées lui-même dans ses sen-

timens de quelques Théologiens d'Hollande. Et en rendant compte de ce commentaire dans sa Bibliotheque choisse, il répete » qu'on ne peut raisonnablement » se refuser à regarder Moyse comme le » véritable Auteur du Pentateuque; que » les endroits, qui y ont été ajoutés après » lui, sont en petit nombre, qu'il y en » a même de douteux, que quelques » Savans ont cru plus récens que Moyse, » sans en avoir de solides preuves « Jugez, Monsieur, si c'étoit là un Ecrivain à mettre, sans restriction, à la tête de ceux qui prétendent, que le Pentateuque a été ecrit long temps après Moyse.

Mais dans le temps même qu'il tenoit encore pour son premier sentiment, il n'en croyoit pas moins » qu'il n'y a dans » nos livres sacrés aucun fait de quelque » importance, qui ne soit vrai; que » l'histoire qu'on y lit est la plus véri» table & la plus sainte qui ait jamais » été publiée, & que toutes les Doc- » trines qui y sont proposées, sont vé- » ritablement des Doctrines célestes.

Ce n'est donc pas sans raison, que vous craindriez d'accuser d'impiété ce savant Critique. » Rien, dit Chausse, pied, ne l'irritoit tent que les reproches de Déissime, que ses ennemis lui firent

quelquefois, & qu'assurément il ne méritoit pas. On en peut juger par la conversation qu'il eut avec le célebre Collins, dans une visite que cet Anglois lui fit en Hollande, accompagné de quelques François Libres penseurs comme lui. Ils s'imaginoient qu'il leur seroit facile de gagner un Théologien aussi hardi: mais il tint ferme pour la

révélation: il pressa vivement ces Déistes, & leur sit voir qu'ils rompent les plus sûrs liens de l'humanité; qu'ils apprennent à secouer le joug des loix; qu'ils ôtent les motifs les plus pressans à la vertu, & qu'ils enlevent aux hommes toutes leurs consolations. Que substituez-vous à la place, ajouta-t-il? Vous vous figurez sans doute qu'on vous érigera des statues (1), pour

⁽¹⁾ Qu'on vous érigera des statues. C'est surément bien à tort, qu'on nous a soup-

nnés d'un peu de méchanceté dans la citation ce passage. Quand nous éctivions cette ettre, il n'avoit point encore été question de statue de l'illustre Ecrivain, ni même de elle dont il reproche si durement au Citoyen

Geneve de s'être cru digne. L'antériorité de stre citation est une bonne preuve que nous avions pas dessein de faire des allusions maques. Pouvions-nous prévoir ce goût de nos hilosophes pour les seatues? Aut.

les grands services que vous rende aux hommes : mais je dois vous de colarer que le rôle que vous jouez vous rend méprisables & odieux à tou les hommes «. Quelles leçons, Mon sieur! puissent tous les Collins de no jours en faire leur profit!

S. IV.

Sentimens de Newton.

Nous ne disons rien des sentimens de Newton sur les Auteurs des livres de Josué, des Juges, de Ruth, &c. C'est une tâche, que nous n'avons point embrassée; & nous convenons, qu'il est difficile de fixer au juste dans quel temps & par qui ces ouvrages furent écrits.

Quant au Pentateuque, ce grand homme pensoit, que divers faits, tels que l'exemplaire trouvé dans le Temple sous Josias, les Lévites envoyés par Josaphat avec la loi, pour l'enseigner dans toutes les villes de Juda, l'attachement des dix Tribus & leur respect pour ces livres sacrés, même depuis leur séparation, ensin le culte public établi, dès le temps de Salomon & de David, d'une manière si solemnelle & si conforme aux rites

escrits dans le Pentateuque, ne perlettent pas d'en reculer la rédaction plus in que le temps de Saül. Il supposoit onc que le livre de la loi avoit été erdu, lorsque les Philistins, vainqueurs es Israélites, s'emparerent de l'arche; ue, pour réparer cette perte, Samuel voit ramassé ce qui restoit des écrits de Toyse & des Patriarches; & que ce it sur ces mémoires qu'il rédigea le 'entateuque de la maniere que nous avons aujourd'hui.

Sur quoi nous observerons, 1°. que out ce système porte sur une supposition ratuite & des conjectures vagues. On e doit prononcer qu'avec respect le nom lu grand Newton, sans doute: mais ce iom, tout respectable qu'il est, ne peut hanger des suppositions en faits, des

conjectures en preuves.

2°. Que ce système, supposant le livre de la loi écrit & des mémoires laissés par Moyse & par les Patriarches, contredit toutes les vaines idées & les faux raisonnemens, dont la premiere partie

de votre Note est remplie.

3°. Qu'encore que Newton ait cru le Pentateuque rédigé par Samuel, il étoit bien éloigné d'accuser d'absurdité les récits qu'il contient, comme ont osé

le faire vos Critiques incrédules. On fai quel respect ce Savant conserva toute sa vie pour ces divines écritures. » Ce » grand homme, dit M. de Fontenelle, ne s'en tenoit pas à la Religion natu-» relle, il étoit persuadé de la révélation, » & parmi les livres de toute espece, » qu'il avoit sans cesse entre les mains, » celui qu'il lisoit le plus assiduement » étoit la Pible «. Il l'étudioit, la commentoit même, & travailloit à en éclaircir les difficultés, loin de chercher à

l'exposer à la dérision des profanes. Que voulez-vous donc qu'on pense, Monsieur, de la maniere dont vous parlez de cet illustre Ecrivain, ainsi que du favant le Clerc, dans votre Philosophie de l'Histoire? " A Dieu ne plaise, dites-vous, que nous ossons » accuser d'impiété les le Clerc, les » Newton, &c. Nous fommes convain-» cus, que si les livres de Moyse, de » Josué, &cc. ne leur paroissoient pas de » la main de ces Héros Israélites, ils » n'en ont pas moins été persuadés que » ces livres sont inspirés. Ils reconnoissent » le doigt de Dien à chaque ligne dans " la Genese, dans Josué, &c. L'Ecrivain » Juif n'a été que le Secrétaire de Dieu; » c'est Dieu qui a tout dicté! Newton

DE QUELQUES JUIFS. 153

fans doute n'a pu penser autrement; on le sent assez «. On sent ce que veut ire ce ton ironique. A Dieu ne plaise le nous oscoñs vous accuser de calomier ces grands hommes; mais nous pus l'avouerons, Monsieur, si quelque nose pouvoit jamais affoiblir l'idée que pus nous sommes faite de votre droire, ce seroient les soupçons odieux ue vous essayez de jetter sur la leur.

S. V.

entimens de Shaftesburi & de Bolingbroke.

Tous les Savans dont nous avons parlé ans les articles précédens, quelles u'aient été leurs opinions fur l'Aut eur u Pentateuque & fur le temps où ces vres furent écrits, n'en croyoient pas noins les faits indubitablement vrais, es dogmes céleftes, la morale pure, les pix sages, & l'Ecrivain instruit & dirigé ar l'esprit de Dieu. Disons maintenant quelque chose de ceux, qui ne contestent et ouvrage à Moyse, & n'y relevent le prétendues absurdités, que pour afoiblir les preuves de la révélation & pour la combattre : il ne faut pas con-

fondre ni mettre au même niveau des Critiques, dont les idées ont été si diffé-

rentes & les vûes si opposées.

Shaftesburi, si nous en croyons quelques Savans ses compatriotes, étoit ennemi de la révélation, & un ennemi d'autant plus dangereux, que tous les traits, qu'il lance, partent d'une main, qui feint d'être respectueuse (1). Ce n'est jamais de front, ni par des raisonnemens sérieux, qu'il la combat, mais par des railleries & des réslexions ironiques,

⁽¹⁾ Qui feint d'être respectueuse. L'illustre Ecrivain que nous combattons, dit dans ses Nouveaux Mélanges, que Shaftesburi surpassa de bien loin Herbert & Hobbes pour l'audace & pour le style. Pour le style, cela est vrai; mais pour l'audace, l'Auteur des Mêlanges est le seul qui le dise. Comment connoît-il si mal un Ecrivain à qui il a plus d'une obligation? Shaftesburi, en combattant la révélation, use de tant de circonspection & s'enveloppe, se cache avec tant d'adresse, que quelques Savans ont reproché au Docteur Léland, comme une injustice, de l'avoir mis au nombre des Ecrivains Déistes. Voyez les Deistical Writers de ce Docteur, ouvrage excellent, où il fait connoître les Déistes Anglois, beaucoup mieux que l'Auteur des Mêlanges. Il y fait l'extrait de leurs ouvrages, répond en peu de mots à leurs difficultés, & cite les Ecrivains qui les ont réfutés plus au long. Edit.

chappées comme au hasard : protestant uns cesse qu'il croit fermement tous les uits & tous les dogmes qu'elle propose; u'il est persuadé que notre Religion est ivine & nos Ecritures inspirées; qu'elles réritent la soumission & le respect de tout ntendement humain, & qu'il n'y a que es libertins & des profancs, qui puisent nier absolument, ou contester l'auorité de la moindre ligne ou syllabe de es livres sacrés. Genre d'attaque où il ntre plus de finesse que de candeur, & lus de ruse que de vrai savoir. Il le teoit des Incrédules, qui l'ont précédé, quelques libres Penseurs modernes ont tellement goûté, comme vous le avez, Monsieur, qu'on le retrouve à haque page de leurs écrits (1). Mais es stratagêmes usés, ces tours de vieille uerre n'en imposent plus à personne. In est las de voir toujours combattre ous le masque, & l'on trouveroit une ttaque ouverte désormais plus honnête.

On peut donc penser que Shaftesburi,

⁽¹⁾ A chaque page de leurs écrits. De ceux, par exemple, de M. de Voltaire. Ce grand nomme, en s'appropriant les objections & les ailleries de Shaftesburi, ne dédaigne pas d'initer aush ses petites ruses. Chret.

malgré toutes ses protestations, ne croyoi pas que le Pentateuque fût l'ouvrage de Moyse, ni d'aucun Ecrivain inspiré. Mais ce qui est certain, ce que nous pouvons assurer, après avoir relu plus d'une sois & avec attention tous ses Traités, c'est qu'encore qu'on y reconnoisse divers traits qui vous ont pu servir au moins de modeles sur d'autres matieres, à peine en remarque-t-on un seul, qui ait quelque rapport aux raisonnemens, qu'on lit dans votre Note, sur l'impossibilité où vos Ecrivains s'imaginent que Moyse étoit d'écrire cet ouvrage, & sur la prétendue absurdité des faits qu'il raconte. Comment avez-vous donc pu les lui attribuer? Pourquoi citer quand on n'est pas sûr? On peut en imposer à quelques Lecteurs indifférens ou distraits; mais on ne fait point illusion à ceux qui prennent la peine de remonter aux sources.

Passons à Bolingbroke. Ce n'étoit point, comme Shaftesburi, un railleur agréable, & un ennemi caché de la révélation faite à nos peres. Plus férieux & plus franc, il l'attaque à force ouverte, & sans retenue comme sans déguisement. Il parle quelquesois de la révélation Chrétienne, avec une apparence de respect; mais dès qu'il est question

DE QUELQUES JUIFS. 157 e la Judaïque, & surtout des livres de loyse, il ne ménage rien (1); les inectives les plus indécentes coulent de sa ume avec les raisonnemens les plus ux.

En lisant ses ouvrages on s'apperçoit en, que cette source ne vous étoit oint inconnue, & que vous n'avez pas aint d'y puiser quesquesois. Mais peut-1 s'empêcher d'être surpris, quand on oit qu'à une courte réslexion près, il s'y trouve rien de ce que vous lui ites dire dans votre Note? & n'est-on s en droit d'en conclure, que c'est malpropos que vous mettez sous son nom, omme sous celui de Shastesburi, ce s d'assertions sausses, dont vous l'avez implie?

⁽¹⁾ Il ne ménage rien, &c. M. de Voltaire lui-même dans ses Nouveaux Mélanges, e Bolingbroke est un Ecrivain audacieux, que ouvrages sont violens; qu'il avoit la Re-ion Chrétienne en horreur. Mettez ces exflions & ces aveux à côté de la Désense de l'ord Bolingbroke, par M. de Voltaire, ret.

S. VI.

Sentimens de Collins & de Tindal.

de tous les Ecrivains, que vous citez les seuls garants qui vous restent; encor ne savons-nous pas si on ne pourroit poin

vous les disputer.

Nous avons parcouru autrefois les ouvrages de Collins, & nous ne nous fouvenons pas d'y avoir vu les raisonnemens que vous lui attribuez: nous ne voyons pas même quel rapport ils pourroient avoir aux questions qu'il traite. Mais notre mémoire peut nous tromper, ainsi que nos conjectures.

Quoi qu'il en soit, cet Ecrivain n'est point une autorité que nous ne puissions vous abandonner sans regret. Nous savons combien de fois ses compatriotes lui ont reproché, preuves en main (1), » d'al-

⁽¹⁾ Preuves en main. Voyez sur-tout ce qu'a écrit contre Collins, l'Evêque de Winchester, & les savantes Remarques du Docteur Bentley, sur le Discours de la liberté de penser: elles ont été traduites en françois, par M. de la Chapelle, sous le titre de Fripponnerie laïque des prétendus Esprits-forts d'Angleterre. Edit,

térer les textes, d'y ajouter & d'en retrancher ce qu'il lui plaît, d'en rapprocher les parties ainsi défigurées pour y trouver des sens tout contraires à ceux des Auteurs qu'il cite, de ne parler jamais plus affirmativement que quand il sent qu'il a tort, de ne répondre aux plus fortes raisons que par des chicanes & de mauvaises plaisanteries, &c «. Ces traits, par lesquels ne ressemble que trop à plus d'un rivain du même parti, sont-ils ceux un Critique honnête, qui cherche sintement à connoître lui-même la vérité, à la faire connoître aux autres?

De tous les ouvrages de Tindal, nous avons pu lire que son Christianisme sur ancien que le monde; cet Ecrivain combat également la révélation Chrénne & la Judaïque: il y attaque discres endroits de nos livres saints; mais us pouvons vous en répondre, il n'y it aucune des difficultés proposées dans tre Note. Nous avons encore remaréé, qu'il conserve dans tout cet ouage un ton de modération, dont nous vons lui savoir quelque gré. Il ne s'y remet en aucun endroit ces termes inrieux, ces sorties outrageantes, auxquelles d'autres Ecrivains se livrent, &

qui décelent toujours des ames passionnées & des caracteres violens.

Nous ne connoissons les autres écrits de ce libre Penseur, que par l'extrait & la réfutation qu'en a donné le Docteur Léland. Puisque ce Savant ne réfute aucune des objections que vous attribuez à Tindal dans votre Note, on pourroit croire avec quelque fondement, que ce Philosophe ne les a jamais faites. Si vous étiez sûr qu'elles sont de lui, vous auriez bien dû, pour l'instruction de ceux qui vous lisent, nommer le livre & la page. Vous déclarez quelque part, que vous n'aimez pas ces citations si précises: Vous avez vos raisons, sans doute. Ces citations pourtant, ne sont pas sans utilité: elles épargnent aux Lecteurs des recherches pénibles, & forcent les Ecrivains à être exacts. Il nous semble, Monsieur, que vous en faires trop peu d'usage. Il est vrai que pour être justes, elles demanderoient de l'attention & des foins; & vous avez autre chose à faire qu'à confronter des passages : nous le voyons bien.

Tels ont été, Monsieur, les sentimens des Ecrivains cités dans votre Note. Jugez si vous les aviez exposés avec l'exactitude d'un Critique instruit; & s'il étoit de

re impartialité d'imputer aux uns des chions qu'ils n'ont point eues, de taire l'changement des autres, de jetter des supposs sur la sincérité de ceux-ci, de ttre sur le compte de ceux-là des raisnemens qu'ils ne sirent jamais, &c. Cs raisonnemens, faux en eux-mêmes, n'sont donc appuyés d'aucune autorité sissaisante, & l'autenticité des livres d'Moyse, ainsi que la vérité des faits et vous avez voulu combattre, n'en r'ent pas moins solidement établies.

Lorsque les Savans & les Ignorans, le Princes & les Bergers paroîtront a ès cette courte vie devant le Maître d'Eternité; chacun de nous voudra ars avoir été juste, compatissant, géneux. Vous avez raison, Monsieur; les lunieres ne seront rien sans la pratique d vertus, ni la croyance des dogmes la; l'observation des devoirs. Nul ne se vetera d'avoir su précisement en quelle née le Pentateuque fut écrit. Aussi ne r-on jamais au rang de nos obligations dele savoir. Dieu ne nous demandera o, si nous avons pris parti pour les Mossible of Mour le Talmud, si nous n vons jamais pris un Caph pour un Bh, un Yod pour un Vaü, &c. Non, 🗞 e n'est pas tout-à-fait de quoi il

s'agit dans votre Note: vous vous écarte de la question, ou vous voulez la fair perdre de vue à vos Lecteurs. Il nou jugera sur nos actions & non sur l'inte telligence de la langue Hébraïque. Qui e doute? mais si un Ecrivain, avec un connoissance superficielle de cette langu & de l'histoire du Peuple de Dieu avoit la témérité de s'élever contre se oracles, & de calomnier sa parole; s' représentoit les livres, où elle est écrite comme une compilation informe de fait faux, de récits absurdes, d'actions bar bares, &c. s'il abusoit des plus rare talens pour arracher du cœur des homme l'obéissance qu'ils doivent à ses loix seroit-il innocent à ses yeux? C'est un question que nous craignons d'autan moins de vous proposer, que nous n'ima ginons pas qu'elle vous regarde. Tou vos écrits sont pleins des protestations d votre soumission & de votre respect pou la révélation: nous ne devons pas douter qu'elles ne soient aussi sinceres, qu'elle nous paroissent édifiantes.

Nous fommes, avec respect, &c.

LETTRE X.

er le reproche que fait l'Auteur aux anciens Juifs, que la bestialité étoit commune parmi eux.

Le n'est plus d'après les opinions réelles supposées de quelques Ecrivains cé-bres, mais d'après vos propres idées (1), ce vous parlez dans la derniere partie votre prétendue Note utile. Sans autre re que de décrier à tout propos un ruple que vous haïssez, vous passez l'isquement à un texte du Lévitique, ci n'a nul rapport aux questions que us veniez de traiter. Vous en prenez casson de reprocher à nos peres des pitudes, dont la pensée seule fait hor-

⁽¹⁾ D'après vos propres idées, &c. M. de Iltaire ne cite point ici Bolingbroke : il y a Furtant quelque apparence qu'il doit à cet Irivain l'idée de l'imputation qu'il fait à nos res. Quoi qu'il en soit, Bolingbroke étoit s modéré; il n'osoit reprocher aux anciens Ibreux, qu'un penchant, a pronenes, à ce ve. L'Ecrivain François n'a pas cette retenue. Lit.

reur; & vous assurez, que ces infamisétoient non-seulement connues, ma communes parmi eux; accusation, qui si elle étoit sondée, devroit les faire regarder comme une des plus abominable nations, qui aient jamais existé sur terre.

Plus une imputation est atroce, plu on est en droit d'en exiger des preuve convaincantes. Si les vôtres sont telles Monsieur; nous y consentons pour nou & pour nos peres; que leur mémoir soit slétrie aux yeux de tout l'univers, & que la honte des ancêtres retombe su leurs descendans. Mais si tout Lecteu impartial ne peut que les trouver insussi santes ou fausses, c'est à votre équit que nous en appellons: jugez vous-même de ce que vous devez à toute une nation si cruellement & si injustement outragée

S. I.

Si l'Auteur a pu prouver par le chapitre XVII du Lévitique, que le crime en question étoit commun parmi nos peres

Le Lévitique, dites-vous, Monsieur ordonne aux Juifs, chap. 17, de ne plu adorer les velus, les boucs, avec les quel.

nme ils ont commis des abominations vames. C'est sur ce passage, que vous vis appuyez d'abord. Mais de bonne se, vous paroît-il assez clair, assez formel par fonder une accusation si grave? Estilien certain, qu'il faut l'entendre dans lesens que vous lui donnez, & qu'il ni peut avoir d'autre? C'étoit, ce me seible, de quoi vous deviez vous assurer a nt tout.

Or je vois que le mot Hébreu, que vis traduisez par les velus, n'a pas dans la ingue sainte une signification bien déteninée; que plusieurs anciennes versites, la Grecque, la Vulgate, la Caldenne, &c. & plusieurs savans Interpres & Commentateurs lui donnent des aceptions dissérentes; que les uns le transfent par les malfaisans & les démiss, les autres par les vanités & les ides, &c. Il n'est donc point incontestable, qu'il signifie uniquement les velus.

Mais quand cette signification seroit la ple vraisemblable, ou même la seule vre, seroit-ce une preuve suffisante, qui s'agit dans ce texte du culte des bocs (1)? & ne pourroit-on pas dire

de oltaire, dans la défense de son oncle, il

avec autant de probabilité, que c'est culte des singes, des chiens, des chat &c. en un mot, des animaux à poil général, & peut-être en particulier cel du bœuf Apis, que les Hébreux venoie d'adorer?

C'est déja quelques raisons de doute mais ce n'est pas tout : l'expression H braïque, qui signifie simplement, av lesquels ils ont forniqué, & que vo traduisez par cette paraphrase, avec le quels même ils ont commis des abon nations insâmes; cette expression, di je, est prise par une grande partie d plus savans Interprêtes, dans un se purement métaphorique, & ne signific selon eux, ici comme en plusieurs autrendroits de l'écriture, que la fornication sintentes, qui abandonnoient le culte c Seigneur pour celui des faux Dieux, c qui faisoient de l'un & de l'autre un

faut absolument entendre les boucs. Absolument nous ne voyons pas que cela soit nécessaire &, comme on vient de le voir, plusieurs si vans en ont douté: il nous paroît seulemen que cela est assez vraisemblable. Mais ce ser même n'autorise point le reproche que l'illusti Ecrivain fait aux anciens Juiss. Edit,

DE QUELQUES JUIFS. 167

tion facrilege (1). L'autorité de ces biles gens ne pourroit-elle pas contre-

Hancer un peu la vôtre?

Ajoutons, que ce sens métaphorique post mieux lié, que le sens littéral, a c ce qui précede. Dieu, dans ce pasle, défend aux Israélites d'immoler lers victimes ailleurs que devant le Tab nable; afin, dit le texte, qu'ils ofsint à Jehovah les sacrifices qu'ils faisent sur la face de la campagne. Ils a eneront leurs victimes au Prêtre, a la p te du Tabernacle, & le Prêtre en répidra le sang sur l'Autel de Jehovah, eles enfans d'Israël n'offriront plus lers sacrifices aux démons, aux idoles, même, si vous voulez, aux velus; q: ce peuple infidele adoroit. Ce passage als rendu, présente un sens naturel & apler; les sacrifices que les Hébreux diroient désormais à Jehovah, devant le Fabernacle, font opposés à ceux qu'ils atient offerts aux démons ou aux velus la face de la campagne, au lieu que

t) Union sacrilege. M. de Voltaire luine, en parlant des apostasses de Jérusalem de Samarie, dit, que ces apostasses étoient sont représentées comme une fornication come un adultere. Aut,

rien n'exige ni n'amene le sens, que vor jugez à propos d'y substituer, & que le anciens interprêtes n'ont point connu.

Nous convenons, que quelques savar Commentateurs ont entendu ce passag comme vous (1); mais puisque d'autres non moins savans, plus anciens, & e plus grand nombre, l'entendent autre ment; il auroit été juste, ce semble, d'aisser du moins appercevoir cette dissérence de sentimens. Si votre preuve e eût paru moins forte, votre critique e auroit été jusée plus impartiale.

Du reste, aucun de ces savans n' inféré de ce texte, que ces abomination fussent communes (2) parmi les Hébreux il vous étoit réservé d'en tirer cette con

⁽¹⁾ Comme vous. Quelques Commentateur ont eu des idées bisarres : ces opinions particulieres sont toujours celles, que le Critiquembrasse, & qu'il présente comme le sentimen général. C'est un moyen de jetter du ridicule sur le texte, qu'il ne manque gueres de saisse avidement. Petite adresse! Edit.

⁽²⁾ Fussent communes. Selon M. de Voltaire, (Désense de mon oncie) son oncle prétendoit que ce cas avoit été très-rare dans le désert. Selon lui, dans sa Note il étoit commun. Comment accorder l'oncle avec le neveu? Edit. clusion,

DE QUELQUES JUIFS. 169 lusion, qui n'est assurément pas renermée dans les prémisses.

S. II.

i la coutume des sorciers d'adorer un bouc, &c. vient des anciens Juifs.

Nous venons de voir, Monsieur, que tre premiere preuve, appuyée sur un te obscur, & sur des termes susceptes de plus d'un sens, n'est rien moins e certaine. Cependant, comme si elle it incontestable, vous recherchez déja rigine de ce culte insâme, que vous ribuez à nos peres; & il ne tient pas ous, qu'on ne les en regarde comme le auteurs.

On ne sait, dites-vous (1), si cet

t) On ne sait, dites-vous. M. de Voltaire nes dit ici, qu'on ne sait si cet étrange culte veit d'Egypte; & dans sa Désense de mon one, il assure comme un sait certain, que cet coutume d'adorer un bouc, &c. vient des Hereux, qui la tenoient des Egyptiens. Ainsi, on sait pas, & pourtant on est certain! Le sant Critique a l'art de réunir sur le même ob : la certitude & le doute!

raison qu'il apporte, pour prouver que les sifs tenoient cette coutume des Egyptiens, Tome I.

étrange culte venoit d'Egypte, patrie de la superstition & du sortilege; mais, & con sait, Monsieur, que le canton de l'Egypte habité par les Juiss n'étoit pa éloigné du Nome ou canton de Mendès & que les peuples de ce Nome adoroien les boucs. Plutarque, Strabon, Pindare & c. qui nous l'apprennent, ne nous on pas laissé ignorer les infamées, dont c

fait donc, ou du moins on pourros foupçonner, que si quelques-uns de Hébreux se livrerent à ces détestable

est curieuse: c'est, dit-il, que les Juiss n'or jamais rien inventé. Nous ne disputons poir à l'Egypte la gloire de pareilles inventions mais nous souhaiterions sincerement que M. c Voltaire sût un peu plus d'accord avec lu même, ou, comme disent les Anglois, un pe moins inconsistent.

A propos de ce mot Anglois, M. de Voltais le traduit (Défense de Milord Bolingbroke par impossible. C'est une petite méprise: inconsistent ne signifie point impossible; il signifie v homme, qui se contredit, ou des choses inconpatibles, ou des propositions contradictoire Edit.

Voyez aussi le Poème sur Lisbonne, où l'Au teur cite dans les notes, un passage des Caratéristiques de Shaftesburi, & fait la mên méprise. Chret. DE QUELQUES Juifs. 171

uperstitions, ils peuvent y avoir été enraînés par l'exemple des Egyptiens, & ue ce pouvoit être d'eux que leur étoit

enu cet étrange culte.

Mais on croit que la coutume de nos rétendus forciers d'aller au Sabat, d'y lorer un bouc, & de s'abandonner avec i à des turpitudes inconcevables dont idée fait horreur, est venue des anciens uifs.

On croit! Voilà de vos preuves; onsieur. On croit! Libre à vous de le oire tant qu'il vous plaira: mais aussi

re à d'autres d'en douter.

La courume de nos prétendus sorciers, ce sont de prétendus sorciers, ce doit de aussi un prétendu Sabat, une prétedue adoration du bouc, tout est prétedu & rien n'est réel. Le beau fondient, pour une accusation si grave!

D'ailleurs les anciens Juifs, à ce que ves assurez en plus d'un endroit, ne conoissoient ni bons ni mauvais Anges, conséquent point de Satan, point de ble. Comment donc la coutume de l'aprer sous la figure d'un bouc, seroit-el venue d'eux? Certainement, des homes qui ne connoissent point le ble, ne peuvent adorer le Diable.

Ces reproches absurdes sont intoléra=

bles (1).

Mais, dites-vous, ce furent ceux qui enseignerent dans une partie de l'Europe la sorcellerie. Quoi! les anciens Juifs, ces Juifs qui ne connoissoient point de Diable, ont enseigné la sorcellerie?

Ce ne pouvoit être tout au plus que les Juifs Hellenistes, instruits des opi nions des Grecs, & qui adorerent l Diable, un peu avant le regne d'Hé. rode (2). Mais que prouvent contre le

(1) Sont intolérables. C'est en ces termes un peu durs, que M. de Voltaire justifie le Bracmanes contre le grand Rousseau. V. Ac

ditions à l'Histoire générale.

Il ajoute, qu'on n'a jamais adoré le Diab. en aucun pays du monde. Comment concilie t-il cette affertion, avec ce qu'il dit des ancier Juifs, qui, selon lui, ne croyoient point Diables, & qui pourtant adoroient le Diable Il nous semble que quelques Lecteurs pourroi croire, qu'il donne ici dans l'absurdité qu' reproche à son rival, & qu'il n'a sur lui qu l'avantage de se contredire un peu plus so mellement. Edit.

(2) Avant le regne d'Hérode. Voyez Dit Phil. Il dir ailleurs : (Phil. de l'Hist. ai Anges) .. Les Juifs ne reconnurent point n Diables jusques vers leur captivité de Bo DE QUELQUES Juifs. 173

nclens Juifs les superstitions de ces Juifs

Iellenistes, beacoup plus récens?

Au reste, s'il est vrai que quelquesns de ces Juiss modernes se soient donés pour sorciers, & qu'ils aient enseigné
ans l'Europe ces arts absurdes, ils ont
i cela de commun avec beaucoup d'aues peuples, avec les Babyloniens, les
gyptiens, les Perses, &c. & même
ec quelques Philosophes. Car la Phisophie a eu aussi ses Jambliques, qui
oyoient aux enchantemens, & donient des formules pour évoquer les
mons.

Quel peuple! une si étrange infamie nbloit mériter un châtiment pareii à lui, que le veau d'or leur attira; & urtant le Législateur se contenta de ler en faire une simple défense. On ne reporte ici ce fait, que pour faire conterte la Nation Juive.

Mais lisez donc, Monsieur, ce que

ylone; ils puiserent cette doctrine chez les erses. Il n'y a que l'ignorance & le fanaisme, qui puissent nier tous ces faits «.
Quad cet Ecrivain se seroit proposé d'avancer e rès les propositions les plus contradictoires, purroit-il mieux réussir? Id.

Moyse prescrit sur ce sujet dans le même livre. Il ordonne, chap. 12. v. 29. que quiconque commettra quelqu'une de ces abominations, périsse du milieu de son peuple; & chap. 20. v. 15. qu'ils meurent sans rémission, & que leur sang retombe sur eux. Est-ce là une simple désense?

Une si étrange infamie sembloit mériter. &c. Vous dites trop peu, Monsieur, elle le méritoit certainement. Puis donc qu'ils n'éprouverent rien de pareil, c'est une preuve, que ces abominations ne se virent jamais parmi eux, ou du moin qu'elles y furent toujours rares. Voila tout ce qu'on en peut légitimement inférer: & vous, Monsieur, vous allez et conclure, que ces désordres y étoien communs?

Si l'on citoit d'après vous le fait des Bergers de Calabre, & qu'on s'écriât Quel peuple que ces Calabrois; on ne rapporte ce fait, que pour faire connoître le nation Calabroise, trouveriez-vous ce raisonnement fort juste? A-t-on jamais jugé d'une nation par les déréglemens de quelques particuliers, sur-tout lorsque les loix les condamnent?

S. III.

Si la loi, qui défendoit la bestialité chez les Juiss, prouve, que ce crime étoit commun parmi eux.

Il faut bien, dites-vous, que la besalité ait été commune chez les Juifs, uisque c'est la seule nation connue, chezui les loix aient été forcées de prohiber v crime, qui n'a été soupçonné ailleurs

ir aucun Légissateur.

Non, Monsieur, il ne falloit pas que es déréglemens monstrueux sussent comuns chez les Juiss, pour que Moyse les fendît. Il suffisoit qu'ils sussent répanus parmi les peuples auxquels ils alloient ccéder dans la possession de la terretomise, pour que le Législateur crût voir les prémunir contre ces désordres re des loix formelles & par des chânens séveres. Or tel est le motif, qu'il aporte lui-même de ses désenses.

Ne vous souillez point, leur dit-il de la prt du Seigneur, par ces abominations, onme ont fait tout les peuples que je vs chasser de devant vous. Je vas les prir avec éclat de ces crimes exécrables, pre les quels ils ont souillé cette terre, &

H iv

elle les vomira avec horreur hors de son Sein. Gardez mes commandemens & mes ordonnances, & ne commettez aucune de ces infamies, ni vous, ni l'étranger qui habite parmi vous. Les peuples qui ont habité cette terre avant vous, l'ont souillée par ces abominations: prenez garde de suivre leurs exemples, de crainte qu'elle ne vous vomisse hors de son sein, comme elle va les en vomir. Quiconque aura commis quelqu'une de ces abominations, périra du milieu de son peuple, Observez mes commandemens: ne faites point ce qu'ont fait ceux qui vous ont précédé, & ne vous souillez point par ces actions détestables. Lévit. Chapitre 18. ¥. 24, &c.

Et plus bas: N'imitez point les nations que je vas chasser de devant vous: elles ont commis ces abominations, & c'est pour cela que je les ai eues en hor-

reur. Chap. 20. v. 22, &c.

N'est-il pas évident que le Législateur, loin de supposer que ce crime sût commun, ou même connu parmi les Hébreux, n'annonce d'autres vues que de les préserver des exemples qu'ils alloient avoir sous les yeux? & que quand il auroit prévu vos imputations, il n'auroit pu s'expliquer plus clairement pour les prévenir?

Vous ajoutez, que les Juiss sont la ule nation connue, chez qui les loix ent été forcées de prohiber ce crime.

Mais 1°. avez-vous, Monsieur, des mnoissances fort étendues de la législaon des anciens peuples? En est-il beauup dont toutes les loix soient parvenues squ'à nous? A peine nous reste-t-il relques débris épars même de celles de Grece. Quelle induction pouvez-vous onc tirer de tous ces codes, qui n'existant plus? Combien même de nations odernes dont les loix vous sont peu nnues?

oit répandu dans la Palestine: on sait plusieurs anciens Historiens, qu'il toit pas inconnu dans les Indes, & qu'à lhonte de l'humanité, il étoit en quelce sorte consacré par la Religion dans lypte, &c. Si les loix de ces peuples prohiboient, la nation Juive n'étoit pa la seule chez qui le Législateur l'eût dendu; si elles ne le prohiboient pas, ile demande, quelles loix étoient les pis sages, celles qui se taisoient sur un dordre, qui outrage la nature, & c'elles n'ignoroient pas, ou celles quivaloient le prévenir, en le désendant su les peines les plus rigoureuses?

rang des plus grands crimes; & il étc expressément prohibé par les loix Roma nes, du temps des Empereurs (1).

4°. Mais ne fortons, ni de votre R ligion, ni de votre pays. Si je jette lyeux sur vos Traités de Droit crimine j'y trouve des décisions & des regle des formes de procédures & des arrisur cette matiere, & la maxime gén ralement établie, que ce crime doit êt puni par le plus cruel des supplices usu parmi vous: tout cela ne vaut-il pas bi la loi que vous nous reprochez?

Que si de vos traités de Jurispruder civile, je passe à vos livres de Jurisprudence ecclésiastique, je vois qu'il en question partout, & dans vos Canc pénitenciaux, & dans ces listes de péct

⁽⁾ Du temps des Empereurs. On y lit effet un passage que nous ne pouvons citer c de mémoire, faute d'avoir actuellement loix sous les yeux. In eos, qui vencrem vertin alteram formam jubemus insurgere leges armari gladio ultore, ut debitis pænis subdan insames. C'est apparemment ce passage c nos Auteurs ont en vue. Voy. Loix Civi de Domat. Edit.

Par les anciennes loix d'Angleterre, il ordonné que, pecorantes, sodomita, vivi co fodiantur. Fleta. lib. 2. c. 35. Edit.

DE QUELQUES JUIFS.

ue vous appellez Examens de confience, & dans vos Jurisconsultes, vos las lustes, vos Théologiens Moraux, &c: epuis la Lettre de Basile à Amphilohius jusqu'aux Loix Ecclésiastiques de Héricourt, & depuis la taxe de la hancellerie Romaine jusqu'aux Casus servati imprimés dans vos plus nou-eaux Formulaires abrégés de prieres. Et ous venez nous dire, vous François, ous Chrétien, que la nation Juive est seule chez qui ce crime ait été prohibé! n vérité, vous connoissez bien la double

ırisprudence de votre pays!

De ce que nous venons de rapporter, pus n'avons garde de conclure, comme pus le faites par rapport à nos peres, le ce crime est donc commun parmi pus. Non, nous sentons que cette conquence seroit peu juste, & qu'une loi ui prohibe un crime abominable, n'est pint du tout une preuve, que ce crime it commun parmi le peuple, à qui cette rohibition est faite. Tirer cette conusion de la désense faite aux Juiss, c'est ontrer- une partialité d'autant plus lieuse, que, dans cette désense même, Législateur paroît assez clairement justier sa nation, & n'accuser que les puples voisins.

H vj

S. IV.

Si le séjour des Hébreux dans le désent a pu occasionner le penchaut, que l'Auteur leur attribue pour ces dé sordres. Que la loi, qui excepte des massacres les filles nubiles, ne prouve point qu'ils, aient manqué de filles dan. le désert.

Il est à croire, dites-vous, que dan les fatigues & dans la pénurie que le Juiss avoient essuyées dans les déserts de Paran, d'Oreb & de Cades-Barné l'espece séminine avoit succombé. Il sau bien qu'en esset les Juiss manquassent de sout tuer, excepté les filles nubiles Les Arabes, qui habitent encore une partide ces déserts, stipulent toujours dan les traités qu'ils sont avec les caravanes qu'on leur donnera des silles nubiles.

Il est à croire! Ainsi sur un fait, qui demanderoit les plus fortes preuves vous voilà réduit aux probabilités & aux vraisemblances, & quelles vraisem

blances encore!

Nous ne nierons pas que nos peres n'aient essuyé dans le désert des fatigues z des besoins, dont ils murmurerent plus 'une fois. Mais, nous l'avons déja renarqué, ces fatigues, qu'il vous plaît unt d'exagérer, se réduissrent pourtant à uire quatre à cinq cent lieues en quaınte ans. Etoit-ce là de quoi faire fuc-

omber l'espece féminine?

Quant à la pénurie & aux besoins u'ils éprouverent, l'Ecriture nous aprend, qu'aussi-tôt que ces besoins deveoient pressans, Dieu y subvenoit avec ne bonté paternelle, que sa Providence ourvut à tout ce qui leur étoit nécesire, qu'ils ne manquerent, ni de vêteens, ni de nourriture; en un mot, de en, nihil illis defuit, dit votre Vulnte. Où est donc cette pénurie meuriere & destructive, dont yous faites nt de bruit?

Il faut bien qu'en effet les Juifs mannassent de filles, puisqu'il leur étoit touurs ordonné de réserver, &c. Il ne nous t pas donné de voir la justesse de cette onséquence. S'il étoit toujours ordonné ux Juifs de réserver les filles nubiles, est qu'on n'en a jamais trop où la Pogamie est permisé, comme elle l'étoit nos peres.

L'exemple des Arabes que vous pro-

duisez en votre faveur, prouve, ce me semble, directement contre vous. Est-ce que les Arabes, Monsieur, n'ont point de filles, ou que les fatigues & la pénurie du désert ont fait succomber parmeux l'espece séminine, toutes les sois qu'ils stipulent qu'on leur donnera de filles nubiles? Non, sans doute; mai la pluralité des semmes, que leur loi autorise, rend parmi eux en tout temp l'espece séminine précieuse.

C'est par la même raison, que la per-

C'est par la même raison, que la permission accordée aux Israélites de reserve. les filles nubiles, ne se bornoit pas à leur séjour dans le désert, mais s'étendoi à tous les temps; quoiqu'ils ne dussen pas apparemment manquer de filles et tout temps, à cause des fatigues & de

la pénurie du désert.

Et quand vous dites qu'il étoit toujour, ordonné aux Israélites de tuer tout, ex cepté les filles nubiles, vous vous trompez encore, ou vous donnez sciemmen à vos Lecteurs une fausse idée de no loix. Non, Monsieur, ces sanglantes exécutions ne nous étoient pas toujours or données. Nous aurons bientôt occasion de vous le prouver (1): & lors même qu'i

⁽¹⁾ De vous le prouver. Voyez plus bas no:

ious fut commandé en quelques rencontres de tout tuer hors les filles; les illes nubiles n'étoient pas les seules ex-eptées de ces massacres : l'exception ensermoit, à compter dès le plus bas ge, toutes les filles vierges (1). Ces ermes ne sont point synonimes, l'un a lus d'étendue que l'autre; & il eût été nieux de ne pas les confondre (2).

Ainsi, des faits au moins douteux,

Il est plaisant de voir, après cela, M de pltaire (Quest, Encyclop.) reprocher à M....

ettres sur le Droit divin des Juifs. Toujours rdonné de tuer tout, excepté les filles nubiles! lous ne comprenons point M. de Voltaire. comment un homme qui aime la vérité, peutavancer froidement, & répéter tant de fois es assertions si fausses? Edit.

⁽¹⁾ Filles vierges. M. de Voltaire dit lui-ême dans un autre endroit, que l'usage des fraélites étoit de réserver toutes les filles puilles. Aut.

⁽²⁾ Il eût été mieux de ne pas les confondre. ui, mais l'illustre Ecrivain avoit quelque inrêt de le faire. Il vouloit donner à entendre ne nos peres étoient des barbares, & la preuve t bien plus forte, en restreignant aux filles ubiles les personnes, qu'ils épargnoient dans s villes prises d'assaut. La restriction est fausse, mentie par nos écritures & par ses propres eux: mais vrai ou faux, tout est bon, quand s'agit de déclamer contre les Juifs. Edit.

un texte obscur, & qui loin de prouvez que ces déréglemens sussent communs parmi les Hébreux, en annoncent à peine l'existence, ensin une prohibition dont le motif, clairement exprimé dans la loi, contredit ce que vous voudriez en conclure: voilà sur quoi vous établissez une accusation atroce.

Vous n'avez pu sans doute vous dissimuler le faux de ces imputations: vous l'aurez senti mieux que personne. Mais n'importe; les Juiss sont odieux, il saut les décrier sous les plus légers prétextes: les calomnier c'est un jeu, & l'amusement de votre douce Philosophie. Eh! Monsieur, quel plaisir peut trouver une ame sensible à outrager un peuple malheureux! O Apôtre de la tolérance & de l'humanité, est-ce ainsi que vous mettez en pratique, la bienveillance universelle que vous prêchez!

Il est temps, dites-vous affectueusement à vos compatriotes (1), il est temps que nous quittions l'indigne usage de ca-

d'avoir confondu les filles nubiles avec les filles vierges Que ne se faisoit-il ce reproche à lui-même ? Chret.

⁽¹⁾ A vos compatriotes. Voyez les Additions à l'Histoire générale, pag. 12. Aut.

DE QUELQUES JUIFS. 185

nnier toutes les sectes, & d'insulter utes les nations. Nous espérons, Monlur, que vous voudrez bien leur en nner l'exemple dans votre nouvelle ition; & que plus instruit & moins venu, vous rendrez gloire à la vérité,

Nous fommes, avec les fentimens les respectueux, &c.

P. S. Pour ne point laisser en blanc te demi-page & le verso, nous l'em-ierons à dire un mot d'une réflexion on lit à la fin de votre Note, & que

is avions négligée. Il reste maintenant à savoir, dites-vous, es accouplemens avoient produit des instres, & s'il y a quelque fondement e anciens contes des Satyres, des unes, des Centaures & des Minotaures. Histoire le dit: la Physique ne nous a nt encore éclairés sur cet article monsieux.

N'est-ce pas la Fable, Monsieur, pluque l'Histoire, qui parle des Cenres? Ces prétendus monstres, moitié nme & moitié cheval, n'étoient pas 1: histoire : c'étoit une allégorie, par uelle on désignoit le peuple de la ece, qui fut le premier monter les chevaux & les employer à la course { aux combats. La Physique dit, que le monstres ne propagent pas: ainsi on n'e peut voir, que dans la Fable, des armés combattre contre des Héros.

Il en est de même du Minotaure. I Physique n'admet point ici de réalité Ce monstre demi-homme & demi-tai reau, n'est qu'une siction allégorique quelque Officier du Roi Minos.

Quant aux Satyres, aux Faunes, au Egypans, il y a toute apparence que s'il y eût quelque réalité dans ces contectes animaux, réputés monstres, n'étoie que des singes de la grande espece, d'Ourang Outang, &c. sur-tout quand c

les voyoit en troupes.

Nous croyons, Monsieur, qu'apravoir mis souvent la Fable dans l'Hi toire, vous avez ici un peu consonc l'Histoire avec la Fable.





LETTRES

DE

UELQUES JUIFS

ILLEMANDS & POLONOIS,

A M. DE VOLTAIRE,



ECONDE PARTIE.

ofervations sur les deux Chapitres du Traité de la Tolérance, qui concernent les Juifs.

LETTRE PREMIERE.

Dessein de cette seconde Partie.

MONSIEUR,

nt est quelqu'un sur la terre, qui d ve souhaiter la tolérance, c'est sans date un peuple malheureux, que la Religion qu'il professe, expose depuis tan de siécles aux plus accablans mépris & aux plus cruelles persécutions. Egyptiens Perses, Grecs, Romains, Chrétiens Mahométans, tous les peuples, toute les sectes, se sont élevés successivemer contre nous; & du Nil à la Vistule, d'Tage à l'Euphrate, il n'est aucun pay qui n'ait été le théâtre sanglant de ne désastres. Pourrions-nous ne pas déteste les sureurs de la superstition, après e avoir été tant de sois les tristes victimes

Nous sommes donc bien éloignés Monsieur, de combattre les principes c bienveillance universelle répandus dat votre Traité. Ce sont, au contraire, co principes, c'est cet esprit d'indulgenc qui y regne, & ces conseils de doucer que vous y donnez aux Gouvernemens qui nous le rendent cher, & qui nous a tachent avec plaisir à sa lecture, malgiles traits que vous y lancez encore contrans peres & contre nous.

Nous ne serons point injustes, paro que vos préjugés sont violens, & vott haine opiniâtre. Nous avouerons sar peine qu'on reconnoît, de temps etemps, dans cet ouvrage, le coloris d'u grand maître, & les vues sages d'un Phelosophe ami de l'humanité. Qui pourre

lire sans attendrissement la fatale avenre, qui vous en fait naître l'idée (1)! ou ir sans frémir les tableaux que vous y acez du fanatisme; tant d'assassinats, de assacres, de guerres sanglantes que ce onstre a causés dans votre patrie & dans reste de l'univers! Quel dommage l'un sujet si intéressant ne se présente à sprit des Lecteurs, qu'accompagné une foule de réflexions étrangeres, de its hasardés, d'idées confuses & d'erurs grossieres, qu'on a peine à s'emcher de regarder comme volontaires! Nous laissons aux Gens de Lettres & x Chrétiens, le soin de relever celles c'on y trouve sur les Egyptiens, les recs, les Romains, les Chrétiens & Irs Martyrs, sur l'histoire même de tre pays, &c.

Mais on y voit deux chapitres, qui, is être à beaucoup près les meilleurs

⁽¹⁾ Naître l'idée. La famille innocente & ilheureuse, dont il est ici question, trouvant appui dans M. de Voltaire, soutenue par l'crédit, & désendue par ses éloquens écrits, un trait admirable dans la vie de cet illustre teur: c'est le plus beau de ses triomphes. Irsonne n'applaudit plus sincerement que nous la gloire qu'il s'est acquise, en élevant se mier la voix en saveur de l'innocence. Aut.

de l'ouvrage, méritoient de notre par une attention particuliere: ce sont ceu où vous voulez prouver la tolérance, pa l'exemple de la nation Juive. Nous avons trouvé tant de méprises, ou plutôt le mot nous échappe, tant de fausset de toute espece, sur des objets auxque nous ne pouvions être indissérens, qu nous nous sommes crus dans l'obligatio de les résuter; c'est ce qui va faire sujet de cette seconde partie de no Lettres.

Nous ne pouvons trop le répéter, er nemis de la persécution, non-seulemen par intérêt, mais par caractere & pr principes, nous n'attaquons point la tole rance: nous nous bornons à vous montrer que vous la prouvez mal. Voilà not

premier objet.

Mais pour peu qu'on lise avec attentic vos deux chapitres, on ne tarde pas s'appercevoir, qu'outre le dessein qu vous annoncez hautement, vous en ave un autre, qui bien que le moins appa rent, n'est pas le moins réel. C'est d' ramener, comme vous pouvez, un ta de petites dissicultés contre nos livre saints, que vous y encadrez tant bie que mal. Comme ces petites critique recueillies de Bolingbroke, de Morgan DE QUELQUES Juifs. 191

Tindal, &c. qui eux-mêmes les rétoient d'après d'autres, ne sont pas ce i vous occupe le moins; nous nous y acherons aussi particulierement. Puison ne se lasse point de les répéter, il faut point se lasser d'y répondre. C'est second objet que nous nous pro-

fons (1).

Nous le disons avec sincérité, Monır, il en coûte à notre cœur, de comtre un Ecrivain, que nous ne vouons qu'admirer : mais la supériorité me de vos talens, est une raison de pas nous taire. Nous n'avons que trop ouvé, combien le nom d'un grand nme peut accréditer l'erreur & forer les préjugés. Nous fommes, avec les fentimens les

s distingués d'estime, de respect, &c.

¹⁾ Que nous nous proposons, &c. Les deux pitres de M. de Voltaire sur la tolérance, ent trop longs pour être rapportés en entier, nis ne pouvons qu'exhorter nos Lecteurs à le parcourir dans l'ouvrage même. Ils y reniqueront que nous ne dissimulons aucune de difficultés, & ils en saistront mieux l'ensemble nos réponses. Si l'on a trouvé qu'à propos diolérance, nous parlons de choses qui n'y gueres de relation, on verra que ce n'est Pat à nous qu'il faut imputer ces disparates.

LETTRE II.

Considérations sur les loix rituelles d Juifs.

Sous prétexte de procéder avec plus a méthode dans vos deux chapitres, voi entrez en matiere, Monsieur, par que ques réflexions préliminaires sur not. Droit divin; c'est une occasion que voi vous ménagez adroitement de le censurei nous en prositerons pour le désendr Par ce que nous allons en dire, voi pourrez juger, combien vos Critique sont justes.

S. I.

S'il est inconcevable que Dieu ait con mandé plus de choses à Moyse qu' Abraham, & plus à Abraham qu' Noé.

Dans le dessein de jetter d'abord u doute général sur la divinité de nots législation, vous débutez par une de ce ironies que vous regardez comme de preuves victorieuses. » Gardons-nous » dites

dites-vous, de rechercher ici pourquoi Dieu a substitué une loi nouvelle à celle qu'il avoit donnée à Moyse, & pourquoi il avoit commandé à Moyse plus de choses qu'au Patriarche Abraham, & plus à Abraham qu'à Noé. Il semble qu'il daigne se proportionner au temps & à la population du genre humain : c'est une gradation paternelle. Mais ces abîmes sont trop profonds pour votre débile vue, tenons-nous lans les bornes de notre sujet «.

Vous auriez bien fait de vous y tenir ; Instieur, il étoit intéressant, digne d toute l'attention de vos Lecteurs; prquoi le leur faire perdre de vue par diréflexions qui n'y ont aucun rapport?

Tous n'attendez pas de nous, sans doute, que nous entreprenions de prouver, quine loi nouvelle a été substituée à la lo Mosaïque; ce n'est pas un des points de otre croyance. Trop contens de voir qu'n Chrétien aussi instruit, que vous l'e; , révoque en doute cette substitutio,, nous nous bornons à dire un mot de étonnement où vous paroissez être, qui Dieu air commandé plus de choses l'oyse qu'à Abraham, & plus à Abiham qu'à Noé.

vous en êtes surpris, Monsieur, Tome I

c'est que vous ne faites point assez attention, que les conjonctures où se trouvoit Abraham, différoient beaucoup de celles où se trouva Noé, & que la situation de Moyfe n'étoit pas celle d'Abraham : que Noé & ses enfans, sauvés seuls des eaux du déluge, n'avoient pas besoin d'un rite particulier, qui les distinguât des autres hommes qui n'étoient plus : & que Moyse qui n'avoit pas, comme Abraham, une feule famille, mais un peuple immense à gouverner, avoit nécessairement besoir de plus de loix. Est-il donc si difficile de comprendre, que de nouvelles circonstances demandoient de nouvelles loix, & que de nouveaux besoins exigeoient de nouveaux secours? Falloit-il, pour qui Dieu vous parût agir raisonnablement qu'il commandât à Noé un rite, sign de son alliance avec Abraham; & qu'i donnât à Abraham les loix destinées conduire un peuple qui n'existoit pas? § ce sont là les abîmes où votre débile yu se perd, elle est débile en effet.

Vous prétendez peut-être que Die ne peut rien commander, ou qu'en con mandant il ne peut se proportionner au temps & aux besoins de ses créatures que quand il déclare ses volontés, il e obligé de ses déclarer toutes; qu'il n'e DE QUELQUES JUIFS: 195'

pas libre de se réserver, pour de nouvelles conjonctures, de nouvelles espéances à donner & de nouveaux comnandemens à faire; & qu'il ne peut prescrire ou désendre des choses, qui, ndifférentes en elles-mêmes, seroient evenues utiles ou dangereuses par les irconstances! Ces assertions, contraires la créance commune du genre humain, vant d'être crues, auroient besoin d'être rouvées, & des dérisions ne sont pas es preuves.

Essayez, Monsieur, d'en donner quelnes-unes, nous nous engageons à y réondre: mais, nous vous en avertissons, allez pas répéter celles de Tindal. Les ins raisonnemens de ce Déiste, étalés abord avec tant de consiance, ont été implettement résutés par ses savans impatriotes, Foster, Leland, Conilare, &c. Il faut désormais quelque

ose de plus solide.

§. I I.

droit donner du Droit divin des Juifs.

Mais, direz-vous, si Dieu, après a pir donné des Loix, peut y en ajouter de nouvelles, du moins ne peut-il y en ajouter que de dignes de lui. Or ce qu'on nomme le Droit divin des Juifs, est-il digne de Dieu? L'est-il d'un Législateur

On pourroit en douter , si l'on en jugeoit d'après l'idée que vous vous en faites, ou plutôt que vous voudriez en

donner à vos Lecteurs. Mais cette idée est-elle juste? " On appelle, je crois, dites-vous, " Droit divin, les préceptes que Dieu » a donnés lui-même. Il voulut que les , Juifs mangeassent un agneau cuit avec » des laitues, & que les convives le » mangeassent debout, un bâton à la » main, en commémoration du Phafé. Il ordonna, que la Conféctation du " Grand-Prêtre se feroit en mettant du » fang à son oreille droite, à sa mair » droite & à son pied droit; coutumes » extraordinaires pour nous; mais non » pas pour l'antiquité. Il défendit que " l'on se nourrit de poissons sans écailles, " de porcs, de lievres, d'hérissons, de " griffons, d'ixions, &c. Il institua les "Fêtes, les cérémonies; toutes ces " choses, qui sembloient arbitraires aux , autres nations, & soumises au Drois 33 positif, à l'usage, étant commandées par Dieu même, devenoient un Droit divin pour les Juifs (1); comme tout ce que Jesus-Christ, fils de Marie, fils de Dieu, nous a commandé est de

Droit divin pour nous ".

C'est ainsi, Monsieur, que vois rerésentez notre Droit divin. Toute cette égislation respectée pendant tant de ecles, n'est selon vous, qu'un ramas observances vaines & de pratiques suerstitieuses. Tel est le portrait que vous n faites : semblable en ce point à ces

⁽¹⁾ Droit divin pour les Juifs. M. de Volure paroît opposer le Droit divin au Droit ositif; ce seroit une méprise. Le Droit divin es Juifs se distingue en Droit divin naturel, ui comprend les loix morales fondées dans la ture des choses, & en Droit divin positif, ni renferme les loix cérémonielles, les loix police, &c. fondées sur la volonté seule & bon plaisir de Dieu. Il paroît encore conndre, comme Tindal, les loix positives avec s loix arbitraires, & entendre comme lui par ix arbitraires des loix de pur caprice & qui ont aucun motif, aucun objet raisonnable. 1 ce cas, il se trompe, comme Tindal. Les ix positives sont celles, qui ordonnent ou fendent des choses indifférentes de leur nare. Mais des choses indifférentes en ellesêmes peuvent être ordonnées ou défendues ens certaines circonstances, par des vues zes & des motifs raisonnables. Edit.

Peintres malins, qui n'employent l'art du profil, que pour préfenter du côté le moins favorable, l'objet qui leur

déplaît.

Mais ces loix rituelles, que vous citez seules, sont-elles donc le Droit divin des Juifs? En sont-elles la principale, & la plus essentielle partie? Nos Prophetes disent partout le contraire. Le Décalogue, cet abrégé le plus parfait de la morale, & tant d'autres préceptes admirables sur les devoirs de l'homme envers Dieu, envers soi-même, & envers ses semblables, voilà le fondement & la premiere partie de ce droit; & tous les sages réglemens, qu'on y voit sur le culte extérieur, & sur tout ce qui le concerne, sur l'autorité des Magistrats, sur les héritages, les contestations, les jugemens, fur la maniere de faire la paix & la guerre, &c. en un mot sur toute l'administration ecclésiastique, civile & politique, c'en est la seconde. Le borner comme vous faites, à des cérémonies & à des rites, c'est en donner une idée incomplette, & par conséquent fausse, c'est dire, que se baigner ou faire ré-pandre de l'eau sur sa tête, est le Droit divin des Chrétiens; ou pour désigner M. de Voltaire, nommer l'Auteur, non

de la Henriade & de Zaire, mais de Zulime ou d'Olympie. Si nous en agifsions de cette maniere, Monsieur, notre procédé vous paroîtroit-il impartial? Et n'y trouveriez-vous pas plus de malignité que de candeur?

S. III.

Vains efforts du Critique pour rendre ridicules les loix rituelles des Juifs. Manducation de l'Agneau Pascal; confécration du Grand-Prêtre.

Il ne vous suffit pas de donner, de notre Droit divin une idée fausse, vous

essayez d'y jetter du ridicule.

Nos rites sont des coutumes extraordinaires pour vous. Etes-vous donc de ces hommes simples, qui n'étant jamais sortis de leurs pays, trouvent bisarres tous les usages étrangers? ou qui, concentrés dans leur siecle, ne jugent raisonnable que ce qui ressemble à ce qu'ils voient. L'usage de manger tous les ans l'Agneau Paschal debout, un bâton à la main, est étrange à vos yeux: mais en étoit-il un plus propre à rappeller aux Hébreux leur départ de l'É- gypte, & les merveilles qui l'accom-

pagnerent (1)?

Qu'importe, s'il vous plaît, que l'on confacre un Grand-Prêtre, en mettant du sang à son oreille droite, ou en versant de l'huile sur ses mains! Tous les rites au sond sont égaux: ils n'ont d'auguste que la sainteté que la Religion y attache. Se choquer de ces usages d'un peuple ancien, trouver ces coutumes bisarres, c'est imiter l'enfant qui a peur, ou le petit maître qui sourit avec dédain, à la vue d'un habit étranger.

S. IV.

Animaux interdits aux Juifs: motifs de ces défenses.

» Dieu, dites-vous d'un ton railleur; » défendit qu'on se nourrît de poissons » sans écailles, de porcs, de lievres, » de hérissons, de hiboux, &c «.

⁽¹⁾ Qui l'accompagnerent. Ce rite particulier à la nation Juive, & dont l'institution remonte au temps même de ce départ, est une preuve incontestable des faits, dont il rappelloit le souvenir. L'institution de cet usage sut donc un trait de sagesse de la part du Législateur. Aut.

Eh bien, Monsieur, où est le ridicule, ne des nourritures mal saines aient été terdites par des loix fages; & que autres, qui peuvent paroître agréables quelques peuples, aient été prohibées our des raisons particulieres, qu'on ne eut condamner quand on les ignore.

La loi nous défendoit de manger les rissons, les hiboux, les oiseaux de oye: ajoutez-y diverses especes de saurelles, les rats, les lézards, les serins, &c. Vous êtes surpris, Monsieur, ces défenses: vous le seriez moins, ns doute, si vous voulez bien vous rapller, qu'alors on mangeoit dans ce ys, comme on y mange encore cerines especes de fauterelles (1); mais

⁽¹⁾ Certaines especes de sauterelles. Les sautelles ne pourroient gueres servir d'aliment Europe: elles y sont trop petites & trop aigres. Celles d'Orient, plus grosses, peuvent urnir une meilleure nourriture. Dans la Pastine, l'Arabie & les pays voisins, on en ange encore différentes especes, qu'on sale que l'on conserve. On les sert frites ou en goût. Le Docteur Shaw rapporte dans ses yages, qu'il en mangea de frites en Barbarie, qu'elles avoient à-peu-près le goût des écrésses. En 1693, il en parut des nuées en Alleagne; qui ravagerent divers cantons. Un Juif sant assuré le célebre Ludolph, qu'elles res-

que du temps de nos peres, quelques peuples demi-barbares les mangeoient toutes sans distinction; que les animaux même qui vivent de charognes, les lézards, certains rats de campagne (1), &c. leur servoient quelquesois d'alimens; que non-seulement les Psylles, mais d'autres Arabes mangeoient & mangent encore les serpens & les viperes (2); & qu'en quelques pays même de l'Europe très-policés, le corbeau, la couleuvre, &c. ne sont pas des nourritures tout-àfait hors d'usage (3). Quoi! Monsieur,

sembloient à celles de Judée, ce Savant se hazarda d'en manger, avec toute sa famille, il

leur trouva le même goût que Shaw.

Les sauterelles étoient une nourriture connue anciennement, & d'un usage commun chez les Ethiopiens, les Lybiens, les Parthes & les autres nations de l'Orient, dont les Juiss étoient environnés. Les témoignages de Diodore de Sicile, d'Aristote, de Pline, &c. ne permettent pas d'en douter. Jean-Baptiste en vivoit dans le désert. Voy. Chais &c. Edit.

(1) Les lézards, certains rats de campagne, &c. Ces alimens sont encore d'usage en Arabie. Voyez les Voyages d'Hasselquist, de Shaw,

&c. Aut.

(2) Les serpens & les viperes. Voyez les

Voyages d'Hasselquist. Aut.

(3) Tout-à-fait hors d'usage. On dit qu'on en mange en quelques Provinces de France. Aut.

vous faites un reproche à notre Légif-

ateur, d'avoir défendu à son peuple ces dangereux & vils alimens & de lui m avoir prescrit de plus convenables & le plus sains?

§. V.

Des Ixions & des Griffons.

Parmi les oiseaux de proye, qui nous ont interdits, vous nommez les Ixions les Grissons. Seroit-ce pour faire conondre le Milan & l'Orfraye (1), &c. vec des animaux fantastiques, qui 'existent que dans l'imagination des 'eintres & des Poëtes: l'heureux moyen e rendre notre Droit divin ridicule! Ious doutons pourtant qu'il vous réus-series; ils savent trop ce qu'on doit

⁽¹⁾ Le Milan & l'Orfraye. Il est très-clair ne Moyse ne parle point ici d'êtres imagiaires, mais d'oiseaux de proie très-connus de in temps. Néanmoins il ne seroit pas aisé, è dire précisément quelles especes d'oiseaux proie il faut entendre par les mots Hébreux, i'on lit dans le Lévitique. Il en est de même une grande partie des quadrupedes & des ptiles, dont il est question dans le même napitre, Edit,

penser de ces railleries fondées uniquement sur l'obscurité des termes, & l'i-

gnorance des anciens usages.

Vous aurez beau dire, que les Griffons & les Ixions des Juifs doivent être mis au rang des monstres, que c'étoient des serpens ailés, avec des ailes d'aigles; on vous demandera dans quel endroit de l'Ecriture vous avez trouvé cette belle description; on vous priera de citer le passage; & quand vous le produirez, Monsieur, il étonnera bien des Savans.

§. V I.

Autres animaux défendus.

Si les poissons sans écailles étoient interdits à nos peres, il nous semble qu'ils ne devoient pas les regretter beaucoup. On sait qu'en Orient sur-tout, ils ne sont ni les plus propres ni les plus sains; qu'ils vivent presque toujours dans une vase échaussée, & que leur chair molasse & visqueuse n'y est rien moins que facile à digérer (1).

⁽¹⁾ Facile à digérer. Quelques Anciens affurent, que les Egyptiens ne mangeoient point de poissons sans écailles: & Grotius observe

Vous n'approuvez pas non plus que le évre nous ait été défendu: vous l'aimez paremment, d'autres ne l'aiment point: ne faut pas disputer des goûts. Mais norez-vous, que les viandes les plus quises & les plus recherchées dans relques pays, ne le sont pas également ur-tout? Qui vous a dit que, dans les vys chauds, le liévre a ce fumet qui pus flatte? Sa chair, qui doit y être us noire & plus pesante, pouvoit sort en n'être pas du goût des habitans de

Palestine & des pays voisins. On a autant plus lieu de le croire, qu'encore jourd'hui les Egyptiens & les Arabes font peu de cas, au rapport d'Hasselist (1): ils laissent en paix, dit ce vant Voyageur, ces animaux si pertutés en tant d'autres pays. Ce n'étoit

ras, qu'on donnoit en l'honneur des Dieux. Yez les notes de ce Savant sur le Lévitique.

Yages. On a remarqué de même, que les siens Bretons ne mangeoient point de liévre: Lorem gustare sas non putant, dit César (de l'lo Gallico, lib. 5.) C'est une observation d savant Spencer, dans son Traité des Loix ruelles des Hébreux, Aut.

donc qu'un aliment dédaigné, que notre Législateur nous interdisoit; y a-t-il le

de quoi vous surprendre!

Il se peut encore que vous trouvie le porc excellent & fain; mais bien de gens, même parmi les Chrétiens, e jugent autrement, & le regardent comm une nourriture indigeste. Ce n'est pa tout : cet animal est sujet à une maladi contagieuse, autrefois très-commune dan la Palestine & dans les environs : ce fu même par cette considération que vo peres, ayant rapporté la lépre de leur expéditions de Terre-Sainte, défendiren d'exposer en vente la chair de porc, moins que l'animal n'eût été visité pa les Experts établis à cet-effet (1). Enfin la saleté seule de ce quadrupede suffisoi pour en dégoûter. Aussi les Egyptiens les Arabes, presque toutes les nations depuis l'Ethiopie jusqu'à l'Inde, l'avoien

⁽¹⁾ Experts établis à cet effet. On dit que ce Experts, dont les Offices existent encore surent créés sous le titre de Conseillers du Ro Langueyeurs de Porcs. En effet, c'est à la langue qu'on visite ces animaux. Lorsqu'on y remarque des ulceres ou des pustules blanches on les juge ladres, & on n'en permet pas la vente. Voyez le Traité de la Police, par la Commissaire Lamarre. Aut,

n horreur (1). Combien plus devoit-il tre détesté par un peuple, auquel sa loi ecommande avec tant de soin la proreté & la pureté même extérieure! En n mot, le porc est indigeste, il est ijet à la lépre, c'est de tous les animaux plus sale: il nous semble que c'étoit ois raisons assez fortes, de le bannir e nos tables (2).

⁽¹⁾ L'avoient en horreur. L'aversion des zyptiens pour le porc alloit si loin, au raport d'Hérodote, que si quelqu'un avoit touché, ême par hazard, un de ces animaux, il alloit ssir-tôt se plonger dans le Nil tout habillé. i plupart de ces peuples, Egyptiens, Arabes; diens, conservent encore la même répuiance. Mahomet n'a défendu qu'assez foibleent la chair du pourceau; cependant les Mamétans en ont par tout la plus grande horur. Voyez Chais. Aut.

⁽²⁾ Le bannir de nos tables. » Dans l'Arabie, &c. dit M. de Boulainvilliers, la salûre des eaux & des alimens rend le peuple trèsssusceptible des maladies de la peau. C'étoir donc une loi très-bonne pour ces pays, que de défendre de manger du porc. Sanctorius a observé, que la chair de cochon que l'on mange, se transpire peu, & que même cette nourriture empêche beaucoup la transpiration des autres alimens: il a trouvé que la diminution alloit à un tiers: on sait d'ailleurs que le défaut de transpiration forme ou aigrit les

Il en est à-peu-près de même de tous les autres animaux qui nous sont interdits; ils étoient regardés alors & le sont même encore aujourd'hui dans presque tout l'Orient, comme des alimens mal sains ou grossiers, indignes de paroître sur les tables de gens qui se piquent d'honnêteté.

S. VII.

Deux autres motifs de l'interdiction de tous ces animaux.

La grossiéreté ou la délicatesse, le danger ou la salubrité de certaines nourritures étoient, sans doute, pour un Législateur sage, des motifs sussifians, de les ordonner ou de les désendre; mais

maladies de la peau. La nourriture de cochor doit donc être défendue dans les climats or l'on est sujet à ces maladies, comme celu de la Palestine, de l'Atabie, de l'Egypte & de la Lybie, &c. Cette remarque est de M. de Montesquieu. Voyez l'Esprit des Loix Tome II. Aut.

M. de Voltaire dit lui-même, que » la Pa » lestine est un pays de lépreux, où le cochoi » est presque un aliment mortel «. Et il est sur pris qu'il nous soit interdit! Voyez Dict. Phil ars. Montesquieu. Edit.

DE QUELQUES Juifs. 209

oyse en eut d'autres plus importans, plus relatifs au but, qu'il se proposoit is l'établissement de sa législation.

La plupart des peuples s'abstenoient rs, ou se permettoient de manger ers alimens, encore moins par barbarie par rudesse de mœurs, que par préés religieux & par vaines superstitions. In les Syriens, ou du moins leurs tres, ne mangeoient point de pois(1); ceux d'Egypte, ni poisson, ni paux de proie, ni aucuns des quadrues qui n'avoient point la corne du l'fendue; & les Phéniciens, ni pins, ni colombes (2). Les anciens iens s'abstenoient de même de divers naux, parce qu'ils les croyoient spément consacrés aux dissérens astres, et s de leur culte, & qu'ils s'en sercont dans leurs divinations (3). Ce sont

⁽¹⁾ De poisson. Quelques-uns de ces peuples de ces peuples de cette forme. Aut.

Ni colombes. Ils croyoient que leur d'e avoit paru sous la forme d'une co-one. Aut.

Dans leurs divinations. C'est à cause de ces rues superstitieuses des Payens dans la list ction des viandes, qu'un des Apôtres du Chitianisme appelle cette distinction une locine diabolique. Edit.

ces abus que Moyse voulut préven parmi nous, en établissant sur d'autr principes, la distinction des alimens.

L'abstinence de certains animaux éta chez la plupart de ces peuples i signe, qu'on s'étoit confacré à telle ce telle Divinité, ce sage Législateur vo loit encore par cette distinction, ra peller fans cesse aux Hébreux leur co Técration particuliere au Seigneur; (permettez-nous cette vanité, elle fondée) leur supériorité, du moins qua au culte, sur tous les peuples d'alo Ce dessein n'est pas douteux, il est e pressément marqué dans la loi: Je vo ai séparés de toutes les nations de terre, pour être spécialement mon peupl dir le Seigneur; séparez donc aussi pur d'avec l'impur: ne vous souillez poi en mangeant les animaux que j'ai c clarés immondes (1): abstenez-vous de chair de ceux qui seront morts d'eu mêmes ou qui auront été déchirés par bêtes ; laissez les aux étrangers ou a chiens: mais pour vous, soyez saint parce que je suis saint (2); comme leur disoit, selon la remarque d'

⁽¹⁾ Que j'ai déclarés immondes. V. Lévit. X (2) Parce que je suis saint. V. Exod. XX

DE QUELQUES JUIFS. 211

bile Commentateur (1) : » Vous êtesin peuple choisi, une nation toute conl'acrée à ma gloire, n'usez que de ourritures afforties à votre dignité. sentez vous-même, & faites sentir à ous les peuples, par la pureté & honnêteté de vos alimens, que vous ppartenez au Dieu faint & pur.

Il nous semble, Monsieur, que ces ntifs n'ont rien qui dégrade la nation qui démente la prudence divine de la Législateur.

S. VIII.

🗘 quelques autres loix rituelles , & de leurs motifs.

Quand après tant de siecles on ignoroit le motif de toutes nos loix ri-tiles, la fagesse admirable de notre Leislateur, prouvée par tant de traits, suroit pour persuader, qu'il ne les a donées que par des raisons très-fortes,

D'un habile Commentateur. C'est de M Chais que nous parlons. Ce savant Mini e a réuni dans son Commentaire tout ce qu' les Ecrivains Anglois ont dit de mieux-sur le entateuque. Nous en avons souvent profité da cette Lettre. Aut.

dignes de lui & de l'esprit de Dieu qu

le dirigeoit.

Mais nous n'en sommes pas réduits ce point sur la plupart de ces loix. D vers Savans, tant Juiss que Chrétiens en ont fait connoître le but & l'utilité par rapport au temps & aux lieux où: trouvoient nos peres. Les unes étoient d condescendances, que le Seigneur da gnoit avoir, pour un peuple long-tem habitué aux usages de l'Egypte; de-cet appareil majestueux du Tabernacle ces sacrifices multipliés, ces cérémonis pompeuses, inconnues à nos Patriarches & qui firent partie de notre culte. Li autres avoient pour objet d'inspirer au Hébreux une horreur invincible pour le pratiques barbares, les superstitions abo minables de leurs voisins; & de-là a défenses de passer leurs enfans par l feu (1), de se stigmatiser (2), de se tai

⁽¹⁾ Enfans par le feu. C'étoit l'usage de adorateurs de Moloch. On passoit aussi par l'feu en l'honneur d'Apollon. Apollo, dit Arur dans l'Enéide,

Quem primi colimus, cui pineus ardor acervo Pascitur, & medium, freti pietate, per ignem Cultores multa premimus vestigia pruna. Edit.

⁽²⁾ De se stigmatiser. C'étoit la coutume c

er le corps (1), de couper leurs cheux de certaine maniere (2), de manger près du sang (3), d'adorer sur les luts lieux, de planter des bocages aus du Tabernacle (4), &c. Celles-ci

q lques Idolâtres, de s'imprimer sur la peau derles figures ou caracteres en l'honneur de les Dieux. Voyez sur toutes ces défenses,

1 it. XIX. 26, &c. Aut.

1) De se taillader le corps. Les Prêtres de dele se mutiloient, ceux de Baal, de Bellone, s, &c. se mettoient tout en sang à coups d outeau. Dans les funérailles, soit pour app er les Dieux infernaux, soit pour faire h neur aux morts, en témoignant une doule plus vive, les femmes sur-tout, se dédoient, se déchiqueroient la peau du visage & a sein. Ces marques insensées de douleur funt proscrites à Athenes & à Rome par des lo expresses: Mulieres genas ne radunto, dit la i des douze Tables. Edit.

.) D'une certaine maniere. En rond. C'étoit untutre usage superstitieux de quelques peu-

pl voisins de la Palestine. Aut.

(1) Auprès du sang. Maiemonides assure que le anciens Zabiens mangeoient la chair des vi mes auprès des fosses, où ils recueilloient le sang pour s'en servir dans quelques opérains magiques. Voyez son Traité intitulé: Me nevochim. Aut.

1.) Bocages auprès du Tabernacle. Les Templ des Idolâtres étoient d'ordinaire placés su des hauteurs, & entourés de bocages; ce

étoient destinées à leur retracer les me veilles opérées pour eux par l'Eternel à perpétuer de race en race la mémoir de ces grands événemens, & à en a tester jusquà nos jours la vérité à tous la terre; & ce sut le motif de l'inst tution du rachat des premiers nés, l'oblation des prémices, de la plupa de nos fêtes, &c. Celles-là, comme al rant d'emblêmes & de paraboles utiles cachoient un fonds admirable d'instru tion; & c'est ainsi que la nécessité d tant de précautions contre les souillur légales, de tant d'ablutions & de pur fications extérieures, leur annonçoit l'e bligation encore plus étroite de la pure du cœur.

D'autrés furent l'effet d'une sage po litique du Légissateur, qui vouloit atte cher les Hébreux à la terre que Die

qui donnoit lieu à une multitude de superst tions & de désordres que le Législateur voule

prévenir par ces défenses.

C'est par cette raison, que plusieurs Ro pieux sont blâmés dans nos Ecritures de n'avo pas détruits les hauts lieux & les hocage. Quoique ces hauts lieux sussent consacrés a Seigneur, les Israélites s'y livroient souver aux superstitions & aux désordres qui accom pagnoient les cultes idolâtriques. Edit.

ir avoit donnée, leur en faire aimer productions, & leur ôter pour toures le desir de retourner en Egypte; de-là les loix qui leur prescrivoient is les sacrifices, l'usage de l'huile, : l'Egypte ne produisoit point; & du , que les Egyptiens avoient en horur (1); de-là les défenses de manger l'agneau ou du chevreau cuit dans le ; , comme faisoient les peuples qui nquoient d'huile, &c. (2).

Il en est même qui paroissent avoir fpécialement destinées à servir de puves subsistantes & palpables d'une Invidence continuelle de Dieu sur son piple, & de la mission divine de son

¹⁾ Avoient en horreur. Voyez dans les Ménires de l'Académie de Gottingue une dissernon curieuse de M. Michaelis, intitulée: Ilegibus Palastinam populo Israelitico caram Auris. Aut.

²⁾ Manquoient d'huile. Le Docteur Pocock a etrouvé chez les Arabes la coutume de nager l'agneau & le chevreau bouilli dans d'l'eau & du lait aigri, que Moyse défend d's cette loi.

Nous remarquerons que cette loi étoit conçue e :es termes : tu ne mangeras point le chevreau agneau dans le lait de sa mere. Ainsi c'étoit s tec-à-la-fois un trait de politique & une leçon d imanité. Aut.

premier conducteur. Telle fut entr autres la loi du repos de toutes les terre pennant l'année Sabbatique : loi singu liere, unique, & qui naturellement n devoit venir à l'esprit d'aucun Législa teur. Cette loi ne pût être fondée qu sur la certitude, que dût avoir le nôtre que chaque sixieme année produiroi abondamment pour trois; sans cel Moyse couroit risque de faire périr se concitoyens de famine, & d'attirer su sa mémoire la malédiction publique. O cette certitude, de qui pouvoit-elle lu venir que de Dieu (1)? Conçoit-on qu'i eût ofé porter une pareille loi, s'il n'eû été qu'un Législateur ordinaire? Mais ce qui auroit été le comble de la folie dans un Politique, qui n'auroit eu que des ressources humaines, est une démonstration qu'il en avoit d'autres; & que le Dieu dont il se disoit le Ministre,

l'assistoit

⁽¹⁾ Que de Dieu. Elle étoit fondée sur une promesse expresse. Faites ce que je vous commande, dit le Seigneur. Que si vous dites, que mangerons-nous la septieme année, si nous ne semons pas & si nous ne recueillons pas; je vous donnerai ma bénédiction la sixieme année, & cette année produira pour trois. Levit. xxy. 18. 21.

DE QUELQUES JUIFS. 217

ississification of the control of th

sse sur Israël (1).

Nos loix rituelles, ces loix que vous gez si bisarres, ne devoient donc point ir naissance au caprice? Quoique poives (2), elles étoient fondées en rai
1, & elles avoient chacune leurs motifs rticuliers, bien que tant de siécles oulés ne nous permettent pas de les inoître tous.

§. 1 X.

Intif général de toutes les loix rituelles:

Mais à ces motifs particuliers s'en jut un général, qui suffiroit seul, pour justier la sagesse de ces institutions extendinaires: c'est qu'elles tendoient tres à un but commun, digne d'un gud Législateur. Ce but de Moyse ett, d'assurer contre toutes les révoluons des temps, la durée de sa nation, a la pureté du culte, qu'il venoit de lu donner.

Dans cette vue, il falloit attacher forte ent les Hébreux à leur Religion: &

Quoique positives. Voyez plus haut

5. Id.

⁾ Veilloit sans cesse sur Israël. C'est une reurque du Docteur Leland contre Tindal.

c'est ce qu'il opere de la maniere la plus essicace, par cette multitude d'observances qu'il leur impose. Car, comme le remarque judicieusement l'Auteur de l'Esprit des loix, » une Religion chargée » de beaucoup de pratiques, attache » plus à elle qu'une autre qui l'est moins » On tient beaucoup aux choses, dont » on est continuellement occupé; de-là » dit-il, l'obstination tenace des Juiss « Vue très-philosophique, que Moyse avoir eue avant lui, & que nous sommes sur pris, qu'un homme tel que vous, Monssieur, n'ait point apperçue.

fieur, n'ait point apperçue.

Pour parvenir plus sûrement à ce but il falloit encore tenir tous les individu de la nation, étroitement unis entr'eux & féparés de tous les autres peuples. Or quoi de plus capable de produire ce effet, que ces observances singulieres & toutes ces pratiques différentes d celles des autres nations, ou diamétrale ment opposées à leurs usages? Ce su jugement même des Payens, le sign qui nous distingua d'eux, & la barrier qui nous en sépara dans tous les temps (1)

⁽¹⁾ Sépara dans tous les temps. Les Législateurs anciens, sur-tout ceux d'Egypte, regadoient la communication trop libre de leu

Oui, Monsieur, si la persévérance du peuple Juif dans le même culte, si son existence, après tant de révolutions & de nent, c'est à ces institutions qu'elle est lue. C'est par leur observation, que les lébreux ont fait, qu'ils sont encore & u'ils feront, jusqu'à l'accomplissement es oracles, une nation à part; & que nalgré leurs captivités, leurs dispersions leurs malheurs, ils triomphent de la

euples avec les étrangers, comme une des incipales causes de la corruption des mœurs du peu d'attachement aux usages & aux loix pays. Des rites particuliers, l'abstinence de vers animaux, &c. pouvoient empêcher cette mmunication, & l'empêchoient en effet. mment pourrois-je vivre avec toi, dit un lilitaire à un Egyptien, dans un comique ec, tu adores le bœuf, & je le mange; l'an-l'ille est ta divinité, & c'est mon mets favori: ne manges pas de cochon, & il n'y a rien j'aime tant? Peut-être Moyse emprunta-t-il oux cette politique, dont il fit un meilleur nge, & qu'il tourna vers un meilleur but; e lui a réussi : on le voit encore tous les irs.

La séparation d'avec les étrangers, dit l'Autr de l'Esprit des Loix, est la conservation mœurs. Il paroît, que ce Magistrat célebre pit plus réfléchi sur les législations, que M. Voltaire. Edit.

durée des siecles, tandis que les peuples les plus puissans, & regardés comme les plus sages, ont disparu de dessus la face de la terre.

Voilà le but & l'utilité générale de ces observances, que vous condamnez si légerement. Sont-ce là des vues ridicules, une politique absurde & des projets mal conçus? Le Législateur Juif connoissoir mieux que vous, Monsieur, le cœu humain, & le besoin qu'ont toutes le sociétés religieuses & civiles de liens extérieurs qui les unissent. A ne parler de lui qu'humainement, & à juger de vous par vos critiques, tout grand Philosophe, tout beau génie que vous êtes vous n'eussiez été à la place de ce grand homme, qu'un foible Politique & un très-petit Législateur. Depuis long-temp votre peuple, votre Religion & vo loix auroient cessé d'être (1).

Nous sommes, avec les sentimens le

plus respectueux, &c.

⁽¹⁾ Auroient cessé d'être. Nous croyons qu les Auteurs de ces Lettres ont solidement prouv la sagesse des loix rituelles de Moyse: mai l'immutabilité, ou comme parlent quelque Rabins, l'éternité de ces loix n'est pas un suite nécessaire de leur sagesse. On traitera dan la suite cette matiere plus au long. Chret.

LETTRE III.

Que l'intolérance des cultes étrangers étoit de droit divin dans le Judaisme. Que la loi Juive étoit intolérante, qu'elle ne l'étoit pas seule, & qu'elle l'étoit plus sagement que les loix des anciens peuples.

L est temps, Monsieur, de passer à ce ui fait, ou plutôt à ce qui devroit faire otre principal objet dans vos deux Chatres. Vous vous proposez, dites-vous, straiter deux questions; la premiere, l'intolérance étoit de droit divin dans Judaïsme; la seconde, si elle y fut ujours misé en pratique. Nous suivrons i le même ordre, & nous examinerons ccessivement ce que vous dites de l'une de l'autre de ces questions.

Commençons par la premiere, & yons non-seulement si la loi Juive étoit colérante, mais pourquoi elle l'étoit, elle l'étoit seule, & comment elle Itoit. Ces objets, qui nous ont paru éressants, feront la matiere & le parge de cette Lettre. Puisse-t-elle vous

faire passer quelques momens agréables!

S. I.

Que la loi Juive étoit intolérante sur le culte.

A votre début, Monsieur, nous avions cru, que vous alliez essayer d'autoriser la tolérance par quelque texte du code Juis expliqué à votre maniere. Mais non: vous convenez franchement, qu'on y trouve des loix séveres sur le culte, & des châtimens plus séveres encore. Rien de plus vrai.

Non-seulement il y est prescrit de n'adorer que le Seigneur, il y est encore expressément ordonné, que quiconque sacrifiera à d'autres Dieux qu'à l'Eternel soit mis à mort sans rémission (1). A quo

⁽¹⁾ Sans rémission. Exode. XXIX. 20. Le Chrétiens, dit Spencer, ont tort de conclure de cette loi, qu'ils aient droit ou qu'ils soient obli gés de mettre à mort les Idolâtres ou ceux qu pensent autrement qu'eux sur la Religion. Diet donna cette loi aux Hébreux, non comme Dieu maître souverain de l'univers, mais comme Che politique du gouvernement établi dans le pay qu'il leur avoit donné: non quatenus Jehova dit le savant Anglois, sed quatenus Jehova stator. Elle n'oblige pas même les Juiss dan teux dispersion. Chret.

le Deutéronome ajoute : s'il se trouve au milieu de toi dans quelques-unes des villes que l'Eternel va te donner, homme ou femme qui fasse ce qui déplait à l'Eernel, en transgressant son alliance, & jui serve d'autres Dieux & se prosterne levant eux, soit devant le soleil ou deant la lune, ou devant l'armée du Ciel, que cela t'ait été rapporté; tu t'en enwerras soigneusement: & si tu découvres sue ce qu'on t'a dit soit véritable, & qu'il oit certain qu'une telle abomination ait té faite en Îsraël, tu conduiras vers tes ortes l'homme & la femme coupables, u les lapideras, & ils mourront (1).

La loi traite avec la même rigueur eux qui détourneroient leurs freres du rai culte. Prétendus Prophetes, amis, arens, elle veut qu'on les dénonce, u'on les lapide & qu'ils meurent, parce u'ils ont parlé de révolte contre Jehovah. Que si l'on apprend qu'une des villes Israélites, à la sollicitation de quelquesuns de ses habitans, a quitté le Seigneur pour servir d'autres Dieux, elle ordonne, qu'il soit fait des informations exactes & une enquête juridique, & que si le crime est trouvé certain &

⁽¹⁾ Ils mourront. V. Deut, XIII. Aut.

so le peuple endurci dans son apostasse, cette ville soit détruite, avec tout ce que s'y trouvera, ensorte qu'elle demeurensevelie sous ses ruines, sans qu'on le releve jamais. (1)

Des exemples d'une sévérité rigoureus confirment ces ordonnances. Les adora teurs du veau d'or sont égorgés sans mi séricorde; le culte du Dieu de Madia est puni par la mort des coupables, & dès que les Tribus d'au-delà du Jourdai sont soupçonnées d'élever des Autels au Dieux étrangers, tout Israël s'arme pou les combattre, &c (2).

Il n'est donc pas douteux, que l'droit divin des Juiss ne sut intolérant s's sévere sur le culte. Il l'étoit même né cessairement, & ne pouvoit pas ne pa l'être. Pourquoi? C'est ce que vous pa roissez n'avoir pas assez compris, Mor sieur, ou n'avoir pas voulu apprendre vos Lecteurs. Tâchons de l'éclaircir.

⁽¹⁾ Qu'on la releve jamais. V. Deut. XI.

⁽²⁾ Les combattre, &c. Voy. Exod. XXXI Nomb, XXV.

DE QUELQUES JUIFS. 225

S. II.

ourquoi la loi Juive étoit si sévere & si intolérante sur le culte?

L'intolérance & la févérité de nos loix r le culte, vous furprend & vous rélte. Vous vous figurez fans doute que doration des Dieux étrangers étoit pur les Hébreux une faute légere. Erur, Monsieur: ce n'étoit pas seulement péché grave contre la conscience, une upable infraction d'une des premieres x naturelles, c'étoit encore un délit blic, & le délit public le plus digne de âtiment.

Sortez enfin du cercle étroit des objets i vous entourent, & ne jugez pas touurs de notre Gouvernement par les tres. La République des Hébreux n'ét ni une simple institution religieuse, une administration purement civile, toit tout-à-la-fois l'une & l'autre; & lieu que dans vos Gouvernemens, tat & la Religion sont deux choses vons déja dit, ils n'en font qu'une. Juit culte étranger attaquant la Religion as son principe fondamental, attaquoit

Ky

par là même la constitution de l'Etat, & l'attaquoit dans ce qu'elle avoit de plus important, de plus précieux & de plus essentiel. Le but, le grand objet du Gouvernement Hébreu étoit de préserver la nation de l'idolâtrie & des crimes dont elle étoit la source, & de perpétuer parmi nous la connoissance & le culte du vrai Dieu. C'est sur ce culte que tout portoit dans l'htat; c'étoit le centre où tout aboutissoit, le lien puissant qui unissoit entr'eux tous les membres de la République, &, même aux yeux d'une saine Philosophie, le grand titre de prééminence & de supériorité du peuple Hébreu sur tous les peuples de la terre. A la persévérance dans ce culte étoient attaches par le contrat original passé entre le Seigneur & son peuple, la possession de la terre qu'il leur avoit donnée, la sureté des Particuliers, & la prospérité de l'Empire (1). Donc embrasser, conseiller des cultes étrangers, c'étoit troubler l'ordre public, jetter des semences funestes de division (2), attenter à la

(2) Funestes de division. Voy. plus haut,

Lettre III. Aut.

⁽¹⁾ La prospérité de l'Empire. Voyez sur tous ces points l'Exode, ch. XIX. & le Deutéron. V, VII, &c. Aut.

Majesté de l'Etat, & lui arracher avec a gloire, l'espérance de son bonheur & le sa durée. Étoit-ce là un manquement

éger ?

Dans ce Gouvernement, Jehovah étoit non-seulement l'objet du culte religieux, comme seul vrai Dieu, il y étoit encore e premier Magistrat civil, & le Chef politique de l'Etat. Il avoit choisi les Hébreux pour ses sujets, comme pour es adorateurs; & les Hébreux l'avoient econnu pour leur Roi, comme pour eur Dieu. L'adoration de Jehovah seul, 'attachement inviolable à son culte, voit été la premiere condition & la ase de son alliance avec son peuple: Lu adoreras le Seigneur ton Dieu, & u ne serviras que lui. Adorer des Dieux trangers, étoit donc une violation de on alliance, une révolte contre le Souerain, en un mot, un crime d'Etat au premier chef. Dans quel Gouvernement age les crimes d'Etat peuvent-ils être olérés par les loix?

Ne nous étonnons donc plus de l'in-olérance & de la sévérité de nos loix sur e culte. Elles traitoient & devoient traier les adorateurs des Dieux étrangers, omme les loix de tous les peuples d'alors traitoient les traîtres à la patrie (1) & les sujets révoltés contre leur Prince. Notre législation même devoit être d'autant plus sévere, que nos Hébreux étolent des cœurs durs & des esprits indociles, leur penchant à l'idolâtrie violent, & l'exemple de tous les autres peuples une séduction puissante.

(1) Les traîtres à la patrie. Dans ces anciens temps, où des mœurs dures exigeoient des loix séveres, les crimes d'Etat étoient punis chez tous les peuples avec la derniere rigueur. Le crime d'un particulier entraînoit presque toujours la destruction entiere de sa famille. Les Villes coupables étoient renversées de fond en comble, & leurs habitans passés sans distinction au fil de l'épée. L'Histoire fournit plus d'un exemple de cette sévérité, non-seulement en Orient, mais chez les Grecs & les Romains, même dans les derniers temps de la République.

Les loix des peuples modernes usent aussi de la plus grande rigueur contre les crimes de haute trahison, de révolte, de conspiration contre l'Etat, &c. Elles obligent de révéler les amis mêmes & les parens, & punissent du dernier supplice pour ne l'avoir pas fait. Salus

populi suprema lex. Edit.

S. III.

l'intolérance sur le culte étoit parti-

Mais l'intolérance, quoique plus essenlle au Gouvernement Juif, ne lui étoit ent particuliere: Non, Monsieur. Quoi e vous en puissiez dire, c'étoit un ncipe de légissation, une maxime de ritique reçue chez les peuples anciens, me les plus vantés. En effet, quand voit Abraham persécuté pour sa Re-on dans la Caldée (1); Zoroastre le fer de feu à la main, persécutant dans le syaume de Touran; les Hébreux n'o-offrir des sacrifices & immoler des rimes dans l'Egypte, de peur d'irriter ceuple contr'eux; les Perses, qui n'ad-actoient point de statues dans leurs temp , briser celles des Dieux de l'Egypte de la Grece ; & les différens Nomes Expriens, s'armer tantôt contre leurs vaqueurs, tantôt les uns contre les

Dans la Caldée. C'est une tradition des. Aries. On peut opposer ces traditions Arabes. de Voltaire, qui les cite. Edit.

autres (1) pour défendre ou venger leur Dieux, il nous semble qu'on peut bie

(1) Les uns contre les autres. On en voit u exemple dans Juvenal, Sat. XV, où ce Poë décrit le combat sanglant que se livrerent le Ombes & les Tentyrites, par ce motif. La si reur y sur portée au point, que les vainqueu y déchirerent & dévorerent les membres pa pitans des vaincus.

Summus utrinque
Inde furor vulgo, quòd numina vicinorum
Odit uterque locus; quùm solos credat habende
Esse Deos, quos irse colit.

» Ce trait, qui n'est pas le seul de ce gen » dans l'Histoire ancienne, prouve bien, d le Traducteur des Remarques de Bentley sur Discours de la liberté de penser, » que ce n'e » pas seulement entre les Sectes Chrétienne » que la Religion a causé des haines violente

» & des guerres cruelles «.

Le nouveau Traducteur de Juvenal a fait même remarque. » Ce passage, dit-il, per pervir à prouver que l'intolérance religieur est plus ancienne que ne l'ont cru des Auteur fameux «. Faut-il que M. de Voltaire soit de nombre! Ce grand homme prétend, que le guerres religieuses n'ont été connues que parn les Chrétiens. Il l'a dit & redit, legentis a fastidium. Quel plaisir peut-il trouver à répété sans cesse à ses Lecteurs des faussetés répétée tant de sois avant lui, & tant de sois résutée Edit.

DE QUELQUES JUIFS. 231 e les pas regarder comme indifférens ir le culte.

Quoi qu'il en soit, de ces peuples ont l'histoire & la législation nous sont noins connues, on ne peut nier que les pix des Grecs & des Romains n'aient été écidément intolérantes sur le culte.

Ne citons point ici les Villes du Peponnese & leur sévérité contre l'anéisme (1), les Ephésiens poursuivant
éraclite comme impie (2), les Grecs
més les uns contre les autres par le zele
Religion dans la guerre des Amnyctions. Ne parlons ni des affreuses
ruautés que trois Successeurs d'Alexante (3) exercerent contre les Juiss pour les
recer d'abandonner leur culte, ni d'Anpochus chassant les Philosophes de ses

⁽¹⁾ Contre l'athéisme. A l'exemple & à l'incation des Athéniens, ces Villes proscrivirent thée Diagore. Edit.

thée Diagore. Edit.
(2) Comme impie. Héraclite leur reprochoit urs Dieux de pierre, &c. Id.

⁽³⁾ D' Alexandre. Antiochus, Epiphane, pator & Demetrius. Voy. le livre des Malabées & l'Historien Josephe. Ptolomée-Phipator forma de même le projet de faire mettre nort tous ceux d'entre les Juiss qui resuseient d'embrasser la Religion & les pratiques s Grecs. Id.

Etats (1), ni des Epicuriens bannis de plusieurs Villes Grecques, parce qu'ils corrompoient les mœurs des Citoyens par leurs maximes & par leurs exemples

Ne cherchons point des preuves d'intolérance si loin: Athenes, la polie & savante Athenes nous en sournira asse: de preuves. Tout Citoyen y faisoit ur serment public & solemnel de se conformer à la Religion du pays, de la défendre & de la faire respecter. Une lo expresse y punissoit sévérement tout discours contre les Dieux; & un décret rigoureux ordonnoit de dénoncer quiconque oseroit nier leur existence.

La pratique y répondoit à la sévérité de la législation. Les procédures commencées contre Protagore; la tête de Diagore mise à prix; le danger d'Alcibiade; Aristote obligé de suir; Stilpon banni; Anaxagore échappant avec peine à la mort; Phriné accusée; Aspasie ne devant son salut qu'à l'éloquence & aux larmes de Periclès; Periclès lui-même, après tant de services rendus à la patrie, & tant de gloire acquise, contraint de paroître devant les Tribunaux & de s'y

⁽¹⁾ De ses Etats. Voy. sur tous ces faits Bentley & les Auteurs cités ci-dessous, Id,

fendre (1); des Poëtes de Théâtre ême en péril, malgré la passion des théniens pour ces spectacles; le peuple urmurant contre l'un, & sa piece intrompue jusqu'à ce qu'il se sut justifié; utre jugé, traîné au supplice & près être lapidé, lorsqu'il sut heureusement livré par son frere (2); tous ces Phisophes ces semmes célebres par leur sophes, ces femmes célebres par leur prit & par leurs charmes, ces Poëtes, s hommes d'Etat poursuivis juridique-ent pour avoir écrit ou parlé contre les ieux ; une Prêtresse exécutée pour en oir introduits d'étrangers; Socrate con-mné & buvant la ciguë, parce qu'on i imputoit de ne point reconnoître ceux i pays, &c. ce sont des faits qui an-ncent assez que la faveur, la dignité, mérite, les talens mêmes les plus ap-audis n'y surent pas pour l'irréligion un ri sûr & tranquille. Ils attestent trop

⁽¹⁾ Obligé de se désendre. Periclès, disile & ami d'Anaxagore, devint suspect d'asissine pour avoir pris la désense de ce Phisophe. Id.

⁽²⁾ Par son frere. C'est Eschylle. Son frere sauva en se dépouillant le bras, & montre avec larmes aux Athéniens qu'il avoit rdu la main en combattant pour eux. L'autre l'ête est Euripide. Id.

hautement l'intolérance fur le culte même chez le peuple le plus humain (le plus éclairé de la Grece, pour qu'o

puisse la révoquer en doute (1).

Les loix de Rome n'étoient ni moir expresses, ni moins séveres. Il suffit d lire les textes que vous citez vous-même pour en être convaincu. On n'adoret point de Dieux étrangers, (Deos pere grinos ne colunto), disent-elles formelle ment. Est-ce ainsi que s'exprimeroit un légissation tolérante?

L'intolérance des cultes étrangers n'é

⁽¹⁾ Révoquer en doute. Ces faits sont rap portés par Cicéron, Diogene de Laërce, Athé nagore, Clément d'Alexandrie, &c. Ils son cités par Josephe au Sophiste Apollonius, qu reprochoit alors aux Juifs, comme M. de Vol taire le fait aujourd'hui, leur intolérance su le culte. Si ce savant Critique avoit lu Josephe il est à croire qu'il n'auroit pas renouvellé c reproche, ou qu'il auroit pris la peine de prouver la fausseté des faits, que l'Historier Juif oppose à son Adversaire. Mais probable ment l'illustre Auteur n'a pas été puiser dans une source si ancienne; il a pour garants des Ecrivains plus récens, Tindal, Woolston Collins, durement, mais solidement résutés sur cet objet même par le savant Bentley. M. de Voltaire apparemment n'a pas lu non plus cette réfutation. Edit.

t: donc pas nouvelle chez les Rorins, puisqu'elle remontoit aux loix douze Tables, & même à celles des Fis. Mais ce n'est pas tout. Suivez l'istoire de ce peuple f meux, vous y v rez les mêmes défenses portées par le Sat, l'an de Rome 325 (1); & les Liles chargés de veiller à leur exécu-11: ces défenses renouvellées l'an 529 (; les Ediles vivement réprimandés rur avoir négligé d'y tenir la main, & Magistrats supérieurs nommés pour I faire observer plus surement. Vous y rez le culte de Serapis & d'Isis, qui stoit introduit sourdement dans cette citale, interdit, & les Oratoires de

⁾ L'an de Rome 325. Voy. Tit. Liv. Lib. IX. 1. 30. Nec corpora modo, dit-il, affecta tabe. Il animos quoque multiplex Religio & pleraque erna invasit; donec publicus jam pudor ad mores Civitatis pervenit..... Datum inde wotium Ædilibus ut animadverterent, ne qui, Romani Dii, neque alio more; quam patrio Gerentur. Aut.

¹⁾ L'an 529. Voy. Tit. Liv. Lib. XXV. no. 1. cusati graviter ab Senatu Ædiles Triumviue capitales, quod non prohiberent..... Ubi centius jam esse id malum apparuit, quam ut nores per Magistratus sedaretur, Marco Attio Pratori Urbis negotium ab Senatu datum el Id.

ces nouvelles Divinités démolis par le Consuls, l'an 536 (1); des décrets de Pontises & des Senatus-Consultes sai nombre, contre les Religions étrangeres cités au Sénat l'an 566 (2), & un not veau culte proscrit l'an 623 (3).

Cette intolérance ne discontinua poir sous les Empereurs; témoins les consei de Mécène (4) à Auguste, non-seule

(1) L'an 536. Voy. Max. Lib. 4 Id.

(2) L'an 566. Voy. Tit. Liv. Lib. XXXIX n°. 16. Après avoir cité ces décrets des Pontife & des Sénatus-Consultes sans nombre, innu merabilia Decreta Pontificum, Senatus-Consulta, l'Historien ajoute: quoties patrum avorumque atate negotium hoc Magistratibus datum ut sacra externa siert vetarent omnemque disciplinam sacrisicandi praterquam more Romanabolerent? Edit.

(3) L'an 623. Le culte de Jupiter Sabassus C'est au sujet de ce culte que le sage Rollu remarque, » qu'on voit dans tous les temp » des preuves de cette attention des Romains » à éloigner les nouvelles superstitions «, & M. de Voltaire assure froidement & sans téserve en vingt endroits, que les Romains tolérerent & permirent tous les cultes! Aut.

(4) Les conseils de Mécène à Auguste. Voy Dion Cassius, Lib. XLII. Nous croyons devoir rapporter ici en entier le passage de cet Historien, nous le traduirons littéralement d'après le texte Grec. » Honorez vous-même, dir

nat contre les athées & les impies, m's contre ceux qui introduisoient ou horoient dans Rome d'autres Dieux q ceux de l'Empire : témoins les su-plitions Egyptiennes proscrites sous ce Empereur (1); les Dieux étrangers, de le relâchement de la discipline avoit noduits, chassés sous Claude; les Juifs binis, s'ils ne vouloient pas renoncer à le Religion (2) sous Tibere; mais té-

écène à Auguste, honorez soigneusement Dieux, selon les usages de nos peres, & rcez les autres de les honorer. Haissez ceux i innovent dans la Religion, & punissez-les, n-seulement à cause des Dieux (qui les » iprise ne respecte rien), mais parce que ux qui introduisent des Dieux nouveaux, n gagent plusieurs personnes à suivre des » x étrangeres, & que de-là naissent des ions par serment, des ligues, des assontions, toutes choses dangereuses dans la narchie. Ne souffrez point les Athées ni » : Magiciens, &c. « Nous invitons M. de Waire à consulter l'original & à juger si cette traction n'est pas exacte, au moins dans l'entiel. Edit.

) Sous cet Empereur. Ce fut Agrippa qui les roscrivit. Voy. Dion Cassius, Lib. LIV. Les Cluls Gabinius & Pison avoient déja abattu qu ques années auparavant, les autels élevés da le Capitole aux Dieux de l'Egypte.

) S'ils renonçoient à leur Religion. C'est

moins sur-tout les Chrétiens exilés, de pouillés de leurs biens, & livrés si long temps & en si grand nombre aux pli cruels supplices, non pour leurs crimes mais pour leur Religion (1), sous le Néron, les Domitien, les Maximien les Dioclétien, &c. & même fous le Empereurs les plus humains, fous Tra

jan, fous Marc Aurele, &c.

Que dis-je? les loix mêmes, que le Philosophes d'Athenes & de Rome ecr virent pour des Républiques imaginaires sont intolérantes. Platon ne laisse pas au Citoyens la liberté du culte, & Cicéro leur défend expressément d'avoir d'autre Dieux que ceux de l'Etat. » Que per » sonne, dit-il, n'ait des Dieux à part » qu'on n'en adore point de nouveau » ni d'étrangers, même en particulier » à moins qu'ils n'aient reçu la sanction » publique «. Separatim nemo habessi

Tacite qui nous l'apprend. Cederent Italià nisi, certam ante diem, profanos ritus exuis

Sent. Voy. Ann. Lib. II. no. 85. Aut.

⁽¹⁾ Pour leur Religion. Voyez la fameule Lettre de Pline à Trajan, citée par un de nos freres, & le portrait des premiers Chrétiens tracé par la main de ce Juif. Comparez ce portrait avec ceux qu'en ont tracés quelques célebres Auteurs Chrétiens. Aut.

os; neve novos, sed nec advenas,

publice adscitos colunto. Infin, Monsieur, rappellez-vous ce vous avez dit tant de fois (1), du et des mysteres, dont le grand me, à vous en croire, étoit l'unité Dieu, Créateur & Gouverneur du ide; & de la double doctrine des losophes, l'une extérieure & publique, re intérieure, & qu'ils ne commuoient qu'à leurs plus chers Dif-es, sur les matieres qui pouvoient resser la Religion du pays. " C'étoit, lon vous, une nécessité de cacher le ogme de l'unité de Dieu à des peues entêtés du Polithéisme. Il falloit plus grande discrétion pour ne pas noquer les préjugés de la multitude. auroit été trop dangereux de la vouir détromper tout d'un coup. On aroit bientôt vu cette multitude en rreur, demander la condamnation de niconque l'auroit ofé «. Cette nécessité nacher un dogme contraire à la Reon dominante, ce danger extrême, craintes si bien fondées, que la mulde en fureur ne demandât la con-

Phil. de l'Hist. art. Mysteres, &c. Aut.

damnation de quiconque auroit ofé l'instruire, ne prouvent-elles pas évidemment l'intolérance des loix, par-tout oil falloit prendre tant de précautions 8 user de tant de secret?

Nous croyons, Monsieur, que qui conque n'a point oublié tous ces traits de l'histoire ancienne, a quelque lieu d'être surpris, en vous voyant avancer sans restriction, so que de tous les anciens peu sopples, aucun n'a gêné la liberté de sopples que le seul Socrate perfécuté pour se sopples que le seul Socrate perfécuté pour se sopples que les Romains permirents.

» tous les cultes, & qu'ils regarderen » la tolérance comme la loi la plus facré

» du droit des gens « (1).

La surprise augmente quand on vou entend assurer » que les Romains, plu » sages que les Grecs, n'ont jamais per » sécuté aucun Philosophe pour ses sen stimens « (2). Car vous dites ailleur que chez les Romains il n'y a pas u seul exemple, depuis Romulus jusqu' Domitien, qu'on ait persécuté personn

(2) Pour ses sentimens. V. Lettre sur Vanini dans les Nouveaux Mêlanges. Aut.

⁽¹⁾ Du droit des gens. Voy. Traité de la Tole rance, art. Si les Romains ont été tolérans. Au

our sa maniere de penser (1). Domitien, moins, persécuta donc pour la maere de penser; & qui? Les Chrétiens, les Philosophes? Mais vous avez nié nt fois que les Romains aient jamais rsécuté les Chrétiens pour leurs sennens. Il persécuta donc les Philosophes. Que si les Philosophes ne furent point sécutés sous Domitien, pour leur niere de penser, pourquoi le furent-ils 1c (2)? Pourquoi les voit-on chassés de me par cet Empereur, comme ils oient été par Néron? Encore s'ils ne ssent été que par ces deux Tyrans, lemis de toutes vertus, ce seroit peutune gloire pour la Philosophie. Mais e furent même sous le Gouvernement ex & modéré de Vespasien. » Ils fuent les feuls, dit un Ecrivain moerne (3), qui le contraignirent d'user

¹⁾ Pour sa maniere de penser. V. Phil. de H:

Pourquoi le furent-ils donc? Seroit-ce; ouuser des termes d'un éloquent Magistrat, usette Philosophie audacieuse faisoit cabale, : ses Sectateurs ne cherchoient qu'à soulever s uples sous prétexte de les éclairer? Aut.

⁽⁾ Un Ecrivain moderne. V. l'Hist. Rona : de M. Crévier, Savant estimable, quoiue naltraité par M. de Voltaire. Que penser, L

" à leur égard d'une sévérité opposée s " son inclination. Les maximes orgueil-" leuses du Stoicisme, leur inspirant ur " amour de la liberté, sort voisin de le " révolte, ces Docteurs de sédition fai-" soient des leçons publiques d'indépen-" dance. Ils abuserent long-temps de le " bonté du Prince, pour saper les son " demens d'une autorité qu'ils auroien " dû chérir & respecter; & leurs décla " mations ne cesserent, que quand il " eurent été, les uns exilés, les autre " renfermés dans des Isles, quelques-un " même battus de verges & mis à mort Il y a plus, ces Empereurs, en chai

Il y a plus, ces Empereurs, en chal fant les Philosophes, ne faisoient, de Suétone, que se conformer à d'ancienne loix portées contr'eux. Il a raison; ca

après cela, quand on voit un Ecrivain au instruir, avancer froidement, que l'Histoin offre pas un seul exemple de Philosophe, que soit opposé aux volontés du Prince & constance, fruit de l'enthousiame philosophique

Nous avons omis beaucoup d'autres faits q prouveroient bien le contraire de ce que M. s Voltaire avance ici avec tant d'assurance; en tr'autres les livres du Philosophe Crémutiu Cordus brûlés par l'ordre du sage Sénat Rumain, &c. Aut. ès l'an 160, avant l'Ere vulgaire, ils voient été bannis de Rome par un déet du Sénat (1), & le Préteur M. Pommius, chargé de veiller à ce qu'il n'en stat aucun dans la Ville. Pourquoi? arce qu'on les regardoit, disent les istoriens, comme des discoureurs dan-Preux, qui, en raisonnant sur la vertu. renversoient les fondemens, & comme pables, par leurs vains sophismes, d'alrer la simplicité des mœurs anciennes, de répandre parmi la jeunesse des oinions funestes à la patrie. Ce fut sur li mêmes principes & par les mêmes I sons, que le vieux Caton fit congédier pomptement trois Ambassadeurs Phi-Tophes. Les fages Romains ne croyoient enc pas que les Philosophes ne peuvent

¹⁾ Par un décret du Sénat. C'est Suétone Imême qui nous l'apprend, dans son livre d célebres Rhéteurs, où il rapporte ce décret. Od verba facta sunt de Philosophis, de ea re cuerunt (patres conscripti) ut M. Pomponius Ator animadverteret curaretque, uti ne Roma eur. Puisqu'on abuse de tout, même de la Plosophie comme de la Religion, il n'est Primoins d'un Gouvernement sage de réprimer le anatisme Philosophique, que le fanatisme R gieux; l'un a ses dangers aussi-bien que l'itre. Edit.

jamais nuire. Que n'étiez-vous là, Mon-

sieur, pour le leur apprendre!

Par ces réflexions, nous ne prétendons ni aigrir les esprits contre la Philosophie, nous favons qu'elle peut être utile aux particuliers & aux Etats; ni justifier l'intolérance des anciens peuples, nous croyons qu'elle a été, sous plus d'un aspect & en plus d'une rencontre, très-condamnable, & nous la condamnons autant & peut-être plus que vous. Nous voulons seulement vous convaincre qu'il s'en faut beaucoup, que chez ces peuples la liberté de penser ait été aussi entiere que vous le dites; & que vos assertions sur leur tolérance auroient eu besoin, pour être vraies, de plusieurs restrictions que vous n'y avez pas mises; que si la tolérance absolue de toutes les opinions philosophiques & religieuses, est la marque caractéristique d'un Gouvernement sage, vos sages Romains ne l'ont pas été plus que les Grecs; que les uns & les autres ont été intolérans sur le culte; qu'ils l'ont été même à l'égard des Philosophes; en un mot, qu'ils ont per-sécuté; & que, pour le faire, ils n'a-voient qu'à suivre les dispositions de leurs loix.

S. IV.

Comment la loi Juive étoit intolérante?

Comparaifon de cette intolérance avec

celle de quelques autres peuples.

C'est donc, Monsieur, un fait certain, ue la loi Juive n'étoit pas la seule inplérante; reste à voir comment elle étoit.

es autres peuples l'étoient pour l'erreur. ar l'intolérance de leurs législations, ces suples vouloient maintenir des dogmes furdes, des cultes qui deshonoroient numanité, & faisoient rougir la vertuintolérance de la nôtre avoit pour but conserver la seule vraie croyance, & seul culte avoué de la raison.

2°. Cette intolérance avoit des bornes, se d'autres législations n'ont point conles. Elle ne permettoit point aux Héleux de souffrir les Dieux étrangers ni lurs adorateurs obstinés; mais où? Dans villes que l'Eternel nous avoit donles. Elle ne s'étendoit donc pas au-delà pays; & quoi qu'en aient pu dire celques Ecrivains, pour nous rendre dieux, jamais nos peres ne se crurent chargés par leur loi d'aller, le fer & le feu à la main, exterminer l'idolâtrie par toute la terre (1). Feindre d'avoir une telle commission, ce sut le crime de l'imposteur qui séduisit & désola l'Orient.

3°. Loin que cette intolérance portât nos peres à hair les autres peuples, ils avoient des alliances, & faisoient des traités avec eux. Ils faisoient plus; ils priorent pour les Rois étrangers leurs bienfaiteurs ou leurs mûtres, & offroient des facrifices pour leur conservation, de quelque Religion qu'ils fussent.

4°. Reconnoître un Dieu Maître Sou-

4°. Reconnoître un Dieu Maître Souverain de l'Univers, n'adorer que lui, & respecter notre Législateur & not loix, c'étoit tout ce que la loi exigeoir de l'étranger, pour qu'il pût vivre parm nous, & avoir même quelque accès dans notre Temple, & quelque part (2) à not

solemnités.

⁽¹⁾ Par toute la terre. On verra dans le suite, que cette imputation est démontrée fausse par tout l'ensemble de notre législation Aut.

⁽²⁾ Quelque part à nos folemnités. Les Prosélytes de domicile, qui adoroient le Diet d'Israël, mais qui n'étoient point circoncis & n'avoient point embrassé notre loi, comme les Prosélytes de Justice, pouvoient entier

DE QUELQUES JUIFS. 247

Quant au Citoyen, l'intolérance se princit à quelques points, en petit nom-re, qui n'étoient pas des dissinctions sétaphyssiques, mais des erreurs capi-cles & pernicieuses, ou des actes exténeurs & des faits palpables, l'athéisme, idolâtrie, le blasphême, le mépris in-clent de la Religion & de ses loix, &c. lle n'obligeoit donc point à s'exterminer our des paragraphes, à plonger dans es cachots, à pendre, rouer, brûler, assacrer des Citoyens, pour des some des dissinctions, des lemmes & des nui-lemmes théologiques, &c. excès que es Chrétiens ont reprochés au Christanisme (1).

ins la premiere enceinte du Temple, & y frir leurs holocaustes. On les nommoit les ommes pieux d'entre les Gentils: ils pouvoient abiter parmi nous, & y jouir de divers pri-

deges. Edit.

⁽⁽¹⁾ Au Christianisme. Ces Chrétiens ne sont is de bonne soi, ou connoissent mal leur Rezion. Nous pouvons les assurer, nous Juiss, de la Religion Chrétienne n'oblige point à exterminer pour des paragraphes, pas même pur ses dogmesses plus importans. Le véritable prit de cette Religion ne respire que douceur, c'est la calomnier, que de lui imputer les treurs d'un fanatisme aveugle & les forsaits

Concluons, Monsieur; la loi Juive étoit intolérante; elle l'étoit nécessairement; elle ne l'étoit pas seule, & elle l'étoit avec plus de sagesse que les législations des anciens peuples. Ces considérations doivent suffire pour vous calmer sur cette intolérance qui vous choque. Comment a-t-elle pu donner tant d'humeur à un Philosophe qui fait profession de croire un Dieu, & qui pose pour principe que, quand la Religion est devenue loi de l'Etat, il faut se soumettre à cette loi? Si cette soumission est nécessaire, sans doute, c'est sur-tout lorsque la loi est sondamentale, les dogmes vrais & le culte pur.

Nous fommes avec respect, &c.

d'une noire politique: elle condamne également l'un & l'autre. Ces Chrétiens confondent le Christianisme avec les abus qu'on en a saits. Quand plaira-t-il à ces génies de raisonner ensu avec justesse? Aut.



LETTRE IV.

omment l'illustre Ecrivain prouve la pratique d'une tolérance universelle sous le Gouvernement de Moyse. Assertions singulieres qu'il avance. Méprises dans lesquelles il donne.

'il n'est pas douteux que les loix des ciens peuples, & particulierement lles des Grecs & des Romains, ont é intolérantes sur le culte, il est certain issi qu'on n'en pressoit pas toujours exécution à la rigueur. Le Polythéisine, ie la plûpart de ces peuples profesient, n'excluant de sa nature aucunes vinités ni aucun culte, c'étoit un prinpe de politique, sur-tout chez les Roains, d'adopter les Dieux des nations nies ou vaincues.

Lors même qu'on ne leur donnoit oint la sanction publique, on fermoit ouvent les yeux fur leurs cultes; & attention des Magistrats ne se réveilloit ueres sur cet objet, que quand des déordres réels ou imaginaires, des préentions bien ou mal fondées, des imputations vraies ou fausses, paroissoient exiger la suppression de ces Religions nouvelles & l'observation rigoureuse des loix toujours subsistantes contre les cultes étrangers. C'est-à-dire qu'on faisoit alors à-peu-près ce qu'on fait encore dans plusieurs Etats, où l'on associe quelques sectes aux privileges de la Religion dominante, & où l'on tolere les autres, tant qu'elles ne donnent point d'ombrage au Gouvernement. Politique peut-être nécessaire dans les grands Empires, dans les Républiques commerçantes, & chez les peuples conquérans; du moins politique douce & modérée, que les Juiss, toujours plus persécutés que persécuteurs, ne sont point dans le cas de condamner (1).

L'intolérance ne fut donc pas toujours mise en pratique chez les anciens peuples: le fut-elle chez les Juiss? C'est votre seconde question, sur laquelle vous vous décidez pour la négative. » Si » les loix des Juiss, dites-vous, étoient » séveres sur le culte, par une heureuse contradiction, la pratique étoit douce. » Du nuage de cette barbarie si affreuse

⁽¹⁾ De condamner. Encore moins des Juiss de Hollande tels que nos Auteurs. Edit.

DE QUELQUES Juifs. 251

& si longue, il s'échappe toujours des rayons d'une tolérance universeile: on en voit des exemples sous Moyse, sous les Juges; & les écrits des Prophetes, l'opposition des sentimens, la diversité des sectes, en soutnissent des exemples incontestables «.

Nous ne prétendons point, Monsieur, ue nos loix sur le culte aient toujours né exactement observées; nous savons contraire, & nous en faisons l'aveu. Jais nous croyons qu'en voulant prouer la tolérance par l'exemple de nos eres, sous ces différentes époques, vous onnez presque sur chaque article, dans es erreurs que vous nous saurez peutre gré de vous faire remarquer. Nous ommencerons par ce que vous dites de tolérance sous Moyse. Ce sont des astertions toutes neuves. Vous jugerez vous âme si elles sont vraies.

S. I.

i les Hébreux, sous le Gouvernement de Moyse, eurent une liberté entière sur le culte.

Si l'on vous en croit, Monsieur, ce égislateur, qu'on a peint si cruel, & à qui l'on a tant de fois reproché une sévérité barbare, porta la tolérance au point de laisser à son peuple une liberté entiere fur le culte.

Mais comment concilier cette liberté avec les récits du Pentareuque? Comment la concilier, fur-tout, avec le châtiment févere, que le culte du veau d'or attira aux Hébreux prévaricateurs?

Vous dites, » que ce massacre même » fit comprendre à Moyse qu'on ne ga- » gnoit rien par la rigueur «. Il le comprit mal apparemment, puisqu'on le voit, quelques années après, user de la même sévérité contre les adorateurs de Béelphegor. Ces deux faits arrivés, l'un à l'entrée des Israélites dans le désert, l'autre à leur sortie, ne s'accordent gueres avec une liberté entiere sur le culte.

Vous l'avez senti; & c'est sans doute par ce motif, que vous avez fait tant d'esforts pour en rendre la vérité suspecte. On a vu plus haut (1) avec quel succès vous l'avez combattue, & combien vos objections étoient solides.

⁽¹⁾ Plus haut. Lettres V & VIII. Part. 2.

DE QUELQUES JUIFS. 253

S. II.

les Hébreux ne reconnurent que des Dieux étrangers dans le désert, & s'ils n'adorerent Adonai qu'après qu'ils en furent sortis. Passages d'Amos & de Jérémie. Qu'ils ne contredisent point ceux de Moyse.

Comme une erreur mene à une autre; us ne vous en tenez point à l'assertion écédente; vous y en ajoutez de plus

gulieres encore.

» Plusieurs Commentateurs, ditesvous, ont de la peine à concilier les cécits de Moyse avec les passages l'Amos & de Jérémie, & avec le célebre discours de St. Etienne, rapporté dans les actes «. Et vous nous prenez ce qui cause l'embarras de ces mmentateurs & le vôtre. C'est qu'Apps dit, que les Juiss adorerent toujours les le désert Moloch, Rempham & lum; & que Jérémie dit expressément, Dieu ne demanda aucun sacrifice à les peres, quand ils sortirent d'Egypte. On auroit peut-être en esset quelque ne à concilier Amos avec Moyse, si mos avoit dit que les Juiss dans le

désert, adorerent toujours ces Dieux étrangers. Mais ce toujours, Monsieur, n'est pas du Prophete, il est de vous, & ce mot de plus dans une phrase, er change un peu le sens.

Nous ne comprenions pas d'abord ce que vouloit dire cette addition; mai vous vous en expliquez plus clairement dans votre Philosophie de l'Histoire, où revenant sur ces passages, vous déclares que Jérémie, Amos, &c. assurent » que dans le désert, les Juiss ne reconnurent » que Moloch, Rempham & Kium » qu'ils ne firent aucun sacrifice au Sei » gneur Adonaï (1), qu'ils adorerent » depuis « Mais de bonne foi, Monsieur, à qui croyez-vous pouvoir prouver ces étranges assertions par Amos & par Jérémie?

Voici le passage d'Amos. Je hais vos solemnités, dit le Seigneur, je les abhorre, & ne puis souffrir l'odeur de vos Fêtes. Envain vous m'offrirez vos Holocaustes & vos présens, je ne les recevrai point; & quand vous me sacristerez les victimes les plus grasses pour acquitter

⁽¹⁾ Au Seigneur Adonai. Expression ingénieuse. C'est comme si l'on disoit, au Seigneur Seigneur. Il n'y a pas tant d'esprit que cela dans le texte Hébreu. Aut.

DE QUELQUES JUIFS. 255

s vœux, je ne les regarderai pas. Mes gemens fondront sur vous comme une et qui se déborde, & ma Justice, comme u torrent impétueux. M'avez-vous offert a Hosties & des sacrifices pendant quarite ans dans le désert, ô Maison d'Isril? vous avez porté le Tabernacle de loloch, & l'image de l'astre, dont vous vis êtes fait un Dieu; & je vous transpeterai au-delà de Damas (1).

Nous avouons qu'il y a quelque difficté à déterminer la vraie signification d termes qu'Amos employe dans ce plage; que les Critiques se partagent lessus en divers sentimens (2), &

Au-delà de Damas. Voy. Amos, ch. V.

Divers sentimens. Quelques - uns, par emple, croyent que Kium signifie image, celt ainsi que nous l'avons traduit avec la Vigate: d'autres en sont le nom d'un Dieu, que s croyent être le Chronos des Grecs & le Sarne des Latins.

mand M. de Voltaire fait dire à Amos, que les suifs, dans le désert, adorerent Rempham l'ium (il eut été mieux d'écrire Kiun,) ce une de ces petites méprises qui lui sont ordinaires. Amos ne parle point de Remphan, mais seulement de Kiun, que les Separes ont traduit par Rempham. Ainsi Remande

qu'on ne sait pas certainement si le Prophete veut parler ici d'une, de deux ou même de trois fausses divinités.

Mais quelque sens qu'on veuille donner à ces mots, de quelques divinités qu'on doive les entendre, il est clair qu'Amos ne dit ici, ni que les Ifraélites dans le désert adorerent toujours de. Dieux étrangers, ni qu'ils n'y reconnurent qu'eux, ni qu'ils n'adorerent Ado nai que depuis. Par cette interrogation m'avez vous offert? &c. le Prophete n veut pas leur reprocher de n'avoir jamai offert de sacrifice au Seigneur, pendan les quarante ans qu'ils passerent dans le désert, mais de n'avoir pas été fideles n'en offrir qu'à lui, & de l'avoir a contraire abandonné pour adorer le Dieux qu'ils s'étoient faits; ce qui n contredit point Moyse. Ce n'est donc pa ce qu'Amos dit, mais ce que vous lu

pham & Kiun ne sont pas, comme il paroi le croire, deux fausses divinités. Ce sont deu noms d'un même Dieu, l'un Hébreu & l'autr Egyptien. On sent que l'illustre Ecrivain, e parlant de ce passage d'Amos, n'avoit pas sou les yeux le texte original; & que vraisembla blement ce texte ne lui est pas aussi familie qu'il devroit l'être. Aut.

ites dire, qu'on auroit de la peine à ncilier avec les récits du Pentateuque. Quant à Jérémie, si, au lieu de citer, mme vous faites, un passage isolé, us y eussiez joint ce qui précede & ce u fuit, la prétendue contradiction entre Pentateuque & ce Prophete, auroit

entôt disparu.

Dans ce beau chapitre, que nous vous vitons à relire, Monsieur, le Prophete propose de faire voir aux Juiss que cérémonies & les facrifices, dans lesels ils mettoient leur confiance, n'éent d'aucune valeur aux yeux de leu, fans l'observation de la loi moe. Vos mains, leur dit-il, sont pleines rapines, vous commettez des adulteres, us faites des faux sermens, & vous nez dans mon Temple! Retirez-vous; rdez vos victimes, & mangez vos Holaustes; car, ajoute-t-il, pour leur puver qu'il préfere la pratique de ses commandemens à tous les sacrifices, au ur que j'ai tiré vos peres de l'Egypte, ne leur ai point demandé d'holocaustes de victimes, mais voici ce que je leur commandé: Ecoutez ma voix, leur oje dit, & je serai votre Dieu, & vous Jez mon peuple. Marchez dans toutes les voies que je vous ai prescrites, afi

que vous soyez heureux (1).

Tindal citoit, comme vous, ce pal sage; & avec sa bonne soi ordinaire, en supprimoit aussi la sin, parce qu's sentoit qu'elle en donne l'explication a qu'elle en détermine le véritable sen Qui ne voit en esset que l'intention de Jérémie n'est pas de nier que Dieu avoidemandé de nos peres des sacrifices dar le désert, & qu'ils lui en avoient offerts mais qu'il veut leur faire comprendre que c'est l'obéissance à sa loi qu'il leu avoit demandée avant tout, & par présérence à tous les holocaustes!

Avant Jérémie, Isaïe avoit déja in troduit le Seigneur, parlant à-peu-prè de même à son peuple: Qu'ai je besoin leur dit-il, de cette multitude de victime dont vous chargez mon Autel: j'en sui rassassé. Je ne veux ni de vos holocaustes ni du sang de vos béliers. Ne m'offre pas vos vains sacrifices, je les ai en hor reur. Mais, ajoute-t-il, (remarquon ceci, Monsieur; cette Philosophie Juive vaut bien sans doute la Philosophie mo

⁽¹⁾ Que vous soyez heureux. Voy. Jérémie chap. VII. 20. Aut.

(tne) purifiez vos cœurs, réformez vos prsées injustes, secourez le malheureux on opprime rendez justice à l'orphelin, fendez la veuve, &c. & venez vous uindre de moi (1)! Isaïe vouloit-il dire los peres que Dieu ne demandoit plus l facrifices? Non, fans doute: le Projete en offroit lui-même, & la loi les donnoit. Mais il vouloit leur apprendre re la justice & la bienfaisance sont plus réables au Seigneur que les plus sompreux holocaustes.

C'est dans le même sens encore qu'un tre Prophete disoit : Je veux la miséorde, & non le sacrifice; c'est-à-dire, préfere l'une à l'autre. Rien n'est plus commun dans nos écritures, que cette miere d'exprimer la préférence qu'on une à une chose sur une autre : s'en révaloir, comme veut faire Tindal, oft montrer qu'on est, ou peu versé ens notre langue, ou peu sincere. A cel guide, vous vous abandonnez, bonsieur! Etiez-vous fait pour marcher laveuglément sur ses traces, & pour poérer sans examen ses plus frivoles cjections?

⁽¹⁾ Venez vous plaindre de moi. Voy. Isaie. cap. I. 11. Aut.

Mais quand les deux textes que vou citez seroient obscurs, pourroit-on rai sonnablement les opposer à cette soul de passages si précis & si formels, qu attestent que les Israélites adoréren Jehovah dans le désert; & que dès-lors ils lui offrirent des sacrifices? Faire dir le contraire à ces deux Prophetes, c'es aller visiblement contre leur intention & les mettre en contradiction, non-seu lement avec Moyse, mais avec euxmêmes. Car dans Amos, l'Eternel rappelle aux Juifs qu'il les a retirés de l'E gypte & conduits dans le désert pendan. quarante ans (1); & dans Jérémie, i leur reproche qu'il les a délivrés de la servitude de l'Egypte, qu'il leur a donne ses commandemens & fait alliance avec eux, & que ce peuple infidele l'a abandonné, pour adorer des Dieux étrangers (2). L'Eternel les a-t-il conduits dans le défert, & fait alliance avec eux, sans qu'ils l'aient reconnu? Ils le quittent pour d'autres Dieux; ils l'avoient donc adoré avant ces nouvelles divinités.

⁽¹⁾ Pendant quarante ans. Voy. Amos. II.

⁽²⁾ Des Dieux étrangers. Voy. Jérémie, XXX. 32, &c. Aut.

S. III.

s'n'est parlé d'aucun acte religieux du peuple Juif dans le désert.

Mais, dites-vous, » quelques Criques prétendent qu'il n'est parlé d'aum nacte religieux du peuple dans le fert, point de Pâque célébrée, point » Pentecôte, nulle mention qu'on ait lébré la Fête des Tabernacles, nulle riere publique établie; enfin la Cirmoncision, ce sceau de l'alliance de rieu avec Abraham, ne sut point ratiquée.

feroit difficile de rassembler plus de merises en moins de mots. Reprenons.

a Circoncisson ne sut point pratiquée dat le désert. Cela est vrai, & vous au ez dû vous en souvenir, Monsieur, ve n'auriez pas avancé tout le contraire de un autre endroit (1).

l'oint de priere publique établie. Les heres n'en étoient peut-être point fixées, nies formules déterminées, comme

Dans un autre endroit. Voy. le Diction. Phis, art. CIRCONCISION. Aut.

elles le furent depuis (1); mais assur ment les Israélites ne resterent pas que rante ans dans le désert, sans priere publique. Et que voit-on plus fréquemme dans le Pentateuque, que le peuple femblé devant le Seigneur, pour l'adore invoquer son secours, ou fléchir sa lere! N'étoient-ce pas là des prieres p bliques? Ces Critiques se croient en dr d'en nier l'établissement, parce qu'il se trouve point en termes formels de les livres de Moyse: mais il ne trouve pas non plus dans celui de Josu ni dans celui des Juges. Penfent-ils qu durant tout cet espace de temps,
Juiss n'eurent point de priere publique
Il ne se trouve pas même dans les livi
d'Esdras, que vous dites avoir établi priere publique.

Point de Pentecôte: nulle mention la Fête du Tabernacle. Non, mais de Critiques devroient-ils en être surpri Est-ce qu'ils n'ont pas lu, que ces têt ne devoient se célébrer par les Israélite celle-là, qu'après la moisson des graiqu'ils auroient semés aux champs, cell

⁽¹⁾ Elles le furent depuis. Elles ne fure point fixées par la loi, qui n'a rien détermi à cet égard, mais seulement par l'usage. Ed

DE QUELQUES JUIFS. 263

, qu'après la récolte des autres fruits : leur travail (1); ou qu'ils n'ont pas fléchi, que nos peres ne semoient ni ne cueilloient dans le désert? Une des rémonies prescrites pour la Fête des abernacles étoit de dresser des tentes 1 berceaux de feuillages, pour se rapller qu'ils avoient passé quarante ans us des tentes dans le désert : n'étoit-il s naturel d'attendre qu'ils n'y fussent us, pour observer ces cérémonies? ussi, par la loi même de leur institution, s deux Fêtes ne devoient avoir lieu l'après l'entrée des Israélites dans la rre promise. Cum ingressi sueritis terram am ego dabo vobis: Levit. 23 (2). Rien doit donc nous surprendre ici, que tonnement de ces Ecrivains 6 confians si mal instruits.

Point de Pâque célébrée. Voilà ce vils assurent, & voici ce que l'Ecriture pporte. Le premier mois de la seconde

⁽¹⁾ De leur travail. Voy. Exod. XX, v. 1.

⁽²⁾ Lévit. 23. Un des motifs de l'institution de la célébration de ces Fêtes, étoit de hdre graces à Dieu de ses dons, en lui ofunt les prémices des bleds, du vin & de nuile qu'on avoit recueillis. Aut.

année, (depuis la sortie d'Egypte,) le Seigneur parla à Moyse dans le déser de Sinai, & il lui dit: Que les Israe lites fassent la Pâque le 14 de ce mois selon qu'il est prescrit. Et Moyse ordonn aux enfans d'Israël de faire la Pâque & ils la sirent le 14 du mois au soir

ainsi qu'il est ordonné.

Il est vrai qu'il n'est point dit dan l'Ecriture, que les Juiss aient célébr d'autre Pâque dans le désert. Mais est-c que nos peres ne célébrerent de Pâque que celles dont il est parlé dans les livre saints? Si cela étoit, il faudroit croir qu'ils ne firent la Pâque qu'une ou deu fois depuis Moyse jusqu'à Josias; c qu'apparemment ces Critiques ne pré tendent pas. D'ailleurs, est-il bien sû que la célébration de la Pâque ait ét de précepte dans le désert? D'habile gens le nient (1), & l'incirconcision de

⁽¹⁾ D'habiles gens le nient. Nous observerons pourtant que le Lévitique, en mettant les sêtes de la Pentecôte & des Tabernacles au nombre de celles qui ne devoient être célébrées que dans la terre promise, ne dit rien de la Pâque. Mais si elle sut de précepte dans le désert, ce ne put être que pour les Israélites circoncis. Aut.

DE QUELQUES JUIFS. 265 raélites nés dans le défert, prouve assez e sentiment, du moins pour la plus tande partie de la nation, pendant les ernieres années qu'ils y féjournerent. L'Ecriture, disent enfin vos Critiques, e parle d'aucun acte religieux du peuple ans le désert. Mais elle parle de la onstruction, de l'érection & de la concration du Tabernacle & de l'Autel, celle d'Aaron & de ses enfans, de lle des vases sacrés, &c. Elle nous ontre un Pontife, des Prêtres, une ribu toute entiere consacrée au minisre de l'Autel. Les Hébreux auroienteu tout ce qui étoit nécessaire au lte, sans en faire jamais aucun acte? le parle du feu sacré entretenu sur lutel des holocaustes, de l'encens c. Ne sont-ce pas là autant d'actes re-ieux? Elle nous fait voir Aaron, l'enhsoir à la main, invoquant le nom du out-Puissant sur Israël; ses enfans punis mort pour avoir offert devant le igneur un feu étranger; & Coré; ec ses partisans, disputant au frere Moyse les fonctions du Sacerdoce, c. Tous ces faits arrivés dans le désert supposent-ils aucun acte de Religion? L'acte de Religion le plus solemnel, M Tome I.

c'est le facrifice; & c'est sans doute de celui-ci particulierement, que ces Critiques ont voulu parler. Mais comment peuvent-ils dire qu'il n'est jamais fair mention de sacrifices offerts par les Israélites dans le désert? Ils n'ont donc pas lu le chap. 24 de l'Exode, où nou apprenons, que Moyse érigea un Aute au pied du mont Sinai, & que des Is raélites choisis y offrirent des holocauste & des victimes pacifiques. Ils n'ont pas l le livre des Nombres, où il est rapporté (chap. 9), qu'à la consécration du Ta bernacle, les Chefs des Tribus préser terent à Moyse 36 bœufs, 72 béliers & autant d'agneaux, pour être immolés a Seigneur. Ils n'ont lu ni le chapitre 8 d Lévitique, où Moyse consacrant Aaron offre un sacrifice d'expiation & un he locauste: ni le chapitre 9, où Aarc ayant offert divers facrifices pour lu même & pour le peuple, un feu envoy par le Seigneur, consume en un mome les chairs des victimes posées sur l'Aute ni le chapitre 16, où le sacrifice c bouc émissaire est ordonné, & où il e ajouté qu'Aaron sit ce que Moyse avo prescrit.

Non, ils n'ont rien lu, du moins avattention: ces Ecritures, qu'ils critiquent

DE QUELQUES JUIFS. 2

ur font tout-à-fait étrangeres, ou trèsperficiellement connues. Car, les avoir idiées, les connoître, & avancer harment qu'il n'y est parlé d'aucun acte ligieux dans le désert, ce seroit porter mauvaise foi trop loin.

§ IV.

urquoi le Pentateuque ne parle d'aucun acte religieux du peuple dans le désert, vendant l'espace de trente-huit ans? Comment les Ecrivains sacrés ont pu dire, que les Hébreux servirent pendant quarante ans des Dieux étrangers?

Nous ne devons pourtant pas dissimuler, dans l'histoire des événemens arrivaux Israélites durant ces quarante aves, il se trouve un intervalle de trute-huit ans, pendant lequel le Pentauque ne fait mention ni de facrisis, ni d'aucun autre acte religieux. Mis pourquoi? La raison en est simple, cous auriez pu l'appercevoir, si vous eulez donné un peu plus d'attention à la cture de ces saints livres: c'est que le entateuque omet absolument le détail de qui se passa durant tout cet espace de temps. Prenez-y garde, Monsieur,

M ij

vous verrez que le récit, que Moyse sai de ces événemens, se termine vers la su de la seconde année, pour ne recommencer qu'au premier mois de la qua rantieme.

C'est sans doute dans cet intervalle qu'il faut placer ces longues & fréquente rechutes dans l'idolâtrie, que Moyse Josué, Amos, &c. leur reprochent, & que nous ne nions pas. Cet abandon tai de fois répété du culte de Jehovah, a odieuses apostasies devenues si commune: jointes à celles de la premiere année, c ils avoient adoré le veau d'or, & de quarantieme, où ils se joignirent à Bée phegor, suffisoient bien pour que ne Prophetes pussent dire oratoirement, qu ce peuple infidele avoit servi des Dieu étrangers pendant quarante ans dans désert. Ces faints hommes parloient co formément au génie de leur langue & c leur siecle; ils ne vétilloient pas sur l mots: presser aujourd'hui puérileme leurs expressions, pour les mettre en co tradiction avec le Législateur, c'est r courir à une foible ressource, Monsieu & chicaner d'une maniere peu dig d'un Ecrivain de votre réputation & votre favoir.

S. V.

lieux étrangers adorés par les Israélites dans le désert. S'ils furent tolérés par Moyse. Passage du livre de Josué, v. 20.

Vos Critiques se prévalent d'un pas-ge de Josué. Ce conquérant dit aux ébreux: "L'option vous est donnée; choisissez quel parti il vous plaira, ou d'adorer les Dieux que vous avez servis dans le pays des Amorrhéens, ou ceux que vous avez reconnus en Mésopotamie. Il n'en sera pas ainsi, répondirent-ils, nous servirons Adonai. Vous avez choisi vous - mêmes, répliqua Josué, ôtez donc du milieu de vous les Dieux étrangers «. D'où ils conuent que les Juiss avoient donc eu inintestablement d'autres Dieux qu'Adoii sous Moyse. Eh! Qui le nie? L'Ecture le dit en cent endroits. Mais de qu'ils avoient eu d'autres Dieux Adonai dans le désert, s'ensuit-il c'ils ne l'y aient jamais adoré, & qu'ils l'aient reconnu qu'après en être Irtis?

Ces Dieux, dites-vous, furent donc Miij tolérés par Moyse. Remarquons, 1º. que tolérer des désordres qu'on voudroit mais qu'on ne peut empêcher, ce n'es pas accorder une liberté entiere de le commettre. 2°. Quand la plus grande partie de la nation abandonnoit le Sei gneur pour des Dieux étrangers, com ment Moyse n'auroit-il pas toléré le prévaricateurs? Ils seconoient le joug d l'obéissance, en même temps que celu de la Religion, & joignoient la révolt à l'idolâtrie. Il auroit donc fallu des mi racles pour les punir; Dieu seul le pou voit; aussi les punit-il. L'Ecriture qu nous apprend, que les Juiss, pendan les trente-huit années dont l'histoire et omise dans le Pentateuque, adorerent l Milice du Ciel, Moloch, &c. nous apprend en même temps qu'ils périrer tous dans le désert, sous la main d Jehovah; c'est tout ce que nous en savons & tout ce que vos Critiques peuvent e savoir: l'Ecriture se tait sur le reste Vous ignorez ce qui s'est passé durant ce intervalle, & vous le proposez pour mo dele de conduite à vos Gouvernemens les voilà bien éclairés!

S. VI.

Passage du Deutéronome, faux sens que le Critique lui donne.

Vous citez encore le passage du Deu-éronome, où il est dit : Quand vous erez dans la terre de Canaan, vous ne erez point comme nous faisons aujour-"hui, où chacun fait ce qui lui semble on: vous en inférez avec vos Critiques, ue Moyse laissoit nos peres entierement bres sur le culte; & que, sous son souvernement, ils pouvoient adorer, à sur choix, tous les Dieux qu'ils ju-

eoient à propos.

Mais quels Critiques, que ceux qui n tirent cette conséquence! Il suffit de etter les yeux sur cet endroit du Deuéronome, pour se convaincre que la berté, dont il y est question, se bornoit offrir des sacrifices, tantôt dans un eu, tantôt dans un autre, parce qu'ils 'en avoient point de fixe. Vous ne vous onduirez pas , dit Moyse , à l'égard de otre Dieu, comme les nations à l'égard es leurs: vous n'offrirez pas vos sacrices sur les hauteurs, à l'ombre des bois, 'c. mais dans le lieu que le Seigneur Miv

aura choisi; vous ne ferez pas alors comme aujourd'hui, où chacun fait ce qui lui semble bon, parce que vous n'étes point entrés dans l'héritage que le Seigneur votre Dieu doit vous donner; mais lorsque vous en serez en possession, vous apporterez vos holocaustes dans le lieu que le Seigneur aura choisi. On pourroit peut-être encore étendre cette liberté à l'inobservation de quelques autres rites, tels que la Circoncisson, diverses oblations & purifications, &c. que les Israélites ne pouvoient gueres pratiquer régulierement pendant leur voyage. Mais pour trouver dans ce passage, que Moyse avoit laissé aux Hébreux une liberté entiere d'adorer tous les Dieux qu'ils vouloient, il ne falloit rien moins que l'œil impartial de vos Critiques.

S. VII.

Si Moyse transgressa la loi qu'il avoit donnée de ne faire aucun simulacre.
Serpent d'airain. Bœuss de Salomon.

Mais voici quelque chose de mieux: 55 c'est Moyse lui-même, qui semble bien-56 transgresser la loi qu'il avoit don-57 née; il a désendu tout simulacre: cependant il érige le serpent d'airain; Salomon fait sculpter douze bœufs, &c.

Vous pouviez ajouter, pour fortifier ette petite objection, que le Législateur it brocher & broder (1) des figures de Chérubins (2) sur les voiles du Taberacle & du Sanctuaire, qu'il fit placer ur l'arche même des Chérubins d'or

Le savant Comte de Caylus, dans les nouaux Mémoires de l'Académie des Inscriptions, ırle de deux figures d'une porcelaine Egypenne égale à celle du Japon, & qui porte utes les marques de la plus haute antiquité. ouvelle preuve que ce peuple méprisable avoit point de chymie ni de connoissances ymiques. Aut.

(2) Figures de Chérubins, &c. Ces Chébins, si l'on en juge par ceux qu'Ezéchiel crit, & par ce qu'en dit M. de Voltaire, pient des figures composées de plusieurs rties de différens animaux; c'étoit une sorte hiéroglyphes ou d'Arabesques emblématiques, ne Spencer, Marsham, &c. croient imitée d'après s Egyptiens, qui en ornoient leurs Temples. iret. My

⁽¹⁾ Fit brocher & broder. Nos peres avoient ppris ces Arts en Egypte. Ce trait du Pentteuque s'accorde avec ce que les Auteurs promes nous rapportent, que les Egyptiens, suple, selon vous, en tout temps méprisable, voient inventé l'art de brocher les étoffes, & orté à un haut point de perfection celui de s broder, qu'ils tenoient, dit on, des Bavloniens.

qui la couvroient de leurs aîles, &c. Il ne trangressa pourtant point la loi qu'il avoit donnée. Cette loi ne défend pas abfolument de faire aucune image, aucun simulacre, mais d'en faire pour les adorer. C'est ainsi que nos peres, que Josephe même, & sur-tout le savant Maimonide (1) l'ont entendue. Or Moyse ne sit point le serpent d'airain, ni les Chérubins, pour être adorés: Les anciens Juiss ne leur rendirent, de votre aveu, aucun hommage, & lorsque dans la suite on commença de rendre quelque culte au serpent d'airain, un pieux Roi le sit détruire. La conduite de Moyse ne

⁽¹⁾ Le savant Maimonide. Dette loi, ditDil, ne nous désend pas indistinctement toute
Course de figures & d'images même d'orneDement, mais seulement les figures humaines,
Decelles du soleil, de la lune & des étoiles, si
Decelles sont en relief; pour les figures d'animaux,
Decelles sont en relief; pour les figures d'animaux,
Decelles sont en relief; pour les figures d'animaux,
Decelles sont en relief «. Voy. son Traité
De l'idolâtrie. Ce sut donc dans un excès de
Decelle, que Josephe sit abattre le palais qu'Hérode avoit à Tiberiade, parce qu'il étoit décoré
De figures d'animaux. La captivité de Babylone
Des persécutions d'Antiochus porterent à un
point excessif l'aversion des Juiss pour toutes
Des images & les figures en général. Chret.

DE QUELQUES JUIFS. 275

ontredit donc point sa loi, mais le sens

u'il vous plaît de lui donner. Telles sont, Monsieur, les résexions que nous avons faites en parcourant ce que vous dites de la tolérance sous le omme eut sans doute toute l'indul-ence d'un Législateur sage & humain, ui ne sévit qu'à regret, & quand la sé-érité devient indispensable & qu'elle eut être utile. Voilà ce que vous pouviez touver par les récits du Pentateuque, zen quoi la conduite de Moyse peut re proposée pour modele aux hommes lais l'accuser d'une indifférence absolue r le culte, prétendre qu'il laissa aux ébreux une liberté entiere sur un objet important aux yeux de tout Législateur ge; & pour confirmer ces idées, pour ettre ridiculement le Pentateuque en ntradiction avec les Prophetes, ajour, que ces Ecrivains facrés assurent e nos peres ne reconnurent que des lieux étrangers dans le désert, qu'ils y firent aucun acte de Religion, & ils n'adorerent Jehovah que depuis; est démentir sans vraisemblance le cactere connu de ce grand homme, & intredire sans fruit comme sans raison, Prophetes, mais toutes nos écritures & toute notre tradition. Il nous semble que ces assertions fausses & inutiles au succès de vos Ouvrages, n'auroient pas dû y trouver place, ou qu'elles ne devroient point y rester.

Nous sommes avec respect, &c.



LETTRE V.

i M. de Voltaire prouve mieux la pratique d'une tolérance universelle dans le Judaïsme par l'histoire des Juges. Explication de divers passages de l'Ecriture.

V o u s essayez encore, Monsieur, d'apuyer vos idées de tolérance sur l'hispire de nos Juges. Vous en citez plueurs faits. Voyons avec quelle exactitude ous les rapportez, & avec quelle jusesse vous en faites l'application.

. S. I.

Yun passage du livre des Juges , où Jephté parle de Chamos.

Vous produisez d'abord un passage du vre des Juges, chapitre XI, où Jephté it aux Ammonites: » Ce que votre Dieu Chamos vous a donné ne vous appartient-il pas de droit? souffrez donc aussi que nons prenions la terre que notre Dieu nous a donnée. Cette

" déclaration est précise, dites-vous; " elle peut mener bien loin; mais au " moins elle est une preuve évidente que " Dieu toléroit Chamos; car la sainte " Ecriture ne dit point, vous pensez avoir " droit sur les terres que vous dites vous " avoir été données par le Dieu Chamos; " elle dit positivement, vous avez droit, " tibi jure debentur; ce qui est le vrai " fens de ces paroles Hébraïques, otho " tirasch".

Dieu toléroit Chamos hors du Judaïsme; donc l'intolérance ne sut pas toujours mise en pratique dans le Judaïsme. Nous l'avouons, Monsieur, il ne nous est pas donné de sentir toute la justesse de cette conséquence.

Dieu toléroit Chamos! comme il toléroit tous les Dieux des idolâtres. A quoi cela revient-il? & où cela peut-il

mener?

D'autres Ecrivains, Tindal, par exemple, qui ont cité avant vous ce passage, en concluoient ce que vous your driez aussi en faire conclure (Dict. Phil. & Phil. de l'Hist.) que Jephté reconnoissoit Chamos pour un véritable Dieu. Comme si tous les jours on ne raisonnoit pas contre quelqu'un d'après ses principes, en les supposant vrais pour un

oment, quoiqu'on les croye faux. C'est que fait ici Jephté, & certainement la ne peut pas mener bien loin.

La savante citation des mots Hébreux ho thirasch, tibi jure debentur, peut louir quelques Liseuses: mais elle ne

truit point notre réponse.

Quand on dit à un Musulman: » vous devez obéir à la loi de votre *Prophete*, vous ne devez donc pas boire de vin «; garde-t-on l'obéissance à la loi de Mamet comme une obligation réelle, & mposteur comme un Prophete?

S. II.

le Michas & des six cents hommes de la Tribu de Dan.

Mais voici une difficulté qui paroîtroit is réelle, si vous n'en affoiblissiez vousème la force. C'est l'histoire de Michas des Danites rapportée aux 17 & 18°, apitres du livre des Juges.

"» La mere de Michas, dites-vous, voit perdu onze cent pieces d'argent; on fils les lui rendit: elle voua cet argent au Seigneur, & en fit faire des ldoles. Elle bâtit une petite chapelle; un Lévite desservit la chapelle, &

» Michas s'écria : c'est maintenant que » le Seigneur me fera du bien, puisque » j'ai chez moi un Prêtre de la tribu de » Lévi. Cependant, six cents hommes » de la tribu de Dan, qui cherchoient à » s'emparer de quelque village, n'ayan » point de Prêtres Lévites avec eux, & » en ayant besoin pour que Dieu favorisa » leur entreprise, allerent chez Michas " & prirent fon Ephod, fes idoles & k » Lévite : alors ils allerent avec assurance » attaquer le village nommé Laïs, & y » mirent tout à feu & à fang. Ils don-» nerent le nom de Dan à Lais, en mé-» moire de leur victoire: ils placeren » l'idole de Michas sur un Autel, & ce » qui est bien plus remarquable, Jona-» than, petit-fils de Moyse, fut le » Grand-Prêtre de ce temple où l'on » adoroit le Dieu d'Ifraël & l'idole de » Michas.

Michas eut des idoles; soit: mais dans quel temps? Dans un temps, dit le livre des Juges, où il n'y avoit point de Chef en Israël, & où chacun faisoit ce qui lui sembloit bon. C'est une remarque que l'Ecriture fait jusqu'à trois fois dans ce chapitre: elle n'auroit pas dû vous échapper. Seroit-il étonnant que, dans ce temps d'anarchie, un particulier eût

DE QUELQUES JUIFS. 281 mmis impunément quelque défordre? qu'en pourriez-vous conclure? Est-ce ouble, que doivent se regler des Gou-ernemens sages?

Vous direz peut-être que les Danites erfévérerent plus long-temps dans ce ılte. Nous en convenons: mais que vez-vous si ce culte sut assez public our avoir été connu dans Ifraël? Du oins, il s'en faut bien qu'il ait eu tout clat & la célébrité que vous lui supsfez. Vous donnez aux Danites un emple, un Grand-Prêtre; mais ce 'emple, c'est votre imagination qui l'a iti, comme c'est à votre imagination l'est dû le titre de Grand-Prêtre dont ous décorez Jonathan. Ces exagérations nous surprennent point: il est de la ême impartialité de mettre un Grand-cêtre & un Temple dans un village, & traiter de grange de village le Temple : Jérufalem.

Il se peut, que le Prêtre de Dan ait é petit-fils de Moyse. Les hommes les us religieux (on ne le voit que trop) ont pas toujours des descendans qui ur ressemblent. Cependant, Monsieur, la Vulgate fait Jonathan petit-fils du égislateur; la paraphrase Caldaïque; les Septante, le texte Hébreu, &c. le donnent Gerson pour pere, & Manass pour ayeul; ainsi ce que vous regarde comme très-remarquable, pourroit bie être très-faux: au moins est-il son douteux.

Quoi qu'il en foit, si Laïs (1), si Da étoit un village, ne pouvoit-il pas se fair qu'on ignorât en Israël ce qui se passo dans un village à l'extrémité du pays?

Allons plus loin. Est-il bien sûr qu Michas & les Danites aient adoré de idoles? D'habiles Critiques le nient; & tout récemment un favant Anglois vier d'entreprendre de les justifier. Il le fa d'une maniere, ce semble, très-plaus ble (2): si ses raisons ne sont point dé

⁽¹⁾ Si Laïs, &c. C'étoit une Ville habité par des Sidoniens; elle étoit située au pied d mont Liban, près des sources du Jourdain Aut.

⁽²⁾ Très-plausible. Il prétend que la mere d Michas habitant loin de Siloh, où résidor alors le Tabernacle, & se voyant privée par-l de la consolation d'y aller souvent adorer l Seigneur, voulut remédier à cet inconvénient que ce sut dans cette idée, qu'elle consacr l'argent que son fils lui avoit rendu, à bâti pour sa famille & pour le voisinage une cha pelle ou maison de priere; qu'il y avoit de ce lieux de prieres (proseuche) répandus dans l

ue l'idolâtrie de Michas & des Danites 'est pas aussi incontestable que vous la apposez.

ays dès les premiers temps de la République tive; que les mots du texte, que la Vulgate aduit par sculptilia & conflatilia, & même es expressions latines, ne signifient pas seument & exclusivement des Idoles, mais toutes ortes d'ouvrages sculptés & jettés en fonte, els que pouvoient être un autel portatif, des handeliers & autres ustensiles, dont on se seroit dans cette chapelle, à l'imitation de ce ui se pratiquoit dans le Tabernacle; qu'encore ue cet oratoire soit appellé dans quelques ersions Maison des Dieux, on peut rendre, & ue quelques Interpretes ont rendu le texte par Saison de Dieu; que les Elohim (les Dieux) ue Michas avoit fait faire & qu'il redemanoit à grands cris, pouvoient bien n'être que es ustensiles employés au culte, ce que l'Aueur prouve par divers passages de l'Écriture, c. Ainsi la faute de Michas n'auroit pas été 'avoir eu des Idoles; mais d'avoir imité dans on oratoire le culte rendu à Dieu dans son abernacle, de s'être cru par-là dispensé & 'avoir détourné ses voisins d'aller adorer à iloh. En effet, il n'est pas aisé de concevoir, omment la mere de Michas auroit pu consacrer u Seigneur ses 1100 pieces d'argent pour en aite des Idoles, & comment Michas & les Danites se seroient flattés, comme ils le faipient, d'une protection spéciale du Seigneur, arce qu'ils avoient avec eux des Idoles. Aut.

Mais n'adoptons pas cette conjecture quoiqu'ingénieuse, quoiqu'appuyée de l'autorité du savant-Grotius; avouons avec la plupart des Commentateurs, que les Danites, contre la défense expresse de la loi, adoroient le Seigneur sous le figure de l'Idole enlevée à Michas. Pour autoriser la tolérance autant que vous le prétendez faire par l'exemple de ce culte il faudroit toujours, avant tout, en fixe l'époque & la durée. Or c'est sur quo vous n'avez ni ne pouvez avoir aucune certitude. Si quelques Critiques en fon remonter l'origine à la mort de Josué & des anciens, qui lui servoient de conseil d'autres soutiennent, & à ce qu'il nou semble avec quelque fondement, qu'i ne commença qu'après la mort de Sam-son; & qu'il finit au temps où l'arche sur prise, & les Danites dépossédés de leur conquêtes, par les Philistins victorieux De ces deux opinions, l'une est au moin incertaine: dans l'autre, qui nous paroî assez probable, ce culte n'auroit été tolére que durant un temps d'anarchie, & sous le Gouvernement foible & malheureux d'Héli.

Nous croyons, Monsieur, qu'un exemple d'idolâtrie si incertain, pris dans de temps si fâcheux, ou d'une époque si per

flurée, ne prouve pas beaucoup, s'il rouve quelque chose (1).

S. III.

Culte de Baal-Berith.

Si quelques Savans ont douté que sichas & les Danites aient adoré des loles, personne ne conteste que nos eres n'aient rendu un culte idolâtrique Baal-Berith (2); mais vos idées sur ce ulte ne paroissent pas fort exactes.

⁽¹⁾ S'il prouve quelque chose. Cette preuve roit d'autant plus foible, que, contre l'instition de Moyse, les Hébreux, après Josué, gligerent long-temps de se donner des Chefs, ni eussent, comme lui, une autorité générale r tout Israël; que la plupart des Juges qui i succederent, ne furent reconnus que par ur Tribu particuliere; & qu'aucun d'eux peutre jusqu'à Samuel, n'eut le pouvoir nécesire pour faire regner par-tout la vraie Region. Il ne seroit donc point étonnant que ans un temps où l'autorité du Gouvernement oit si foible & où les Cananéens étoient ncore les maîtres d'une partie-du pays, un ilte idolâtrique se fût maintenu impunément uez quelques Danites établis sur les frontieres oyez Chais sur le livre des Juges. Edit.

⁽²⁾ A Baal-Berith. Voy. Juges, VIII. 33

" Les Hébreux, dites-vous, après la mort de Gédéon, adorerent Baal" Berith pendant près de vingt ans, & lis renoncerent au culte d'Adonai, fans qu'aucun Chef, aucun Juge, au" cun Prêtre criât vengeance. Leur crime étoit grand, je l'avoue; mais si cette idolâtrie sut tolérée, combien plus les différences dans le vrai culte ont-elles du l'être «!

Mais d'où favez-vous, Monsieur, que les Hébreux adorerent Baal-Berith, pendant près de vingt ans? L'Ecriture, en parlant de ce culte, n'en fixe point la durée. Qui vous a dit que cette idolâtrie, qui commença après la mort de Gédéon, ne finit point à la Judicature de Thola? Nous croyons avoir lieu de le conclure, de ce que dit l'Ecrivain facré, que Dieu, touché sans doute du répentir de son peuple, lui suscita un Libérateur dans la personne de ce Juge. Avez-vous quelque preuve du contraire?

Il est fâcheux que l'Ecriture ne marque point, que quelque Prêtre ait crié vengeance. C'eût été pour certains Ecrivains une belle occasion de déclamer contre

les Prêtres!

Mais devriez-vous vous étonner qu'aucun Chef, aucun Juge ne se soit récrié DE QUELQUES JUIFS. 287

ntre ces désordres, &c. Eh! Monsieur, el Juge le pouvoit faire, dans un mps où il n'y avoit point de Juges. ar, apparemment, vous ne comptez s' Abimelech au nombre des Juges, ce n'étoit pas d'un tel monstre qu'on voit attendre quelque zele de Religion

quelque amour de l'ordre.

si cette idolâtrie fut tolérée, & c. Estétonnant qu'elle l'ait été dans un temps confusion, de tyrannie? Quoi! Monur, c'est un tyran, tel qu'Abimelech; st ce qui se passa sous le Gouvernement ieux & mal assuré de cet usurpateur, e vous proposez pour modele à vos verains? En vérité, vous choisissez n vos exemples!

S. IV.

es Bethsamites frappés de mort au retour de l'Arche. Réflexions du Critique sur ce sujet.

Si l'on vous en croit, Monsieur, quelces-uns donnent pour preuve d'intolérice, la sévérité dont le Seigneur usa à gard des Bethsamites (1), & il faut

¹⁾ Des Bethsamites. Voy. Rois. Liv. I.

en convenir, vous réfutez victorieuse ment cette idée. Il n'y a qu'une chose dire, c'est que cette idée n'est jama

venue à personne.

Non, personne n'a raisonné si ma c'est une supposition toute gratuite a votre part. Vous ne l'ignoriez pas; ma vous vouliez amener ce trait de not histoire, & vous ne trouviez pas d'aut moyen de le faire. Le tour n'est pas he reux: voyons du moins si les réslexio sont justes.

">Le Seigneur, dites-vous, fit pé " de son peuple, uniquement parce qu' " avoient regardé son arche qu'ils " devoient pas regarder. Tant, ajoute » vous, les loix, les mœurs de ce temp, " l'économie Judaïque different de to » ce que nous connoissons: tant les vois » inscrutables de Dieu sont au-dessus cs » nôtres! La rigueur exercée, dit le j-35 dicieux Dom Calmet, contre ce gra! » nombre d'hommes, ne paroîtra e-" cessive qu'à ceux qui n'ont pas comps " jusqu'à quel point Dieu vouloit êl " craint & respecté parmi son peuple, » qui ne jugent des vues & des desseis » de Dieu, qu'en suivant les soibs » lumieres de leur raison «. Telles sor, Monsieu. DE QUELQUES JUIFS. 289

Monsieur, les réflexions très-étrangeres à votre sujet, que vous avez cru devoir insérer dans votre traité: tant vous craigniez apparemment ne les pas communiquer assez tôt au public.

Quoique la réponse du savant Religieux ne nous paroisse pas, à beaucoup près, telle que vous voudriez le persuader (1),

(1) Le persuader. Quand le nombre de ces téméraires, punis de mort, auroit été aussi considérable que le suppose ici Dom Calmet; quand il seroit certain, ce qui ne l'est assurément pas, qu'il faudroit s'en tenir à l'opinion commune des Interprêtes, y auroit-il donc là

de quoi tant révolter la raison?

Que les Gouvernemens humains sacrissent au maintien des loix & à la gloire de l'Etat des milliers d'hommes, on vante leur sagesse: & l'on ne concevroit pas que Dieu eût immolé cinquante mille coupables, pour venger ses oix enfreintes & sa majesté outragée! » Maître » absolu de notre vie, Dieu, dit un Ecrivain s célebre (Grotius) peut sans aucun sujet & o en tout temps, ôter à chacun toutesfois & quantes que bon lui semble, ce présent de 🤊 sa libéralité «. Ne nous étonnons donc point ju'il l'ôte à des sacriléges qui, selon la loi, néritoient de la perdre. Quelque rigoureux que e châtiment pût paroître, seroit-il comparable ces fléaux terribles que sa main vengeresse épand de temps en temps sur la terre pour unir les peuples?

Prenons-y garde: l'amour-propre n'est point Tome I nous lui en préférons une autre, plus faite pour un homme versé comme vous dans la langue Hébraïque, & qui peut confulter les manuscrits & vérisser les textes. C'est qu'il n'est rien moins que certain, qu'il y ait eu cinquante mille soixante & dix hommes frappés de mort en cette rencontre.

En effet, est-il bien probable que cinquante mille soixante & dix hommes aient été regarder dans l'arche? & conçoit-on aisément que tant de personnes se soient permis une curiosité si punissable? Aussi les Auteurs des versions Arabes

Aussi les Auteurs des versions Arabes & Syriaques paroissent-ils n'avoir lu dans leurs manuscrits, que cinq mille hommes du peuple. Josephe va plus loin. Ce Prêtre Historien qui, sans doute, avoit des manuscrits exacts, ne compte que soixante & dix personnes punies de mort; & le savant Kennicott vient d'apprendre au

un juge impartial: un retour secret sur nous mêmes nous met à la place des coupables; & parce que nous nous croyons quelque chose nous ne craignons pas d'accuser Dieu d'in justice. O homme, vapeur légere, qui paroi aujourd'hui-pour disparoître demain, estimes tu ta vie un objet si important aux yeux d'l'Eternel, & oublies-tu jusqu'à ce point toi néant & sa grandeur? Chret.

DE QUELQUES JUIFS. 291

sublic, qu'il n'en a pas trouvé davantage lans deux manuscrits anciens, qu'il a ollationnés.

Ces variations dans les nombres por-ent déja naturellement à foupçonner uelque altération dans ce texte. Le oupçon se confirme, quand on considere ue le texte Hébreu, tel qu'il est dans s Bibles imprimées & dans la plupart es manuscrits, étant pris à la rigueur : la lettre, signifieroit, que Dieu appa soixante & dix hommes cinquante ille hommes, ce qui ne fait aucun sens. Enfin l'altération faite dans ce passage, pposé qu'il y en ait une, ne seroit pas i nombre de ces méprises, qui n'éappent que difficilement à des Copistes biles: il ne s'agiroit que d'une partule, d'une seule lettre omise (1). Mais que dis-je? Il n'est pas nécessaire

admettre ici une altération dans le tte. Qu'on suppose seulement avec les

⁽¹⁾ Une seule lettre omise. L'm des Hébreux. Ist une particule qui répond à l'à, ou è, ex, d des Latins. On la joint aux noms ainsi que Psieurs autres particules hébraïques. M. de Vitaire, qui, dit-on, sait l'Hébreu & qui le comme si c'étoit sa langue naturelle, senmieux que perfonne, la vérité de cette

favans Bochart, le Clerc, &c. cette particule sous-entendue, (ce que permet le génie de la Langue Hébraïque, & ce que font tous les Interprêtes dans un grand nombre d'autres passages), on pourra traduire d'une maniere très-simple & très-naturelle: Dieu frappa soixante & dix hommes de ou sur cinquante mille hommes; traduction qui les réduit au même nombre que Josephe & les deux manuscrits du Docteur Kennicott. Il n'est donc pas certain, qu'il ait péri cinquante mille soixante & dix hommes dans cette occasion: ce n'est, très-vraisemblablement, que dans un texte altéré, ou plutôt mal entendu & mal traduit, qu'on en trouve un si grand nombre.

en trouve un si grand nombre.

En vain, après avoir porté le nombre de ces Bethsamites, très-probablement, beaucoup au-delà du vrai, vous dites pour exténuer leur faute, que Dieu les sit périr, uniquement parce qu'ils avoient regardé son arche, qu'ils ne devoient pas regarder; on ne peut douter qu'ils n'aient été très-coupables. Ils ne pouvoient ignorer que, par une loi expresse il étoit désendu, même aux Lévites, sous peine de mort, de toucher à l'arche, & de la regarder à découvert. Cependant, au mépris de ces désenses, les

Bethsamites osent s'en approcher, y irrêter des regards téméraires, & selon e texte Hébreu, la découvrir & regarder dedans (1). Quelle difficulté peut-il y voir à croire que Dieu ait puni cette léfobéissance publique & volontaire, cette curiosité soupçonneuse & sacrilege, par la mort de soixante & dix coupables; k qu'en rendant miraculeusement à son euple l'arche de son alliance, il ait fair ur ces téméraires un exemple de sévérité apable de contenir tous les autres dans le espect qu'ils lui devoient. En un mot, la aute des Bethsamites par la loi méritoit 1 mort, & le nombre de ceux qui péirent n'a rien d'incroyable. Appréciez naintenant vos sarcasmes.

Vos réflexions tombent donc sur un tit contesté. Quelque parti qu'on prenne ur ce fait, elles sont fausses; elles n'ont votre aveu, aucun rapport à votre pjet. Pourquoi surcharger de ce vain tras un Traité, où vous auriez dû ne en mettre que de certain & d'utile?

Résumons. Pour autoriser la tolérance r l'histoire de nos Juges, vous citez

⁽¹⁾ Regarder dedans. C'est le sens du texte, & c'est ainsi que plusieurs savans Interpretes Intendent. Aut.

quatre faits. De ces faits, le premier & le quatrieme sont, de votre aveu, hors de la question: le troisieme ne prouve la tolérance que dans un temps d'Anarchie & de trouble, & il n'est pas sûr que le second prouve quelque chose. Ne voilà-til pas des raisonnemens bien solides, & des exemples bien concluans?

Nous fommes avec respect, &c.



LETTRE VI.

Des faits que le savant Critique tire de l'histoire des Rois, pour prouver la pratique d'une tolérance universelle dans le Judaïsme. Que ces faits & toute cette histoire prouvent précisément tout le contraire.

Vous voulez tirer, Monsieur, de la onduite de quelques-uns de nos Rois, les preuves de tolérance; mais, en vérité, ous ne le faites pas fort adroitement.

» Salomon, dites-vous, est paisiblement idolâtre. Jéroboam fait ériger des veaux d'or, & regne vingt ans. Le petit Royaume de Juda dresse fous Roboam des Autels étrangers, & des statues. Le St. Roi Aza ne détruit point les hauts lieux. Le Grand-Prêtre Urias érige dans le Temple, à la place de l'Autel des holocaustes, un Autel du Roi de Syrie. On ne voit, en un mot, aucune contrainte sur la Religion.

On voit, Monsieur, & très-clairenent, que vous écrivez fort à la hâte, ou que notre histoire vous est fort peu connue. Reprenons.

S. I.

Idolátrie de Salomon, de Roboam, de Jéroboam, &c. Quelle preuve en faveur de la tolérance?

Salomon fut idolâtre: mais le fut-il paisiblement? Nous l'avons déja dit, Monsieur, les temps de son Apostasse ne furent pas les temps heureux de son regne. Les liens de la Religion une sois rompus, les cœurs des Sujets se détacherent peu à peu du Monarque; son autorité s'affoiblit; & Dieu, qui seul pouvoit le juger & le punir, ne tarda pas de lui dénoncer ses vengeances, & d'appésantir sur lui-même le bras, qui devoit frapper sur sa maison de si terribles coups (1).

Mais quand Salomon auroit été paisiblement idolâtre, seroit-ce une preuve si convaincante en faveur de vos idées sur la tolérance? Qu'y auroit-il d'éton-

⁽¹⁾ De si terribles coups. Voy. sur l'idolâtrie de Salomon & sur ses suites, Rois III chap. XI, &c.

nant que des Sujets, accoutumés depuis long-temps à obéir, eussent fermé les yeux par respect ou même par crainte, sur les écarts d'un Roi qui les avoit gouvernés d'abord avec tant de sagesse & ant de gloire? Et s'agit-il dans votre Traité de savoir, si les Sujets doivent colérer leurs Souverains, ou si les Souverains doivent tolérer leurs Sujets, lorsqu'ils professent un culte différent de celui de l'Etat? Salomon idolâtre, mais salomon Roi, & Roi malheureux, n'évoit donc pas un exemple à citer avec cant de consiance.

Jéroboam & Roboam (1) érigerent des Idoles. Oui, Monsieur, & plusieurs de 100 Rois imiterent leur impiété. Mais lans ces grandes défections, où les Rois & les Peuples entraînés par l'exemple de eurs Rois, abandonnoient le culte de eurs peres, pour adorer des Dieux étranters, le petit nombre des Israélites sileles pouvoit-il ne pas tolérer la foule les prévaricateurs? Qui doute, que les les ligions opprimées doivent tolérer la lominante!

⁽¹⁾ Jéroboam & Roboam. Voy. Rois, III. hap. XII, XIV, &c.

S. II.

Du Grand-Prêtre Urias.

Urias, dites-vous, érige un Autel du Roi de Syrie. Qu'appellez-vous, Monfieur, un Autel du-Roi de Syrie? Qu'entendez-vous par-là? Votre stile, toujours intelligible & clair, est ici assez obscur.

Pressé par Teglat-Phalazar, devenu de son allié son vainqueur & son maître, Achaz veut l'appaiser par ses présens. Faute d'autre ressource, il prend le parti de consacrer à cet objet tout l'airain du magnifique Autel des holocaustes, conftruit par Salomon; & d'en faire ériger un plus simple dans le goût de celui de Damas, où il étoit allé au-devant du Monarque Assyrien. Il en envoie le modele au Grand-Prêtre Urias, avec ordre de substituer ce nouvel Autel à l'ancien, qu'il se réservoit, pour en vendre le métal (1). Urias obéit : c'est-là ce que vous appellez ériger un Autel du Roi de Syrie! Soit: nous ne disputerons pas sur les termes.

⁽¹⁾ Pour en vendre le métal, &c. Voy. IV. Rois. 16. Aut.

Mais, Monsieur, cet acte d'obéissance est-il un acte d'idolâtrie? Depuis quand est-ce une impiété dans un Prêtre, de sa-crifier les ustensiles précieux du culte aux pesoins pressans du Prince & de la patrie? Et qu'est-ce que tout cela prouve en sa-veur de la tolérance?

Il est vrai, que dans la suite Achaz, après avoir long-temps mêlé les pratiques des Idolâtres au culte du Seigneur, l'abandonna entierement, & se livra à l'idolâtrie avec une grande partie de son peuple. Puisque vous n'en dites rien, vous n'avez pas cru sans doute, que ce sût une preuve à alléguer: vous avez taison; l'idolâtrie de ce Prince ne prouveroit pas plus que celle de Roboam, Jéroboam, &c.

Au reste, Monsieur, Dieu qui, dans la Théocratie Judaïque, s'étoit réservé la vengeance de ces grandes apostasses, punit promptement & sévérement celle

d'Achaz & de ses Sujets (1).

⁽¹⁾ D'Achaz & de ses Sujets. Nos peres ont péché, dit le pieux Ezéchias son fils, & la colere de l'Eternel a éclaté contre eux: ils ont été livrés à la mort & à l'opprobre: ils ont péri par le glaive, & nos semmes & nos enfans ont été emmenés en captivité, &c. (II. Parallip. XXIX. 6.) Aut,

S. III.

Conduite d'Aza & autres Rois. S'ils furent tolérans. Maladresse du sayant Ecrivain.

Le saint Roi Aza, dites-vous encore, ne détruit point les hauts lieux. 1°. Le culte des hauts lieux, quoiqu'illégitime, n'étoit point idolâtrique. C'étoit donc imperfection, prudence timide de le souffrir : mais on pourroit douter que ce fût tolérance, dans le sens que vous l'entendez.

2°. Quoi qu'il en foit, Aza, après avoir fait tant de choses pour rétablir le vrai culte dans ses Etats, pouvoit craindre d'aigrir les esprits en allant plus loin; il crut devoir céder à la nécessité, & nous ne pensons pas que votre dessein soit d'apprendre à vos Souverains, qu'il faut souffrir ce qu'on ne peut empêcher. Personne ne l'ignore.

3°. Notre Histoire nous représente ce saint Roi, ôtant de ses Etats toutes les abominations, punissant l'idolâtrie jusques dans sa mere, jurant avec tout son peuple de mettre à mort quiconque d'entr'eux ne chercheroit pas de tout son cœur

Dieu de leurs peres (1); & vous le settez au nombre des Rois tolérans!

Quand on voit ce religieux Monarque, cà son exemple, Josaphat, Ezéchias, sanassés, Josias, &c. briser les Idoles, enverser leurs Temples, chasser du 1918 leurs adorateurs & leurs Prêtres, semble qu'il est dissicile de se persuader 1'il n'y ait eu sous nos Rois aucune

intrainte sur la Religion.

Y pensiez-vous donc, Monsieur, quand ous proposiez le saint Roi Aza pour odele de tolérance à vos Gouvernemens? ils l'imitoient, Sectaires, Déistes, Philophes, Juifs, &c. nous crierions tous à la rsecution. Avocat imprudent, vous trasez la cause que vous croyez défendre. Il ne vous manqueroit plus que de er Jesabel, égorgeant les Prophetes Seigneur; Jehu massacrant en un seul jur tous les Prêtres de Baal; Manassés, ant fon retour au Seigneur, inondant Jusalem du sang des fideles qui refulent d'adorer ses Idoles, &c. Ce seroit dmirables modeles de tolérance, & excellentes preuves qu'il n'y eut sous ns Rois aucune contrainte sur la Religion. Nous fommes avec respect, &c.

Ilchap. XV. Aut.

LETTRE VII:

Preuves d'une tolérance universelle dans le Judaïsme tirées des Prophetes.

Vous ne réussissez pas mieux, Monsieur, à prouver la pratique d'une tolérance universelle par la conduite & les écrits de nos Prophetes.

§. I.

Sévérité d'Elie & d'Elisée.

Vous commencez par citer deux trait de sévérité; l'un d'Elie, l'autre d'Elisée Ce n'est pas une preuve en faveur de la tolérance, vous en convenez; c'est une objection que vous feignez de résoudre pour avoir occasion de censurer la conduite de ces deux Prophetes (1).

⁽¹⁾ Censurer la conduite de ces deux Prophetes Ces deux faits ont été cités par Tindal, de même que ceux de Josué, de Michas, des Bethlamites, & presque tous ceux dont il a été & dont il sera question dans cette Lettre. M. de Voltaire ne fait que répéter ce qu'avoit di

Flie, dites-vous, fit descendre le seu céleste pour consumer les Prêtres de Baal. Elisée sit venir des ours pour dévorer quarante-deux petits enfans, qui l'avoient appellé tête chauve: mais ces exemples sont rares, & des saits qu'il seroit un peu dur de vouloir imiter «.

Ne craignez point, Monsieur, qu'on s imite; les hommes qui d'un mot font rtir les ours des forêts, & descendre feu du Ciel, seront toujours rares sur terre; & quand il s'en trouvera quel-tes-uns revêtus de ce pouvoir, on urra croire qu'ils n'agiront que par de stes motifs.

Remarquons en passant que ce ne fut int pour consumer les Prêtres de Baal, 'Elie sit descendre le seu du Ciel,

unt lui le Déiste Anglois. Loin qu'il ait dans tites ces petites critiques la gloire de l'inventin, il n'a pas même celle d'en faire une aptration heureuse. S'est-il flatté qu'on ne loit jamais Tindal, ou qu'on ignoreroit toujers les savantes réponses qu'on lui a faites? Cel rôle pour les Oracles de la Philosophie, pir ces génies supérieurs, qui se croyent dtinés à éclairer l'univers, de se faire ainsi à te propos les soibles Copistes d'un soible rivain! Edit.

mais pour punir les satellites d'Achab; qui lui portoient de la part de ce Prince impie l'ordre de se rendre à la Cour, & qui s'avançoient pour l'y contraindre, sans respect pour son Ministere. Ce sont deux faits dissérens, qu'un homme, versé comme vous dans notre histoire, n'auroit pas dû confondre. Vous avez mal lu, Monsieur, le troisieme livre des Rois, que vous citez. Mais, la nature de l'homme est si soible, & l'on a tant d'affaires dans la vie... que ces petites méprises ne doivent point étonner.

S. II.

Si Elisée permit à Naaman d'adorer les Idoles.

» Mais, ajoutez-vous, lorsque Naaman

" l'idolâtre demanda à Elifée, s'il lui " étoit permis de suivre son Roi dans le " Temple de Remmon, & d'y adorer " avec lui; ce même Elisée, qui avoit

» fait dévorer les enfans par les ours (1),

⁽¹⁾ Dévorer les enfans par les ours. A ce qu'on a dit plus haut sur cet événement, nous ajouterons une observation du docte Léland: c'est que ces ensans étoient de Bethel, siège

DE QUELQUES JUIFS. 305 ne lui répondit-il pas : allez en paix? « Naaman l'idolâtre! Naaman, guéri r Elifée, avoit embrassé le culte du l'eu d'Ifraël; il n'étoit donc plus idolâtre.

ncipal de l'idolâtrie qui régnoit alors dans l'iël. Est-il inconcevable qu'un événement, q pouvoit arriver naturellement, ait été méné par la Providence, pour venger son Propte outragé dans le temps qu'il commençoit nission, & pour punir les peres idolâtres dans les enfans idolâtres & impies comme eux?

I ne faut pas s'imaginer, que ces petits enfans sient des enfans, qui n'avoient pas encore a int l'âge de raison. Les mots du texte n'ont nécessairement cette signification. Aussi sontl appliqués à la jeune Ilraélite emmenée prifiniere de guerre à Damas, & qui conseilla à Niman de s'adresser au Prophete Elisée, (Rois, Il IV.) Ils sont appliqués à Salomon, après son él ation au trône & son mariage avec la fille de Praon, (Rois, livre III.) & même à Benja in , déja pere de plusieurs enfans. (Gen. XIV.) Ego puer parvulus, anochi naar kan, disoit Salomon dans sa priere. Voyez les dex autres passages que nous venons de citer. Opeut donc & on devroit traduire des jeunes ge, & non des petits enfans, ces derniers m's n'ayant pas dans la langue Françoise la mae étendue que les mots Hébreux naarim ka nim.

indal faisoit encore une autre objection co re ce fait: nous sommes surpris que M. de Veaire l'ait négligée; elle étoit aussi digne La question même qu'il fait au Prophet en est la preuve: c'est une sorte de ca de conscience qu'il lui propose. Il venoi de déclarer, qu'il n'offriroit plus d'he locaustes, ni de victimes aux Dieu étrangers, & qu'il n'adoreroit que l'Seigneur. Résolu de tenir cet engage ment, il veut savoir d'Elisée, non s' peut adorer l'Idole de Remmon, (c'es été démentir dans l'instant la protestatio qu'il venoit de faire) mais s'il peut con tinuer de rempsir auprès de son Maîtr les sonctions de sa charge dans le Temps de l'Idole; de l'y accompagner, de la donner le bras, & de s'y incliner même s'il étoit nécessaire pour le service de Prince. Voilà tout ce qu'il demande, & tout ce qu'Elisée lui permet.

Les termes d'y adorer avec lui, pa lesquels vous rendez le texte, sont un petite adresse qui ne peut en impose

que plusieurs autres de trouver place dans se deux chapitres. Tindal donc disoit, qu'il e impossible que deux ours mangent quarante deux enfans. Mais on répondoit à Tindal, qu le terme Hébreu signifie déchirer, mettre e pieces, aussi-bien que dévorer. Nous avons cr devoir rapporter cette objection du Déist Anglois, parce qu'elle peut servir à faire juge du caractere de l'Ecrivain. Edit.

DE QUELQUES Juifs. 307

l'à ceux qui n'entendent ni le mot Ébreu, ni le Latin qui y répond. Ces mes ne signifient pas nécessairement corer, dans le sens que les François achent d'ordinaire à cette expression: peuvent signifier aussi se baisser, s'ininer, &c.

De bonne foi, si nous ne trouvons pas; ce cette permission, demandée par l'étnger Naaman, soit une preuve fort avaincante (1) que la tolérance sut tijours mise en pratique dans le Justisme, est-ce notre faute?

⁽¹⁾ Preuve fort convaincante. Elle le seroit core moins en admettant l'explication que le sant Bochart donne de ce passage. Ce n'est , selon lui, une permission que Naaman dnande pour l'avenir; c'est un humble aveu passé, l'expression de son vif repentir; & la nonse du Prophete, allez en paix, n'a d'autre que de rassurer une conscience allarmée. E:hart prétend que le texte original est susc tible de ce sens, & nous le croyons comme M. de Voltaire aime-t-il mieux cette expeation? Edit.

S. III.

Rois idolâtres appellés par les Prophete. les Serviteurs de Dieu.

Est-ce notre faute encore, si nous n'appercevons pas le plus léger rapport entre la question que vous traitez & ce que vous dites ici?

» Nabuchodonosor est appellé dans Jérémie le serviteur de Dieu. Le Kin ou Koresch, ou Kosroès, que nous appellons Cyrus, n'est pas moins favorisé » Dieu, dans Isaïe, l'appelle son Christ, son Oint, quoiqu'il ne sur pas oint, selon la signification commune de ce mot, & qu'il suivit la Religion de Zoroastre: il l'appelle son Pasteur, quoiqu'il sur usurpateur aux yeux des hommes. Il n'y a pas dans toute la sainte Ecriture une plus grande marque de prédilection «.

Que d'érudition en pure perte! Le Kir, Koresch ou Kosroès, &c. poudre

aux yeux des ignorans.

Dieu l'appelle son Oint, quoiqu'il ne fut pas oint, selon la signification commune de ce mot. Qu'y a-t-il là d'étonnant? Ne peut-on prendre les mots que

ns leur signification commune? La lle réflexion!

Quoiqu'il fuivit la Religion de Zoistre, &c. Vous êtes surpris que cette
eligion n'ait pas mis un obstacle aux
reurs de Dieu; & vous dites ailleurs,
ce ses Sectateurs n'adoroient que l'Etre
prême & qu'ils lui rendoient un culte
tr!

Il l'appelle son Pasteur, quoiqu'il sut urpateur aux yeux des hommes, &c. voique usurpateur aux yeux des homis, Cyrus n'en exécutoit pas moins les ciseils de Dieu sur son peuple. Voilà

purquoi il l'appelle son Pasteur.

Mais laissons ces observations; venons a fait. Nos Prophetes appellent Nabucodonosor Serviteur de Dieu, & Cyrus Joseph Jone Christ, son Pasteur. Oui, Ionsieur, & c'est ce qui prouve que le Ieu qu'adoroient nos peres n'étoit pas, comme l'ont prétendu quelques Libres-Inseurs, un Dieu particulier, une Divité locale (1); mais le Dieu de l'uners, dont la providence conduit tous le événemens, & s'étend sur tous les

¹⁾ Une Divinité locale. C'est ainsi que M. d'Voltaire représente en plus d'un endroit le Du des Juiss. Aut,

Empires. Les Rois, les Conquérans sont à ses ordres, & n'exécutent que ses volontés. Ils sont dans sa main des instrumens de miséricorde ou de vengeance. C'est donc à juste titre que nos Prophetes les appellent ses Serviteurs & ses Ministres. Mais de ce que les Rois & les Conquérans idolâtres sont en ce sens les ferviteurs de Dieu, s'ensuit-il que la tolérance étoit pratiquée dans le Judaisme? La justesse de cette conséquence n'est assurément pas évidente; c'est tou ce que nous nous permettons d'en dire.

S. IV.

Passage de Malachie.

» On voit dans Malachie, dites-vous "> que du levant au couchant, le nom du "> Seigneur est grand parmi les nations "> & qu'on lui offre par-tout des oblations

» pures «.

Mais le culte idolâtrique étant répandu chez presque tous les peuples du monde du temps de Malachie, le Prophete n'a ni pu ni voulu dire qu'alors on offroit partout des oblations pures au Seigneur. Ce texte n'est donc qu'une prédiction de ce qui doit arriver au jour, où tous les pe quelques Juifs. 311
ples retourneront au vrai Dieu. Quand
clait l'Hébreu comme vous, Monsieur,
c n'ignore pas que dans cette langue la
r me inflexion dans un verbe sert à déser le futur aussi-bien que le présent.
c quel rapport cette prédiction a-t-elle
acc vos questions sur la tolérance?

§. V.

1s Ninivites, de Melchisedec, de Balaam, &c.

De Malachie, vous passez brusquement al Ninivites & à Melchisedec, &c. , Dieu, dites-vous, prend soin des Ni-"ivites idolâtres; il les menace, il leur » ardonne. Melchisedec, qui n'étoit » is Juif, étoit Sacrificateur de Dieu; malaam, idolâtre, étoit Prophete. L'Epriture nous apprend donc que non-» sulement Dieu toléroit tous les autres " suples, mais qu'il en prend un soin " iternel, & nous osons être intolérans. Que voulez-vous dire, Monsieur, & à qui tout cela revient-il? L'exemple de Michisedec qui, sans être Juif, étoit adrateur & sacrificateur du vrai Dieu, prive-t-il que Dieu toléroit les Idola es, ou que l'intolérance ne fut pas toujours mise en pratique dans le Judaïsme?

Mais il prend soin des Ninivites ido lâtres. C'est qu'il est le Dieu de tous le peuples. Il leur pardonne. C'est qu'ils son pénitence. Mais encore un coup, qu'est ce que tout cela prouve en faveur de la question que vous traitez.

Balaam idolâtre. En êtes-vous bien sûr Ignorez-vous que c'est une question très indécise? Vous la tranchez fort légé

rement.

Balaam idolâtre étoit Prophete. Ceu qui croient que Balaam étoit idolâtre ne le regardent pas comme un Prophete mais comme un Magicien, un imposteur & ceux qui le croient Prophete, ne l regardent point comme idolâtre, mai comme avare & corrompu.

Quoi qu'il en foit, Balaam ne tard pas de porter la peine dûe à ses crimes une mort malheureuse en est le prix

C'est ainsi que Dieu le tolere.

Dieu tolere les idolâtres, & nous oson être intolérans. Admirable maniere de raisonner! Mais Dieu tolere les scélérats en conclurez-vous que les Gouvernemen humains doivent les tolérer?

S. VI.

Passages d'Ezéchiel.

Vous donnez enfin, Monsieur, comme ne forte preuve de la tolérance dans le idaïsme, que le livre d'Ezéchiel qui, lon vous, annonce aux Juis tout le intraire de ce que Moyse avoit annoncé, tété inséré dans le Canon des Auteurs

Spirés de Dieu.

Moyse, dites-vous, déclare plusieurs sois aux Juiss, que Dieu punit les peres dans les enfans, jusqu'à la quatrieme génération. Cependant, malgré cette déclaration expresse de Dieu, Ezéchiel leur dit que le fils ne portera point l'iniquité de son pere: il va même jusqu'à faire dire à Dieu qu'il neur avoit donné des préceptes qui rétoient pas bons. Son livre n'en su mas moins reçu, malgré sa contradiction normelle avec Moyse.

Pour que cette preuve fût solide; Nonsieur, il faudroit que la contradiction p tendue fût réelle, & que les anciens Is l'eussent reconnue. Or, ni l'un ni

l'atre.

Moyse dit, que les peres coupables Tome I.

feront punis jusqu'à la quatrieme génération dans leurs enfans coupables comme eux. Ezéchiel assure, que les enfans innocens ne feront point punis pour leurs peres coupables. Y a t-il là quelque contradiction?

Les Juifs captifs à Babylone, préten-doient qu'ils n'étoient punis que pour les crimes de leurs peres: Les peres, disoient-ils, ont mangé le raisin avant qu'il fût mûr, & les enfans en ont les dents agacées. C'est pour leur fermer la bouche, qu'Ezéchiel les assure, de la maniere la plus positive, & dans les termes les plus forts, que s'ils cessent de suivre les exemples de leurs peres & d'imiter leurs crimes, ils n'en porteront point la peine. Si un homme (dit-il ch. XVIII.) a un fils, qui considérant les crimes que son pere a commis, craint d'en commettre de pareils, & n'imite point ses injustices & ses désordres, il ne mourra point pour les crimes de son pere; mais il vivra, parce qu'il a pratiqué la justice, & qu'il a ob-servé mes commandemens. Ezéchiel ne contredit donc point Moyse, qui ne parle que des enfans qui imitent les désordres de leurs peres, & que Dieu punit er même temps pour les crimes de leurs peres & pour les leurs propres.

C'est ainsi qu'un savant Anglois exoliquoit ces passages, en répondant à Findal, qui proposoit la même difficulté: & cette explication n'est pas nouvelle. Non-seulement c'est celle de nos Rabbins nodernes les plus célebres, celle d'Aben-Izra, de Salomon Jarchi, des Talmulistes dans la Ghémare; c'est encore elle qu'avoit adoptée, longtemps avant ux, le Paraphraste Caldéen. Tous enendent le texte de Moyse, des enfans ebelles qui marchent dans la voie pererse de leurs peres. Les Juiss anciens, on plus que les modernes, n'ont donc oint reconnu cette prétendue contraiction formelle, que vous croyez voir ntre ces passages, & qui n'y est pas.

Quant à ce que vous ajoutez, qu'Echiel va jusqu'à faire dire à Dieu u'il avoit donné à son peuple des pré-ptes qui n'étoient pas bons; si le Pronete avoit entendu par-là les préceptes les loix données aux Hébreux dans le fert, ces loix, ces préceptes que Moyse ppelle saints, excellents, admirables, contradiction seroit formelle, sans oute. Mais j'ouvre le vingtieme chatre d'Ezéchiel, d'où vous tirez cette ojection, & j'y lis ces paroles: Je les délivrés de l'Egypte, (dit le Seigneur

en parlant aux Juifs,) je les ai conduits dans le désert : & je leur ai donné mes préceptes & fait connoître mes jugemens, dont l'observation fait vivre ceux qui les pratiquent. Je leur ai donné aussi mes Sabbats pour être un signe entreux & moi, afin qu'ils sussent que c'est moi qui les sanctifie. Mais ils m'ont irrité dans le désert: ils n'ont point marché dans mes préceptes, & ils ont rejetté mes jugemens, dont l'observation fait vivre ceux qui les pratiquent. J'étois prêt à répandre sur eux ma fureur, & à les exterminer dans la solitude : mais mon œil les a épargnés, & j'ai retenu ma colere, pour ne point leur ôter à tous la vie.

J'ai dit ensuite à leurs enfans dans le désert: Ne marchez point dans les préceptes de vos peres, ne gardez pas leurs jugemens, & ne vous souillez point avec leurs Idoles: Je suis le Seigneur votre Dieu; marchez dans mes préceptes, gardez mes jugemens & observez-les. Mais les enfans m'ont irrité comme avoient fait leurs peres. Et ils n'ont point marché dans mes préceptes, dont l'observation fait vivre ceux qui les pra-

tiquent.

Ezéchiel ne nie donc point l'excellence des préceptes que Dieu donna aux Is-

DE QUELQUES JUIFS. 317

raélites dans le défert, & dont Moyse vante la bonté. Au contraire, il reconnoît & répete jusqu'à trois fois, que ces préceptes étoient bons, & leur observation vivisiante. Il est donc jusqu'ici parfaitement d'accord avec Moyse.

Mais il ajoute, en continuant de faire parler le Seigneur: J'ai donc levé ma main sur eux, (c'est-à-dire, je leur ai uré) que je les répandrois parmi les nations, & que je les disperserois en divers limats, parce qu'ils ont rejetté mes réceptes, & tourné leurs yeux vers les l'doles de leurs peres. C'est pourquoi je eur ai donné des préceptes, qui ne sont pas bons, & des jugemens, par lesquels ls ne vivront point; & pour les désoler, pour leur apprendre que je suis l'Eterel, je les ai souillés dans leurs offrandes, l'ans ces sacrifices impurs où ils faisoient asser par le seu tous leurs premiers nés.

Comme s'il disoit, parce qu'ils ont ejetté mes statuts & mes préceptes, dont observation devoit les faire vivre & les endre heureux, je leur ai donné, c'est-dire, je les ai laissés suivre (1) des

⁽¹⁾ Je les ai laissés suivre. Je leur ai donné, our je les ai laissés suivre; je les ai souillés, O iii

Quels statuts & quels préceptes! Les rites cruels & les pratiques détestables des peuples idolâtres (1), des adorateurs de Baal-Péor, de Moloch, &c. qui brûloient leurs enfans, & se livroient à mille impuretés en l'honneur de ces saux Dieux. Voilà les préceptes qui n'étoient pas bons, les honteuses & sunestes observances, auxquelles Dieu avoit abandonné les Isrrélites prévaricateurs, & par lesquelles il les laissoit se souiller, pour les punir.

Nous favons que quelques Critiques ont imaginé d'autres explications de ce texte, & nous ne prétendons ni les réfuter ni les exclure. Mais quelque fens qu'on veuille donner à ce passage, il est clair

au lieu de je les ai laissés se souiller; qui n'étoient pas bons, c'est-à-dire détestables: toutes
ces façons de parler sont si communes dans
l'Ecriture, qu'elles ne peuvent arrêter que ceux
qui n'auroient aucune connoissance de la langue
Hébraïque. M. de Voltaire, sans doute, n'est
point dans ce cas. Aut.

⁽¹⁾ Des peuples idolâtres. Nous nous arrêtons à cette explication comme à la plus vraisemblable & la plus conforme au texte. Elle est suivie par le Paraphraste Caldéen, Louth, Wells, le savant Vitringa, &c. C'est celle que Waterland propose en répondant à Tindal. Aut.

DE QUELQUES Juifs. 319

qu'Ezéchiel n'a pas voulu contredire Moyse, avec lequel il est d'accord; & qu'il ne pouvoit le contredire qu'en se contredisant lui-même; ce qu'apparemment vous ne prétendez pas qu'il ait sait.

Cette contradiction prétendue formelle entre Ezéchiel & Moyse n'est donc qu'une vaine chicane; & l'argument en faveur de la tolérance, que vous en tirez,

s'évanouit avec elle.

Voilà, Monsieur, toutes les preuves de tolérance que vous ont pu fournir l'histoire de nos Juges & de nos Rois, la conduite & les écrits de nos Prophetes: nous n'en avons omis aucune. Sérieusement, les croyez-vous encore fort solides, & bien capables de la persuader à vos Gouvernemens? Nous en doutons; & pour vous le dire considemment, nous qui la souhaitons, nous à qui elle est nécessaire, nous la croyons jusqu'ici fort mal prouvée dans vos deux chapitres. Eh! Monsieur, n'aviez-vous rien de mieux à dire? Il nous semble que vous n'êtes point assez délicat sur le choix des preuves; prenez-y garde: les mauvaises raisons nuisent aux bonnes.

Nous sommes, avec la plus haute es-

trime, &c.

LETTRE VIII.

Des différentes Sectes Juives. Si elles prouvent la pratique d'une tolérance extrême dans le Judaïsme. Méprises & contradictions du sayant Critique.

Vous trouvez donc, Monsieur, quelque chose à louer dans les anciens Hébreux; vous croyez même pouvoir les proposer pour modele aux nations polies de l'Europe? Cette horde barbare, ce peuple intolérant, & le plus intolérant de toute l'antiquité (1) étoit non-seulement tolérant, mais d'une tolérance ex-

⁽¹⁾ De toute l'antiquité. Si M. de Voltaire nous reproche d'avoir été le peuple le plus intolérant de toute l'antiquité, nous pouvons nous confoler: il reproche bien aux Chrétiens d'avoir été jusqu'ici les plus intolérans des hommes. C'est à cette prétendue intolérance qu'il attribue les cruelles & sanglantes persécutions que les Chrétiens souffrirent sous les Néron, les Domitien, les Maximien, les Dece, &c. Empereurs Romains tout-à-fait tolérans. Qui ne connoît point leur humanité & leur douceur? Edit.

trême. L'éloge pourra paroître contradictoire à quelques Lecteurs: il est donc à propos de voir jusqu'à quel point nos

peres le méritent.

Vous le fondez sur l'extrême opposition des Sectes qu'ils tolérerent. Pour
sentir toute la force, toute la solidité de
cette preuve, il faut examiner d'abord,
si vous exposez sidelement les opinions
de ces Sectes; en second lieu, si en
supposant votre exposé vrai, elles ne
pouvoient se tolérer sans une extrême
tolérance; ensin, si elles se tolérerent en
effet. Tel est, Monsienr, l'objet de cette
Lettre. Il seroit assez singulier qu'après
avoir tant de sois outragé nos ancêtres
sans sujet, vous les eussiez loués sans
raison.

§. I.

Des Pharisiens.

Si l'on vous en croit, Monsieur, les Pharissens sont nouveaux, & leur Secte n'est pas beaucoup antérieure à votre Ere vulgaire (1). Vous allez encore plus loin

⁽¹⁾ Ere vulgaire. Yoy. Dict. Phil. & Phil. de l'Hift,

dans un autre endroit; vous fixez l'époque de leur origine, & vous dites qu'ils ne commencerent que très-peu de temps avant J. C. (1).

Cette assertion, Monsieur, ne paroît pas aisée à concilier avec les écrits de Josephe, qui les représente comme redoutables aux Souverains, dès le temps du Grand-Prêtre Hircan, environ cent vingt ans avant J. C. Il peut y avoir quelque difficulté à concevoir qu'une Secte redoutée des Souverains, cent vingt ans avant J. C. & qui dès-lors, selon vous-même, vouloit condamner le Grand-Prêtre à la prison & au fouet (2), n'ait commencé que très-peu de temps avant J. C.

Vous ajoutez que les Pharisiens ne commencerent que sous Hillel. Or on fait vivre Hillel sous Hérode-le-Grand; & vous le faites vous-même contemporain de Gamaliel, dont Paul sut le Disciple (3). Pensez-vous, Monsieur,

⁽¹⁾ Avant J. C. Voy. Dict. Phil. art. Résurrection. Aut.

⁽²⁾ Et au fouet. Voy. Phil. de l'Hist. art. des Juifs depuis Saül. Aut.

^{* (3)} Fut le Disciple. Voy. Dict. Phil. art. Résurrection. Aut.

qu'il soit si facile de comprendre qu'une Secte nombreuse & puissante cent vingt ans avant J. C. ait eu pour sondateur un homme qui vivoit sous Hérode-le-Grand, un contemporain du maître de Paul? Apparemment Hillel sonda cette Secte, lorsqu'il étoit encore en nourrice! ou ce Nestor des Hébreux vécut beaucoup plus long-temps que celui des Grecs.

Mais laissons là ces petites contradictions sur l'origine des Pharissens, que Casaubon juge antérieure de plus de deux cens ans à votre Ere vulgaire, que Scaliger place sous les Machabées (1), que d'autres sont remonter jusqu'au temps

⁽¹⁾ Sous les Machabées. Scaliger, Serarius & Drusius, sans oser rien déterminer, ont cru que les Pharisiens ont pu tirer leur origine de cette société de Juiss, qui du temps des Machabées se retirerent dans les déserts pour éviter la persécution. On les nomma d'abord Asidéens, & ensuite Pharisiens, c'est-à-dire séparés, parce qu'ils l'étoient en esser, d'abord par leur demeure & ensuite par leur attachement aux Traditions, par leurs habits, leurs austérités, &c.

D'autres ont cru que le nom de Pharissens vient du mot Paras, c'est-à-dire récompense, parce qu'ils servoient Dieu dans la vue de la récompense, & qu'ils soutenoient contre les Saducéens les peines & les récompenses d'une autre vie. Aut.

d'Esdras; en un mot, dont tous les Savans ne parlent qu'avec incertitude, & que vous fixez avec tant de précision & tant de confiance (1).

Passons à l'exposé que vous faites de leur doctrine. Vous dites dans votre texte qu'ils croyoient à la fatalité & à la Métempsicose; & vous ajoutez en note: Le dogme de la fatalité est ancien & universel (universel, c'est beaucoup dire,) on le trouve toujours dans Homere, il étoit soutenu par les Philosophes. Vous voulez apparemment faire confondre le système des Pharisiens avec celui d'Homere & ceux des Philosophes. Il y a pourtant entre ces opinions des dissérences qu'il eût été bon de faire observer à vos Lecteurs.

⁽¹⁾ Tant de consiance. "On ne connoît peint, so dit Basnage, l'origine des Pharissens, ni le so temps auquel ils ont commencé de paroître... Il vaut mieux avouer qu'on ignore la véritable so origine de cette Secte, que de la chercher so inutilement « Voy. l'Hist. des Juiss, liv. II, chap. 10. Aut.

Un Rabin, qui écrivoit dans le XII siecle, les jugeoit plus anciens. Il croyoit pouvoir prouver l'ancienneté des Pharisiens par une succession suivie depuis Adam jusqu'à son temps. Chret.

La fatalité d'Homere est supérieure à Jupiter même: le destin ordonne, Jupiter ne peut qu'obéir. Celle des Philosophes, ou du moins de quelques Philosophes est un enchainement de causes & d'essets sans premiere cause; ou, selon d'autres, un enchainement de causes & d'essets nécessaire & physique; systèmes dont l'un est un absurde athéisme, & l'autre ôte ou semble ôter à Dieu sa providence, & à l'homme sa liberté.

Les Pharisiens au contraire mettoient en sureté la liberté de l'homme & la providence de Dieu. Leur fatalité, si l'on peut ufer de ce terme pour exprimer leur sentiment, est la Providence même & ses décrets. » Les Pharissens, dit " Josephe, Pharisien lui-même, & par » conséquent bien instruit de leurs opi-» nions, croyent que les décrets de la » Providence reglent tous les événemens » naturels; mais ils n'ôtent point à » l'homme la liberté de se déterminer. " Ils, pensent que la Providence, qui » agit d'une maniere absolue dans les » événemens de la nature, modere son » pouvoir dans les actes du vice & de » la vertu, afin qu'ils foient libres & » dignes de châtiment ou de récompense ".

Voilà, Monsieur, quelle étoit la fatalité des Pharisiens. Il nous semble que ce n'est pas là le destin d'Homere ni la fatalité de quelques Philosophes: ce n'est pas même la vôtre (1); celle des Pharisiens n'a, ce nous semble, rien de repréhensible (2).

⁽¹⁾ Même la vôtre. Voyez en effet les articles CHAÎNE DES ÉVÉNEMENS, DESTINÉE, LIBERTÉ, &c. du Diction. Phil. L'Auteur y soutient la fatalité absolue : il y prétend, que tout est nécessaire dans le moral, comme dans le physique; que l'homme n'a pas plus de liberté que son chien; que nous voulons nécessairement, en conséquence des idées qui se présentent nécessairement à nous, &c. Et si vous voulez savoir ce que deviendra la liberté, il répond qu'il ne vous entend pas; & si vous lui demandez comment la Justice divine peut punir des crimes commis nécessairement, il dit qu'il y a des gens qui le savent, mais que ce n'est pas lui; & si vous insistez, il ajoute: » j'ai nécessairement » la passion d'écrire ceci, & toi tu as la passion » de me condamner: nous sommes tous deux » également sots, également les jouets de la » destinée. Ta nature est de faire du mal; la » mienne est d'aimer la vérité & de la publier » malgré toi «. Doctrine lumineuse, salutaire, digne des Oracles de la Philosophie moderne! Voilà le consolant résultat de leurs recherches & l'heureux fruit de leurs travaux! Quels ignorans & grossiers Philosophes que nos Pharisiens, en comparaison de ces Messieurs! Aut. (2) Rien de repréhensible. C'étoit, selon

La Métempsycose des Pharisiens n'est pas non plus celle de l'admirable quinzieme livre des Métamorphoses d'Ovide. Les Pharisiens croyoient que les ames des Justes passoient dans un lieu de délices, d'où elles pouvoient revenir sur la terre animer d'autres corps humains. Mais, en même temps, ils tenoient pour certain, que les ames des méchans, renfermées pour toujours dans des cachots ténébreux, y souffroient éternellement des peines proportionnées à leurs crimes. Ces idées, si nous ne nous trompons, ne sont pas tout-à-fait la même chose que la Métempsycose apportée des Indes par Pythagore, & chantée par Ovide.

Quoi qu'il en soit, les opinions des Pharissens ne contredisant en rien la loi de Moyse, nous ne voyons pas que, pour les tolérer, il sût besoin d'une

tolérance extrême.

Josephe, un de leurs principes, que l'homme, pour faire le bien, a besoin du secours de la destinée, c'est-à-dire de la Providence & de sa grace. Pouvoient-ils s'expliquer d'une façon plus orthodoxe? Edit.

S. II.

Des Esséniens.

Il en étoit moins besoin encore pour les Esséniens: car c'étoit moins une Secte d'hérétiques, qu'une espece d'Ordre Religieux, une affociation d'hommes pieux & zélés que le desir d'une plus haute perfection avoit réunis. Occupés de la contemplation, ou de l'agriculture & autres arts utiles, ils menoient dans la retraite une vie innocente & pure; & fideles adorateurs du Dieu de nos peres, s'ils n'offroient point de sacrifices dans le Temple, ils y envoyoient leurs oblations. Pleins de respect pour le Législateur, son nom étoit ce qu'il y avoit pour eux de plus vénérable. Ils regardoient comme des blasphémateurs ceux qui osoient en parler mal; & (ce n'étoit pas là de la tolérance) ils les mettoient impitoyablement à mort.

Ils pensoient, à la vérité, qu'au sortir de cette vie, les ames des Justes étoient transportées au-delà de l'Océan, dans un séjour délicieux, où les froids rigoureux de l'hiver ni les chaleurs brûlantes de l'été ne se faisoient jamais sentir; & que

les ames des Méchans étoient renfermées fous la terre, dans un antre ténébreux & glacé, où ils fouffroient d'éternels tourmens. Mais cette opinion, quoiqu'assez semblable à celle des Grecs, ne s'éloignoit pas de celle des Pharisiens & de la plupart des Juiss. D'accord avec eux sur le fonds du dogme, c'est-à-dire sur les récompenses & les peines d'une autre vie, les Esséniens convenoient de la chose, & ne différoient que sur le lieu. Cette légere différence ne pouvoit-elle pas être tolérée, sur-tout en des hommes, qui honoroient la nation par des vertus (1) admirées même des Payens (2).

(1) La nation par des vertus. Voyez ce qu'en ont dit Josephe & Philon avant lui. Quelques Chrétiens en ont été si frappés, qu'ils ont voulu en faire honneur à leur Eglise naissante. Edit.

⁽²⁾ Des Payens mêmes. Voy. Solin, ch. 38, & Pline, liv. V. Pline remarque, comme Philon & peut-être d'après lui, que les Esséniens se distinguoient par leur continence & par leur désintéressement; que ce peuple singulier vivoit sans argent & se perpétuoit sans mariages, ceux qui mouroient se trouvant remplacés par les nouveaux Disciples, que le dégoût du monde & le desir de mener une vie plus tranquille & plus vertueuse leur amenoit de toutes parts. Esseni gens sola & in toto orbe prater cateras mira, sine ulla fæmina, omni yenere abdicata,

Vos Théologiens, Monsieur, ne sont pas tous d'accord sur le séjour des peines & des récompenses (1) de l'autre vie; ils se tolérent néanmoins les uns les autres; & le Poëte célebre, qui parmi vous s'est avisé de mettre l'enser par-delà le soleil dans un globe uniquement destiné à cet usage, n'a point été inquiété, que nous sachions, pour une opinion si singuliere. Croyez-vous, Monsieur, qu'il ait fallu, pour cela, une tolérance extrême?

En un mot, dire, les Esséniens ont été tolérés par les Juiss, donc les Juiss étoient d'une tolérance extrême; ce n'est

sine pecunià. In diem convenarum turba renascitur, largè frequentantibus, quos vità fessos ad mores eorum fortuna fluctus agitat. Ita, (incredibile dictu!) gens aterna est, in qua nemo nascitur: tam sœcunda illis aliorum vita pænitentia est! Edit.

⁽¹⁾ Des peines & des récompenses. » Les n'héologiens, dit M. de Voltaire n'ont point encore décidé comme un article de foi, que l'enfer fut au centre de la terre, ainsi qu'il l'étoit dans la Théologie Payenne. » Quelques-uns (un Anglois) l'ont placé dans le foleil, &c «. Sur quoi nous observerons en passant, qu'il nous paroît étonnant qu'un Chrétien aussi instruit que M. de Voltaire s'imagine que dans sa Religion les Théologiens décident des articles de foi. Edit.

pas faire, ce nous semble, un raisonnement sans réplique. On en sent encore mieux le foible, lorsqu'on le rapproche des magnifiques éloges donnés aux Esséniens par Philon & par Josephe. Ces deux favans Juifs auroient-ils tant vanté une Secte hérétique?

S. III.

Des Saducéens.

La tolérance dont jouirent-les Saducéens auroit de quoi surprendre davan-tage; mais vous avez l'art de diminuer l'étonnement, précilément en voulant

l'augmenter.

" Lorsque l'immortalité de l'ame, » dites-vous, fut un dogme reçu, ce qui » probablement avoit commence dès le » temps de la captivité de Babylone, la » Secte des Saducéens persista toujours à » croire qu'il n'y avoit ni peines ni ré-» compenses après la mort «. Avant vous, Monsieur, le Déiste Morgan avoit déja prétendu, que les Saducéens n'é-toient que les restes des anciens Juifs; & qu'ils n'avoient fait que persister dans les sentimens de leurs peres, en refusant d'adopter la nouvelle doctrine de l'immortalité de l'ame & d'une vie à venir qu'enseignoient les Babyloniens, & que les Juiss, dit-il, avoient appris d'eux pendant la captivité. Si vous n'embrassez pas ouvertement ici, comme ailleurs, l'opinion de ce Critique; on sent assez, que par ces mots, la Secte des Saducéens persista toujours, & c. vous voulez donner à entendre que cette Secte étoit bien antérieure à la captivité de Babylone. Mais cette ancienneté des Saducéens & de leurs dogmes, vous paroît-elle une preuve qu'on ne devoit pas les tolérer? Il nous semble, Monsieur, qu'elle pourroit prouver tout le contraire

femble, Monsieur, qu'elle pourroit prouver tout le contraire.

Vous ajoutez qu'ils différoient heaucoup plus des autres Juifs, que les Pro-

coup plus des autres Juifs, que les Protestans ne different des Catholiques. C'est, si nous ne nous trompons, ce qu'il seroit peut-être dissicile de prouver, sur-tout dans vos principes. Autant que nous en pouvons juger, des points essentiels, des articles fondamentaux divisent les Protestans d'avec les Catholiques; & ce qui fait encore plus d'impression sur le commun des hommes, & contribue davantage à éterniser les schismes, des rites dissérens & qui tiennent à la croyance séparent les uns d'avec les autres. Mais rien de semblable ne distinguoit les Saducéens des Pharisiens & des autres Juiss; ils prioient dans le même Temple, ils observoient les mêmes rites & suivoient les mêmes usages; ils croyoient comme les autres un Dieu, sa Providence, sa justice vengeresse, &c.

Il est vrai qu'ils n'admettoient point de peines & de récompenses après la mort: mais ne vous souvient-il plus qu'il est très-certain & indubitable, que Moyse ne proposa aux Juiss en aucun endroit les peines & les récompenses d'une sutre vie ; que le grand Arnaud le dit nettement & avec force dans son Apo-'ogie de Port-Royal (1); que le savant Evêque de Vorcester l'a prouvé évidemnent dans sa divine légation de Moyse (2)? Du moins ne devriez-vous pas ouslier ce que vous avez dit vous-même, & répété cent fois, que Moyse ne dit vas un mot qui puisse avoir le moindre capport avec les châtimens d'une autre vie (3); que la croyance des esprits &

⁽¹⁾ De Port-Royal. Voy. Traité de la Tolérance, art. de l'extrême tolérance des Juifs. Aut.

⁽²⁾ Légation de Moyse. Voy. Dict. Phil. art. RELIGION. Aut.

⁽³⁾ D'une autre vie. Voy. Dict. Phil. art.

de la permanence des ames étoient des dogmes inconnus aux anciens Juifs; que ces dogmes étoient ceux des Egyptiens, des Babyloniens, des Perses, &c. & qu'ils ne constituoient nullement la Re-

ligion des Juifs (1).

" Les Saducéens, dites-vous, demeu" rerent dans la communion de leurs
" freres: on vit même des Grands-Prêtres
" de leur Secte «. Qu'y a-t-il là d'étonnant dans vos principes? Si les dogmes
que nioient les Saducéens, étoient nouveaux, s'il n'en est pas dit un mot dans
la loi, si ces dogmes ne constituoient
nùllement la Religion des Juiss, ce n'étoient donc pas des articles essentiels de
leur croyance; les Saducéens ne différoient donc pas des autres Juiss, beaucoup plus que les Protestans ne différent
des Catholiques; & ils pouvoient, sans
une tolérance extrême, rester dans la
communion de leurs freres, & avoir des
Grands-Prêtres de leur Secte.

Comme vous raisonnez, Monsieur! Vous voulez prouver l'extrême tolérance des Juis, parce qu'ils tolérerent les Saducéens; & vous ne cessez de dire que

⁽¹⁾ Nullement la Religion des Juifs. Voyez Philosophie de l'Histoire. Aut.

DE QUELQUES JUIFS. 335

les dogmes qu'ils rejettoient ne constituoient point la Réligion Juive! Vous voulez qu'on s'étonne de voir des Grands-Prêtres de leur Secte; & vous répétez qu'on n'étoit alors Grand-Prêtre que les armes à la main, & qu'on n'arrivoit au Sanctuaire que sur les cadavres de ses rivaux (1). La violence prouve-t-elle le droit & le consentement?

Pour nous, Monsieur, nous pensons & nous avons nos preuves, que les Saducéens & leurs dogmes étoient nouveaux; que leur Secte, loin d'être antérieure à la captivité de Babylone, ne commença qu'environ trois cens ans après, sous le Pontificat d'Onias; qu'Antigonus & Sadoc en furent les fondateurs, & que celui-ci lui donna son nom; qu'égarés par des principes de spiritualité & de pur amour mal entendus (2), les Sadoc en sur pensons de spiritualité & de pur amour mal entendus (2), les Sadoc en sur pensons de spiritualité & de pur amour mal entendus (2), les Sadoc en sur pensons de spiritualité & de pur amour mal entendus (2), les Sadoc en sur pensons de spiritualité & de pur amour mal entendus (2), les Sadoc en sur pensons de sur pens

⁽¹⁾ De ses rivaux. Voy. Phil. de l'Hist. art. Des Juiss depuis Saül. Aut.

⁽²⁾ De pur amour mal entendus. Antigonus avoit pour maxime qu'on doit servir Dieu par pur amour, & non par intérêt & dans la vue des récompenses. Le croiroit-on? c'est d'un principe épuré, que partirent ses Disciples pour nier les récompenses de l'autre vie & l'immortalité de l'ame. Voy. Basnage. Hist. des Juisse Aut.

ducéens errerent sur des points importans, & nierent des vérités dont la croyance utile & salutaire aux hommes nous avoit éte transmise au moins par des traditions respectables, & qui remontent à l'origine de la nation.

Que si vous nous demandez comment avec ces erreurs ils resterent dans la communion de leurs freres, comment on en vit même quelques-uns Grands-Prêtres,

nous vous dirons:

1°. Que s'il y a une tolérance de confentement & d'approbation, il y en a une de ménagement & de nécessité; & que n'ayant jamais eu ni ne pouvant avoir l'une, il n'est pas aussi surprenant que vous le pensez, que nous ayons eu l'autre.

2°. Que ces Matérialistes plus raison-

2°. Que ces Matérialistes plus raisonnables & moins dangereux que ceux de nos jours, respectoient au moins les grands dogmes de la Religion dominante; que des deux barrieres, qui arrêtent la corruption humaine, les châtimens de la vie présente & les peines de la vie future, s'ils avoient abbatu l'une, ils avoient du moins conservé l'autre; & que c'étoit toujours un grand frein mis aux passions, que la crainte des châtimens présens & l'espérance des biens, que, selon eux, Dieu distribue toujours ici bas à ceux qui le servent.

3°. Que dépendans des Rois de Syrie, puis des Romains, nous n'avions pas toujours la liberté d'élever au Pontificat ou d'en exclure qui bon nous sembloit.

4°. Qu'il y eut un temps où les Saducéens étoient trop puissans pour n'être pas tolérés; que devenus dans la suite moins nombreux & moins unis, ils dissimuloient avec art leurs sentimens; que ne différant en rien à l'extérieur de tous les autres Juifs, & contens de féduire en fecret les grands & les riches-qu'ils délivroient du joug des traditions, ils ne dogmatisoient point dans les Cassés de Jéru-falem; que plus circonspects & plus retenus que les Matérialistes modernes, ils n'attaquoient point les opinions communes par des écrits scandaleux, ou ils avoient l'art de les publier sous les noms empruntés d'Auteurs Phéniciens & Arabes, & de les attribuer à d'illustres morts même connus pour avoir pensé tout au-trement qu'eux; qu'ainsi il eut peut-être été difficile de les convaincre légalement.

5°. Enfin, que les droits d'aller au Temple, d'y offrir leurs facrifices, de parvenir au Sacerdoce & au Pontificat, droits autant civils qu'ecclésiastiques, ne pouvoient leur être ôtés, sur-tout dans ces temps de dépendance, qu'en vertu

Tome I. P

d'une loi expresse; & qu'encore que les vérités qu'ils nioient fussent crues de tout temps dans la nation, & visiblement supposées dans tous les livres de la loi, elles n'y sont pourtant en aucun endroit formellement énoncées; & qu'il n'y est nulle part expressément ordonné de les croire, sous pesez bien toutes ces raisons;

Si vous pesez bien toutes ces raisons, Monsieur, vous pourrez trouver moins étrange que ces Sectaires aient été tolérés

pendant quelque temps.

S. IV.

Si ces Sectes se tolérerent.

Mais ces Sectes qui, dans vos principes sur-tout, pouvoient & devoient se tolérer, se tolérerent-elles en effet? Vous le croyez, Monsieur, vous l'assurez: mais tous les monumens de notre histoire déposent unanimement le contraire.

Dès la naissance des deux principales, les disputes & les divisions éclatent. Leurs partisans s'insinuent alternativement à la Cour, & s'appuyent de l'autorité du Gouvernement pour opprimer leurs adversaires. Hircan, gagné par les Saducéens, poursuit les Pharisiens sans relâche,

emprisonne les uns, fait mourir les autres, force la plus grande partie à se réfugier dans les déserts, & désend, sous peine de mort, de suivre leurs institu-tions. Aristobule, fils d'Hircan, héritier de sa haîne pour eux, leur fait, comme lui, une guerre cruelle; & Alexandre, frere d'Aristobule, les persécute jusqu'à la mort.

La veuve d'Alexandre change de parti par son conseil : aussi-tôt les Pharisiens, devenus maîtres sous le nouveau regne, persécutent à leur tour les Saducéens & leur rendent tous les maux qu'ils en avoient reçus. Le Saducéisme est alors si odieux, que ses Sectateurs forcés de plier, abandonnent les affaires, ou n'osent plus décider dans les jugemens & les conseils, que ce qui plaît à leurs adversaires.

Enfin tour à tour oppresseurs & op-primés, ces Sectaires ne cessent point de se poursuivre avec acharnement, & les haines se perpétuent jusqu'à la ruine entiere de l'Etat, qu'elles accélerent. » Cette multiplicité de Sectes, dit un » savant Protestant, qui les connoissoit, » & que vous n'accuserez point d'into-» lérance (1), fut une des principales

⁽¹⁾ D'intolérance, Basnage, Hist. des Juiss. Aut.

» causes des malheurs de la Judée. La haîne, qui devoit se rallentir par la » durée des siecles & par la misere, » subsista; la guerre même ne réunit » point les esprits, & l'on aima mieux » périr par la division, que de se sauver » en combattant de concert contre l'en- » nemi «.

C'est ainsi, Monsieur, que ces Sectes se tolérerent. Est-ce là ce que vous proposez à l'imitation de vos peuples modernes? & est-ce sur cette conduite que vous sondez ces éloges de tolérance extrême, que vous donnez à nos peres? Vous le voyez: aussi peu juste dans vos louanges que dans-vos critiques, vous blâmez la loi, qui, bien que sévere, étoit sage, & vous louez la pratique, qui ne l'étoit gueres.

Conclusion.

Eh bien, Monsieur; croyez-vous encore que les exemples que vous apportez en faveur de la tolérance, soient fort propres à la faire goûter de vos Gouvernemens? Pour la leur persuader, vous leur proposez pour modeles les anciens peuples, les Egyptiens, les Grecs, les Romains, &c; & les anciens peuples,

felon vous, si tolérans, furent, selon vous-même, si peu tolérans, que les Philosophes & les Initiés étoient par-Philotophes & les Inities etoient par-tout dans la nécessité de cacher leurs opinions & leurs dogmes avec-la plus grande circonspection; & les Egyptiens tolérans se faisoient, par intolérance re-ligieuse, des guerres barbares; & les Grecs qui, dites-vous, ne persécuterent que le seul Socrate, bannissoient, pros-crivoient, emprisonnoient, mettoient à mort ceux qui dans leurs discours ou dans leurs écrits, attaquoient le culte reçu, ou cherchoient à en introduire de nouveaux; & les Romains, qui, selon vous, ne persécuterent personne & adopterent tous les Dieux, défendaient d'adorer les Dieux étrangers, démolissoient leurs Temples, chassoient leurs adora-teurs, battoient de verges les Philosophes, reléguoient les Juifs, inondoient l'Empire du sang des Chrétiens, &c.

De ces peuples vous passez aux Juifs. Mais quels faits citez-vous? Des faits, ou incertains, ou faux, ou préfentés sous de faux aspects; des faits étrangers à la question, qui ne prouvent rien, ou qui prouvent contre vous; des faits arrivés dans des temps de travelle. rivés dans des temps de trouble, d'anarchie, de dépendance, & qui loin d'avoir

eu des suites heureuses pour l'Etat, n'ont sait qu'en précipiter la ruine. En vérité, sont-ce là des preuves? & ne diroit-on pas, qu'au lieu d'inviter vos Gouvernemens à la tolérance, vous cherchez à la leur faire redouter?

Eh! Monsieur, laissez-là les anciens peuples, laissez les Egyptiens, les Grecs, les Romains, &c. Ils eurent tous des principes d'intolérance: tous, soit par fanatisme de Religion, soit par vues politiques, furent intolérans dans l'occasion.

Mais sur-tout laissez les Juiss, ou apprenez mieux leur Histoire. Déja les étrangers (1) & vos compatriotes (2) vous ont reproché plus d'une fois, de n'en avoir pas une connoissance fort profonde. Etudiez-là enfin ou n'en parlez plus.

Nous l'avons déja dit & nous le répétons en finissant. Tolérés à peine dans la plupart des Etats, nous n'avons pas eu

⁽¹⁾ Déja les étrangers, &c. Voy. Warburton & tout récemment les favans Auteurs du Monthly Review, &c. Edit.

⁽²⁾ Ét vos compatriotes. Voy. Défenses des livres de l'Ancien Testament; Résutacion de quesques articles du Dictionnaire Philosophique; Supplément à la Philos. de l'Hist. &c. Edit.

DE QUELQUES JUIFS. 343

dessein de combattre la tolérance. Nous avons voulu seulement vous montrer, que vous la prouvez mal dans vos deux chapitres. N'avons-nous pas rempli notre objet? Nous vous en faisons le juge.

Nous fommes, avec les sentimens les

plus distingués, &cc.

LETTRE

DE JOSEPH BEN-JONATHAN,

A DAVID WINCKER,

sur le Petit Commentaire qui suit.

oici, mon cher David, les Extraits de l'Ouvrage de notre ami Aaron que tu m'avois envoyés; je les ai traduits & mis en ordre. Prends la peine de les lire avec attention, & après y avoir fait les changemens que tu jugeras convenables, fais tenir le tout à nos freres Benjamin Groot, &c.

J'ai distribué ces Extraits, selon les matieres, à la fin de chaque volume, où je les place après nos Lettres, sous la forme de Commentaire. Cette forme paroît

ne t'avoir pas déplu : elle a effectivement ses avantages. Outre qu'elle fait variété, elle offre, d'une maniere plus distincte, les difficultés exposées dans les propres termes de leur Auteur. Les réponses suivent, & si elles sont solides, on les

saisit plus aisément.

D'ailleurs, comme je te le disois, la mode des Commentaires revient, avec cette dissérence pourtant, que les Commentateurs de notre temps ne sont rien moins qu'idolâtres de leur texte. Si Aaron ne l'est pas du sien, on n'en sera donc point surpris: c'est le ton du jour. Si l'on s'en plaignoit, il pourroit se justifier par de grands exemples (tu m'entends) &, ce qui vaut mieux encore, par de bonnes raisons.

Adieu: présente à notre respectable ami les vœux que je fais pour sa conservation, & crois-moi sincerement & ten-

drement . &c.





PETIT COMMENTAIRE

EXTRAIT D'UN PLUS GRAND,

A l'usage de M. de Voltaire & de ceux qui lisent ses Œuvres.

Vous êtes né, Monsieur, comme tous les grands hommes, pour donner le ton à votre siecle & pour en réformer tous les préjugés. Le titre de Commentateur étoit devenu le dernier de la Littérature (1): vous l'avez daigné prendre; il est ennobli de toutes parts on s'empresse de le porter après vous. Heureux, qui le soutiendroit avec les mêmes talens & avec le même succès!

En commentant le grand Corneille ; l'estimable Auteur des Délits & des

⁽¹⁾ Le dernier de la Littérature. Ainsi en jugeoit Pope. » D'Auteur, disoit-il, je suis » devenu Traducteur, de Traducteur je deviens » Commentateur; bientôt je ne serai plus rien « Ldit.

Peines, &c. vous avez fait honneur & ajouté un nouveau prix à leurs Ouvrages. En commentant les vôtres, aurions-nous le bonheur de contribuer à leur perfection? C'est du moins le desir qui nous anime toujours, & après la défense de nos saints livres, le principal objet qui

nous occupe.

Aussi ne nous attacherons-nous point ici à relever les beautés dont vos écrits étincellent par-tout: malheur à ceux qui ne pourroient les appercevoir qu'à l'aide d'un Commentaire! Nous croyons travailler plus utilement à votre gloire, en vous mettant sous les yeux les petites inadvertances qui vous sont échappées sur des matieres, qui nous intéressent & dont vous parlez quelques sans les avoir assez approfondies.

Nous espérons, Monsieur, que vous ne désapprouverez point notre zele. Vous aimez trop la vérité, pour vous irriter contre ceux qui vous la montrent avec le respect & les égards qui vous sont dûs.

respect & les égards qui vous sont dûs. Nous commencerons, si vous voulezbien, par la résutation d'un article de vos Questions sur l'Encyclopédie.

PREMIER EXTRAIT.

Réfutation de l'article fonte tiré des Questions sur l'Encyclopédie. Que le veau d'or a pu être jetté en fonte en moins de six mois.

Vous nous avez donc fait l'honneur de nous lire, Monsieur? & pendant que vous gardez un profond & morne silence sur tant de savans Ouvrages, où les Chrétiens de toutes les Sectes, Quakers, Protestans, Catholiques Romains, &c. ont combattu, comme nous, & plus vivement que nous, vos préjugés & vos erreurs, vous daignez nous répondre.

erreurs, vous daignez nous répondre.

Ce n'est pas que nos Lettres vous aient paru plus fortement & plus solidement écrites, que nous y traitions des sujets plus importans, ou que nous les présentions d'une maniere plus intéressante: non. Vous n'avez pas de nos soibles Essais une idée si avantageuse; & nous savons mieux les apprécier.

Mais de pauvres & malheureux Juifs Allemands, des étrangers, qui favent à peine votre langue, vous ont paru des adversaires moins redoutables. Telle est la générosité philosophique! elle ménage

Pvj

l'ennemi qu'elle croit en état de se défendre, & s'attaque au foible, dont elle

se promet un triomphe aisé.

Nous sentons toute notre infériorité, Monsieur. Des partisans nombreux, des protecteurs puissans, une réputation brillante & méritée, l'étendue du savoir, les agrémens du style, &c. tous les avantages sont de votre côté; mais la vérité est du nôtre. Avec elle on est toujours fort, quelque adversaire qu'on ait à combattre.

C'est dans la confiance qu'elle nous inspire, que nous entreprenons d'examiner ici la Réponse, dont vous nous avez honorés.

S. i.

Observations sur le titre de la Réponse de M. de Voltaire à deux de nos Lettres.

On ne peut douter, Monsieur, que vous n'ayez voulu mettre beaucoup d'esprit dans cette Réponse: il y en a jusques dans le titre. Le voici:

TEXTE.

» Fonte. L'art de jetter en fonte des » figures considérables d'or ou de bronze; art. Fonte.)

COMMENTAIRE.

Ce titre est tout plein d'esprit, Monsieur, nous en convenons: mais n'eut-il pas été plus ingénieux encore & en même temps plus vrai, si vous eussiez dit: » Art de jetter en sonte des sigures con-» sidérables.... d'environ trois pieds. » Réponse à un homme qui est d'un » autre métier... par un homme qui » est du métier? «

Ces expressions, figures considérables... d'environ trois pieds, feroient un contraste heureux; elles surprendroient agréa-

blement le Lecteur.

Et rien de plus vrai que ces autres mots, par un homme qui est du métier; car vous en êtes assurément, Monsieur; on s'en apperçoit d'abord.

· S. 2.

Petite ruse du sayant Fondeur.

Mais, puisque vous êtes du métier, Monsieur, puisque vous possédez si par-faitement l'Art de jetter en fonte, pour-

quoi recourir aux petites finesses des disputeurs de mauvaise foi?

Vous débutez par changer l'état de la

question.

TEXTE.

» Il s'agissoit de savoir si on peut sans » miracle fondre une figure d'or en une » seule nuit «.

COMMENTAIRE.

Il ne s'agissoit point du tout de cela; Monsieur: ni l'Exode n'a rapporté, ni nous n'avons prétendu qu'Aaron ne mit qu'une seule nuit à jetter le veau d'or en fonte. Faux exposé par conséquent, &

petite finesse.

Dans l'endroit que nous réfutions, vous parliez d'un feul jour, & dans votre réponse, vous parlez d'une feule nuit. Quel avantage, trouvez-vous, Monsieur, à changer le jour en nuit? Votre assertion n'en deviendra pas plus vraie. Nous vous l'avons niée, nous vous la nions encore.

Oui, Monsieur, (vous nous obligez de prendre un ton qui nous déplaît) oui, il est faux, très-faux, absolument faux, que l'Exode, ni aucun de nos I ivres saints ait dit, ou que nous ayons pré-

tendu en aucun endroit, qu'Aaron ne mit qu'un seul jour ou qu'une seule nuit

à jetter en fonte le veau d'or.

- Vous le suppossez sans en donner de preuves : vous nous répondez sans en produire aucune : vous n'en produirez jamais; nous vous en défierions, s'il étoit honnêre de donner un défi à quelqu'un qu'on respecte.

S. 3.

Autre petite ruse.

Ce n'est point assez de changer l'état de la question ; vous usez d'une autre petite adresse. Vous nous faites dire tout le contraire de ce que nous avons dit.

TEXTE.

" On a prétendu, que rien n'est plus » aisé que de jetter en fonte en trois » jours une statue, qui puisse être aisé-» ment apperçue de deux ou trois millions » d'hommes «.

COMMENTAIRE.

Vous voulez dire, Monsieur, de deux ou trois millions d'hommes à la fois, sans doute; car la plus petite statue pourroit être aisément apperçue de deux ou trois millions d'hommes successivement.

Mais où avez-vous trouvé qu'il soit question dans notre Lettre, d'une statue qui puisse être aisément apperçue de deux ou trois millions d'hommes à la sois? Citez l'endroit, Monsieur, ou convenez que vous nous imputez, sciemment, une absurdité que nous n'avons point dite.

Une statue, qui pourroit être aisément apperçue de deux ou trois millions d'hommes à la fois, seroit nécessairement une statue considérable. Or, loin d'avoir dit ou d'avoir cru que le veau d'or sut une statue considérable, nous vous dissons, qu'une de vos méprises étoit de vous le sigurer comme le groupe de la Place des Victoires, ou le Laocoon de Marli. Nous vous faisions remarquer, qu'il sut fait pour être porté à la tête de l'armée, & qu'une statue portative ne peut pas être une statue considérable.

Vous nous faites donc dire précisément tout le contraire de ce que nous avons dit. Noble & franche maniere de se défendre; preuve nouvelle & convaincante de la sincérité & de l'amour du vrai, qui vous conduisent dans vos Ecrits!

S. 4.

Faux reproches qu'il nous fait.

Vous continuez avec la même candeur, & vous dites;

TEXTE.

» On a écrit contre nous & contre » tous les Sculpteurs anciens & modernes, » faute d'avoir consulté les atteliers. On » oppose l'autorité des Commentateurs » à celle des Artistes. Ce n'est pas ainsi » que les Arts se traitent «.

COMMENTAIRE.

On a écrit contre nous, &c. Ecrire contre vous, Monsieur, & contre tous les Sculpteurs! Le Ciel nous en préserve!

Nous avons trop de respect pour vous,

& trop d'estime pour eux.

Il est vrai, que par zele pour votre gloire, & dans le desir de contribuer, s'il nous étoit possible, à la perfection de vos Ecrits, nous avons pris la liberté de vous avertir de quelques méprises, qui vous y sont échappées. Mais si nous ne nous trompons, ce n'est pas là écrire contre vous. Identissez-vous, Monsieur,

tant qu'il vous plaira avec vos préjugés; vos fausses assertions & vos erreurs; nous nous ferons toujours un devoir de vous en distinguer avec soin.

Nous nous garderons sur-tout, d'attribuer à tous les Sculpteurs anciens & modernes, les idées d'un Artiste tel que vous. Nous sentons trop combien ce procédé seroit injuste, & quel tort ce seroit vous faire!

Faute d'avoir consulté les atteliers & les Artistes. Nous les avons consultés, soyez-en sûr, Monsieur. Nous pourrions vous en nommer plus d'un, s'il étoit nécessaire; & nous n'avons point apposé à leur autorité celle des Commentateurs. C'est ainsi que les Arts se traitent: est-ce ainsi que vous les avez toujours traités?

S. 5.

De quelques beaux secrets inventés par l'habile Artiste.

Vous prenez le ton railleur, & vous dites en esset très-plaisamment,

TEXTE.

» Il ne s'agit que d'une affaire de Fondeur: il ne faut pas consulter Artapan, » Berose, Manethon, pour savoir com-» ment on fait une statue, qui puisse » être vue de toute l'armée de Xerxès en » marche «.

COMMENTAIRE.

Il ne faut pas consulter Artapan, &c. Vous nous faites trop d'honneur, Mon-sieur. C'est à vous qu'il appartient de consulter Artapan, Berose, Manethon. Leurs noms se lisent en plusieurs endroits de vos Ouvrages; ils ne se trouvent nulle part dans les nôtres. Il seroit beau vraiment, que de francs ignorans comme nous, s'avisassent, à propos de statues,

de citer Artapan & Manethon.

Quand nous voudrons apprendre, ce qu'il seroit en effet très-curieux de sa-voir, comment on fait une statue qui puisse être vue à la fois d'une armée d'un million d'hommes en marche, telle qu'on a dit qu'étoit celle de Xerxès, nous n'irons pas consulter les anciens Auteurs de l'Egypte & de la Caldée. Nous nous adresserons à un Ecrivain plus récent, & tout autrement instruit dans l'art de sondre; à vous, Monsieur, qui êtes du métier & qui en connoissez tous les secrets.

Non, il n'y a qu'un Fondeur tel que vous, & d'une imagination vive, féconde, poétique, comme la vôtre, qui soit capable de concevoir & d'exécuter une statue qui puisse être vue de toute l'armée de Xerxès en marche.

Dans le vrai, ce n'est pas là une opération aisée. Une armée d'un million, ou même, si vous voulez, d'un demi million d'hommes en marche, devoit occuper un terrein un peu vaste; & vous ne supposez pas, apparemment, que tous les soldats de Xerxès portoient fur eux des télescopes à la Dollon Savez-vous bien, Monsieur, que, sans de bons télescopes, il eût été disficile qu'une telle armée en marche, (& encore plus un peuple de deux millions cinq cent mille ames) pût appercevoir à la fois une statue même de grandeur naturelle? Il en auroit fallu, sans contredit, une plus haute; par exemple le Colosse d'Arone (1), monté, peut-être, sur la Colonne Trajane. Or, le Colosse d'Arone, faifant corps avec la Colonne Tra-

⁽¹⁾ Le Colosse d'Arone. C'est une grande statue colossale élevée au saint Archevêque de Milan, Charles Borromée, dans Arone sa patrie. Chret.

ane, & jetté en fonte avec elle, sur-tout l'un seul jet, seroit assurément une assez olie petite piece de sonte.

Vous savez, Monsieur, comment il faut s'y prendre pour exécuter un pareil morceau! Et comme vous n'êtes pas moins fameux Méchanicien qu'habile Fondeur, vous savez ce que les Vaucansons, les Laurent, les Lauriot ignorent, par quelle invention de méchanique on peut le porter à la tête d'une armée! Vraiment, Monsieur, vous possédez là de beaux secrets? Les envierez-vous long-temps au Public ?

S. 6.

Raisons qu'allegue l'illustre Ecrivain, pour prouver, qu'on ne peut jetter en fonte, en moins de six mois, sans miracle, un veau d'or de trois pieds, travaillé grossierement,

Mauvaise plaisanterie! direz - vous. Soit. Laissons-là votre armée de Xerxès en marche & notre colosse d'Arone. Ne parlons que d'une statue de trois pieds. Combien faut-il de temps , pour jetter en fonte un veau d'or de trois pieds, grofsiérement travaillé?

TEXTE.

» Six mois au moins «.

COMMENTAIRE.

Six mois, Monsieur! c'est beaucoup: si vous le prouviez bien, vous nous forceriez presque d'abandonner le récit du Pentateuque, ou de recourir au miracle. Voyons donc quelles sont vos preuves?

La premiere est une description, en vingt articles, des procédés qu'on suit maintenant, pour jetrer en sonte des si-

gures considérables de bronze.

TEXTE.

» Voici comme on fond une statue » d'environ trois pieds seulement. 1°. On » fait un modele en terre grasse. 2°. On » couvre ce modele d'un moule en » plâtre, en ajustant les fragmens du » plâtre, les uns aux autres, &c. &c. &c.

COMMENTAIRE.

Nous convenons que cette description; qui vous a été fournie probablement par quelqu'Artiste, est, à quelques omissions près, assez exacte, & qu'elle peut être

fort intelligible pour les gens du métier. Quant à ceux qui n'en sont pas, ils seront bien d'y joindre les mots Fonte de l'Encyclopédie, & du Dictionnaire des Beaux-Arts de M. Lacombe. A l'aide de ce double Commentaire, ils pourront entendre quelques endroits, qui n'y sont pas assez clairement exprimés pour eux, à commencer par le second article, le cinquieme, &c. &c.

Nous convenons encore, qu'on suit maintenant cette méthode dans la fonte des statues de bronze considérables; telles par exemple, que celles de vos places publiques; & même quelques sois lorsqu'on veut jetter en fonte des statues de bronze de trois pieds d'une élégance recherchée, des chefs-d'œuvre de l'Art, destinés à orner les cabinets des riches curieux.

Mais cette méthode est-elle ancienne? remonte-t-elle au temps de Moyse? tous ces procédés sont-ils indispensablement nécessaires? n'en peut-on omettre aucun (1)? N'a-t-on jamais pu, ne peut-on

⁽¹⁾ En omettre aucun. Ne peut-on, par exemple, & n'a-t-on jamais pu jetter en fonte une statue de deux ou trois pieds, sans eau grasse sortie de la composition d'une terre rouge & de stente de cheval macérée pendant une année entière? Aut.

encore leur en substituer de plus expéditifs & de plus prompts? En un mot, n'y avoit-il pas autrefois, n'y a-t-il pas même aujourd'hui, d'autres manieres de jetter en sonte une statue d'or de trois pieds en moins de six mois? Voilà, Monssieur, ce que vous ne prouvez pas & ce qu'il auroit pourtant fallu prouver, sans quoi toute votre savante description est en pure perte. On vous accordera, qu'il y a des procédés, qui peuvent demander six mois; & on vous niera qu'il n'y en ait point, qui demandent moins de temps.

À cette première preuve, qui, comme vous voyez, n'est pas fort concluante, vous en ajoutez une autre: c'est l'autorité

d'un de vos plus célebres Artistes.

TEXTE.

" J'ai demandé à M. Pigal, combien " il lui faudroit de temps, pour faire en " bronze un cheval de trois pieds de haut " feulement. Il me répondit par écrit, je demande fix mois au moins. J'ai fa déclaration datée du 3 Juin 1770.

COMMENTAIRE.

Une déclaration par écrit n'est pas nécessaire, cessaire, Monsieur. Nous ne doutons point de ce fait, dès que vous l'assurez; mais qu'en pouvez-vous conclure? M. Pigal, Artiste célebre, riche, très-occupé, demande six mois au moins, pour jetter en bronze un cheval de trois pieds: donc un Artiste moins occupé en demanderoit autant! M. Pigal, jaloux de sa réputation, & qui ne veut laisser fortir de ses mains que des chef-d'œuvres, employeroit des procédés favans, recherchés: donc il n'y en a point de plus simples! il faut à M. Pigal six mois au moins, pour jetter en bronze une figure de trois pieds, travaillée avec le soin, l'élégance, la perfection qu'il donne à tous ses ouvrages: donc on n'en peut mettre moins à faire en or une figure travaillée grossierement!

Il nous semble, Monsieur, que sans prétendre en savoir plus que M. Pigal sur l'art de fondre, on peut juger ces conséquences mal déduites; & que les nier, ce n'est pas tout-à-fait nier des

vérités.



S. 7-

Si, & comment on pourroit jetter en fonte un veau d'or de trois pieds, nonfeulement en moins de six mois, mais en quinze jours & même en huit.

Avant d'aller plus loin, permettez-nous d'observer ici, que pour justifier le récit de l'Exode, il suffiroit à la rigueur qu'on pût jetter en fonte un veau d'or en trois semaines, & même en un mois: car l'Ecriture n'ayant déterminé ni le temps qu'Aaron mit à faire le veau d'or, ni le moment où les Israélites commencerent à murmurer de l'absence de leur Chef; on pourroit supposer, qu'accoutumés à voir Moyse monter tous les jours sur la montagne & en redescendre, ils s'ennuverent de son absence au bout de vingt, de quinze, ou même de dix jours. Ainsi Aaron pourroit avoir eu trois semames, & même un mois pour faire le yeau d'or. Or, qu'on puisse sans miracle, faire un veau d'or, fût-il de trois pieds, en un mois ou en trois semaines, c'est sur quoi il nous semble, quoi que vous en dissez, qu'il ne sauroit y avoir aucun doute.

Mais, pourroit-on jetter en fonte un veau d'or de trois pieds en quinze jours & même en huit? Nous avons prétendu qu'oui, & nous le prétendons encore.

Vous dites,

TEXTE.

» Si l'on s'étoit adressé à M. Pigal ou » à M. le Moine, on auroit un peu changé » d'avis «.

COMMENTAIRE.

Nous l'avouons, Monsieur; nous ne nous sommes point adresses aux le Moine & aux Pigal: pour faire une statue de trois pieds, grossièrement travaillée, il n'est pas nécessaire de recourir aux Phidias de la France.

Mais, quand nous les aurions confultés, nous n'aurions probablement pas changé d'avis: dès que nous leur aurions parlé d'une statue d'or, & que nous leur aurions dit, que nous cherchions la célérité de l'exécution, plutôt que la perfection de l'ouvrage, ces hommes célebres (1) auroient eu l'honnêteté

nêteté, on l'a eue en effet pour nous. Depuis

de nous indiquer eux-mêmes des Artistes; qui suivent une méthode plus aisée &

des procédés plus prompts.

Il en est de tels, Monsieur: il est, même de notre temps, une maniere de jetter en sonte beaucoup plus abrégée, que celle dont vous nous donnez une si longue description. Vous ne l'ignoriez pas apparemment, quoique vous l'ayez long-temps dissimulé: car vous ajoutez d'un ton de triomphe,

Техте.

no On n'a consulté que des Fondeurs d'assiettes d'étain ou d'autres petits ouno vrages, qui se jettent en sable «.

COMMENTAIRE.

Le mot, enfin vous échappe! On jette en sable. Oui, Monsieur; on jette en sable, & on y jette non-seulement des

la réponse, dont M. de Voltaire nous a honorés, nous avons eu occasion de consulter M. Guyard, digne éleve de l'immortel Bouchardon, & né pour remplacer son Maître. Ce savant Artiste nous a adressés à un Orsévre de ses amis, qui ne nous a demandé que huit jours. Aut.

assiettes d'étain & d'autres petits ouvrages, mais des candelabres, des vases; des sigures de cuivre, d'or & d'argent, d'un, de deux, de trois pieds de haut & même quelquesois au-delà. Adressezvous, Monsieur, non aux Fondeurs d'assiettes d'étain, mais aux Fondeurs en cuivre, aux Orsévres qui travaillent pour vos Eglises; & soyez sûr qu'ils vous jetteront en sable, quand vous voudrez un cheval de cuivre, un veau d'or de trois pieds & plus, en moins de six mois & même en moins de trois semaines,

Sans miracle.

Voilà les atteliers & les Artistes que nous avons consultés, & que vous auriez dû consulter vous-même, puisqu'il s'agissoit de jetter en sonte par le procédé le plus court, une statue portative. C'est-là que nous nous sommes assurés par nos yeux, & que vous auriez pu vous assurer par les vôtres, que la maniere de jetter en sonte des sigures de trois pieds, qu'on vous a décrite en vingt articles, n'est pas la seule en usage, même de votre temps; qu'on peut y suppléer par une opération plus simple; en un mot, qu'il est très-possible, sans miracle, de jetter en sonte une statue de trois pieds, non-seulement en moins de six mois, mais en moins de quinze jours. Q iij

Vous nous demanderez peut-être, où nous avons trouvé des Artistes, qui nous aient offert de nous faire une statue d'or ou de cuivre de cette grandeur, en quinze jours & même en huit. Où, Monsieur? à Roterdam, à Bruxelles, à Anvers, à Paris, rue Guérin-Boisseau, rue des Arcis, Pont-au-Change, Quai des Orfévres, &c. Mais, comme nous yous l'avons dit, nous leur avions promis la matiere, des Ouvriers, s'il leur en falloit. & même le modele à ceux qui ne nous ont demandé (1) que trois jours. Nous leur laissions la liberté de la faire d'un ou de plusieurs jets (2); &

(2) De plusieurs jets. C'est une remarque de Pline l'ancien, que les Artistes Egyptiens étoient si savans dans les proportions, qu'on distribuoit les divers membres d'une statue à dissérens Ouvriers, qui les exécutoient séparément. C'étoit assez qu'ils sussent la hauteur de la statue, pour

⁽¹⁾ Que trois jours. On nous a fait observer, que les Ouvriers de Paris sont un peu sujets à manquer de parole, & qu'en faisant marché avec eux, il est bon d'y mettre des dédits considérables si l'ouvrage n'est point fait au temps convenu. Nous avouons ingénûment que nous n'avons point pris cette précaution avec ceux, qui ne nous ont demandé que trois jours: mais nous n'avons pas oublié de la prendre avec ceux, qui n'en demandoient que huit. Aut.

nous leur avions bien expliqué, que nous ne demandions point une statue délicatement travaillée, réparée, brûnie, &c. & que, quand elle seroit faite de manière qu'on put prendre la tête de veau pour une tête d'âne, nous n'en serions point mécontens.

S. 3.

Moyen que peut prendre l'illustre Ecrivain, pour lever tous ses doutes sur cette matiere.

Vous reste-t-il encore quelques doutes, Monsieur? Voici un moyen facile de les lever tous.

Déposez chez un Notaire cent marcs

que tous ces membres se trouvassent exactement proportionnés. Il n'étoit plus question que de les réunir: & l'on sait que les soudures en or & en argent sont plus aisées qu'en cuivre.

Les Ouvriers employés par Aaron n'étoient peut-être pas si savans: mais ne purent-ils pas recourir à ce procédé, & faire leur statue de plusieurs jets? On sait que dans l'antiquité on employoit ce moyen, non-seulement dans l'exécution des grands ouvrages, tels que le colosse de Rhodes, le cheval de Marc-Aurele, &c. mais pour tous ceux qu'on n'auroit pas pu saire commodément d'un seul jet. Auc.

d'or en barre, & cent mille livres en argent comptant. Engagez-vous publiquement & en bonne forme à donner le tout au Fondeur, qui vous fera dans le moins de temps une figure telle que nous l'avons demandée.

S'il ne s'en trouve aucun, qui l'exécute, en huit jours, nous vous promettons de nous rétracter, & de faire hautement l'aven de notre ignorance.

Puisque vous êtes sûr, qu'on ne peut, sans miracle, jetter en sonte un veau d'or de trois pieds seulement, en moins de six mois, vous ne risquez rien. Et quand vous courriez quelque risque, qu'est-ce que cent marcs d'or & cent mille francs pour un homme riche & Philosophe?

Acceptez donc la proposition, Mon-sieur: ce n'est point acheter trop cher le triple plaisir de vous instruire, d'éclairer le public, & de nous confondre. Si vous la refusez, nous aurons quelque lieu de vous croire passablement réfuté, & de nous regarder comme dispensés de vous répondre, quelque chose que vous dissez désormais sur l'Art de jetter en sonte.

Mais s'il est certain qu'on peut faire en moins d'un mois, de trois semaines, & même de huit jours un veau d'or de trois pieds (1); à plus forte raison pût-on faire dans le même temps celui d'Aaron, qui peut-être n'avoit pas trois pieds. Nous l'avons bien voulu supposer tel: mais, au vrai, l'Ecriture n'en détermine point la hauteur; elle dit seulement qu'il devoit être portatif, par conséquent qu'il ne pouvoit être fort grand (2).

(2) Ne pouvoit être fort grand. Les Aigles Romaines qu'on portoit à la tête des armées, & auxquelles on offroit des sacrifices, n'a-

voient pas trois pieds. Edit,



⁽¹⁾ Un veau d'or de trois pieds. Il est bon d'observer ici, que de tous les métaux, l'or est celui, qui non-seulement se soude le plus aisément, mais se sond le plus vite. C'est le premier qu'on a su travailler: l'argent vint en suite; l'airain après; le fer sut le dernier. On croit que c'est ce qui a donné lieu aux Poètes de désigner leurs quatre âges du monde par les noms de ces quatre métaux. Aut.

IIe. EXTRAIT.

Réfutation de l'article Fonte tiré des Questions sur l'Encyclopédie: suite. Fonte du veau d'or. Or potable.

IL nous paroît, Monsieur, que nous vous avons assez solidement répliqué sur l'Art de jetter les statues en sonte. Mais pourrons-nous nous désendre de même sur la Chymie?

C'est-là sur-tout, que vous montrez toute la prosondeur & l'étendue de vos connoissances. Qui pourroit ne pas s'en former la plus haute idée, en pensant à vos admirables procédés chymiques?

S. I.

Savans procédés connus par l'habile Chymiste.

Vous voulez bien nous les apprendre; Monsieur. Vous nous dites:

TEXTE.

» J'ai réduit l'or en pâte avec du

mercure....Je l'ai dissous avec de » l'eau régale..... Je ne l'ai jamais » calciné..... L'extrême violence du » feu liquifie l'or, mais il ne le calcine » point ... Quest. Encyclop. art. Fonte.)

COMMENTAIRE.

Vous connoissez, Monsieur, ces savans procédés! vous avez fait ces curieuses expériences, ces sublimes & rares découvertes! Quel Chymiste vous êtes! O Stahl, ô Beker, Geossfroi, Lémeri, Lavoisier, Baumé, Cadet, Chymistes nationaux, Chymistes étrangers, baissez le front; reconnoissez votre Maître. Il réduit l'or en pâte, avec du mercure; il le dissout avec de l'eau régale, &c! Les merveilleux secrets!

Quelle gloire pour nous, qu'un Chymiste aussi profond n'ait à nous opposer que de petits procédés de Charlatan!

S. 2.

Il change encore l'état de la Question.

Oui, Monsieur, c'est encore en changeant l'état de la question que vous nous combattez sur la Chymie.

TEXTE.

» Il s'agissoir de savoir si une sigure » d'or sondue en une seule nuit, peut » sans miracle, être réduite en poudre » le lendemain «.

COMMENTAIRE.

Le lendemain. Précifément le lendemain? En un seul jour? Non, Monsieur, il ne s'agissoit point de savoir, si une statue d'or peut être réduite en poudre en un seul jour. On vous désie de produire aucun passage où nos livres saints aient dit, & où nous ayons prétendu, que Moyse réduisit en poudre le veau d'or en un seul jour. Quoi, toujours du faux!

Техте.

» Il s'agissoit de savoir si on peut ré-» duire en poudre une figure d'or, en la » jettant au seu. C'est de quoi il est » question «.

COMMENTAIRE

C'est de quoi il n'étoit nullement question. Vous aviez avancé, qu'il est impossible, même à la plus sayante

Chymie, de réduire l'or en poudre qu'on puisse avaler. Cette assertion est générale, sans restriction; & nous vous l'avions niée, parce qu'elle est fausse dans la généralité. Vous vous appercevez enfin de la méprise, & pour vous tirer d'affaire, vous ajoutez subtilement ces mots; en la jettant au feu.

Mais ces mots ne se trouvoient ni dans la note que nous réfutions, ni dans trois ou quatre autres endroits de vos Ecrits que nous avions alors sous les

yeux.

Dire maintenant qu'il s'agissoit de sa-voir si l'on peut réduire en poudre une figure d'or en un seul jour, en la jettant au feu, n'est-ce pas visiblement changer l'état de la question? Petit stratagême, que vous auriez dû laisser à ces hommes vains & faux, qui, fentant qu'ils fe sont trompés, ont la foiblesse de n'oser en convenir.

S. 3.

Il nous fait dire ce que nous n'avons point dit.

Vous continuez de vous défendre sur la Chymie, comme vous l'avez fait sur l'Art de jetter en fonte.

Техте.

» On prétend que réduire l'or en » poudre en le brûlant, pour le rendre » potable, est la chose la plus aisée & la » plus ordinaire en Chymie «.

COMMENTAIRE.

On prétend! Grand homme, vous n'avez pas menti, vous avez dit la chose qui n'est pas (1). Non: on ne le

prétend point.

Nous avons prétendu & nous prétendons encore, que réduire l'or en poudre au point de le rendre potable, est une chose très-aisée & très-ordinaire en Chymie. Mais nous n'avons dit nulle part, que ce soit en le brûlant.

On prétend! & pour prouver qu'on le prétend, vous citez de nos Lettres un long passage où nous ne le prétendons pas.

La preuve est excellente!

Non, Monsieur; nous n'avons parlé de brûler l'or, de le calciner, ni dans ce passage, ni dans aucun autre endroit de nos Lettres. On y lit, à la vérité, le mot

⁽¹⁾ Qui n'est pas. Voy. Lettre d'un Quaker, Edit.

de fusion; mais fusion n'est pas calcina-tion: l'or fuse, & ne se calcine pas. Savant Chymiste, auriez-vous pris l'un pour l'autre & confondu des idées si disparates!

Vous ne nous répondez donc qu'en nous faisant dire ce que nous n'avions point dit. Le procédé peut être adroit; nous vous laissons à juger s'il est honnête.

Vous ajoutez, sans vous fâcher, mais pourtant avec un peu d'humeur :

TEXTE.

» Si on vous a dit que M. Rouelle » calcine de l'or au feu, on s'est moqué » de vous, ou bien on vous a dit une » sottise que vous ne deviez pas répéter, » non plus que toutes celles que vous » transcrivez sur l'or potable «...

COMMENTAIRE.

Si on yous a dit? Ni on ne nous a dit, ni nous ne vous avons dit, que M.

Rouelle calcinoit de l'or au feu.

Quand donc vous nous faires dire & répéter cette sottise, vous nous calomniez grossierement, Monsieur, ce qui est mal; & vous vous moquez ouvertement de vos Lecteurs, ce qui n'est pas bien.

Il nous semble encore, qu'en transcrivant ce que nous avons dit de l'or potable, nous n'avons pas transcrit des sottises. Nous avons transcrit ce qu'en ont enseigné Stahl & Senac, qui n'étoient pas des sots, & qui n'écrivoient pas des sottises.

Quoi! Monsieur, vous ne pouvez nous réfuter qu'en traitant de sots tous les Chymistes! ne voyez-vous pas, que notre

cause va devenir la leur?

S. 4.

Or potable de M. de Voltaire.

Nous vous parlions de l'or potable des Chymistes; & vous nous objectez celui des Charlatans. Vous en donnez la recette. C'est le seul or potable, que vous connoissiez en Chymie : tant vous êtes prosond Chymiste!

TEXTE.

» L'or potable est une charlatanerie: » c'est une friponnerie d'imposteur qui » trompe le peuple.... Ceux qui ven-» dent leur or potable à des imbécilles » ne font pas entrer deux grains d'or » dans leur liqueur; ou s'ils en mettens

" un peu, ils l'ont dissous dans de l'eau " régale, & ils vous jurent, que c'est de » l'or potable sans acide. Ils dépouillent " l'or, autant qu'ils le peuvent, de son eau régale, ils la chargent d'huile de romarin. Ces préparations sont très-» dangereuses; ce sont de véritables poi-» fons, & ceux qui en vendent, mé-» ritent d'être réprimés «.

COMMENTAIRE.

L'or potable est une friponnerie d'im-posteur. Oui, l'or potable, dont vous donnez la recette, l'or potable des Charlatans; prétendu spécifique & véritable poison.

Mais l'or potable, dont nous vous parlions, n'est point une charlatanerie, Monsieur ; il n'est ni poison ni spécifique.

Vous nous adressez néanmoins la pa-

role, & vous nous dites:

TEXTE.

" Voilà ce que c'est que votre or po-» table, dont vous parlez un peu au » hasard, comme de tout le reste «.

COMMENTAIRE.

Eh! non, Monsieur; ce n'est pas la notre or potable: c'est le vôtre, c'est l'or potable des Charlatans. Le nôtre est celui de Stahl, de Sénac, de tous les Chymistes; & nous n'en avons point parlé au hasard non plus que de tout le reste.

S. 5.

Or potable des Chymistes.

Comment, Monsieur, vous connoissez si bien l'or potable des Charlatans, & vous n'avez aucune idée de celui des Chymistes? Nous vous en avions pourtant indiqué le procédé. Puisque vous n'y avez pas fait attention, apparemment parce que nous vous le proposions en peu de mots, il faut vous le mettre sous les yeux tout au long, tel qu'on le lit dans la Chymie de M. Sénac.

» Pour rendre l'or potable, dit le savant Médecin, Moyse n'a pu employer » la calcination simple, ni l'amalgame, » ni la cémentation. Mais M. Stahl a » levé toutes les difficultés, qu'on pou-» voit faire là dessus. Le moyen, dont il 5 croit que Moyse s'est servi, est très-

» simple. Le voici.

» Or potable de M. Stahl. Prenez trois parties de sel de tartre, & deux parties de souffre, que vous ferez sondre dans un creuset. Jettez-y une partie d'or, il s'y sondra parfaitement. Après la fusion, retirez la matiere du seu, vous trouverez un hépar sulphuris, qui se pulvérisera. Mettez cet hépar sulphuris dans l'eau, il s'y sondra sa-cilement. Filtrez l'eau, elle est rouge & chargée d'or. C'est un or potable qui est d'un mauvais goût, approchant de celui du Magister de sousser.

C'est à-peu-près de la même maniere que s'exprimoit M. Grosse, de l'Académie des Sciences, dans son Mémoire

donné en 1733.

» Le procédé, dit-il, indiqué par M.

» Stahl, est de faire un hépar avec le

» souffre & un alkali fixe. Cet hépar

» étant en sonte au seu, si l'on y jette de

» l'or, il le divise tellement, & le re
» tient si sort, que quand on résout ce

» mélange par de l'eau, l'or passe avec

» la solution de l'hépar au travers du

» papier à filtrer «.

Qu'en pensez-vous, Monsieur? Un or, qui passe au travers du papier à

filtrer, n'est-il pas un or réduit en parties assez fines, pour qu'on les puisse avaler?

Tel est l'or potable des Chymistes & le nôtre: vous voyez qu'on n'y fait point entrer, comme dans celui des Charlatans, l'eau régale, ni l'huile de romarin. Vous semble-t-il encore, que nous en ayons parlé au hasard? & pensez-vous qu'ayant cité M. Sénac, comme nous l'avions fait, nous ayons pu dire ou croire que la Chymie rend l'or potable en le brûlant?

S. 6.

De feu M. Rouelle, & du cas qu'il faisoit de la Chymie de M. de Voltaire.

A propos de votre Chymie, nous avions cité M. Rouelle, que votre Academie des Sciences a perdu depuis. Vous nous faites l'honneur de rapporter notre passage d'après l'Edition de 1769, chez Laurent Prault, dites-vous, avec approbation & privilége du Roi; (en estet nous n'imprimons rien sans approbation...); mais, en le rapportant, vous vous permettez deux petites insidélités.

Vous y ajoutez quelques mots que nous avions supprimés de cette Edition, dans la crainte qu'ils ne vous déplussent, & vous en retranchez quelques expressions flatteuses dont nous usions à votre gard. C'est sans doute par modestie, que vous faites l'un & l'autre?

Mais de grace, Monsieur, quand yous nous citez, moins de modestie & plus de fidélité. Sur-tout, nous vous en supplions, ayez l'honnêteré de ne pas nous faire dire ce que nous n'avons point lit, & même tout le contraire de ce que nous ayons dit.

Revenons à M. Rouelle.

Техте.

» Il y eut un M. Rouelle, favant Chymiste & Apoticaire de Sa Majesté, qui accompagna un Garde du Trésor. Royal en 1753, à Colmar où j'ai un petit bien. Il venoit faire l'essai d'une terre, qu'un Chymiste des deux Ponts, changeoit en salpètre.... Je dis à M. Rouelle qu'il ne feroit point de salpètre: il me demanda pourquoi? c'est, lui dis-je, que je ne crois pas aux Transmutateurs, qu'il n'y a point de transmutations, que Dieu a tout, fait, & que les hommes ne peuvent, qu'assembler & désunir «

COMMENTAIRE.

Vous avez un petit bien à Colmar: nous en sommes enchantés, Monsieur; vous n'en aurez jamais autant que nous vous en souhaitons. Nous apprenons que la bienfaisance & la générosité dirigent l'usage que vous en faites; nous saifissons l'occasion d'y applaudir en passant. Puissent tous les riches employer, comme vous, leur fortune à soulager l'indigence, & à faire des heureux!

Vous ne croyez point aux Transmutateurs; vous avez raison: bien des gens se sont repentis d'y avoir trop cru. On dépense avec eux beaucoup d'argent, & on n'est pas sûr de faire de l'or; vous faites sagement de ne pas leur consier le vôtre.

Au reste, nous doutons que les Transmutateurs se laissent ébranler par le petit raisonnement que vous leur opposez. En vous accordant, que Dieu a tout fait, ils peuvent vous répondre, que dans leurs transmutations ils ne prétendent ni créer ni faire, mais assembler & désunir; qu'aucun Transmutateur ne se propose de créer, de faire de la matiere, mais de changer la configuration & l'arrangement de ses parties; ce qui n'est pas la même chose.

Nous doutons encore que M. Rouelle, que vous apellez savant Chymiste, & qui l'est en esset, ait eu besoin de vos leçons; & qu'il ait fallu que vous lui prouvassiez, qu'il ne seroit point de salpêtre.

Quoi qu'il en foit, le M. Rouelle que nous citions, n'est pas celui dont vous parlez; c'étoit son frere aîné, M. Rouelle

de l'Académie des Sciences.

TEXTE.

» J'ignore si M. Rouelle se met en colere, quand on n'est pas de son popinion «.

COMMENTAIRE.

M. Rouelle aimoit la Chymie de pafsion & avec enthousiasme; les mauvais traisonnemens sur cette matiere le mettoient, dit-on, dans des impatiences surgulieres & quelquesois sort plaisantes.

C'étoit un petit défaut compensé par d'excellentes qualités. Il faut bien, Mon-sieur, passer quelque chose aux grands hommes. C'est une de nos maximes: elle

ne doit pas vous déplaire.

Lorsque pour l'impatienter, on lui opposoit votre autorité; » M. de Vol» taire, répondoit-il vivement, M. de
» Voltaire est un beau parleur; mais avec
» tout son beau parlage, il ne parle pas
» fort correctement, quand il se mêle
» de parler de Chymie « Ceux qui ont
connu M. Rouelle, le reconnoîtront à
ces expressions: on le reconnoîtra encore
mieux, si nous ajoutons qu'en prononçant
ces mots, & avant de les avoir sinis, il
s'étoit assis, levé, rassis quatre ou cinq
fois, & que sa chaise avoit autant de
fois changé de place.

Au reste, M. Rouelle étoit un homme judicieux. Il distinguoit en vous, Monsieur, le Chymiste & le Poëte. S'il n'admiroit pas l'un, il aimoit beaucoup

l'autre.

Vous finissez en nous disant :

TEXTE.

" Si M. Rouelle est fâché contre moi; " si vous êtes fâché, j'en suis fâché pour " vous & pour lui; mais je ne crois point " qu'il soit si colere que vous le dites.

COMMENTAIRE.

Si M. Rouelle est fâché contre moi, &c. M.

M. Rouelle se fâchoit quelquefois contre votre Chymie: mais il n'étoit point saché contre vous; & le ton sur lequel nous vous répliquons, Monsieur, n'est pas, ce nous semble, le ton de la fâcherie: ainsi ne soyez point saché.

Je ne crois point qu'il soit si colere! Hélas! Monsieur, M. Rouelle est mort, c'est tout ce qui nous fâche: laissons ses cendres en paix, & ne jettons que des

fleurs fur fon tombeau.

Nous remarquerons seulement, que nos Lettres ont paru avant sa mort; & nous n'avons point appris qu'elles lui aient déplu.

Reprenons en peu de mots ce que nous venons de dire de votre Chymie.

Vous aviez avancé, Monsieur, sans restriction, que la Chymie la plus savante ne peut réduire l'or en poudre qu'on puisse avaler. Depuis nos Lettres, vous vous êtes apperçu de la méprise : rien n'étoit si simple que d'en convenir. Après la gloire de ne pas se méprendre, la seule, digne d'un grand homme, est d'avouer qu'il s'est mépris.

Au lieu de faire un aveu honorable ; vous aimez mieux foutenir une affertion fausse; & pour la justifier, vous la dénaturez; vous y ajoutez des mots qui n'y

Tome I.

étoient pas ; vous changez l'état de la question ; vous nous faites dire ce que nous n'avons pas dit , &c. En vérité, Monsieur, cette maniere de vous défendre pourra bien ne paroître pas des plus victorieuses!

Ce n'est pas tout: vous nous querellez sur notre or réduit en poudre qu'on peut avaler. En vain nous vous avions cité Stahl, Sénac, le Fevre, les Mémoires de l'Académie des Sciences, & tous les Chymistes; vous ne voulez reconnoître d'autre or potable, que celui des Charlatans. Avions-nous tort de dire, avec M. Rouelle, que la Chymie n'est pas votre fort?

Non, Monsieur, elle ne l'est pas, convenez-en. Vous étiez allé chercher des armes dans les laboratoires des Chymistes; & vous vous êtes perdu dans les

creusets & les matras.



IIIe. EXTRAIT.

Réfutation d'un article tiré des Questions fur l'Encyclopédie: suite. De l'E-criture gravée sur la pierre. De la prétendue pauvreté des Hébreux.

S. 1.

De l'Ecriture gravée sur la pierre!

Vous revenez encore sur cette matiere, Monsieur! on ne s'y seroit point attendu. C'est à-peu-près la douzieme fois que vous en parlez; ce sera peutctre ensin la derniere. Voyons donc, pour la derniere fois, ce que vous allez en dire.

Vous nous adressez la parole & vous nous dites obligeamment:

TEXTE

» Vous vous connoissez en métal, R ij

» comme en écriture «. (Quest. Encycliart. Fonte).

COMMENTAIRE.

Ne pourrions-nous pas vous répondre; avec quelque fondement, que vous vous connoissez en écriture comme en métal?

TEXTE.

» On avoit dit que dans l'antiquité on » n'écrivoit que sur la pierre, sur la » brique & sur le bois «.

COMMENTAIRE.

Vous aviez dit tantôt qu'on n'écrivoit que sur la pierre: tantôt qu'on n'écrivoit que sur la pierre & sur le métal, tantôt qu'on écrivoit sur la pierre, sur la brique & sur le bois. Eh! de grace, Monsieur, daignez nous dire, une fois pour toutes, à quoi yous vous en tenez!

TEXTE.

» Vous oubliez le bois & vous faites » de bien mauvaises difficultés sur la » pierre «.

COMMENTAIRE.

Nous oublions le bois! nous l'avons si peu oublié, que nous en avons parlé jusqu'à huit sois, & que nous y avons suppléé à-peu-près autant de fois par des & c. dans une seule Lettre. Combien de fois faut-il donc parler d'une chose, pour ne pas vous paroître l'avoir oubliée?

Quant à nos difficultés sur la pierre, nous comptions fort, que vous ne les trouveriez pas bien bonnes. Mais voyez, Monsieur, la différence des goûts; beaucoup de gens un peu instruits ne les ont

pas trouvées mauvaises.

Et puis, si elles sont si mauvaises, pourquoi n'y pas répondre? Il n'en étoit que plus aisé de les résuter. Mais non; vous ne les résuterez pas. Elles n'en valent pas la peine! Cela s'entend.

TEXTE.

» Vous oubliez sur-tout que le Deu» téronome sut écrit sur du mortier «.

COMMENTAIRE.

Nous n'oublions point, Monsieur, que dans la note que nous résutions, il n'étoir R iii

point du tout question du Deutéronome écrit sur du mortier. Vous n'aviez point encore fait cette curieuse & savante observation. Pouvions - nous deviner que vous la feriez un jour?

Vous nous reprochez donc de n'avoir pas répondu à une difficulté que vous n'aviez pas proposée (1)? Le reproche est

fingulier!

TEXTE.

» Il y a là un peu de méprise, & même si vous me le pardonnez, un peu de mauvaise foi «.

COMMENTAIRE.

Il y a un peu de l'une & de l'autre; assurément. Mais il est aisé de voir de quel côté.

S. 2.

De la prétendue pauvreté des Hébreux dans le désert.

Pour vous défendre sur cette prétendue pauvreté, vous transportez la scene en Ethiopie, & vous appellez à votre se-

⁽¹⁾ Pas proposée. Nous y répondrons dans la suite. Aut.

cours Lycophron & Theopompe, Jupiter Ammon & Actisan avec ses nez coupés &c. (1). Après les gentillesses de ce joli prélude, vous employez vos armes ordi-naires. Vous assaisonnez de quelques mots, que vous croyez plaisans, une petite objection: vous nous y faites répondre ridiculement; & vous chantez victoire.

TEXTE.

» Où ces pauvres gens qui n'avoient » pas de chausses avoient-ils trouvé » tant d'or «?

COMMENTAIRE.

Ces pauvres gens n'étoient pas si pauvres, Monsieur: on vous l'a dit, on vous l'a prouvé. Il auroit fallu démontrer le contraire. De bonnes raisons eussent mieux valu que de mauvaises plaisanteries.

Telle est votre objection. Au lieu de la réponse que nous vous avions donnée,

⁽¹⁾ Nez coupés, C'étoit une horde de voleurs auxquels Actisan fit couper le nez & les oreilles, & que M. de Voltaire prétend confondre avec les Hébreux. Prétention sage & solidement fondée! Edit.

vous nous en prêtez une, qui n'est pas tout-à-fait la même.

TEXTE.

» Comment, Monsieur, dit le Savant, soubliez - vous qu'ils avoient volé de soup quoi acheter toute l'Afrique, & que soles pendans d'oreilles de leurs filles valoient seuls neuf millions cinq cent sommille livres au cours de ce jour?

Commentaire.

A merveille, Monsieur: on ne peut mieux. Ces voleurs au nez coupé, cette Afrique qu'ils achetent & ces pendans d'oreilles de leurs filles, qui valoient seuls neuf millions cinq cent mille livres, &c. tout cela est admirable, excellent pour les Lecteurs, qui veulent bien se laisser payer en lazis, & se contenter de cette petite monnoie. Mais probablement elle n'aura pas cours auprès des Lecteurs qui savent, que prêter à ses adversaires un raisonnement ridicule qu'ils n'ont pas fait, ce n'est pas les résuter, & que ricaner n'est pas répondre.

S. 3.

Jugement porté sur nos Lettres par l'illustre Ecrivain.

Nos Lettres, Monsieur, n'ont pas eu le bonheur de vous plaire. En vain nous y avons pris le ton le plus modéré! en vain nous y avons tempéré, par-tout, la plus douce critique par les éloges les plus flatteurs. Vous les avez jugées hardies, malhonnêtes, bonnes seulement pour des critiques sans goût.

Telles qu'elles font pourtant, vous ne nous croyez pas en état de les avoir écrites. Soit plaisanterie, soit persuasion, vous supposez que quelqu'un nous a prêté sa plume; & piqué contre notre Ecrivain, vous le traitez de

TEXTE.

» Secrétaire des Juifs «.

COMMENTAIRE.

Mais, Monsieur, quel mal ou quel deshonneur y auroit-il, qu'un Chrétien, dans une cause commune aux Juits & aux Chrétiens, eût bien voulu nous aider & être pour quelque temps le Secrétaire de la Synagogue? Vous vous en êtes bien fait le Predicateur.

Vous ajoutez d'un ton fâché,

TEXTE.

» Je ne le prierai jamais d'être mon » Secrétaire «.

COMMENTAIRE.

Jamais! cela est cruel. Ainsi il perd à jamais l'honneur d'appartenir à un homme illustre, accrédité, généreux; &, ce qu'il doit regretter encore davantage, la satisfaction slatteuse de se voir à la source de tant de belles choses, & de pouvoir se former en écrivant sous la dictée d'un si grand Maître. Qu'il est à plaindre!

Nous ne voyons rien qui puisse l'en confoler, si ce n'est peut-être la pensée, que dans ces boutades d'humeur ou de gaieté qui vous prennent par fois, il pourroit avoir à écrire des choses auxquelles sa plume se resuseroit. Tout le monde n'a pas l'apathie nécessaire pour

être votre Secrétaire.

A tout prendre, Monsieur, vous ferez bien pour vous & pour lui de ne pas le prier de le devenir. Il aime la vérité, & COMMENTAIRE. 395 vous n'aimez pas la contradiction; vous

auriez de la peine à vivre ensemble.

TEXTE.

» Attendu qu'il fait parler ses Maîtres » en francs ignorans «.

COMMENTAIRE.

Encore des injures! Les injures, Monfieur, ne sont pas des raisons. Elles ne prouvent rien, sinon que qui les dit a tort.

Si vous n'êtes pas content de la maniere dont il nous fait parler, nous ne croyons pas avoir lieu de nous en plaindre. Nous aurions bien fouhaité pouvoir en dire autant de votre maniere de prêcher. Entre nous, Monsieur le Prédicateur, la Synagogue n'a pas été fort contente de vos Sermons; pas plus que l'Eglise Chrétienne de vos Homélies.

Quant aux Lettres, il nous semble qu'elles ont eu quelque succès. Des Savans qui vous aiment, & dont le suffrage par-là même, nous devient plus précieux, n'ont pas fait difficulté d'écrire que les Juiss Auteurs ne manquent ni d'esprit, ni de littérature; qu'il se trouve dans leurs Lettres de bonnes observations,

Rvj

des recherches, &c. (1) Et d'autres y ont vu, (ce qui nous flatte beaucoup plus) non-seulement de la modération (2), mais de l'honnêteté & de la politesse. Par quelle fatalité, Monsieur, y avez-vous apperçu précisément tout le contraire?

TEXTE.

"> Si je n'étois le plus tolérant des hommes, je vous dirois que vous êtes les plus hardis des hommes & les moins honnêtes «.

COMMENTAIRE.

O le plus tolérant des hommes! votre tolérance est connue: elle éclate à chaque

page de vos Ecrits!

Je vous dirois, &c. Vous avez dit tant de choses obligeantes à tant d'honnêtes Chrétiens! vous pourriez bien dire aussi quelques douceurs à de malheureux Juiss!

Les plus hardis des hommes, &c. En

Savans, le Monthly Review, &c. &c. Aut.

⁽¹⁾ Des recherches, &c. Voy. le Mercure & 1e Journal Encyclopédique, année 1769. Aut.
(2) De la modération. Voy. le Mercure, les Journaux des beaux Arts, de Verdun, des

effet, avoir osé dire à M. de Voltaire; qu'il s'est un peu trompé sur les Madianites & sur leur pays, &c. &c. cela est bien hardi; l'avoir prouvé, cela est bien malhonnête!

Mais imputer, sciemment, à ses adversaires des absurdités, qu'ils n'ont point dites; les traiter de gens poussés par l'esprit de parti, d'emportés, de francs ignorans, &c. c'est le comble de l'honnêteté!

TEXTE-

» Vous oubliez dans quel siecle vous » écrivez. Votre petite satyre ne vaut » rien du tout pour les honnêtes gens un » peu instruits «.

COMMENTAIRE.

Nous avons répondu à vos petites critiques, Monsieur, sans faire de petite savyre. Rien n'est plus éloigné de notre caractere & de nos vues que la satyre.

D'honnêtes gens un peu instruits, & plus qu'un peu, vous le savez, ont honoré nos Lettres de leurs suffrages: & il faut bien que vous ne les ayez pas jugées vous-même tout-à-fait mauvaises, puisque vous les avez honorées d'une Réponse.

Nous oublions dans quel siecle nous écrivons! Ne l'oubliez-vous pas plus que personne, vous, Monsieur, qui, dans le dix-huitieme siecle, voudriez faire accroire à vos contemporains, que du temps de Moyse, les archives des villes de Phénicie, les registres de leurs Marchands, les livres de leurs Ecrivains, ceux de San honiaton, de Job, de Thaut, &c. étoient écrits sur la pierre, sans doute, pour la commodité des Lecteurs & la facilité du transport ? Vous qui vous dites du métier, & qui prétendez que de tous les Fondeurs & de tous les Orfévres du dix-huitieme siecle, il n'en est aucun qui puisse faire sans miracle, en moins de six mois, un veau d'or de trois pieds, grossierement travaillé; qui, pour le prouver, détaillez les procédés qu'on suit lorsqu'on jette en fonte les chefs-d'œuvre de l'art, les statues de vos places publiques; & qui croyez vos contemporains assez dupes pour se laisser éblouir par ce vain étalage? Vous qui faites le Chymiste, & qui, en 1771, ne connoissez en Chymie d'autre or potable que l'or potable des Charlatans; qui, en 1771, tant d'années après Stahl, ignorez, ou vous flattez de pouvoir cacher à vos Lecteurs le procédé chymique,

qu'il découvrit & qu'aucun Chymiste, aucun Ecolier de Chymien'ignore? Vous...

Si c'est pour votre siecle que vous écrivez toutes ces belles choses, quelle idée, Monsieur, vous faires-vous donc de votre siecle!

Vous vous êtes dit, apparemment, à vous-même, en prenant la plume, ce que ne se disoit pas un Ecriviin (1) célebre, à qui vous l'imputez: » Mes con-» temporains sont des ignorans & des » sots. Ma réputation & mon ton tran-» chant leur en imposeront. Ce sont des » hommes frivoles, des esprits légers » & distraits, qui prennent des bons-" mots pour des raisons, & des lazis » pour des preuves: je les ferai rire, & sils me croiront «. Voilà fans doute l'espece de Lecteurs, pour qui vous avez cru que votre Réponse seroit bonne.

C'est pour eux qu'est fait l'ingénieux, le délicat & agréable jeu de mots que

⁽¹ Un Ecrivain célebre Voy. l'Evangile du jour. On y met à-peu-près les mêmes paroles dans la bouche du savant Abbé de Fleuri, Ecrivain aussi estimable par sa sincérité, que par sa bonne & sage Philosophie On lui fait poser pour principe, que ses compatriotes sont des imbécilles auxquels on peut tout dire. Aux.

vous décochez contre un Ecrivain (1) périodique, qui a daigné rendre un compte favorable de nos I ettres: comme s'il étoit le feul qui en eût dit du bien! Vous ignorez donc que de tous vos Ecrivains périodiques, il n'y en a pas un qui n'en ait parlé avantageusement. En vérité, Monsieur, on diroit que vous ne lisez que l'Année Littéraire; il ne vous en échappe aucun trait! Cette Année Littéraire est pour vous ce que sont les Juiss; vous en annoncez par-tout le dernier mépris, & vous y revenez sans cesse! On ne parle pas tant de ce qu'on méprise.

Nous n'avons pas l'honneur de connoître l'Auteur de l'Année Littéraire: mais nous lifons, comme vous, Monfieur, fes écrits; & nous dirons hautement, que lutter, comme il fait, depuis tant d'années, contre le double torrent

⁽¹⁾ Combien un Ecrivain périodique, &c. L'insulte faite, à notre occasion, à l'Auteur de l'Année I ittéraire augmente notre reconnoissance pour lui, & pour tous les Ecrivains périodiques, qui ont rendu un compte avantageux de nos Lettres. Nous voyons à quoi l'on s'expose, en osant juger librement des Ecrits, où il est question de M. de Voltaire & de ses Ouvrages. Aut.

de l'irréligion & du mauvais goût c'est servir utilement sa patrie.

S. 6.

Confeil donné & rendu.

Vous finissez, Monsieur, par nous donner un conseil; nous seroit-il permis de vous le rendre?

TEXTE.

» Croyez-moi, laissez-là vos anciens » Commentateurs, & n'insultez pas les » Chrétiens «?

COMMENTAIRE.

Laissez-là vos anciens Commentateurs, Pourquoi les laisser, s'ils peuvent être utiles?

N'insultez pas les Chrétiens. Vous prenez tout-à-coup aux Chrétiens & au Christianisme un intérêt bien vis ! Eh! Monsieur, on peut vous résuter, sans insulter ni les Chrétiens, ni un Chrétien.... Relever avec modération & avec des égards les méprises d'un Ecrivain, ce n'est pas l'insulter.

N'insultez point les Chrétiens! L'avis est sage: mais à qui le donnez-vous? A

des Juifs, qui ne font autre chose, que défendre contre vos censures les Livres sacrés, sur lesquels la soi des Chrétiens est fondée? Donnez-le à l'Auteur des Homélies sur l'Ancien & le Nouveau Testament, à l'Auteur des Questions de Zapata, à l'Auteur du Dîner du Comte de Boulainvilliers, à l'Auteur du Dictionnaire Philosophique, de l'Epitre aux Romains, de l'Evangile du jour, &c. Voilà, Monsieur, à qui il faudroit dire de ne point insulter les Chrétiens.

N'insultez point les Chrétiens! Que ce mot & ces Ecrits (1) nous fourniroient matiere à un ample & cruel commentaire, si nous étions méchans! mais nous nous arrêtons: jugez si nous aimons la satyre.

Croyez-moi, laissez-là, &c. Croyeznous vous-même, Monsieur: laissez-là & la Chymie (nous vous l'avions déja dit) & l'art de jetter en fonte, & l'art d'écrire sur la pierre, &c. Laissez sur-tout les Hébreux, leur Langue, leurs Loix,

⁽¹⁾ Et ces Ecrits. Les Chrétiens y sont traités en propres termes, de Fanatiques, de Persécuteurs, de Fripons, de Dupes, d'Imposteurs, &c. On leur dit, qu'ils en ont menti avec leurs Evangiles; qu'ils en ont menti & ridiculement menti avec leurs miracles, &c. Edit.

leur Histoire, &c. ou quand vous voudrez en parler, faites-le désormais avec plus d'exactitude & d'impartialité.

S. 7.

De l'article Fonte, tel qu'on le lit dans les Questions sur l'Encyclopédie.

Jusqu'ici, Monsieur, nous n'avons répondu qu'à l'article Fonte tiré des Questions sur l'Encyclopédie, & publié séparément avec l'article Dieu. Il fera bon de dire un mot du même article, tel qu'il se trouve dans les Questions, où nous l'avons vu depuis. En comparant une Edition à l'autre, nous y avons remarqué quelques différences.

Dans les Questions, après un titre simple tel qu'il devoit l'être, vous dé-

butez en ces mots.

TEXTE.

" Il n'y a point d'ancienne fable, de » vieille absurdité, que quelque imbé-» cille ne renouvelle, pour peu que ces » rêveries antiques aient été autorifées » par quelque Auteur classique ou Théo-» logien «.

COMMENTAIRE.

Ainsi nous sommes des imbécilles ; l'histoire du veau d'or est une vieille absurdité, & l'Auteur de l'Exode un réveur! Beau début, l'injure & le blasphôme!

Ce judicieux exorde ne se trouve point dans l'article publié séparément. Vous avez jugé à propos de le retrancher, & vous avez bien fait. Il peut n'être point apperçu dans les Questions, où il se perd parmi une foule de traits pareils. Mais à la tête d'un article séparé, il eût été trop

remarquable.

Il n'y a point d'ancienne fable, &c. L'histoire du veau d'or est un fait attesté par la tradition, & consigné dans les annales d'un peuple, dont l'intérêt étoit d'en abolir plutôt que d'en conserver la mémoire. Ce fait n'a rien de moralement ni de physiquement impossible; on vous l'a démontré; & vos petites difficultés mises dans le creuset se sont évanouies en fumée. Ce n'est donc point une an-cienne fable; & le rêveur n'est pas l'Auteur de l'Exode.

Vous pouvez regarder, tant qu'il vous plaira, quiconque vous contredit comme imbécille. Mais il seroit plus honnête, ce nous semble, de le prouver sans le COMMENTAIRE. 405

dire, que de le dire sans le prouver. Si nous sommes des imbécilles, comment un grand homme se laissa-t-il pousser au pied du mur, sur l'art de fondre, sur la Chymie, &c. par des imbécilles? Comment n'a-t-il rien répondu, & ne répondra-t-il jamais rien de folide à nos raisonnemens imbécilles?

Cette petite injure & quelques autres 3 qui se lisent dans les Questions, ne se voient point dans l'article séparé. Mais en revanche il y en a dans l'article séparé qui ne sont point dans les Questions. Ainsi tout se compense; ce qui n'est point dans une Edition, se trouve dans l'autre.

Voici une réflexion qu'on lit dans toutes les deux.

TEXTE.

» Je ne sais si ce Monsieur se connoîr » en vers, mais assurément il ne se con-» noît point en or «.

COMMENTAIRE.

Se connoît en vers! Sans prétendre nous connoître en vers, Monsieur, nous croyons les vôtres excellens. Si dans le nombre il s'en rencontre de moins bons; nous les abandonnons à l'inclément M. Clément (1). Des objets plus férieux nous

occupent.

Ne se connoît point en or. Nous l'avouons, Monsieur, nous n'avons pas le bonheur, si c'en est un, de nous connoître ausli-bien que vous en or monnoyé, mais assurément, si vous nous le pardonnez, nous nous connoissons un peu mieux en or potable. Nous n'en avions point parlé au hazard, comme il vous plaît de l'assurer dans vos deux articles. Nous n'en avons dit que ce que nous avons vu de nos yeux, touché de nos mains, & opéré nous-même dans un Cours de Chymie fait il y a douze ou quinze ans, sous un de vos plus habiles Chymistes. C'est même ce Cours de Chymie, qui nous a tirés du préjugé où nous étions avec tant d'autres. Jusques-là nous avions cru qu'un Ecrivain célebre; un grand homme comme vous, Monsieur, n'avançoit rien sans en être sûr. Grace à la Chymie, nous fommes maintenant très-convaincus du contraire.

M. de Voltaire appelle ingénieusement l'inclément Clément, a donné, sur les Ouvrages poétiques du célebre Ecrivain, des Lettres critiques qui méritent d'être lues. Edit.

Nous finirons, Monsieur, par où vous finissez l'article Fonte dans les Questions.

TEXTE.

» Cet article est un peu vif, mais il est vrai & utile. Il faut quelquefois con-so fondre l'ignorance orgueilleuse de ces so gens qui croient pouvoir parler de tous » les Arts, parce qu'ils ont lu quelques » lignes de St. Augustin «.

COMMENTAIRE.

On auroit tort de croire qu'on peut parler de tous les Arts, pour avoir lu quelques lignes de St. Augustin, & même pour avoir fait de belles Tragédies, de jolies Pieces fugitives, &c. Les Arts ne s'apprennent pas en faisant des vers, non

plus qu'en lisant St. Augustin.

Mais il faut quelquefois, &c. Il faut toujours, quand on a reçu de quelque Artiste une description d'un procédé de son Art en vingt articles, en faire honneur à celui de qui on la tient : avant d'en faire usage, il faut l'entendre; il faut distinguer les objets & ne point appliquer à de petits ouvrages grossiérement travaillés, des procédés qu'on n'employe que dans les grandes machines, ou dans les ouvrages auxquels on veut donner le plus haut dégré de perfection. Il faur enfin, quand on ne voit que par les yeux d'autrui, & qu'on n'a que des lumieres d'emprunt, ne pas s'en targuer & trairer tout de suite d'ignorans dans les Professions & dans les Arts des gens qui, quoiqu'inférieurs sur tout le reste, ont pu avoir quelque occasion de s'instruire qui vous a manqué.

Confondre l'ignorance, &c. Assurément, l'ignorance orgueilleuse, hardie, tranchante, mérite bien qu'on la confonde. Mais ne seroit-il pas mieux de l'instruire avec douceur? La hauteur aigrit les esprits; la modération gagne les

cœurs.

Cet article est un peu vif, &c. Puisque vous en convenez, Monsieur, tout est dit. Nous reconnoissons à cet aveu l'homme aimable, qui dès que le moment d'humeur est passé, revient volontiers à des sentimens plus doux: Irasci facilem, tamen ut placabilis esset.

Mais il est vrai, &c. On en peut juger

par tout ce que nous venons de dire.

Nous avons cru aussi notre Réplique vraie & utile. Si le ton vous a paru un peu vif, vous nous le pardonnerez, Monsieur, c'est vous qui nous l'avez donné. Nous en avions pris d'abord un plus doux.

Pleins d'estime pour votre personne & d'admiration pour vos talens, nous voulions donner au Public le spectacle, malheureusement trop rare, d'une controverse honnête. Vous aviez vanté celle du Chrétien Limbork & du Juis Orobio, comme un exemple à imiter en ce genre. Nous nous l'étions proposée pour modele: nous avons eu la politesse d'Orobio, & nous tâcherons de ne point nous en écarter: vous eut-il tant coûté de ressembler un peu plus à Limbork?

CONCLUSION.

Voilà, Monsieur, quelques-unes des Réflexions que nous avons faites en lisant votre Traité de la Tolérance, & divers autres Ouvrages qu'on vous attribue. Nous pouvons nous être trompés: qui ne se trompe pas (1)? mais nous

⁽¹⁾ Qui ne se trompe pas? Si M. de Voltaire, dont les connoissances n'ont de bornes que celles de l'esprit humain, s'est trompé sur plus d'un objet, oserions-nous nous flatter de n'avoir pas donné dans quelques méprises, nous, qui presque toujours confinés dans un Village, manquant de secours & souvent de Livres, ne pouvons consacrer à l'étude que les momens de loisir, que nous laisse la triste nécessité d'acquérir? Aut.

cherchons sincerement la vérité. Si vous nous croyez dans l'erreur, daignez nous éclairer. Nous nous engageons à réformer par des cartons tout ce qui pourra vous déplaire dans cet Ecrit; & nous tiendrons

parole.

Nous ne devons point le dissimuler : nous le publions avec reconnoissance; le peuple Juif vous a quelques obligations. Vous nous avez justissés, autant qu'il étoit en vous, du crime qui nous rend odieux aux Nations Chrétiennes. Si les Auto-dafé de Madrid & de Lisbonne sont moins sanglans, si la rigueur du Tribunal redoutable qui nous juge, est ensin adoucie, c'est, peut-être, à vos Ecrits plus qu'à toute autre cause, que nous en sommes redevables. Vous avez du moins plus d'une sois exhorté les Chrétiens à nous regarder comme leurs freres (1). Prenez ensin pour nous, Monsieur, les sentimens que vous voulez inspirer aux autres; &

⁽¹⁾ Comme leurs freres. » Quoi, dit-il, mon frete le Turc, mon frere le Chinois, le Juif? » oui sans doute: ne sommes-nous pas tous » ensans du même pere, & créatures du même » Dieu «? Et c'est avec de tels principes, que l'illustre Ecrivain a si indignement traité tous les Juifs, anciens & modernes!

COMMENTAIRE. 411

foutenez par-tout dans la nouvelle édition de vos Œuvres, le caractere de modération & de bienfaisance, qui éclate en tant d'endroits de vos Ecrits.

Nous fommes avec les fentimens les plus sinceres de respect & d'admiration,

Monsieur;

Vos très - humbles & très - obéissans serviteurs,
Joseph Ben Jonathan.
Aaron Mathatai.
David Wincker.

Des environs d'Utrecht, le 30 Octobre 1771

Fin du Tome premier.

TABLE

DES MATIERES

Contenues dans ce Volume.

LETTRES de quelques Juifs Portugais; à M. de Voltaire,

page v

Epitre dédicatoire.

AVERTISSEMENT.	LX.
LETTRE PREMIERE. De M. Guasa	
Portugais de Londres, à M.	Sweet-
mind, Chanoine de Winchester	· Occa-
sion & sujet des Lettres, &c. a	le quel-
ques Juifs Portugais.	
LETTRE II. De l'Auteur des Ré	
critiques à M. Per Agen	it de la
Nation Portugaise de Bordeau	ux, en
les lui envoyant.	5
Réflexions critiques sur le	premier
Chapitre du VII Tome des	Œuvres.
de M. de Voltaire, &c.	10
LETTRE III. De l'Auteur des Réfl	exions,
à M. de Voltaire, en les lui en	rvoyan t
en manuscrit.	43
LETTRE IV. Réponse de M. de V	
à l'Auteur des Réflexions critiq	
Armor V Da Talanh d' Acale	. 7:6

DES MATIERES. 413

de Londres, au Révérend Docteur Johnson, Pasteur de Chepstow en Montmouth-Shire, contenant quelques jugemens sur les Réflexions critiques & sur M. de Voltaire.

Lettres de quelques Juifs Allemands & Polonois, à M. de Voltaire.

PREMIERE PARTIE.

Observations sur une Note insérée dans le Traité de la Tolérance, contre l'autenticité des Livres de Moyse.

Lettre Premiere. Occasion & deffein de ces Lettres.

Lettre II. Note insérée dans le Traité de la Tolérance. Ordre qu'on se proposé de suivre en la réfutant.

Lettre III. S'il étoit impossible à Moyse d'écrire le Pentateuque. Examen des raisons alléguées dans la Note. 19

5. I. Si la nature des matieres sur lesquelles on gravoit l'écriture du temps de Moyse, pouvoit l'empêcher d'écrire le Pentateuque.

§, II. Si les caracteres qu'on employoit du temps de Moyse, purent l'empêcher d'écrire le Pentateuque.

S. III. Si l'état, où les Ifraëlites se trou-S ii

414	IABLE	
voient	dans le désert, pou	voit empêcher
- Moyfe	d'écrire le Pentate	uque. 33
LETTRE I	V. Où l'on recherch	he, quels peu-
vent êt	re les sentimens pa	articuliers de
l'illustr	re Auteur sur les ca	racteres & les
matiere	es, qu'on employo	it pour écrire
	ps de Moyse. Vari	
	ions du docte Ecra	
deux o	bjets.	40
	contradictions au	
7	s qu'on employoit j	
	le Moyse.	
	il contredit encore s	
qu'il se	contredit lui-mêm	e au sujet des
matiere	es, dont on faisoi	t usage pour
écrire d	du temps de Moyse	. 45
S. III. Réj	flexions sur l'opinio	n du Quaker;
3 11	0 10 1	

qu'elle est absurde.

§. IV. Sur le reproche d'inconséquence & de contradiction, qu'il fait à l'Auteur d'Emile.

LETTRE V. Où l'on répond aux objections rapportées dans la Note contre l'Histoire de l'adoration du Veau d'or.

S. I. S'il est impossible à la Chymie la plus savante de réduire l'or en poudre qu'on puisse avaler.

§. II. S'il falloit un miracle ou trois mois de travail pour jetter en fonte le veau 62 d'or.

DES MATIERES. 415
§. III. Si Aaron jetta le veau d'or en sonte en un seul jour. 65 §. IV. S'il étoit impossible aux Juiss de
en un seul jour.
§. IV. S'il étoit impossible aux Juits de
fournir assez d'or pour faire cette statue.
§. V. Sur les vingt-trois mille hommes,
que ces Critiques prétendent avoir été
égorgés, pour avoir adoré le veau d'or.
71
§. VI. Si c'est un fait absolument incon-
cevable, que les Hébreux aient demandé
le veau d'or pour l'adorer, au pied du mont Sinai.
mont Sinai. §. VII. De la prévarication d'Aaron &
de son élévation au sacerdoce. 81
§. VIII. Que le récit de l'adoration du
veau d'or & de la prévarication d'Aa-
non n'a pu être ajouté aux livres de
Moyse. Lettre VI. On répond à une autre ob-
jection sur l'adoration du veau d'or &
la prévarication d'Aaron. 88
LETTRE VIII. 3 il est incroyable que les
Israélites, auprès du mont Sinai, aient
pu fournir aux dépenses de la construc- tion du Tabernacle & des autres Ou-
vrages décrits dans l'Exode. 94
§. I. Que l'objection que se font ces Cri-
tiques, porte à faux de la maniere
qu'ils se la proposent. Leur méprise
S iv

au jujet des colonnes du	1 avernacie.
	95
§. II. Fausse réponse de ces	Ecrivains:
que les Ouvrages, dont pa	rle Moyse,
furent faits dans le désert voyés à d'autres temps.	TOI
§. III. Si les Hébreux, en	arrivant au
mont Sinai, étoient un peu	
à qui tout manquoit.	104
à qui tout manquoit. §. IV. S'il est incroyable,	que les Hé-
breux en arrivant au mont	
pu faire les frais des dive	rs ouvrages
mentionnés dans l'Exode.	107
§. V. Réfutation de ce qu'on	
jecter contre les calculs préc	cédens. 119
§. VI. Sources des erreurs a	le ces Ecri-
vains sur cette matiere.	· · · · 117
LETTRE VIII. Sur les vingt-	
Israélites prétendus massa	crés à l'oc-
de Béelphegor.	es & du culte
de Béelphegor.	122
§. 1. S'il est vrai, que ces	vingt-quatre
mille hommes furent masse	acrés, pour
expier la faute d'un seul.	123
S. II. Si Zambri & ces vingt-	quatre mille
- hommes Israélites n'étoient	que légere-
ment coupables.	128
LETTRE IX. Où l'on exami	ne ce qu'ont
pensé sur le Pentateuque	les Sayans
cités dans la Note.	

DES MATIERES.

A 7 A	1 /
§. I. Sentimens de Wollaston,	rommé
mal-à-propos dans la Note V	olaston
& Vholaston.	137
§. II. Sentimens d'Aben-Ezra.	139
§. III. Sentimens de le Clerc.	147
§. IV. Sentimens de Newton.	150
6. V. Sentimens de Shaftesburi	& de
Bolingbroke.	153
Bolingbroke. §. VI. Sentimens de Collins & de l'	Tindal.
To the second se	158
LETTRE X. Sur le reproche que fait	
teur aux anciens Juifs, que la be	
étoit commune parmi eux.	
§. I. Si l'Auteur a pu prouver par	
pitre XVII du Lévitique, que l	
en question étoit commun par	
peres.	164
§. II. Si la coutume des sorciers d	
un bouc, &c. vient des anciens	Juifs.
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	169
§. III. Si la loi, qui défendoit la be	
chez les Juifs, prouve, que ce	
étoit commun parmi eux.	
§. IV. Si le séjour des Hébreux	
désert a pu occasionner le pen	
que l'Auteur leur attribue pour	
sordres. Que la loi, qui exce	
massacres les filles nubiles, ne	
point qu'ils aient manqué de fill	
le désert.	180

180

SECONDE PARTIE.

Observations sur	les deux	Chapitres	du
Traité de la To	olérance,	qui concern	ent
les Juifs.		,	•

Lettre Premiere. Dessein de cette se-

187

2,00

2.03

204

208

211

conde Partie.

LETTRE II. Considerations sur les loix
rituelles des Juifs.
§. I. S'il est inconcevable que Dieu ait
commandé plus de choses à Moyse qu'à
Abraham, & plus à Abraham qu'à
Abraham, & plus à Abraham qu'à Noé. ibid.
§. II. Fausse idée que le savant Critique
voudroit donner du Droit divin des
Juifs.
S. III. Vains efforts du Critique pour
rendre ridicules les loix rituelles des
Juifs. Manducation de l'Agneau Paf
cal; consécration du Grand-Prêtre
6 IV 4.:
§. IV. Animaux interdits aux Juiss
motifs de ces défenses. 200

S. V. Des Ixions & des Griffons.

diction de tous ces animaux.

& de leurs motifs.

§. VI. Autres animaux défendus. 204 §. VII. Deux autres motifs de l'inter-

§. VIII. De quelques autres loix rituelles,

S. IV. Comment la loi Juive étoit intolérance avec celle de quelques autres peuples.

LETTRE IV. Comment l'illustre Ecrivain prouve la pratique d'une tolérance univer selle sous le Gouvernement de Moyse. Assertions singulieres qu'il avance. Méprises dans lesquelles il donne.

S. I. Si les Hébreux, sous le Gouvernement de Moyse, eurent uue liberté entiere sur le culte.

6. II. Si les Hébreux ne reconnurent que des Dieux étrangers dans le désert, & s'ils n'adorerent Adonaï qu'après qu'ils en furent sortis. Passages d'Amos & de Jérémie. Qu'ils ne contredisent point ceux de Moyse. 253

§. III. S'il n'est parlé d'aucun acte religieux du peuple Juif dans le désert. 261

§. IV. Pourquoi le Pentateuque ne parle d'aucun acte religieux du peuple dans le désert, pendant l'espace de trente-huit ans? Comment les Ecrivains sa-crés ont pu dire, que les Hébreux servirent pendant quarante ans des Dieux étrangers?

§. V. Dieux étrangers adorés par les Israélites dans le désert. S'ils furent tolérés par Moyse. Passage du livre de Josué, v. 20.

§. VI. Passage du Deutéronome; faux sens que le Critique lui donne. 271

§. VII. Si Moyse transgressa la loi qu'il avoit donnée de ne faire aucun simu-lacre. Serpent d'airain. Bœufs de Salomon.

Lettre V. Si M. de Voltaire prouve mieux la pratique d'une tolérance universelle dans le Judaïsme par l'histoire des Juges. Explication de divers passages de l'Ecriture.

§. I. D'un passage du livre des Juges, où Jephté parle de Chamos. ibid.

§. II. De Michas & des six cents hommes de la Tribu de Dan. 279

DES MATIERES.	42 I
3. III. Culte de Baal-Berith.	285
9. IV. Des Bethsamites frappés de	more
au retour de l'Arche. Réflexio	ns du
Critique sur ce sujet.	287
LETTRE VI. Des faits que le Javan	et Cri-
tique tire de l'histoire des Rois	, pour
prouver la pratique d'une toléran	ce uni-
verselle dans le Judaisme. Que ce	s faits
E toute cette histoire prouvent p	récisé-
ment tout le contraire.	295
5. 1. Idolátric de Salomon, de Roi de Jéroboam, &c. Quelle pres	ooam ,
faveur de la tolérance?	aye en
§. II. Du Grand-Prêtre Urias.	208
9. III. Conduite d'Aza & autres	Rois
S'ils furent tolérans. Maladre	esse du
S'ils furent tolérans. Maladre favant Ecrivain.	30.0
LETTRE VII. Prétendues preuves	d'une
tolérance universelle dans le Ju-	daïsme
tirées des Prophetes. §. I. Sévérité d'Elie & d'Elifée.	302
9. 1. Severite d'Elie & d'Elisée.	ibid,
§. II. Si Elisée permit à Naaman rer les Idoles.	d'ado-
§. III. Rois idolâtres appellés p	304
Prophetes les Serviteurs de Diei	ar les
S. IV. Passage de Malachie.	310
§. V. Des Ninivites, de Melche	
de Balaam, &c.,	311
§. VI. Passage d'Ezéchiel.	313
LETTRE VIII. Des différentes	Sectes

Ì

· ·	
Juives. Si elles prouvent la pr	atique
d'une tolérance extrême dans	le Ju
daisme. Méprises & contradiction	ons de
Savant Critique.	320
§. I. Des Pharisiens.	321
6. II. Des Esséniens.	328
S. III. Des Saducéens.	331
S. IV. Si ces Sectes se tolérerent.	
Conclusion.	
	340 1 Da
LETTRE de Joseph Ben-Jonathan,	
vid Wincker, sur le Petit Con	
taire qui suit.	3,43
PETIT COMMENTAIRE EXTRAIT	
PLUS GRAND, à l'usage de M. de	· Vol-
taire & de ceux qui lisent ses O	uvres.
D D (C)	345
PREMIER EXTRAIT. Réfutation de	
ticle fonte tiré des Questions sur	
cyclopédie. Que le veau d'or a p	
jetté en fonte en moins de six mois	
§. 1. Observations sur le titre de l	a Ré-
ponse de M. de Voltaire à deux d	le nos
Lettres.	348
§. 2. Petite ruse du savant Fondeur.	349
§. 3. Autre petite ruse.	351
 4. Faux reproches qu'il nous fait. 	353
§5. De quelques beaux secrets inv	entés
par l'habile Artiste.	354.
§. 6. Raisons qu'allegue l'illustre	
vain, pour prouver, qu'on ne peut	

DES MATIERES.	423
n fonte, en moins de six mois, s	
uracle, un veau d'or de trois pie	ds
rangilla gralligramana	35 7 .
. Si, & comment on pourroit jette	renz
onte un veau d'or de trois pieds, i	non-
eulement en moins de six mois, n	nais
n quinze jours & même en huit.	362
3. Moyen que peut prendre l'illi	ustre
Ecrivain, pour lever tous ses do	
_	367
Extrait. Réfutation de l'ar	ticle
Fonte tiré des Questions sur l'Ency	clo-
pédie: suite. Fonte du yeau d'or.	
potable.	370
1. Savans procédés connus par l'h	abile
Chymiste.	ibid.
2. Il change encore l'état de la (tion.	
3. Il nous fait dire ce que nous n'a	371
point dit.	272
	373
4. Or potable de M. de Voltaire. 5. Or potable des Chymistes.	376
6. De feu M. Rouelle, & du cas	378
faisoit de la Chymie de M. de Vol	
,	280

IIc.

S.

IIIe. Extrait. Réfutation de l'article Fonte tiré des Questions sur l'Encyclopédie: suite. 387.

424	I A D L E,	∝c.
§. 1. D	de l'Ecriture gravé	e sur la pierre
	1 0 0	38
§. 2. I	De la prétendue pau	vreté des Hé
breus	e dans le désert.	399
	ugement porté sur n	
l'illu	stre Ecrivain.	393
S. 4. Co	onseil donné & rendu	
	e l'article Fonte, te	
	urd'hui dans les	
l'Enc	cyclopédie.	40
CONCLI	USION.	400

Fin de la Table du premier Volume.







